

Avant vos repas, Buvez du

BYDOF

BITTER RUSSÉ

Propriété exclusive de la Maison SUBE et Co de Marseille

Ce qui constitue la supériorité du Bydof sur tous les amers connus c'est qu'en outre de ses qualités toniques et apéritives, c'est un reconstituant infailible et un préservatif contre les épidémies et les fièvres intermittentes. Mélangé avec de l'Eau de Seltz, c'est l'apéritif le plus agréable.

Agents Généraux pour toute la Corse

PIERRE-VINCENT BOURGEOIS ET FILS, BASTIA

GRAND ENTREPOT DE MATERIAUX

BADANI, marchand de matériaux, boulevard St Angelo (Bastia), a l'honneur de prévenir le public qu'il se charge de toutes les fournitures concernant la maçonnerie à des prix très modérés. Entreprise de tous les travaux de maçonnerie.

Mme Veuve Jenny CARTOMANCIENNE ET SIGNES DE LA MAIN

Consultations à prix modérés. Elle parle trois langues. Visible tous les jours de 9 heures du matin à 9 heures du soir. Boulevard Paoli, 26, premier étage, troisième porte.

BRASSERIE GASPARI NI JEAN
Place Saint-Nicolas, Bastia

Maison fondée en 1869.

M. Gasparini a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il fournit de la bière crèmeuse et dorée, fabriquée avec de l'orge et houblon, en fûts et en bouteille, dont les prix sont très réduits.

Bière en bouteille, de trois quarts, 0.60 cent. (verre compris). id. en fût 0.50 id. baril non compris.

Fabrique d'eau de Seltz, et Limonades Gazées. Exportation pour l'Italie jusqu'à la galle de l'Adriatique, l'Egypte et l'Algérie. Mortadelle de Bologne choucroute de Strasbourg.

ON DEMANDE à acheter un 1/2 étage composé de 6 à 8 pièces dans une situation convenable. S'adresser à Mme Raffalli, au 5e étage au dessus des magasins Olivari.

L'an des républicains yersani, M. J. OLLIVIER.

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865
Prix fixe

PIERRE MATTEI FILS

17, Boulevard Paoli, sur la Traversée, Bastia

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. — Grands choix de parures, demi-parures, pendants, broches, bracelets, colliers, gilettes, bagues, médaillons, etc., à des prix très réduits, en or, argent, doublé et doré. — Orfèvrerie argent et métal blanc 1^{er} titre. — Articles d'église et d'optique. — Réparations de montres pendules, réveils et bijoux, à des prix très réduits. — Achat des matières d'or et d'argent et des pierres fines. — Envoi franco à l'intérieur de toute commande au dessus de 20 fr.

GIOVANNOLI FRÈRES

Place Saint-Nicolas, Bastia.

Grand assortiment de meubles riches et simples
SUSPENSIONS, PENDULES, SIÈGES, GLACES, TABLEAUX
Pour Chambre, Salon, Salle à manger, etc.
ETOFFES POUR MEUBLES ET TENTURES
PRIX TRÈS MODÉRÉS.

Grand Atelier de Fabrication de Meubles défiant toute concurrence.
Pianos de la Maison AURAND, de Paris.

AMOUR ! DEVOUEMENT ! MYSTERE

TOUT LE MONDE SANS EXCEPTION, MÊME LES JEUNES FILLES
Peuvent lire le palpitant et dramatique Roman qui vient de paraître
A TITRE D'ESSAI les 2 premières livraisons sous couverture POUR 5 Cent.

LA DAME VOILÉE

Par EMILE RICHEBOURG

Auteur de L'Enfant du Faubourg, de la Fille maudite et d'André la Charmeuse

Belle édition illustrée, 10 cent. la livraison, paraissant deux fois par semaine; 50 cent. la série. — L'ouvrage est complet et forme un beau volume illustré, qui sera envoyé franco contre 4 francs en mandat, ou chaque série contre 60 centimes en timbres-poste.

En vente chez tous les libraires et l'éditeur F. ROY, rue Saint-Antoine, 185, à Paris.

Café Restaurant National

Cours des Ormeaux, BASTIA

chez Madame Adélaïde Colombani

Table d'hôte à 3 fr. par jour soit 4 fr. 50 par repas. Service à la carte et à toute heure. Diners sur commande. Bon confortable et consommations de premier choix.

Distillerie Bastiaise

Entrepôts de Tabacs et Spiritueux

L.-N. MATTEI

Inventeur de l'Amaro Matti
APÉRITIF, DIGESTIF, FÉBRIFUGE

Aperçu des Grandes Liqueurs

- Arnaud — Meunier — Guillot
- Galifet et d'Amsterdam
- Chartreuse du Couvent
- Liqueurs des Bénédictines.
- Anisette Marie Brizard.
- Cacao Chouva véritable.
- Pippermint Get
- China Brun Perot
- Kamel véritable
- Thé Chinois
- Maraschino di Zara

Amers :

Picon, Saillard, Bianqui, Iadi et autres.

Vermouths :

Noilly, Maffre, Martini Sola de Turin.

Absinthes :

Pernod, Cusenier, Conilh, Cognac fine Champagne

Martel, Donat, Lavour, Tanguy

Guérin, Molina, Bagier, Eto

Rham de la Jamaïque

Kirsch de la Forêt No-

Sirops assortis.

GRAND ASSORTIMENT POUR BUREAUX DE TABAC

HOTEL D'ORP

Tenu par M. L. FEPANI
4, Boulevard de la Paix, Bastia

Chambres garnies, Table d'hôte, Tobles particulières, Pension bourgeoise, Prix modérés.

Cet Hôtel (ralchement meublé) est recommandé pour son confortable

Librairie Imprimerie Ollivier.

Le Petit Bastiais

00065

5 cent.

JOURNAL QUOTIDIEN

cent. 5

Abonnement (Payable d'avance)

10 ANNEE, N° 1442 — MERCREDI, 3 JUIN 1885
Sainte Angèle, vierge.

10 ANNEE, N° 1442 — MERCREDI, 3 JUIN 1885

Redaction & Administration :
Mathieu Ollivier, Directeur
8, Boulevard du Palais, 8.
Bureau spécial à Paris, 40, rue des Martyrs.

Les annonces, radiques et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandvill, 2, à Bastia, Boulevard du Palais, 40, à Paris, chez MM. Audouard et Co, Place de la Bourse, 40. — Faits divers, 1 fr. — Recel., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud. 0,25.

BULLETIN METEOROLOGIQUE D'HIER

Baromètre, 763.
Température à l'air 9 h. m. 29 — à l'air 5 h. s. 22.
Pluie à 9 heures matin, 0 600.
Direction du vent à 9 h. m. N-E — à 5 h. s. calme.
Intensité à 9 h. m. modéré — à 5 h. s. calme.
Etat du ciel à 9 h. m. clair.
Etat de la mer à 9 h. m. peu agitée.
Hauteur des eaux à 9 h. m. h. + 0.30

Librairie du Petit Bastiais

PREMIERE COMMUNION

CHOIX D'IMAGES
Souvenirs, Surprises, Emblèmes,
Habillées, Cachets, etc.
Depuis 5 cent. jusqu'à 2 francs

PAROISSIENS ET LIVRES DE PIETE
ivoire, os, cuir russe, maroquin anglais,
chagrin, mouton, soie, etc.

PRIX TRÈS MODÉRÉS

BASTIA

UN BRACONNIER REDOUTABLE

A diverses reprises le Petit Bastiais a publié des articles fort bien pensés sur le braconnage, la chasse des caillies en temps prohibé, la nécessité de mesures pénales contre le braconnier et contre l'aubergiste qui lui achète les produits de sa coupable industrie. — Mais, nul, que je sache, n'a attiré l'attention des chasseurs sur un autre ennemi du gibier, sur un ennemi plus redoutable que le braconnier, qui pullule en Corse et particulièrement près de Bastia — le renard.

Les renards n'ont jamais manqué dans nos parages; et la culture, loin de les éloigner comme cela arrive souvent pour le gibier, les a au contraire attirés en plus grand nombre. — Il y a, d'abord, le raisin, dont le renard est friand. Dans les propriétés cultivées se trouvent des maisons dans chacune de ces maisons au rez-de-chaussée, et la volaille, c'est la nourriture préférée de ces vilains animaux. On peut être sûr que la nuit, autour

de tous ces renards, se trouvent de ces carnassiers qui se pourléchant les lèvres et en attendant le moment de se jeter impunément sur sa proie; mais le plus souvent, la chabrière du maître n'est pas loin; un chien, à l'odorat subtil, veille sur la basse-cour, et, comme le renard se rend très bien compte de toutes ces circonstances défavorables, il s'éloigne et se met à la recherche de quelque proie moins bien gardée.

S'il rencontre un levraut, et son odorat d'une extrême finesse le lui indique sûrement, il se précipite sur lui, l'égorge et l'emporte dans son terrier, à moins que la faim ne le force à dîner sur place.

Mais les lièvres deviennent rares dans nos plaines. Au besoin, le gaillard se contentera d'une omelette d'œufs de perdrix ou de caille, ou de quelques perdreaux ou cailleteaux.

Enfin, à défaut de toute autre chose, il lui reste le marais, où il pénètre résolument, se jetant même à la nage si la chose est nécessaire.

Là, il est sûr de dîner et même de faire des provisions pour les mauvais jours, pour les jours de paresse ou de déveine. Il y trouvera : la poule d'eau, le rale, le canard, la macreuse, la bécassine, la sourde.

Les cultures sont certainement une des causes de la diminution considérable de notre gibier d'eau, mais tenez pour certain que le renard n'y est pas étranger.

Celui qui écrit ces lignes, eut la curiosité de voir ce qu'il y avait dedans.

Il fit piocher la terre entre les divers orifices du terrier et arriva promptement à la chambre, c'est-à-dire à l'emplacement central.

Il y trouva une grande quantité d'ossements, dont la plupart étaient des ossements de poules d'eau, de canards, de macreuses.

II.

L'ennemi étant connu, comment lui faire la guerre?

Il y a trois manières :
1° Le piège.
2° La boulette empoisonnée.
3° La chasse.

Le piège. — On se sert en France de deux espèces de pièges pour prendre le renard. Il y a d'abord le piège allemand avec lequel on prend aussi les loups. — Ce

sont deux morceaux d'acier arrondis posés à terre forment un cercle parfait. Au milieu se trouve l'appât; l'animal en voulant le manger détend un ressort et se trouve pris par les deux demi-cercles d'acier qui se rejoignent brusquement. Inconvenients : Ce piège est très dangereux dans un pays comme le nôtre, où tout le monde circule librement dans la campagne.

Il coûte 30 francs.
Il y a un autre piège du même genre, dit piège à palette, qu'on n'amorce généralement pas. On se borne à le placer sur le passage de l'animal, ou près du terrier.

Il est en fer. Au milieu des 2 demi-cercles se trouve une palette ou plate-forme, qui en basculant au passage de l'animal détend le ressort.

Prix, 14 francs.
La boulette empoisonnée à la strychnine ou à la noix vomique. Moyen infailible mais dangereux pour les chiens de berger et de chasse.

La chasse. On peut faire la chasse aux renards, avec des chiens courant ou à l'affût, la nuit. Avant la chute du jour on attache une charogne quelconque, sur un point découvert; on a en soi soin préalable de la traîner par terre sur le passage présumé du renard. On se place à l'affût bien caché, et contre le vent, c'est-à-dire que l'on doit faire face au vent et non lui tourner le dos.

Il faut charger avec de très gros plombs et tirer d'assez près.

Autrefois, le département donnait des primes pour chaque renard tué, si les primes étaient remises en vigne, les chasseurs du pays en détruiraient un grand nombre.

En attendant, nous chasseurs, commençons la guerre à ce terrible ennemi de notre gibier; n'oublions pas aussi qu'en Corse les cas d'hydrophobie se manifestent spontanément chez les chiens sont fort rares; et que, le plus souvent, c'est la morsure du renard qui leur communique la rage.

Ephémérides Corse

3 Juin 1739. — Le général de Maillebois, sorti la veille de Bastia, divise son corps d'armée en trois colonnes.
La première devait s'emparer des défilés de St-Hyacinthe qui conduisent au mont de Tenda et était

commandée par le colonel de Lussan; la seconde avait pour objectif l'attaque des hauteurs de Lento et était sous les ordres du colonel d'Avamar; enfin la troisième que dirigeait le colonel de Crussol devait s'emparer de Bigorno.

L'AFFAIRE DE LA FANFARE

La lettre suivante, recommandée, a été adressée, le 30 mai 1885, à M. le Directeur de l'Agence Havas à Paris, par M. Anoletti, président de la fanfare à Bastia.

Bastia, le 30 mai 1885.

M. le Directeur de l'Agence Havas, à Paris,

J'ai eu l'honneur de vous adresser à la date du 26 courant une dépêche rectifiant des renseignements inexacts, que vous avez reproduit comme vous venant de Bastia, à l'occasion d'une prétendue manifestation à laquelle se serait prêtée la fanfare dont j'ai l'honneur d'être le président.

Cette nouvelle reproduite par des journaux français et étrangers a dû certainement faire naître à l'encontre de notre Société un sentiment de réprobation contre lequel nous avons le droit de réagir. C'est dans ce but que je vous ai adressé une première protestation.

Mais là ne se borne pas la satisfaction à laquelle nous avons droit.

Une enquête a été ouverte contre nous; on nous menace de dissolution, on assure même que nous serons privés de la subvention que nous recevons de la ville et du département.

Vous comprenez donc qu'il importe que nous prenions toutes les mesures nécessaires en prévision de pareilles éventualités.

C'est pourquoi j'ai l'honneur de vous prier de nouveau de nous faire connaître le nom de votre correspondant.

Nous serions contraints, en cas de refus de votre part, de vous mettre directement en cause en saisissant les tribunaux.

Veuillez agréer, etc.

ANOLETTI,

Président de la fanfare municipale de Bastia.

COMMISSARIAT DE POLICE

Bastia, le 31 mai 1885.

Le Sous-Préfet de Bastia requiert M. le Commissaire de police de Bastia de notifier d'urgence à M. Anoletti, président de la Société *Les Intimes*, et à M. Roux, chef de la musique, la décision préfectorale suivante qui vient de lui être transmise par le télégraphe. La fanfare municipale n'ayant pas été autorisée par arrêté préfectoral et par conséquent n'ayant pas une existence légale, je vous prie dès aujourd'hui et en raison de la manifestation antipatriotique à laquelle elle a pris part, de donner des ordres pour empêcher la sortie de cette fanfare.

Par suite de cette décision, il appartient au commissaire de police d'assurer par tous les moyens possibles son exécution.

Signé: LÉOPOLD BERTET.

Pour copie conforme,

Le Commissaire de police,
LELIEVRE.

COMMISSARIAT DE POLICE

L'an mil huit cent quatre-vingt-cinq et le trente un mai, à la requête et sur l'ordre de M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Bastia, je, soussigné, Lelièvre Félix, Commissaire de police, le tout conformément à la loi, me suis transporté au domicile de M. Anoletti, président de la Société *Les Intimes*,

sis à Bastia, susdite commune, où étant et parlant à lui-même ainsi déclaré, j'ai notifié l'arrêté de M. le Préfet de la Corse, en date du trente-un mai mil huit cent quatre-vingt-cinq, ordonnant d'empêcher la sortie de la fanfare municipale de Bastia; de laquelle notification j'ai dressé le présent procès-verbal, dont j'ai laissé copie audit sieur Anoletti ainsi que dudit arrêté.

Fait à Bastia, le 31 mai 1885.

Le Commissaire de police,
LELIEVRE.

PETITE GAZETTE

Deux torpilleurs, sortant des chantiers de la Méditerranée, ont relâché au nouveau-port, pour renouveler leurs approvisionnements en charbon. Ils ont été commandés par le gouvernement Turc; ils voyagent sous pavillon français; ce n'est qu'à l'entrée des Dardanelles qu'ils arboreront le croissant.

Ces torpilleurs ont été visités par une foule de curieux, et nous devons dire que les hommes de l'équipage ont été assez complaisants pour répondre aux nombreuses questions qui leur étaient posées par les visiteurs.

Ces bateaux sont armés de six torpilles; quatre de 4 m. 50 de long, deux plus petites. Ils filent 21 nœuds à l'heure, et peuvent lancer les torpilles à 1.800 m. A cette distance on n'atteint pas toujours l'adversaire; d'ailleurs leur formation et leur couleur extérieure leur permet de se dissimuler malgré la plus grande vigilance, et c'est ordinairement à 400 mètres qu'ils lancent leurs terribles engins. A cette distance le résultat est presque infaillible.

On sait qu'il est question d'agrandir la place Saint-Nicolas, en prolongeant le grand mur qui borde la mer à l'ouest: une somme de 15.000 francs figure même au budget de 1885 pour cet objet.

Mais le projet n'a pas été approuvé par la commission nautique qui pense que la construction de ce mur produira un très fort ressac. Pour se conformer aux observations de cette commission, on a étudié un autre projet de mur, avec lequel on croit éviter le ressac.

Quelques-uns de nos concitoyens ont eu l'idée de faire circuler une pétition qui sera jointe au nouveau projet.

Un exemplaire de cette pétition est déposé dans nos bureaux.

Espérons que cette pétition aura un meilleur sort que celle relative à la poudrière.

Le troisième complice du meurtre Bianchi a été arrêté. C'est encore à M. l'inspecteur Mattei qu'est due cette capture.

L'inspecteur Mattei était sur les traces de Guidotti depuis plusieurs jours. Ayant été informé qu'il devait se trouver du côté du Fango, il s'y rendit avec l'agent Giusti, et parvint à le mettre en état d'arrestation.

Gazette départementale

La semaine qui vient de s'écouler marquera dans les annales criminelles de notre pays.

Le 28 mai, un père dénaturé, violé sa fille à peine âgée de treize ans, à Speloncato.

Le même jour, Jules Peretti, de Levie, et Santoni Vincent, de Pila-Canale, sont assassinés. Les auteurs de ces deux attentats sont jusqu'ici inconnus.

Le lendemain, une querelle s'engage entre deux hommes de l'équipage du bateau à vapeur *l'Ernestine*, en relâche forcée à Bonifacio. L'un d'eux, Dauphin Louis-Charles, porte un violent coup de couteau à son camarade Hamard qui, frappé à la région thoracique, reçoit une blessure très-grave.

CALVI. — L'école à feu des deux batteries d'artillerie, venant de Bastia, a été suivie avec un vif intérêt par une grande partie de la population. Principalement le tir d'obus à mitraille de la pyrotechnie de Bourges en tôle d'acier, obus récemment inventé, avait attiré bon nombre de spectateurs, vendredi matin, sur le champ de tir. Ce tir a été suivi d'un tir à mitraille sur des panneaux figurant un escadron de cavalerie.

Les deux batteries ont quitté Calvi dimanche et sont retournées à Bastia après avoir fait étapes à De-Rousse et St-Florent.

PIETRANERA. — M. Tramoni, de San-Martino-di-Lota, a fait don à la bibliothèque de Pietranera, de trois ouvrages richement reliés, parmi lesquels le grand dictionnaire de Littré.

De tout temps et dans tous les pays, l'homme a placé le désir de vivre au-dessus de tous les autres. — Il doit donc profiter de tous les moyens que la science a découverts, pour prolonger son existence et en éloigner autant que possible tous les maux qui lui font un sinistre cortège. Exemple à suivre contre les maux d'estomac: «Le 8 janvier 1885. — J'avais perdu l'appétit, le peu que je mangeais me gênait continuellement et me provoquait des douleurs d'estomac. Un jour je fis venir deux boîtes de vos Pâtes Suisses à 1 fr. 50, j'en pris deux chaque soir, au bout de cinq à six jours j'éprouvais déjà un grand soulagement. Aujourd'hui tout a disparu: je n'ai plus de douleurs dans l'estomac, j'ai bon appétit grâce aux excellentes Pâtes Suisses de M. Hertzig phien, 28, rue de Grammont, à Paris. Je l'autorise à publier ma lettre.»

* DELAMOYE, serrurier, à Villers s/Saint-Leu (Oise)*

Plus de choléra

Le docteur Jimeno, professeur de la Faculté de médecine de Valence, a fait une conférence, à l'Athénée scientifique et littéraire de Madrid, sur les travaux scientifiques qui ont amené le docteur Ferran à acquiescer la conviction que l'inoculation du virus cholérique, au moyen d'injections hypodermiques, était un préservatif contre le choléra.

S'inspirant des travaux des docteurs Koch, Pasteur, Sanano, Pettenkoffer, Cresinger, Duclaux, Rollo, Grawitz, Virchow qu'il a longuement étudiés, et après les expériences que M. Koch et Pasteur ont faites à Toulon et à Marseille en sa présence, le docteur Ferran, dit le docteur Jimeno, est arrivé à la conviction que le microbe affaibli dans le liquide où il est cultivé perd une partie de sa violence et ne produit qu'une maladie bénigne.

Le docteur Jimeno ajoute que le docteur Ferran, après avoir vu M. Pasteur inoculer le choléra aux poules, et avoir constaté que le microbe du charbon inoculé aux moutons et aux chèvres leur donnait une maladie bénigne qui les préservait contre les effets du microbe virulent et mortel, a résolu d'imiter les vété-

rinaires français qui s'inoculèrent le virus atténué et se l'inocula à lui-même.

M. Jimeno dit que la vaccine anti-cholérique est seulement un secret pour les personnes ignorant les travaux de Pasteur ou pour les ex-vieux de mauvaise foi; elle est basée sur une théorie bien connue: c'est l'éducation du microbe cholérique, atténuée par la chaleur et l'oxygène servant d'arme défensive contre le mal offensif.

M. Jimeno soutient que le choléra produit par des bacilles n'est jamais constaté ailleurs que dans les intestins et les déjections cholériques.

Il recommande les inoculations du docteur Ferran, qui a commencé par en faire l'expérience sur lui-même et dont les résultats sont admirables.

M. Jimeno croit que le docteur Ferran, comme l'a fait Jenner pour la vaccine, triomphera des envieux.

Une triple salve d'applaudissements a accueilli le discours de M. Jimeno.

M le docteur Ferran, présenté par des amis, a été vivement applaudi.

Un riche sénateur et une duchesse lui ont offert tout l'argent nécessaire pour ses expériences et ses travaux anticholériques.

M. Ferran n'a pas accepté ses offres, car il est désintéressé.

Souscription Giovanninelli

Souscription ouverte dans la commune de Valle-di-Rostino, par MM. Bernardi, maire, Mariani, chevalier de la légion d'honneur, Favalelli, décoré de la médaille militaire, Ferrandi Jean-André, propriétaire, et Bruschini Jean-Laurent, négociant.

- Bernardi Pascal, maire, 2 fr.; Mariani Marc-Marie, chevalier de la légion d'honneur, 5 fr.; Favalelli Jacques-Toussaint, médaillé, 1 fr.; Bruschini Jean-Laurent, négociant, 1 fr. 50; Ferrandi Xavier, propriétaire, 1 fr.; Ferrandi Jean-Baptiste, propriétaire, 1 fr.; Luigi Ambroise, propriétaire, 1 fr.; Bernardi Jean-Pierre, cultivateur, 0,50 c.; Ambrosi Pierre, cultivateur, 0,50 c.; Ferrandi Mathieu, ex-porteur de coctraine, 0,50 c.; Ferrandi Don-Pierre, meçon, 1 fr.; Rongiconi Georgette, veuve, ménagère, 1 fr.; Tomasi Martine, institutrice, 2 fr.; Luigi Jean-Toussaint, propriétaire, 0,50; Giovannoni Thomas, cultivateur, 2 fr.; Casoni Marcel, berger, 1 fr.; Rongiconi Michel, laboureur, 0,50 c.; Rongiconi Ange-François, propriétaire, 2 fr.; Giovannoni Servazio, propriétaire, 1 fr.; Giovannoni Félicien, laboureur, 0,50 c.; Ferrandi André, laboureur, 1 fr.; Ferrandi Toussaint-Mathieu, boucher, 0,50 c.; Giavaldini Mathieu, journalier, 0,50 c.; Favalelli Thomas, négociant, 1 fr.; Bruschini Denis, cultivateur, 0,50 c.; Muglioni Antoinette, élève, 0,50 c.; Giudicelli Jacques-Philippe, négociant, 1 fr.; Giovannoni Dominique, garde-champêtre, 0,50 c.; Fontana Paul-André, pâtre, 0,50 c.; Sansonetti Charles, cultivateur, 0,50 c.; Raffalli Joseph-Marie, propr. 0,50; Giovannoni Hyacinthe, tailleur, 0,50 c.; Bruschini Don-Louis, cordonnier, 1 fr.; Ambrosi Antoinette, élève, 0,50 c.; Bruschini Brasilius, cultivateur, 0,50 c.; Giovannoni Charles, cantonnier, 0,50 c.; Giovannoni Marie-Etienne, veuve, ménagère, 2 fr.; Giovannoni Raphaël, cultivateur, 0,50 c.; Giovannoni Barthélemy, cultivateur, 1 fr.; Bruschini Jean, ex-adjoint, 1 fr.; Ambrosi Michel, journalier, 0,50; Bernardi Raphaël, laboureur, 0,50 c.; Cristiani Thérence, élève, 1 fr.; Cristiani Christophe, élève, 1 fr.; Salvarelli, desservant, 2 fr.; Ferrandi Joseph, cultivateur, 1 fr.; Grimaldi Jean-Augustin, propriétaire, 0,50 c.; Giovannoni Angèle-Toussaint, veuve, ménagère, 0,50 c.; total, 48 fr.

COUR D'ASSISES DE LA CORSE

AUDIENCE DU 2 JUIN

Présidence de M. le Conseiller LUCAS

La cour d'Assises a continué hier les débats de l'affaire concernant les nommés Vittori et veuve Colombani, d'Isolaccio. L'audition des témoins a été terminée à 3 heures et demie, mais par suite de l'indisposition de l'un des défenseurs, les plaidoiries ont été renvoyées à aujourd'hui.

Dépêches de Nuit

(Service télégraphique spécial du Petit Bastiais)

Les anarchistes

L'affaire de Montceau-les-Mines est terminée.

23 accusés ont été acquittés.

Ont été condamnés: Querlay, à 10 ans de travaux forcés; Jacob, 12 ans; Hériot, 20 ans; Brenni, signalé comme agent provocateur, 5 ans.

La presse

La presse parisienne est unanime à constater l'éclatant hommage qui a été rendu hier à Victor Hugo.

Nouvelles de Chine

Au conseil des ministres tenu ce matin sous la présidence de M. Brisson, le ministre de la guerre a donné connaissance des dépêches qui annoncent que le général de Courcy est arrivé à la baie de Halong, où se trouve le général Brière de l'Isle.

L'évacuation continue sans la moindre difficulté.

Le prince de Hohenzolern

Le prince Charles de Hohenzolern est mort.

C'est le père de celui qui fut une des causes de la guerre de 1870.

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

SÉNAT

La commission relative à la proposition de loi de M. Bérenger, sur les moyens préventifs de combattre la récidive a tenu une longue séance.

CHAMBRE DES DEPUTES

La Chambre s'est réunie dans ses bureaux pour procéder à la nomination de trois commissions:

Pour l'examen de la proposition de loi, adoptée par le Sénat, relative à la suppression des exécutions capitales;

Pour l'examen du projet de loi portant approbation de l'acte général de la convention de Berne;

Pour l'examen du projet de loi portant approbation de l'arrangement signé à Paris, le 23 mai 1883, entre la France et le Siam, relativement à l'importation et à la vente des boissons en Siam.

Présidence de M. Devès

La séance est ouverte à 2 heures. Approbation du projet de loi tendant à autoriser le département du Tarn et Garonne à contracter un emprunt pour la construction d'une caserne de gendarmerie à Grisolles.

— Ire délibération sur le projet de loi ayant pour objet la déclaration d'utilité publique d'un chemin de fer de Tabia à Temcen, et l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie de l'Ouest Algérien.

— L'ordre du jour appelle la 2e délibération sur le projet de loi relatif au recrutement de l'armée.

Après les discours de M. Ausart et du général Campenon, M. Gambon défend le contre-projet rétablissant les gardes nationales et supprimant les armées permanentes.

Ce contre-projet est mis aux voix.

Nombre des votants 442

Majorité absolue 222

Pour l'adoption 14

Contre 428

La Chambre n'a pas adopté.

On met en discussion l'article 1er. Prennent la parole, MM. Paillard, Mézières, Ballue, baron Reille.

Les articles 1, 2, 3 sont adoptés.

L'article 4 est renvoyé à la commission.

L'article 5 est adopté.

L'article 6 est renvoyé à la commission.

Les articles 7 et 8 sont adoptés.

MM. Jonglez, Félix Lecomte et des Rotours soutiennent l'amendement relatif à l'incorporation des fils d'étrangers nés en France.

Le général Campenon combat cet amendement qui est mis aux voix et repoussé.

Séance jeudi.

Bourse de Paris

	1 ^{er} Juin	2 Juin
Rente 3 p. 0/0	82,00	81,92 1/2
— 3 p. 0/0 amortissable	83,15	83,40
— 4 p. 0/0	105,25	105,50
— 1/2 p. 0/0	109,70	109,70

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA du 31 Mai 1885

ENTRÉES.

- De Livourne, vap. franç. Cie-Valery, cap. Li-marola, diverses.
- De Macinaggio, brich-goël. franç. Eugénie, cap. Bonavia, minéral.

Leçons de Piano

Mlle Ottaviani, maîtresse de piano, se dispose à donner des leçons de musique, à des prix modérés.

Elle sera heureuse d'obtenir, à Bastia, d'aussi bons résultats que dans les divers pensionnats et les familles d'Ajaccio où elle a exercé avec succès pendant six ans.

S'adresser rue de la Nouvelle Traversé, maison Conovaggio, au 4^{me} étage.

SPECIALITE DE PATES ALIMENTAIRES

JEAN CAFFARELLI
Boulevard St-Angelo, Bastia.

14 Médailles, or, argent et bronze aux Expositions Universelles et concours régionaux Ajaccio; Hors concours comme membre du Jury.

Les pâtes que fabrique ma maison se recommandent par leur parfaite pureté. Elles sont exemptes de toute acreté à cause de l'emploi de semoules de tout fer choix, par Tangarock, sans aucune couleur artificielle toujours nuisible à la santé.

Quoique mes pâtes soient reconnues de beaucoup supérieures aux produits similaires, les prix sont tels à ne devoir craindre aucune concurrence.

Prix exceptionnels et qualité supérieure.

Distillerie Bastiaise

Entrepôts de Tabacs et Spiritueux

L.-N. MATTEI

Inventeur de l'Amaro Mattei
APERTIF, DIGESTIF, FEBRIFUGE

Aperçu des Grandes Liqueurs

Arnaud — Meunier — Guillot
Galifet et d'Amsterdam.

Chartreuse du Couvent
Liqueurs des Bénédictines.

Anisette Marie Brizard.

Carou Chouva véritable.

Pippermint Get

China Brun Perot

Kumel véritable

Thé Chinois

Maraschino di Zara

Amers :

Picon, Saillard, Bianqui, Indien

et autres.

Vermouths :

Noilly, Maïtre,

Martini Solo de Turin.

Absinthes :

Pernod, Casenier, Conilh.

Cognac fine Champagne :

Martel, Donat, Lavuar, Tempier.

Guérin, Molina, Bagier, Etourneau.

Rham de la Jamaïque.

Kätsch de la Forêt Noire.

Sirops assortis.

GRAND ASSORTIMENT

POUR BUREAUX DE TABACS

HOTEL D'EUROPE

Tenu par M. L. STEFANI
4, Boulevard du Palais, 4

au-dessus des grands magasins Oranga

BASTIA

Chambres garnies, Table d'hôte,

Tables particulières, Pension bour-

geoise, Prix très-modérés.

Cet Hôtel est fraîchement meublé

et se recommande pour son bon

confortable.

GIOVANNOLI FRÈRES
Place Saint-Nicolas, Bastia.

Grand assortiment de meubles riches et simples
SUSPENSIONS, PENDULES, SIÈGES, GLACES, TABLEAUX

Pour Chambre, Salon, Salle à manger, etc.
ETOFFES POUR MEUBLES et TENTURES

PRIX TRÈS MODÉRÉS.
Grand Atelier de Fabrication de Meubles défiant toute concurrence.

Pianos de la Maison AURAND, de Paris.

VIN FEBRIFUGE
de J. MICHELETTI, pharmacien-chimiste

Ex-interne des hôpitaux de Marseille.

Lauréat de l'École de médecine et de pharmacie de Marseille

(CONCOURS 1884)

BASTIA. — Boulevard Paoli. — BASTIA

Ce vin est employé avec le plus grand succès dans le traitement des

fièvres, intermittentes, les plus rebelles. Les nombreux résultats obtenus

par messieurs les médecins qui l'ont expérimenté, attestent la supériorité

de ce vin sur toutes les préparations fébrifuges employées jusqu'à ce jour.

Expédition dans toute la Corse. — Le litre 10 fr. le 1/2 litre 5 fr.

AVIS

M. PETROLACCI a l'honneur d'informer le public qu'indépendamment de son atelier il a un Magasin de vente, Boulevard Paoli, N° 29, d'articles de Chaudronnerie, Ferblanterie, Zinguerie, Lampisterie, Robinetterie, Pompes, Plombs en tuyau et en planches, Tôles, Clouterie et Serrurerie, Couleurs, Vernis et Pinceaux. Le tout à des prix très modérés.

Il se charge de faire peindre les portes et fenêtres, de la pose des vitres à domicile, ainsi que de toutes sortes de réparations concernant son métier.

Spécifique Vinciguerra

De tous les Fébrifuges aucun ne lui est comparable. Se méfier des contrefaçons.

Dépôt unique du véritable FEBRIFUGE VINCIGUERRA.
Pharmacie LUCIANI (Bastia).

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865
Prix fixe

PCB MATTEI FILS

17, Boulevard Paoli, sur la Traverse, Bastia

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de chemi-
nées, tableaux et réveils. — Grands choix de parures, demi-parures, pendants,
broches, bracelets, colliers, giletiers, bagues, médaillons, etc., à des prix très
réduits, en or, argent, double et demi. — Orfèvrerie argent et métal blanc 1^{er} titre,
— Articles d'église et d'optique. — Réparations de montres pendules, réveils et
Bijoux, à des prix très réduits. — Achat des matières d'or et d'argent et des
pièces d'or. — Envoi franco à l'Intérieur de toute commande au dessus de 20 fr.

Café Restaurant National

Cours des Ormeaux, BASTIA
chez Madame Adélaïde Colombani

Table d'hôte à 3 fr. par jour soit 1 fr. 50 par repas.
Service à la carte et à toute heure.

Diners sur commande.
Bon confortable et consommations de premier choix.

BRASSERIE GASPARINI JEAN
Place Saint-Nicolas, Bastia

Maison fondée en 1869.

M. Gasparini a l'honneur d'in-
former sa nombreuse clientèle qu'il
fournit de la bière crémeuse et dorée,
fabriquée avec de l'orge et houblon,
en fûts et en bouteille, dont les prix
sont très modérés.

Bière en bouteille, de trois quarts,
0.60 cent. (verre compris).

id. en fût 0.50 id.

baril non compris.

Fabrique d'eau de Seltz, et Limo-
nades gazeuses.

Exportation pour l'Italie jusqu'à
Gênes de l'Adriatique, l'Egypte et l'
Océan Indien.

Mercredi de Bologne
chouchoute de Strasbourg.

PUBLICITÉ
DANS TOUS LES
JOURNAUX DE FRANCE & DE L'ÉTRANGER
S'ADRESSER A L'AGENCE HAVAS
10, Boulevard du Palais, 10
BASTIA

Sous le titre : **IMPUISSANCE**
PHYSIQUE ET MORALE, vient
de paraître à la librairie Garnier
rues, 6, rue des Saints-Pères, dans
la collection à 5 fr. 50 le volume,
un nouvel ouvrage de l'auteur du
Mariage (1 vol.) et de la génération
universelle (1 vol.) destiné au même
succès par les détails secrets et
ignores qu'il contient sur les rapports
intimes de l'homme et la femme.
Ce ne sont pas seulement leurs dé-
fauts, leurs difformités organiques
réciproques ainsi que leurs maladies
qu'il décrit et figure par des plan-
ches avec les moyens de s'en préser-
ver ou de les guérir; il révèle surtout
les vices moraux qui en produisent
l'anaphrodisie chez l'un et la Frigi-
dité chez l'autre, sont les plus fré-
quentes causes de cette infirmité
redoutable. De nombreux exemples
contratés à l'appui.

Librairie et Imprimerie Ollagnier.

L'un des rédacteurs-gérants,
MATTEU OLLAGNIER.

Le Petit Bastiais 00067

5 cent.

JOURNAL QUOTIDIEN

cent. 5

Abonnement (Payable d'avance)
10^e ANNÉE, N° 1443 — JEUDI, 4 JUN 1885
Fête-Dieu.
Rédaction & Administration :
Mathieu Ollagnier, Directeur
8, Boulevard du Palais, 8.
Bureau spécial à Paris, 42, rue des Martyrs.

Les annonces, réclames et insertions sont exclu-
sivement reçues dans les bureaux des succursales
de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité,
à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard
du Palais, 10, à Paris, chez MM. Andouard et
C^o, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 4 fr
— Récl., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud. 0,25.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'HIER
Baromètre, 765.
Température à l'air 9 h. m. 26 — à l'air 5 h. s. 22.
Pluie à 9 heures matin, 0 000.
Direction du vent à 9 h. m. S-E. — à 5 h. s. N-E.
Intensité à 9 h. m. modéré — à 5 h. s. faible.
Etat du ciel à 9 h. m. clair.
Etat de la mer à 9 h. m. peu agitée.
Hauteur des eaux à 9 h. m. + 0.28.

Librairie du Petit Bastiais
PREMIÈRE COMMUNION
CHOIX D'IMAGES
Souvenirs, Surprises, Emblèmes,
Habillées, Cachets, etc.
Depuis 5 cent. jusqu'à 7 francs

BASTIA
ERBALUNGA

Il est difficile d'imaginer une situation
plus heureuse que celle de ce joli village.
La brise de mer, celle de la montagne
viennent tour à tour le rafraîchir, l'aérer,
sans qu'il soit atteint par un de ces
violents courants atmosphériques qui
ailleurs sont la cause de fièvres intermit-
tentes. Les maisons, les rues attestent
des habitudes de propreté inconnues
dans plusieurs de nos quartiers bastiais.
Vigoureuse population pleine d'activité,
d'industrie et qui fournit un nombreux
contingent de marins hardis et intelli-
gents.

Les étrangers qui visitent nos environs,
ont peine à comprendre qu'un tramway
ne relie pas encore Bastia et Erbalunga,
et que l'on en soit toujours réduit à être
cabotés dans un véhicule saturé de pou-
ssière. Nos hôtes sont d'autant plus éton-
nés que l'on n'ait pas encore songé à
l'établissement de cette courte voie fer-
rée, qu'Erbalunga est le seul endroit où
les citadins puissent espérer passer une
saison de bains de mer. A Bastia, en effet,
on se demande où les baigneurs et sur-
tout les baigneuses peuvent désormais
se risquer. Du côté Nord, les anciens
établissements sont englobés dans le

nouveau port, où l'eau devient chaque
jour d'une limpidité douteuse. Du côté
Sud, l'anse de Portovechio est inaborda-
ble, à raison de la déclivité du terrain, et
plus loin les débris de l'abattoir et des
tanneries ne permettent guère de séjour-
ner sur des plages par trop odorantes.
Nous ne parlons pas de la Biella, où ce
serait folie que d'aller stationner pen-
dant les mois de chaleur.

Il ne reste donc qu'Erbalunga, car il
ne faut pas songer aux points intermé-
diaires qui sont trop isolés, et où les
malfaiteurs seraient par trop tentés de
dévaller les établissements que l'on y
construirait. A Erbalunga, ces inconvé-
nients ne sont pas à redouter, et de plus,
on y trouve des ressources suffisantes
pour la population de baigneurs qui n'at-
tend qu'un moyen de locomotion rapide
et commode. La villa Louise, si connue,
serait en mesure d'offrir au nageur mis
en appétit, un déjeuner ou un dîner sa-
vououreux. D'autres restaurants ne man-
queraient pas d'ailleurs de s'installer,
dès que la clientèle serait assurée.

Le projet de tramway dont nous par-
lons, sera réalisé tôt ou tard; il convien-
drait cependant de ne pas trop attendre,
car plus on diffère, plus le prix des
terrains nécessaires à la construction de
la voie, augmentera. Nous comptons, au
Cap-Corse, bon nombre de capitalistes
qui ne savent trop où placer leurs gros
revenus. Ils feraient une bonne et patrio-
tique affaire, en s'associant pour mettre
à exécution ce que nous proposons.
Bonne, parce que le mouvement qui rè-
gne sur la route d'Erbalunga à Bastia,
prouve que les passagers ne manque-
raient pas; patriotique, parce que ce
premier tramway serait la tête de ligne
de cette voie de ceinture qui est indis-
pensable au Cap-Corse.

Jusqu'ici cette belle partie de la Corse
est laissée en dehors du réseau de nos
chemins de fer. Nous espérons que les
Cap-Corsins, chez lesquels l'esprit d'ini-
tiative est si développé, montreront une
fois de plus, par une pareille entreprise,
qu'ils sont à la tête du mouvement in-
dustriel et commercial en Corse.

141^e RÉGIMENT D'INFANTERIE
PLACE SAINT-NICOLAS
Programme du 4 Juin 1885, de 8 à 9 h.
1. Le Cimbre, (allégo), Signard.
2. Ouverture de Poète et paysan, Suppé.
3. Quintette du Barbier, Rossini.
4. L'Enclume, (polka), Barlow.
5. Première marche aux flambeaux, Meyerbeer.
6. Les étoiles filantes, (valse), Ficher.

Ephémérides Corses
4 Juin 1739. — Le maréchal de camp Da h
et le brigadier de Villemar s'emparent de Monte-
nggiore et en délogent toutes les forces de la Ba-
lagne.
Après cette défaite, les Balanins déposèrent les
armes.

Votes de nos sénateurs
Scrutin sur l'ordre du jour de M. de Ravignan,
relatif à la disaffectation du Panthéon.
Nombre des votants. 248
Majorité absolue 125
Pour l'adoption. 63
Contre 185
Le Sénat n'a pas adopté.
Out voté contre, MM. de Casabianca, Peraldi.

Scrutin sur l'ordre du jour pur et simple accepté
par le gouvernement.
Nombre des votants 253
Majorité absolue 127
Pour l'adoption. 181
Contre 72
Le Sénat a adopté.
Out voté pour, MM. de Casabianca, Peraldi.

MURTRE D'UN GENDARME
On sait les efforts de la force publique
pour atteindre les contumax qui infestent
certaines localités de la Corse, spéciale-
ment dans l'arrondissement de Sartene.
L'on sait aussi à quels dangers elle est
souvent exposée et avec quel courage
elle remplit sa mission.
Dans la nuit du 1^{er} au 2 juin, le gen-
darne Prost, de la brigade d'Olivese, se
trouvait en embuscade non loin de Moca-
Croce, canton de Petreto. Un individu
s'approche et décharge sur lui son fusil
à double canon. Le malheureux gendarme
atteint au cœur tombe foudroyé. L'assas-
sin est jusqu'ici inconnu.
Ce triste événement ajoute un nouveau
deuil au sein de la 15^e légion (ter.) Mais

il est loin d'y jeter le moindre découragement. Les militaires qui la composent nous ont prouvé dans plus d'une circonstance qu'ils ne reculent pas devant le sacrifice de leur vie, et ce que l'on peut attendre de leur zèle et de leur dévouement.

Les décorés du Tonkin

Les militaires du corps expéditionnaire du Tonkin dont les noms suivent ont été nommés dans la Légion d'honneur.

Au grade de chevalier

M. Casanova Henri-Charles-Antoine, lieutenant au 1er rég. étranger, 19 ans de services, 17 campagnes.

Médaille militaire

Poggionovo Jean-Dominique, sergent au 1er rég. de tirailleurs-algériens, 3 ans de services, 2 campagnes.

Parigi Jacques-Marie, soldat au 1er rég. étranger, 7 ans de services, 4 campagnes, 1 blessure.
Santoni Pierre-Elie, sergent au 2e bat. d'infanterie légère d'Afrique, 4 ans de services, 3 campagnes.

Pasqualini Antoine-François, gendarme au détachement du corps du Tonkin, 40 ans de services, 1 campagne.

Lorenzi Antoine-Ferdinand, caporal au 4e rég. d'infanterie de marine, 2 ans de services, 2 campagnes de guerre, 1 blessure grave.

Mémoires pédagogiques

Les instituteurs dont les noms suivent ont mérité des félicitations pour leur mémoire pédagogique.

MM. Casamatta, de Tallone, Flori, de Cervione, Giudicelli, de Solaro, Mei, de Felce.

Etat des décès

constatés pendant le mois de Mai 1885

Apoplexie	2
Tuberculose pulmonaire	1
Croup	4
Angine	1
Rupture d'anévrisme	3
Enterite	3
Blessures	1
Vieillesse	1
Branchite	3
Fèvre typhoïde	1
Autres maladies	19
Total	39

Le siège de Tuyen-Quan

(Voir le Petit Bastiais à partir du 14 Mai 1885)

10 FÉVRIER

Pendant la nuit, le mineur de la galerie de droite (par rapport à nous) a gagné du terrain. Au point du jour on commence deux contre-galeriers pour aller à lui. Ce moyen est le seul que nous puissions essayer contre lui; dans les conditions où nous nous trouvons une sortie ne pourrait pas réussir; en effet, en a, b, c, f, g, l'ennemi a construit des abris de tireurs, et ses abris sont protégés par notre haie de bambous elle-même. Pour aller à lui, nous n'avons que la porte de sortie E et il faudrait défilier (aller et retour), sous le feu des retranchements a, b, c, ou des retranchements f et g, suivant que l'on irait à lui par un côté ou par l'autre.

Dans la journée le bombardement continue; il est particulièrement vif vers midi; et nous recevons en assez grande quantité des obus à balles, des bombes

explosibles et des fusées qui sont plutôt un projectile qu'un agent incendiaire.

Les ordres donnés la veille pour le cas d'explosion d'une mine sont maintenus; il est recommandé à l'artillerie du mamelon de tirer sur des groupes et de dédaigner de répondre pendant l'assaut au tir de l'artillerie ennemie. Le génie reçoit ordre d'accumuler gabions, sacs à terre et branches d'arbres ou bambous auprès des points sur lesquels l'adversaire dirige ses deux galeries souterraines.

Le moment où les réserves générales devront s'élaner pour couronner les brèches sera celui où les Chinois eux-mêmes se porteront à l'assaut; le moment sera indiqué par la sonnerie de la charge.

Les travaux exécutés par nous dans la nuit du 9 au 10 et dans la journée du 10 sont: banquettes et revêtement en clayonnage de la traverse de la 2e compagnie; amélioration des défillements du mamelon.

La traverse inférieure de la 2e compagnie est aménagée défensivement; il y a lieu de se préoccuper du cas où l'adversaire ferait sauter par la mine 100 à 150 mètres de murailles; il serait alors, avec l'effectif disponible, impossible de garnir la brèche. En vue de cette éventualité, la traverse formerait une partie du retranchement intérieur par lequel le commandant du poste prend le parti de couper en deux la citadelle. Depuis quelques jours déjà, en vue de la nécessité où nous pouvons nous trouver d'avoir à déblayer la place pied à pied, un mois de vivres de toute espèce sont montés au mamelon pendant la nuit par les coolies.

11 FÉVRIER

Dans la nuit du 10 au 11, quelques Chinois se glissent jusqu'au pied du mur du saillant nord-ouest et cherchent au moyen de grappins à renverser les gabions et les planches qui surélevaient le parapet de ce saillant et qui y forment un masque contre les coups pouvant venir du petit mamelon. En repoussant cette tentative, M. le lieutenant Gœury et le légionnaire Alberti sont légèrement blessés.

L'ennemi continue ses travaux de mine. A huit heures et demie du matin, il travaillait dans la galerie n° 2 en même temps que nous dans la galerie correspondante; le légionnaire Maury donna à ce moment un coup de pioche qui creva la paroi qui le sépare du mineur ennemi; celui-ci, qui était sur ses gardes, fait une décharge de revolver et blesse le nommé Maury au pied.

Le trou est bouché au moyen de sacs à terre et une petite palissade est faite pour reconstituer un obstacle. En même temps, le sergent du génie cherche à inonder la galerie de l'adversaire, laquelle est au-dessous de la nôtre et qui a été creusée en s'approfondissant. Ce procédé semble réussir: car en jetant de la terre dans la partie en sape découverte d'où commence la galerie, on entend un clapotis d'eau. Cependant quelques moments après, on entend travailler de nouveau en face de la contre-galerie de gauche (gauche par rapport à nous).

Continuation du bombardement; le légionnaire Pasche est atteint d'une balle au pied. Continuation des travaux de la veille. Ordre est donné de faire des sacs à terre avec les toiles de tentes que la légion a en magasin.

Les ordres pour la nuit sont les mêmes que la veille.

(A suivre).

Gazette départementale

CALVI. — M. le maire a fait don à la bibliothèque populaire de la ville de deux volumes reliés du *Monde Illustré*, années 1870-1871.

ROGLIANO. — L'instruction de l'affaire Rossi est terminée. Vous ignorez, peut-être, à cette heure, ce qu'elle renferme d'odieux.

L'inculpé qui avait adopté un système de défense approprié au rôle infâme qu'il s'était promis de jouer, a fini par se déclarer l'assassin de Rossi. Mais ce qui vous surprendra, ce sera d'apprendre qu'il a un complice, qui a pour ainsi dire guidé sa main, qui lui a indiqué le moment opportun pour frapper, et

que ce complice... c'est la femme Rossi. Demi-mégère, demi-Messaline, espèce de possédée, elle avait d'abord essayé de cacher l'horrible trame qui a mis fin aux jours de son pauvre mari.

La femme corse, d'ordinaire si attachée à la maison où elle entre, quelles que soient d'ailleurs les joies et les peines qu'elle y rencontre, a dû être fort scandalisée en présence d'un pareil forfait. On tait autrefois en Corse pour effacer la tache traditionnelle « d'honneur », aujourd'hui on tue pour les motifs les moins avouables, souvent pour assouvir une passion sans but et sans nom. Pour Dieu! où allons-nous?

—*—

AJACCIO. — M. Marchi, sous-inspecteur de l'enregistrement de 3e classe, a été nommé dans le Var.

—*—

BIGORNO. — Dimanche, le conseil municipal élu le 17 mai dernier s'est réuni pour procéder à son installation et à l'élection de la municipalité.

M. Ph.-M. Bagnoli, ancien maire, a été élu maire; M. André Vittini, adjoint.

On lit dans le Petit Var :

Les membres des cercles *Sampiero Corso* et *Accoir Corse* nous prient d'insérer la lettre suivante qu'ils adressent à M. Bartoli, inspecteur primaire en retraite:

« Très cher Compatriote,

« Nous tous, membres des cercles *Sampiero Corso* et *Accoir Corse*, compatriotes résidant à Toulon, nous avons éprouvé une trop vive douleur de la triste nouvelle du deuil qui vous a frappé, vous et votre famille, pour ne pas vous envoyer une marque de nos meilleurs sentiments de condoléance.

« Vous avez laissé dans nos cœurs la marque trop vive de votre exquise bienveillance, pour qu'il ne s'en échappe pas une parole de sympathie et de consolation. Il vous sera doux, au milieu de vos dures épreuves, de sentir autour de vous la chaude impression du dévouement de vos compatriotes de Toulon.

» Recevez, etc. »

ACTES OFFICIELS

M. de Pietri, officier d'administration adjoint de 3e classe, adjoint au commandant de la 47e section de commis d'administration, est désigné pour être employé au gouvernement militaire de Paris.

M. Massoni Ange-Marie, officier d'administration de 2e classe des hôpitaux militaires à Clermont-Ferrand, a été nommé au grade d'adjoint à l'intendant, et placé à Limoges.

M. Colucci Henri est nommé consul général d'Italie à Bastia, avec juridiction sur l'île, en remplacement de M. Castelli, décédé.

M. le chef de bataillon d'infanterie Braccini de l'armée de terre, a été autorisé à passer avec son grade dans l'infanterie de marine et a été affecté au bataillon des tirailleurs Tonkinois.

Contraventions

La police a relevé les contraventions suivantes :
X., charretier, de Corte, pour avoir laissé sa charrette attelée à l'abandon, sur la place d'Armes.
X., pour avoir lavé du linge à la fontaine du Cimbalò.

Trois buvetiers, pour avoir leur établissement ouvert vers 11 heures et demie.

X., cordonnier, pour avoir jeté dans l'urinoir du Pontello de l'eau sale qui a occasionné un borborygme tout le long de l'escalier.

X., mécanicien, pour avoir encombré la voie publique avec ses appareils.

X., charretier, de Luri, pour avoir laissé sa charrette défilée près du mamelon Nicolini.

X., pour avoir laissé errer ses poulx sur la voie, au fond de la Nouvelle Traverse.

X., demeurant à la Citadelle, pour avoir accaparé des petits-pois sur la place d'Armes.

X., revendeuse, pour avoir accaparé des petits-pois.

X., charretier, pour avoir laissé un dépôt de fumier, devant la porte de son écurie, rue Campusari.

X., charretier, pour avoir laissé sa charrette chargée de foin, dételée, sur la place d'Armes.

X., berger, pour avoir laissé son cabriolet dételé à l'abandon, sur la voie publique, rue Chiappe.

COUR D'ASSISES DE LA CORSE

AUDIENCE DU 3 JUIN

Présidence de M. le Conseiller LUGEA

Nous donnons ci-après la suite des débats dans l'affaire Vittori et Colombani.

Les accusés interrogés successivement nient les faits qui leur sont reprochés. A les en croire, les témoins ont tous ourdi contre eux un véritable complot. Vittori principalement qui est excessivement verbeux, se livre contre ceux qui l'accusent à de véritables diatribes.

Les témoins reproduisent, l'un après l'autre, les charges de l'accusation. Les nommés Gambotti Raphaël et Carlotti Jacques-François affirment que Vittori a fait avec eux l'aveu de son crime. La nommée Chiari Ursule-Marie raconte avoir entendu une conversation qui aurait eu lieu le lendemain du crime entre la veuve Colombani et ses frères. L'accusée aurait tenu ce propos : *Se era stata buona l'avrebbe fatta da per me, non avrebbe aspettato a l'altri.*

D'après la nommée Defendiani Ursule-Marie, la veuve Colombani aurait avoué avec elle que le soir du crime Vittori s'était rendu chez elle.

Au début de l'audience d'hier, M. l'avocat général Angeli dans un réquisitoire très substantiel a développé les charges de l'accusation et requis la condamnation des deux accusés.

M. de Caraffa a défendu Vittori et réclamé son acquittement.

M. Blanchard a développé une thèse de droit pour établir que les caractères de la complicité légale n'existaient pas dans la cause actuelle.

M. Joseph de Montera, chargé comme le précédent de ses confrères, de la défense de la veuve Colombani, a combattu l'accusation dirigée contre celle-ci et sollicité pour sa cliente un verdict d'acquittement.

La veuve Colombani a été déclarée non coupable et rendue immédiatement à la liberté.

Reconnu coupable de tentative d'homicide volontaire prémédité, Vittori a été condamné à vingt ans de travaux forcés.

Bourses de Paris

	2 Juin	3 Juin
Rente 3 p. 0/0	81,92 1/2	81,85
— 3 p. 0/0 amortissable	83,40	83,20
— 4 p. 0/0	105,50	105,40
— 1/2 p. 0/0	109,70	109,70

DERNIÈRES INFORMATIONS

Il est question de la démission du directeur des travaux de Paris, M. Alphand, qui est en butte aux attaques incessantes du groupe autonomiste du conseil municipal.

Les Alsaciens-Lorrains habitant Paris ont été avisés qu'ils étaient l'objet de la surveillance des agents secrets de la police allemande.

ÉTAT CIVIL

MARIAGES.

Nicolini André, marin, de Bastia, et Luccarotti Marie-Françoise, ménagère, d'Ortiporio.

NAISSANCES.

Luciani Anne-Marie. — Cantergiani Jeannette-Marie. — Santoni Marie-Xavière. — Arriva Marie-Dominique. — Demicheli Augustin. — Padovani Assomption.

DÉCÈS.

Olivieri Antoine-Pascal, 15 jours, de Bastia.
Vallicioni François, 50 jours, de Bastia.
Trinci Emilie, 15 jours, de Bastia.
Delsignore Pierre-Jacques, journalier, célibataire, 26 ans, de Gavignano.
Canessa Marie-Assomption, mariée, 60 ans, de Bastia.
Ponticaccia Toussaint, 3 ans, de Bastia.
Santoni Catherine, mariée, 23 ans, de Serra de Fiumorbo.

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA

du 31 Mai et 2 juin 1885

ENTRÉES.

De Toulon, vap. franç. Torpilleur, cap. Muton, lest.
De Toulon, vap. franç. Torpilleur, cap. Trebuchet, lest.
De Livourne, vap. ital. Lombardia, cap. Barbieri, lest.
De Marseille, vap. franç. Cte-Baciciochi, cap. Pietri, dépêches, passagers, diverses.
De Golfe Juan, cutter franç. Rose-Marie, cap. Confortini, diverses.
De Cote, brick franç. Conception, cap. Graziani, diverses.
De Macinaggio, esquif franç. St-Antoine, cap. Quarelli, grognons d'olivé.

SORTIES.

Pour Livourne, vap. ital. Lombardia, cap. Barbieri, lest.
Pour Toulon, brick-goël. franç. Sampiero, cap. Marcantelli, charbon.
Pour Macinaggio, esquif franç. St-Antoine, cap. Quarelli, lest.
Pour Constantinople, vap. franç. Torpilleur, cap. Muton, lest.
Pour Constantinople, vap. franç. Torpilleur, cap. Trebuchet, diverses.
Pour Marseille, vap. franç. Cte-Valery, cap. Limarola, dépêches, passagers, diverses.
Pour Livourne, vap. franç. Cte-Baciciochi, cap. Pietri, dépêches, passagers, diverses.
Pour Livourne, vap. franç. Médéah, cap. Davin, dépêches, passagers, diverses.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

M^{me} POGGI Veuve PAOLI

MARCHANDE DE MODES, à Bastia, Boulevard du Palais N. 9.

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un splendide assortiment de nouveautés pour la saison d'été provenant des meilleures fabriques de Paris.

Chapeaux de paille noirs, blancs, et couleurs, chapeaux pour dent confectionnés en tous genres on trouvera aussi un grand assortiment de fleurs plumes, agréments etc., et tous les articles de modes.

A DES PRIX TRÈS MODÉRÉS

MAISON FONDÉE EN 1862

M^r MATTEI aîné, Place St-Nicolas et Boulevard Paoli, 40

Il prévient sa nombreuse clientèle, qu'il est en mesure de livrer des articles à des prix débaissant toute concurrence.

Prix fixe. — **COMPTANT**. — Savoir :

Café Moka, le kilog. fr. 3,60	Riz du Piémont 0,30 0,35 et 0,50
» Ceylan roulé. fr. 3,10	Bougies (Lesseps) le paq. 1,30
Café Porto-Ricco vert extra à 2,90 à 3,00	Il. Fourrier (de luxe) le paquet à 4,30 4,00 et 4,15
Autres qualités . . . 2,00 à 2,60	Pétrole (Atlantique) caisse 13,50 à 15,50
Café grillé, mélangé avec le Moka le kil. 4,00 à 4,40	Minot de Marseille la balle de 122 k. 45,00
Sucre raffiné en pains le kilog. 0,83, 0,85 et 0,90	Farines Minot Mey, la balle 51 fr.
Id. coupé en morceaux réguliers. 0,95 à 1,00	Minot d'Italie Bougeux 35,00 à 37,00
irrégulier 0,88 à 0,90	Farines Cos (extra) tre marque à 33, 33,50 et 34,00
id. (Hollande) 0,90 à 0,93	Gros son de Marseille les 100 kil. 44,00 à 45,00
Cassonnades françaises blanches 0,68 à 0,70	Petit son d'Italie. 43,50 à 45,00
Chocolat Menier, prix de facture 3,80 à 4,00	Savon jeune Fournier 56,00 à 60,00
Id. des Antilles id. 3,75	Id. blanc (La Vierge) 0,65 à 0,70
Dattes muscades 3,25	Id. Cyros (morceaux frag.) 0,55 à 0,60
Prunes (Impériales) 1,70	Id. ordinaire de 0,40 à 0,45
Id. (Choix) 1,50	Dépôt de chicorée orientale (argentée) la caisse de 10 kil. 5,00 à 5,50
Raisin de Malaga en détail 1,70	Soufre Romagne, la balle 9,00 à 9,50
Id. par caisses de 10 k. 16,00	Id. sublimé id. 10,50 à 11,00
Pois ronds et cassés de 0,35 à 0,40	Id. Sicile courant 8,00 à 8,50
Lentilles vertes 0,55 à 0,60	

Grand assortiment de conserves alimentaires

SIROP PECTORAL SÉDATIF

De J. MICHELETTI, PHARMACIEN-CHIMISTE
Boulevard Paoli, Bastia.

Les Rhumes, Catarrhes, Oppressions, Coqueluches, Toux nerveuses et toutes les irritations des organes respiratoires, sont guéris en peu de jours par le **Sirop Pectoral sédatif**, à base d'aconit et de laurier cerise. — Le flacon, 2 francs.

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865
Prix fixe

M^r MATTEI FILS

17, Boulevard Paoli, sur la Traverso, Bastia

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. — Grands choix de parures, demi-parures, pendants, broches, bracelets, colliers, gilettes, bagues, médaillons, etc., à des prix très réduits, en or, argent, doublé et émail. — Orfèvrerie argent et métal blanc 1^{er} titre. — Articles d'église et d'optique. — Réparations de montres pendules, réveils et Bijoux, à des prix très réduits. — Achat des matières d'or et d'argent et des pierres fines. — Envoi franco à l'extérieur de toute commande au dessus de 20 fr.

Trois Diplômes d'honneur et 20 Médailles
Distillerie J.-U. BLANQUI Fils, Nice
Spécialité de la Maison

AMARA BLANQUI

Le plus agréable et le plus fortifiant de tous les Amers et Bitters connus

Il est répandu et apprécié dans toute la Corse
GURAO DE NICE ET ANISETTE SURFINE

Liqueurs autant appréciées que celles de Hollande.
PHILIPPE POGGI, REPRÉSENTANT, A BASTIA

GRAND ENTREPOT DE MATÉRIAUX

BADANI, marchand de matériaux, boulevard St-Angelo (Bastia), a l'honneur de prévenir le public qu'il se charge de toutes les fournitures concernant la maçonnerie à des prix très modérés.

Entreprise de tous les travaux de maçonnerie.

ON DEMANDE à acheter un 1/2 étage composé de 6 à 8 pièces dans une situation convenable.
S'adresser à Mme Raffalli, au 5e étage au dessus des magasins Olivari.

BRASSERIE GASPARI JEAN
Place Saint-Nicolas, Bastia

Maison fondée en 1869.

M. Gasparini a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il fournit de la bière crèmeuse et dorée, fabriquée avec de l'orge et houblon, en fûts et en bouteille, dont les prix après.

Bière en bouteille, de trois quarts, 0.60 cent. (verre compris).
id. en fût 0.50 id.
baril non compris.

Fabrique d'eau de Seltz, et Limonades gazeuses.

Exportation pour l'Italie jusqu'à golfe de l'Adriatique, l'Egypte et la mer Rouge. Mortadelle de Bologne chouchoute de Strasbourg.

M^{me} Veuve Jenny CARTOMANCIENNE ET SIGNES DE LA MAIN

Consultations à prix modérés. Elle parle trois langues. Visible tous les jours de 9 heures du matin à 9 heures du soir.
Boulevard Paoli, 26, premier étage, troisième porte.

Librairie et Imprimerie Ottaviani.

L'un des rédacteurs gérants,
MATTHEO OLLAGNINI.

Le Petit Bastiais

00069

5 cent.

JOURNAL QUOTIDIEN

cent. 5

Abonnement (Payés d'avance)

Un an, 9 fr. 4 mois 4 fr. 50
Six mois 5 fr. 50
Trimestre 3 fr. 50
Autres pays, le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

10^e ANNÉE, N° 1441 — VENDREDI, 5 JUIN 1885
Saint Claude.

Rédaction & Administration :
M^{me} Mathieu Ollagnini, Directeur
8, Boulevard du Palais, 8.
Bureau spécial à Paris, 12, rue des Martyrs.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des administrations de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandvès, 2, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audouard et Co, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 4 fr. — Récl., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud., 0,25.

Ajaccio, le 5 mai 1885.

Monsieur le Sous-Préfet.

J'ai l'honneur de vous renvoyer, dûment approuvée, une expédition de la délibération du conseil municipal de Bastia, votant un crédit de 1,000 francs, au profit des blessés du Tonkin.

Je vous prie de remercier, en mon nom, cette assemblée d'avoir voulu bien contribuer au soulagement des souffrances de ceux qui dépendent au loin le drapeau de la France. Vous la félicitez, en même temps, des sentiments qui lui ont inspiré le vote dont il s'agit, et vous l'assurez de la satisfaction avec laquelle j'y vois un touchant témoignage de son patriotisme et de sa sympathie pour l'Armée.

Agréz, etc.

Par le Préfet,
Le Conseiller de Préfecture,
Signé : BASSONNE.

Le conseil donne acte de cette lecture.

Le Conseil donne son avis sur des demandes de bourses à l'école de Saint-Cyr et à l'école Polytechnique, et sur une demande de soutien de famille.

Agrandissement de la place St-Nicolas

Il donne ensuite lecture d'une 2^e lettre de M. le Préfet relative au projet d'agrandissement de la place St-Nicolas. M. le Ministre de la marine fait connaître que la demande formée par la ville ne pourrait qu'à présent du moins être accueillie sans inconvénients par les intérêts maritimes, attendu que ces travaux auraient pour effet :

- 1^o de créer dans les eaux du port une agitation considérable et un ressac parfois dangereux.
 - 2^o de réduire en supprimant l'anse du Fango, l'étendue du dit port, dans lequel les navires ne trouvent pas toujours, en l'état actuel, suffisamment de place pour le mouillage.
- M. le maire ajoute qu'en effet on ne pourra obtenir cette autorisation qu'après la construction projetée de la jetée de St-Erasme.

Eglise de Sainte-Marie.

M. le maire fait également savoir au conseil que M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes vient de mettre à la disposition de M. le Préfet la subvention de 5,800 fr. accordée à la ville de Bastia pour les dépenses de réparations de la toiture de l'église de Ste-Marie; que cette subvention sera versée dans la caisse communale dès que les travaux seront en cours d'exécution.

Chemins vicinaux. — Création des ressources pour 1886.

Le conseil, vu la loi du 21 mars 1836, vu le rapport des agents-voyers sur la situation des chemins vicinaux ordinaires, sur les dépenses à y affecter en 1886 et sur l'emploi à donner aux reliquats d'1885 :

Ceci se passait il y a environ deux ans. Qu'a-t-on fait depuis ? Rien, Rien. L'affaire, comme disent les paysans, a été mise à l'alto banco.

C'est très fâcheux pour nous Bastiais, qui trouvons l'existence, mise constamment en péril, à sa valeur, et ça ne fait pas l'éloge de ceux qui, à un degré quelconque de la hiérarchie, nous administrent.

Encore si on nous donnait les raisons pour lesquelles, une mesure dictée par le bon sens n'est pas réalisée, pourrions-nous prendre patience. Mais un silence profond est gardé, et l'on en est à se demander s'il faut en rendre responsable l'inertie administrative, ou quelque sorcier inconnu qui tient à embêter les Bastiais.

La pondrière n'est ni réactionnaire, ni républicaine, ni opportuniste, ni radicale. Ses opinions, si elles venaient à se manifester, se traduiraient par un impartial écrasement d'une foule d'habitants, sans distinction de cocarde. Voilà pourquoi nous avons peine à comprendre qu'on la maintienne au centre de la ville, à proximité du Palais de Justice, du Lycée, de l'école primaire des Frères.

Il nous tarde que notre honorable préfet, M. Barrabant, qui se propose de visiter notre ville avant la fin du mois, vienne se rendre compte de visu de la situation. Il nous semble impossible qu'après une inspection, si sommaire qu'elle soit, le chef du département ne fasse pas décider la suppression immédiate d'une construction qui est la terreur des habitants, et l'objet des quolibets de tous les étrangers qui arrivent à Bastia.

CONSEIL MUNICIPAL DE BASTIA

Séance ordinaire du 12 mai 1885

Président : M. BONELLI, Maire.
Secrétaire : M. SEATELLI.

La séance est ouverte à huit heures du soir.

Soldats du Tonkin

Après avoir donné connaissance de diverses délibérations approuvées, M. le maire communique au conseil la lettre suivante de M. le Préfet.

Librairie du Petit Bastiais

PETRI CYRNEI

DE REBUS CORSICIS

TRADUCTION FRANÇAISE
Par M. l'abbé LETTERON
Professeur au Lycée de Bastia

Un beau vol. grand in 8° de 430 pages
5 fr., franco 5.60

BASTIA

UNE BIZARRERIE !

Nous sommes en République, c'est-à-dire sous un régime où le vœu des citoyens est chose sacrée. Lorsque ce vœu est constitué ni une infraction à la loi, ni ne attaque contre les institutions, il doit être accueilli sans hésitation. Et lorsque ce vœu a, en outre, reçu la sanction des autorités, il semble qu'il doit être réalisé sans difficulté. Cependant, est des cas où, paraît-il, il est permis de mépriser des citoyens, subséquemment leurs vœux.

Récapitulons pour la centième fois : M. Stretti, ancien maire, s'était formellement prononcé contre l'établissement de la Pondrière de Castagno.

M. Bonelli, son successeur, a déclaré que cette construction était inadmissible.

Le conseil municipal, à l'unanimité, en demande la suppression.

La population, non moins unanime, approuve la chose intolérable.

Enfin, un préfet vient solennellement jurer que toutes ces protestations sont absolument légitimes, et qu'on va y faire droit.

Vu l'arrêté de mise en demeure de M. le Préfet en date du 15 avril 1885.

Vu le budget approuvé pour l'exercice courant et les comptes des recettes et des dépenses de l'exercice expiré.

Délibère :

La commune sera imposée pour 1886 :

Table with 2 columns: Description of taxes (Cinq centimes spéciaux ordinaires, etc.) and Amounts (3.868,56, 1.600,00, etc.).

Sur lesquels on prélèvera :

Table with 2 columns: Description of deductions (Pour le remboursement d'emprunt, etc.) and Amounts (1.600,00, 3.260,00, etc.).

Summary table: Restera disponible pour le réseau non subventionné (4.568,56), total égal (5.468,56).

Reparations au lycée.

Sur la proposition de M. le maire et conformément au désir exprimé par M. le proviseur du lycée, le conseil vote la somme de 120 fr. pour recrépissage et badigeonnage du mur d'enceinte de la cour du lycée et pour peinture aux persiennes.

Dit, en outre, que vu l'urgence ces réparations seront faites par voie de régie administrative.

Défoncement du nouveau cimetière.

M. le maire donne lecture d'une lettre par laquelle le sieur Casanova, adjudicataire des travaux de défoncement du cimetière, se plaint de ce que, contrairement à ce qui a été prévu au détail estimatif des lits travaux, il ne rencontre que des rochers excessivement durs, ce qui l'expose, s'il doit continuer les travaux, à une perte considérable.

Il demande en conséquence au conseil de vouloir bien désigner un expert qui devra avec celui qu'il désignera lui-même, procéder à une nouvelle classification des déblais, et établir l'augmentation qui devra lui être accordée.

Le conseil, après discussion, décide que la commission des travaux publics et l'architecte de la ville visiteront les lieux et feront rapport.

Demande Forcella.

M. le maire communique au conseil une lettre par laquelle le sieur Forcella, de Padoue (Italie), réclame de la ville de Bastia une somme de 134 fr. paiement des volumes 2°, 3°, 4° et 5°, Istanzi della chiesa di Roma, etc. Il résulte d'une note de M. le baron Cervoni que ces volumes existent en effet à la bibliothèque et que le 1° seulement a été payé.

M. le Maire demande au conseil s'il désire, dès à présent, voter la somme demandée ou bien s'il veut attendre que le sieur Forcella ait remis la facture qu'il lui a demandée.

Le conseil dit qu'avant de payer les 134 fr. le sieur Forcella devra au préalable fournir la facture de son envoi.

Demande des héritiers de feu Marinetti Antoine-Félix.

Communication est également donnée au conseil d'une demande formée par les héritiers de feu Marinetti Antoine-Félix, tendant à obtenir le paiement d'une somme de 500 francs qui leur est due pour la cession amiable faite en 1864 à la ville, par ce dernier d'une source d'eau.

M. le maire ajoute, que la ville doit en effet la somme demandée, mais si elle n'a pas été encore payée, c'est parce que les héritiers Marinetti n'avaient pu se mettre d'accord. Cet accord paraît exister aujourd'hui, il y a donc lieu de voter le crédit nécessaire.

Le conseil après ces observations, vote la somme de 500 fr.

(La fin à demain).

Encore une agression

Les nouveaux seigneurs et maîtres du fief de Brando continuent leurs exploits en toute liberté.

Hier, le jeune Berlingeri Pierre, âgé de 15 ans, étudiant à Bastia, avait quitté Erbalunga vers 9 heures du soir. Arrivé à la Marmoraggia, un individu lui barre le passage, et lui demande s'il a de l'argent et des armes. Berlingeri porte la main sous sa veste. A ce geste l'agresseur disparaît. Quelques secondes après, Berlingeri est assailli, par derrière, par un second individu qui commence par lui lier les bras; puis survient le premier qui lui enlève délicatement son chapeau, sa canne, sa veste et son gilet.

Cette opération terminée, M. Berlingeri a été laissé libre, et il est rentré à Bastia, en manches de chemise, sans autre accident.

M. Berlingeri a déposé une plainte.

Il a fourni à la justice des renseignements précis sur ses deux agresseurs: l'un portait un dolman d'artillerie, il est du pays; l'autre avait un accent provençal très prononcé: c'est un tout jeune homme, sans barbe: il portait un pantalon blanc, une veste noire et un chapeau casque blanc.

Voilà plus de deux mois que cette petite troupe jette la terreur dans le Cap, et particulièrement dans les environs de Bastia. Nous la recommandons de nouveau à la bienveillance de l'autorité judiciaire.

Sont arrivés par le bateau de Nice et descendus à l'hôtel Staffe.

M. le général de division Thierry, commandant la 29e division d'infanterie, chargé de l'inspection générale du 14e de ligne;

M. le général de division de Brives, inspecteur général d'artillerie;

MM. Foncin et Maurel, inspecteurs généraux de l'instruction publique.

M. Fouquet, administrateur général de la Cie de chemins de fer départementaux, et M. Spéc, ingénieur de la même compagnie;

M. Robutel, chef de bureau au ministère de l'instruction publique.

Le siège de Tuyen-Quan

(Voir le Petit Bastiais à partir du 14 Mai 1885)

12 FEVRIER

A cinq heures et demie du matin, une explosion se fait entendre; les postes de combat sont pris; les Chinois, rassemblés dans la grande place d'armes, vis-à-vis la face ouest, poussent de grands cris et se portent vers le lieu de l'explosion. C'est la mine de la galerie numéro 2 qui a sauté; mais grâce aux contre-galeries qui forment évents, le mur n'a été que crevé et la brèche n'est pas praticable. Les Chinois qui marchaient en tête de la colonne d'assaut sont pris de front par la section de réserve générale, qui s'est portée au lieu de l'explosion, et de flanc par les fusils et les hotchkiss de la demi-lune ouest. Ce qui n'est pas tué rentre précipitamment dans la communication défilée et l'action se continue par un tir rapide et précipité, que les Chinois exécutent de

leur parallèle la planquée, et par le tir de leur artillerie placée au melon du blockhaus.

Dans la matinée, pour s'affaissant, on relie les deux extrémités de la partie restée solide au moyen d'une palanque.

Vers huit heures du matin, on s'aperçoit que l'ennemi a cheminé soigneusement vers le saillant sud-ouest et qu'il espère presque au mur. Une contre-galerie est immédiatement commencée; mais il est à craindre qu'on arrive trop tard.

Le soir, les ordres de jours précédents sont maintenus pour le cas où l'ennemi ferait sauter pendant la nuit la mine de la galerie n° 1 et celle du saillant.

En même temps qu'à cinq heures et demie du matin l'ennemi tentait l'assaut de la citadelle, il faisait une attaque de vive force contre les tirailleurs tonkinois; cette attaque était repoussée comme l'autre.

Trois légionnaires blessés dans cette journée: Stutter, Neerden et Blesse.

13 FEVRIER

La nuit du 12 au 13, nos travailleurs étaient occupés à creuser la contre-galerie du saillant et les deux contre-galeries correspondant à la galerie ennemie n° 1. A trois heures quinze, une explosion sourde ébranle la citadelle; le cri: « Aux armes! » est répété, et chacun se tient prêt à exécuter les ordres donnés la veille. C'est le saillant sud-ouest qui vient de sauter, le mur d'escarpement, renversé sur une longueur de 15 mètres, est tombé dans le fossé, et le parapet en terre est détruit; la brèche existe, mais elle présente à son centre un entonnoir qui la rend difficilement praticable. On entend alors les Chinois pousser de grands cris à proximité de la brèche. Le capitaine Montigny, de la 2e compagnie, fait alors sonner la charge et conduit à la brèche sa section de réserve générale.

Le mouvement des Chinois est arrêté aussitôt; le porte-drapeau qui marchait en tête tombe sur la brèche et les autres rentrent dans la place d'armes défilée. A deux reprises ils tentent encore d'atteindre la brèche, mais ces deux tentatives sont repoussées comme la première.

L'obscurité était complète; les travailleurs (tre section) arrivent avec les outils, et un retranchement rapide est exécuté immédiatement un peu en arrière du bord de l'entonnoir.

L'action est continuée pendant le restant de la nuit par un feu très intense de nos adversaires; de notre côté, nous tirons très peu; au point du jour, l'artillerie tire quelques coups de hotchkiss et de 80mm sur des groupes qu'elle aperçoit.

A six heures et demie, le feu de l'ennemi se calme et le service habituel est repris.

La matinée est employée par le génie à reconstituer un retranchement commode et un obstacle sur le parapet de la brèche; malheureusement, le parapet est tellement entamé qu'il n'est pas possible de faire une parade, et cette partie de l'enceinte va se trouver prise par derrière par les tireurs du mamelon du saillant nord-ouest, ainsi que par ceux établis sur le mamelon au-dessous de la pagode du débouchement.

Les pertes de cette journée sont toutes subies par la légion; elles sont de 5 hommes tués, les nommés Acker, Alberts, Hoffmann, Waisemann et Schelbaum, et 6 blessés. Le cadavre du soldat Schelbaum avait été lancé par l'explosion de la mine jusqu'à quelques pas des retranchements chinois. A la tombée de la nuit, le caporal Beulin, de la 2e compagnie, avec trois hommes de bonne volonté, va le rechercher. Pour cet acte de courage, le caporal Beulin est nommé sergent, et les trois hommes qui l'ont accompagné sont nommés de 1re classe. Ils sont cités tous quatre à l'ordre de la place.

(A suivre).

Contraventions

La police a dressé procès-verbal de contravention pour les faits ci-après :

X., entrepreneur de calèches, pour avoir laissé trois calèches sur la voie publique. X., de Luri, pour avoir laissé sa charrette dételée sur la Nouvelle Traversée.

X., de Luri, pour le même o. X., de Santo-Pietro, pour le même objet. X., de Fano, pour le même o. X., revendeuse, pour avoir tapé des cerises sur la place du marché. X., de Campile, pour abandon de sa charrette à l'abreuvoir. Contre plusieurs débitants oisillons, pour avoir chez eux des filles servant des consommations, contrairement à la loi.

Ephéméride Corses

5 Juin 1566. — Trois compagnies corses arrivent à Vescovo afin de mettre u terme aux succès des Génois.

COUR D'ASSISES DE LA CORSE

AUDIENCE DU 4 JUIN

Présidence de M. le Conseiller LUGGI

Assassinat

L'accusé Pancrazi Achille est fils de père et de mère inconnus. Recueilli, jusqu'à l'âge de onze ans, par la femme Andrei Marie-Olive, d'Arbitro, il a depuis, gagné sa vie au service de divers propriétaires. En janvier 1884, il entra chez le sieur Ferranti Charles-Etienne, cultivateur, de la commune de Linguzetta moyennant un salaire de 50 francs par an, la nourriture et le logement. Tombé malade dans le courant de la même année, son maître pourvut à tous les soins de maladie, mais fut obligé à cause des dépenses de prendre un autre domestique.

En décembre dernier, Pancrazi réclama son salaire de 50 francs, mais son maître refusa, proposant de résoudre le différend par les arbitres. Pancrazi refusa à son tour. Le 5 mars 1885, entre 9 et 10 heures du soir, à Cateraggio, hameau d'Aleria, Ferranti venait de quitter l'établissement de Pietri Jean-Marc, et regagnait son domicile; il avait déjà atteint la route d'Aleria à Corte, lorsqu'un individu sortant de derrière un four où il était caché, fit feu sur lui avec un pistolet et presque à bout portant.

Ferranti tomba mortellement blessé et il expira dans les 24 heures. Au bruit de la détonation, les nommés Gentili Antoine et Corteggiani, qui étaient occupés à soigner leurs chevaux, accoururent sur la route, et portèrent secours au blessé qui fut conduit aussitôt dans une demeure. Avant d'expirer, la victime fit connaître le nom du meurtrier et les circonstances du crime. Dans la soirée même du crime, Pancrazi avait été vu rodant autour de la buvette de Pietri Jean-Marc où jouait Ferranti, il avait été heurté par la femme Pietri Marie-Angèle qui, à cause de l'obscurité ne l'aurait pas reconnu, s'il ne s'était signalé lui-même en disant: « Je suis Achille. »

Le nommé Gentili lui ayant remarqué un air de tristesse et lui en demandant la cause, Pancrazi lui répondit: « Je suis triste, en effet, mais je n'en sais rien. » Le soir même, il fut vu par la femme Cherubini Rose-Marie, auprès du four situé à une petite distance de la route de Corte à Aleria.

Interrogé, l'accusé conteste qu'il ait guetté Ferranti pour lui donner la mort. Il s'est trouvé en présence de ce dernier qui l'a insulté et qui a fait mine de vouloir le frapper au visage, il a alors fait usage de son pistolet.

Les témoins entendus ont rigoureusement confirmé les charges de l'accusation. M. Angeli, substitut du Procureur général, a demandé aux jurés de répondre affirmativement tant sur la question principale d'homicide que sur les deux circonstances aggravantes.

M. Venturini faisait ses débuts dans cette affaire. Il s'est acquitté avec infiniment de succès de la tâche difficile qui lui incombait. M. le Président de la Cour d'assises l'a félicité au nom de la Cour.

M. H. de Montero a, à son tour, adressé des félicitations à son jeune confrère, et plaidé en faveur de Pancrazi un système de provocation violente.

Pancrazi a été déclaré coupable d'homicide prémédité, mais provoqué, et condamné à 5 ans de prison, 10 de surveillance.

En faisant bénéficier cet accusé d'une indulgence que ne semblait point justifier les faits de la cause, le jury a, sans doute, tenu à souligner le succès du jeune débutant, succès auquel nous-même nous sommes heureux d'applaudir.

Dépêches de Nuit

(Service télégraphique spécial du Petit Bastiais)

Le traité avec la Chine

Le général de Courcy a terminé la discussion des articles du traité de paix.

Tous les points de ce traité sont exécutatoires.

L'empereur d'Allemagne

L'empereur d'Allemagne est complètement rétabli.

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

SÉNAT

Présidence de M. Le Royer

Le Sénat procède au tirage au sort des bureaux.

Adoption du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville de Chatellerault à emprunter une somme de 5 000 francs.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet d'autoriser le président de la République à ratifier le traité conclu à Hué, le 6 juin 1884, entre la République française et le royaume d'Annam.

M. le comte Dumanoir critique cette convention.

M. de Freycinet fournit des explications.

Le Sénat approuve le traité.

Séance mardi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. Floquet

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Benazet, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de mardi qui est adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport de la commission chargée d'examiner la proposition relative à la mise en accusation du ministre Ferry.

M. Brisson demande à la Chambre d'éviter des récriminations stériles dans l'intérêt du pays et de la République et de repousser la prise en considération de la proposition de mise en accusation.

M. Rivière dit que M. Ferry a trompé la Chambre, et il conclut à la demande d'enquête.

M. Journault affirme la solidarité de la majorité de l'ancien cabinet, et dit qu'elle l'a soutenu de ses votes dans toutes les circonstances; le cabinet n'a agi que d'accord avec la majorité des représentants du pays.

M. Jules Delafosse déclare que la paix était possible après l'affaire de Bac-Lè: il accuse Ferry de mensonge et d'imprudence.

M. Delafosse est rappelé à l'ordre.

M. Develle renvoie les signataires de la proposition devant le jugement du pays.

Le président met aux voix les conclusions de la commission qui demande le rejet de la proposition.

Nombre des votants. 475
Majorité absolue. 238
Pour l'adoption. 322
Contre. 153

La Chambre a adopté.
Séance samedi.

Table with 4 columns: Bourse de Paris (Rente 3 p. 0/0, 3 p. 0/0 amortissable, etc.), 3 Juin, 4 Juin.

Table with 2 columns: ETAT CIVIL (MARIAGES, NAISSANCES, DÉCÈS).

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA du 3 juin 1885

Table with 2 columns: ENTRÉES, SORTIES (navires, destinations).

COMPAGNIE INSULAIRE DE NAVIGATION A VAPEUR F. Morelli et Compagnie (Ex C. Valéry)

Conformément à l'article 42 des Statuts, les actionnaires réunis le 21 mai ne s'étant pas trouvés en nombre pour délibérer.

Le gérant a l'honneur de les convoquer à une nouvelle assemblée générale qui aura lieu le mardi 9 juin à trois heures de relevée, au siège social, rue Cannebière 29 à Marseille.

Table with 2 columns: ORDRE DU JOUR (Révision des statuts, Modification à apporter au Capital social).

A LOUER de suite un étage composé de 8 à 9 pièces, au fond de la traverso, maison Nardini.
S'adresser à M. J.-L. RAFFALLI, Place St-Nicolas.

BRASSERIE GASPARINI JEAN
Place Saint-Nicolas, Bastia

Maison fondée en 1869.

M. Gasparini a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il fournit de la bière crémée et dorée, fabriquée avec de l'orge et houblon, en fûts et en bouteille, dont les prix après.

Bière en bouteille, de trois quarts, 0.60 cent. (verre compris).
id. en fût 0.50 id.
baril non compris.

Fabrique d'eau de Seitz, et Limonades gazeuses.

Exportation pour l'Italie jusqu'à la gôlle de l'Adriatique, l'Egypte et la mer Rouge. Mortadelle de Bologne choucroute de Strasbourg.

Café Restaurant National

Cours des Ormeaux, BASTIA
chez Madame Adélaïde Colombani

Table d'hôte à 3 fr. par jour soit 1 fr. 50 par repas.
Service à la carte et à toute heure.
Diners sur commande.
Bon confortable et consommations de premier choix.

GIOVANNOLI FRÈRES

Place Saint-Nicolas, Bastia.

Grand assortiment de meubles riches et simples
SUSPENSIONS, PENDULES, SIÈGES, GLACES, TABLEAUX
Pour Chambre, Salon, Salle à manger, etc.
ETOFFES POUR MEUBLES ET TENTURES
PRIX TRÈS MODÉRÉS.

Grand Atelier de Fabrication de Meubles défiant toute concurrence
Pianos de la Maison AURAND, de Paris.

Spécifique Vinciguerra

De tous les Fébrifuges aucun ne lui est comparable. Se méfier des contrefaçons.
Dépôt unique du véritable FÉBRIFUGE VINCIGUERRA.
Pharmacie LUCIANI (Bastia).

Deux Médailles d'Argent 1884 Exposition de Nice

Distillerie Bastiaise

L.-N. MATTEI

Spécialité de la Maison

AMARO MATTEI

Le plus agréable et le plus spiritif de tous les amers connus jusqu'à ce jour
Liqueurs de Myrthe et de Mandarine

Spécialité de 3/6 du Nord de la Maison CH. DÉCLE DE RECOURT pour le remontage des vins (prix du cours)

Grand assortiment de Vin fins de la Corse et de l'Étranger

Vins Blancs du Cap-Corse
Muscat, 1,50 — Malvoisie sec, 1,50 — Genovesella doux, 1,50 — Vin blanc doux, 1,50
Vins Fins Rouges du Pays
Tallano, 1,75 — Rotella, 1,50 — Cervione, 1 — Chasselas doux, 1,50
Vins Ordinaires
0,35, 0,40, 0,50 et 0,60 centimes le litre

Vins de Bordeaux de toutes les marques à partir de 1,25 jusqu'à 5 la bouteille

Vins de Champagne de toutes les marques également à partir de 2,25 jusqu'à 10 fr. la bouteille

AUTRES MARQUES

Vins de Malaga, Madère, Muscat de Frontignau, Muscat de Lunel, Santerne, Chably, Pomard, Chambertin, Fleury, Beaune, Marsala, Xérès, Porto, Volney, Côte-Rotie, Ste-Marguerite, Alicante, Chypre, etc., etc.

GRAND ENTREPOT DE TABACS EN FEUILLES

Manufacture de Tabacs, Cigares et Cigarettes
DÉPOT DE CIGARES DE LA HAVANE ET ÉTRANGERS

AVIS

M. PETROLACCI a l'honneur d'informer de son atelier il a un Magasin de vente, Boulevard Paoli, N° 28, d'articles de Chaudronnerie, Ferblanterie, Zinguerie, Lampisterie, Robinetterie, Pompes, Plombs en tuyau et en planches, Tôles, Clouterie et Serrurerie, Couloirs, Vernis et Pinceaux. Le tout à des prix très modérés. Il se charge de faire peindre les portes et fenêtres, de la pose des vitres à domicile, ainsi que de toutes sortes de réparations concernant son métier.

Librairie et Imprimerie Ollagnier.

Un des rédacteurs en chef, MATTHEU OLLAGNIER

Le Petit Bastiais

00071

5 cent.

JOURNAL QUOTIDIEN

cent. 5

Abonnement (Payable d'avance)

UN AN, 30 fr. 5 mois 19 »
CONTINENT FRANÇ., ALGÈRES, 22 » 52.50
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » 48 »
Autres pays, le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

10^e ANNÉE, N° 1415 — SAMEDI, 6 JUIN 1885
Saint Norbert, évêque.

Rédaction & Administration :
Mathieu Ollagnier, Directeur
8, Boulevard du Palais, 8.
Bureau spécial à Paris, 45, rue des Martyrs.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais, 40, à Paris, chez MM. Audouard et Co, Place de la Bourse, 40. — Faits divers, 4 fr. — Récl., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud. 0,25.

BULLETTIN MÉTÉOROLOGIQUE D'HIER

Baromètre, 766.
Température à l'air 9 h. m. 24 — à l'air 5 h. s. 23.
Pluie à 9 heures matin, 0 000.
Direction du vent à 9 h. m. N-E — à 5 h. s. E-S-E.
Intensité à 9 h. m. modéré — à 5 h. s. faible.
Etat du ciel à 9 h. m. clair.
Etat de la mer à 9 h. m. belle.
Hauteur des eaux à 9 h. m. + 0.25.

Librairie du Petit Bastiais

MUSIQUE

Notre librairie vient de recevoir un assortiment de Musique Française, Italienne, Allemande, etc. pour piano et instruments.

Méthodes, Partitions, Danses, Mélodies, Chansonnettes, etc.

BASTIA

SUPERFLU & NÉCESSAIRE

M. le Directeur du *Petit Bastiais*,
Votre journal annonce qu'on a mis en circulation une pétition, ayant pour objet l'agrandissement de la place St-Nicolas, et les passants peuvent contempler à votre vitrine le plan des travaux qu'il s'agit d'exécuter, pour donner à notre plus grande place la régularité qui lui manque. Que l'idée soit bonne. Je ne songe pas à le contester ; il est certain que l'aspect de la basse ville y gagnera, mais est-ce bien le moment ? C'est ce dont je me permets de douter. Quelque vous paraissiez acquis à l'avis de ceux qui mettent en avant le projet en question, je compte sur vos habitudes d'impartialité, et j'espère que vous voudrez bien publier dans un coin de vos colonnes, les réflexions de ceux qui trouvent que l'on se presse trop.

Avant le superflu, le nécessaire ; avant les travaux d'embellissement, les travaux d'utilité. Soutiendra-t-on que ces derniers soient terminés ou près de l'être ?

Il n'est pas un Bastiais qui ne se mette à sourire, si on lui propose une pareille demande. Quelle somme sera nécessaire pour combler le trou de mer qui doit rendre notre place régulière ? Je ne sais, mais si grande qu'elle soit, elle m'est avis qu'elle doit, actuellement, être autrement employée.

Songeons que notre ville est loin de réaliser l'idéal, en matière de propreté, songeons que les alentours du faubourg St-Joseph, au bas de la Torretta, sont dans un état qui ferait honte au plus petit de nos villages. Il y a là, un labyrinthe de sentiers, de ruelles, d'impasses, qui appellent un dallage immédiat, afin que toutes les ordures qui y croupissent, puissent être journellement balayées et enlevées. Songeons aussi que le quartier du Nouveau-Port est paralysé dans son développement, parce que la ville n'a pas encore tracé et créé les rues qui doivent traverser le futur quartier de Capanelle. Songeons aussi, mais la liste serait trop longue....

Donc, si dans un coin de la caisse municipale, se trouve quelque bonne réserve, dépensons-la pour des travaux du genre de ceux que nous indiquons. La place St-Nicolas peut attendre, et les habitants de ce beau quartier qui jouissent d'une belle vue et de beaucoup d'air, sont assez heureux pour permettre que leurs concitoyens moins bien partagés, obtiennent, à leur profit, des dépenses de première nécessité.

Je respecte l'opinion des honorables pétitionnaires, je serai même disposé à la partager, quand le moment sera venu, c'est-à-dire quand nous serons assez riches pour nous payer le superflu. Jusque-là, gardons-nous de céder à l'entraînement de faire beau, quand nous sommes loin d'avoir exécuté ce qui est simplement nécessaire. Que diriez-vous d'un propriétaire qui établirait un magnifique balcon sur sa façade, et qui ne songerait pas à réparer son escalier en ruines, ou son égout percé à jour ? On se moquerait de lui ; n'agissons donc pas comme lui.

A chaque jour, sa besogne ; à chaque chose son temps. Je pourrai multiplier

les proverbes. A quoi bon ? Chacun les sait par cœur.

Veuillez etc,

Un lecteur.

Ephémérides Corses

6 Juin 1488. — Mgr Jacques de Marchi est élu évêque d'Ajaccio. Ughelli a omis ce prélat dans son catalogue des évêques d'Ajaccio : en voici la raison probable.

Paul Fregoso avait précédé Jacques de Marchi à l'évêché d'Ajaccio. Déposé de sa dignité par Sixte IV, il vint ainsi le temps nécessaire pour voir Gabriel de Franchi élu son deuxième successeur dans son diocèse. Enfin il fut réhabilité et il reprit sa dignité épiscopale.

Ce prélat fut archevêque cardinal de Gênes et trois fois doyen.

Ughelli donc a considéré l'interruption du gouvernement diocésain de Fregoso, comme nul, aussi il ne fait pour cela aucune mention des deux évêques qui le remplacèrent.

CONSEIL MUNICIPAL DE BASTIA

Séance ordinaire du 12 mai 1885

Président : M. BONELLI, Maire.
Secrétaire : M. SEATELLI.

Havas. — Création d'un concours annuel de poulinières à Bastia.

M. le maire donne lecture de la lettre que M. l'Inspecteur général des Haras lui a adressée de l'île-Rousse, le 22 avril dernier.

Il est incontestable, ajoute M. le maire, que la création d'un concours de poulinières dans notre ville doit procurer de sérieux avantages tant au point de vue de la question financière qu'au point de vue de l'amélioration et du développement de la production chevaline dans notre arrondissement.

Je propose en conséquence au conseil de voter la somme de 600 fr.

Le Conseil adopte la proposition de M. le maire.

Chemin de fer. — Voie des quais.

M. le maire dépose sur le bureau le dossier relatif au projet de la voie destinée à relier les quais du port à la gare, que MM. les Ingénieurs, chargés de la construction du chemin de fer de Bastia à Corte, ont soumis à l'approbation de M. le Ministre des Travaux publics.

Ce projet, dit M. le maire, comporte l'établissement de trois ouvrages métalliques à la rencontre des rues à ouvrir dans le quartier de Capanelle.

M. le Ministre des Travaux publics pense qu'il serait équitable, qu'en compensation des avantages qui lui seraient ainsi faits par l'Etat, la ville prit l'engagement de livrer gratuitement les terrains nécessaires

MAISON DE CONFIANCE fondée en 1865

Prix fixe

LE MATTEI MILS

17, Boulevard Paoli, en la Traverso, Bastia

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminée, tabourets et rétroils. — Grands choix de parures, dentelles, bijoux, broches, bracelets, colliers, gilets, bagues, médaillons, etc. — A des prix très réduits. — Or, argent, doublé et doublé. — Orfèvrerie argent et métal blanc à la Bijoux, à des prix très réduits. — Réparations de montres, pendules, révoils et pierres fines. — Achat des médailles d'or et d'argent et des pierreries. — Achat de tout ce qui concerne le bijou et le diamant à 30 fr.

HOTEL D'EUROPE

Tenu par M. L. STEFANI
4, Boulevard du Palais, 4
au-dessus des grands magasins Oranga
BASTIA

Chambres garnies, Table d'hôte, tables particulières, Pension bourgeoise, Prix très-modérés.
Cet Hôtel est fraîchement meublé et se recommande pour son bon confort.

à l'assiette de la voie dont il s'agit. La question m'a paru tellement sérieuse, que je n'ai pas cru devoir en saisir le Conseil avant d'être moi-même fixé sur l'utilité pour la ville, à exécuter le projet en question. J'ai dû me demander aussi si cette utilité était en rapport avec les sacrifices qu'on nous demande, et si l'acquisition des terrains nécessaires à l'établissement de cette voie, doit être à la charge de la ville, et afin de vous mettre, Messieurs, en mesure de statuer en parfaite connaissance de cause sur cette importante question, j'ai fait étudier le projet par M. l'architecte de la ville.

Or il résulte du rapport que celui-ci m'a adressé à la date du 25 avril dernier que la ville n'aurait pas moins de 87,000 fr. à dépenser, si elle devait livrer gratuitement sur les bases des précédentes expropriations les terrains que l'Etat demande.

Notre situation financière nous permet-elle de faire ce sacrifice après celui des 90,000 fr. que nous avons dû payer pour les travaux de couverture du Fango ? Teile est, Messieurs, la question qui est soumise à votre appréciation.

A l'unanimité, le Conseil, vu l'exposé de M. le maire, vu surtout l'état financier de la commune, regrette de ne pouvoir adhérer au désir exprimé par M. le Ministre des Travaux publics, le concours qu'on demande à la ville étant trop considérable, et émet le vœu que le gouvernement se montre généreux à l'égard de la ville de Bastia, en prenant à sa charge l'acquisition des terrains nécessaires à l'établissement de la voie projetée.

Escalier entre la maison Barbier et la maison Morelli à St-Joseph.

M. le maire soumet ensuite à l'approbation du Conseil un projet d'un escalier à établir au faubourg St-Joseph entre les maisons Morelli et Barbier pour lequel un crédit de 1,120 fr. est nécessaire.

Le Conseil adopte en principe la construction de l'escalier et renvoie pour avis à la Commission des travaux publics le projet de M. l'architecte.

Revendeuses de la place d'Armes.

La parole est donnée à M. Ghilini, rapporteur de la Commission, qui s'exprime en ces termes :

Messieurs,

Depuis bon nombre d'années, des revendeuses s'étaient installées aux portes de la citadelle, vendant plus spécialement des fruits et des légumes.

L'autorité militaire, (c'était son droit je crois), pour des raisons que nous n'avons pas à rechercher, a cru à propos de les faire déguerpir. — Tout en leur concédant provisoirement, d'accord avec l'autorité militaire, un coin de la place d'ortovecchio, le conseil a pensé qu'il était nécessaire que ces marchandes eussent un abri sur un emplacement moins provisoire et moins précaire.

A cet effet, Messieurs, vous avez nommé une commission composée de trois membres, chargée de trouver un endroit convenable où l'on aurait pu placer, construire un petit abri, afin que ces marchandes qui paient une location à la ville fussent garanties des intempéries de l'air et des rayons du soleil.

Votre commission après avoir examiné cette question, a décidé de faire choix du triangle de la place d'Armes pour y élever une espèce de pavillon qui servirait de petit marché aux légumes et fruits, pour la majeure partie de la population de la haute ville.

Nous ne venons pas aujourd'hui, Messieurs, vous demander un vote de fonds destinés à ce, nous aurons l'honneur de le faire ultérieurement; ce que nous désirons du Conseil en ce moment, c'est tout simplement, qu'il consacre, qu'il confirme, par un nouveau vote, le principe de ce travail, utile, nécessaire, et s'ajoutant urgent, principe qu'il a déjà adopté dans une de ses précédentes séances.

Nous vous prions également, Messieurs, de vouloir bien charger M. l'architecte de nous préparer un projet avec devis estimatif, dudit pavillon, après quoi nous aurons l'honneur, ainsi que je vous le disais

il y a un instant, de revenir devant vous avec un nouveau rapport par lequel nous vous demanderons la solution de cette petite question.

Le Conseil, sans rien préjuger, prend en considération les conclusions du rapport de la commission, et prie M. le maire de faire préparer un devis par M. l'architecte.

Indemnités de logement.

M. le maire ayant fait savoir que Mlle Gistucci, institutrice adjointe des écoles laïques, a été remplacée par M^{me} veuve Casanova,

Le Conseil dit que l'indemnité de logement accordée à Mlle Gistucci sera attribuée à sa remplaçante.

La séance est levée à 10 heures et renvoyée au mardi 19.

Appel de la classe 1865 EN ITALIE

Le tirage au sort aura lieu le 8 juin 1885. Le conseil de révision, le 17 août suivant. La session complémentaire s'ouvrira dans le courant du mois de février 1886.

N. B. — Sont également appelés sous les armes en Italie pour l'instruction pendant un mois, les militaires de la 1re catégorie de la classe 1857 qui en 1883 ont été renvoyés à un autre appel; ceux de la 2e catégorie de la classe 1864. Tous ces militaires devront se présenter au district militaire où ils sont inscrits, le 18 août 1885 avant midi.

Meurtre

Dans la soirée du 1er juin une explosion d'arme à feu a retenti à Portovecchio. Orlandi Jacques-Antoine était frappé de deux balles qui l'ont traversé du côté droit au côté gauche. La mort de ce malheureux a été instantanée.

Le colonel Herbingier

Une commission d'enquête vient de se réunir, au ministère de la guerre, à l'effet d'examiner, au point de vue militaire, les circonstances stratégiques qui ont amené l'évacuation de Lang-Son. Cette commission militaire, composée du général Lallemant, commandant de corps d'armée, ancien gouverneur général de l'Algérie, et de deux généraux de division, a remis son rapport au ministre de la guerre; on n'en connaît pas encore les termes, mais les conclusions ne sont plus un secret pour personne.

La commission d'enquête, jugeant sur les documents qui ont été transmis par le général Brière de l'Isle, déclare que le colonel Herbingier ne pouvait, dans la situation qui lui était faite, prendre une résolution autre que celle qu'il a prise. Comme sanction à ce verdict d'acquiescement, on assure que le ministre de la guerre est disposé à nommer au grade supérieur le lieutenant-colonel Herbingier; cette nomination paraîtrait au *Journal Officiel* le jour même où seront publiés les résultats de l'enquête.

Ces conclusions ne seront elles-mêmes livrées officiellement à la publicité que lorsque la commission aura entendu les explications verbales du général de Négrer, attendu incessamment à Paris.

(Avenir militaire).

Nominations d'Instituteurs

Ont été nommés:
 Instituteur suppléant à Bonifacio, M. Giuseppe Antoine-Marie, de Levie, pendant le congé de M. Vincentelli.
 Instituteur adjoint à Palneca, M. Piani, précédemment à Sari-d'Orcino.
 Instituteur adjoint à Sari-d'Orcino, M. Pozzo di Borgo, précédemment à Palneca.
 Instituteur à Felce, M. Mei, précédemment à Linguizetta.
 Instituteur à Linguizetta, M. Faggiannelli, précédemment à Felce.

COUR D'ASSISES DE LA CORSE

AUDIENCE DU 5 JUIN

Présidence de M. le Conseiller LUIGI

Assassinat

Encore un crime qui est la conséquence de nos discussions électorales. L'accusation est dirigée, contre le nommé Marchetti François, âgé de 20 ans, cultivateur à Zalana.

Le 8 mars 1885 on procédait à des élections municipales dans la commune de Zalana. La lutte était ardente, et les électeurs douteux étaient l'objet de sollicitations particulièrement vives. L'un d'eux était Balderani Ange-Toussaint, vieillard aveugle, dont on se disputait le suffrage. Déjà Marchetti Antoine-François s'était rendu auprès de lui et se trouvait dans la maison, lorsque Ciancioni Joseph-François, neveu de Balderani, membre du parti opposé à celui de l'accusé, arriva à son tour. Le vieillard se laissa fléchir et se disposait à aller prendre part au vote en compagnie de Ciancioni. Mais l'intervention énergique de ses deux filles changea sa détermination. Témoin de l'insuccès de la démarche de son adversaire, Marchetti affecta d'en triompher et se mit à ricaner. Cette attitude froissa Ciancioni qui lui enjoignit de sortir en le touchant légèrement avec la main. Marchetti s'éloigna en proie à une grande irritation et résolut de se venger. Il songea immédiatement à se procurer une arme, et quelques instants après, comme Ciancioni vint à passer devant la maison Orsoni où il était en compagnie de Maggiachi Patrice, il se précipita sur un fusil pour lui donner la mort.

Dans le courant de la journée il retourna chez Balderani, et déclara qu'il regrettrait de n'avoir pas rencontré Ciancioni dehors. « Il peut remonter le ciel, ajouta-t-il, que mon parti a la majorité, car s'il en avait été autrement, je l'aurais infailliblement tué. » Puis il alla se placer à la fenêtre et fit connaître à Balderelli Grâce-Marie que Ciancioni pouvait venir, maintenant qu'il avait une arme sur lui. Et tout en parlant, il portait la main dans la poche de sa veste. Sur ces entrefaites, Ciancioni ayant paru devant la maison, il devint furieux et se mit à tousser en guise de provocation. Le témoin Balderelli Marie-Anne rapporte que dans cette circonstance, Marchetti n'a pas dissimulé que Ciancioni devait lui rendre compte de sa conduite. Il renouvela ses provocations le surlendemain. L'ayant, en effet, aperçu dans la propriété Salvadori, il l'invia grossièrement et fit un mouvement comme pour saisir une arme; on ne lui en laissa pas le temps.

Evidemment Marchetti ne cherchait que l'occasion d'exécuter ses criminels projets de vengeance. Elle ne tarda pas à se présenter. Le 22 mars il travaillait avec d'autres individus dans la vigne de Gallicani Pierre-Jean. Non loin de là Ciancioni était occupé à des travaux de même nature, et Marchetti put à son aise épier ses moindres mouvements. Quand il le vit partir, il se rejeta à son tour sous un prétexte quelconque. Bientôt il l'aperçut qui, après s'être séparé de son beau-frère Félix et de Sabiani François, se rendait dans son clos de Penta, en passant par le vieux chemin qui conduit au hameau de Vignale. Il suivit de son côté le chemin d'intérêt commun parallèle à celui où Ciancioni s'était engagé et finit par franchir le petit sentier qui les relie l'un à l'autre.

Moyen de rendre leur apprêt aux étoffes de soie

Pour rendre aux étoffes de soie leur apprêt et leur brillant primitif, il suffit de faire dissoudre 30 grammes de miel et autant de savon blanc, dans un quart de litre d'eau-de-vie. Avec une brosse douce et très propre, on imbibe sur les deux côtés les étoffes que l'on veut remettre à neuf, puis on les laisse tremper pendant une heure dans de l'eau claire. On les plonge ensuite à plusieurs reprises dans un baquet d'eau tiède. On renouvelle cette opération jusqu'à ce que l'eau soit absolument claire, en ayant soin de ne pas tordre l'étoffe ni la froisser avec la main, — elle est ensuite étendue sur des cordes disposées de façon à ce que les deux faces du tissu ne se rencontrent pas, puis repassée tandis qu'elle est encore humide. — S'il s'agit d'une étoffe blanche, on emploiera du miel, du savon et de l'alcool incolore.

DERNIÈRES INFORMATIONS

Le comte de Paris va aller à Londres, où il s'intéresse au lancement des grands paquebots de commerce.

M. Rouvier, ministre du cabinet Ferry, est vu fréquemment à l'Élysée.

M. Léon Grévy, neveu du président de la République, est parti pour Saint-Petersbourg.

On a arrêté les mandarins qui ont empoisonné le roi Riep-Hoa.

Le vice-amiral Galiber remanie le gouvernement des possessions françaises de l'Inde.

L'Italie a changé son personnel en Tripolitaine.

M. Brisson a refusé aux députés les réhabilitations qu'ils demandaient pour certains électeurs.

M. Goblet s'occupe des questions de l'enseignement dans les communes de la banlieue de Paris.

M. Blancsubé demandera l'augmentation du nombre des agents coloniaux en Cochinchine.

Un grand nombre d'aventuriers grecs ont offerts leurs services à l'Angleterre, pour continuer l'expédition du Soudan.

Le madhi a envoyé une lettre aux cheikhs de la Tripolitaine les invitant à déclarer la guerre aux chrétiens.

Le général Campenon a visité hier l'hôtel des Invalides dont il se propose la réorganisation.

Les conservateurs organisent à Paris, au quartier Montmartre, sous la présidence de Georges Berry, une réunion publique en vue des élections générales.

Dépêches de Nuit

(Service télégraphique spécial du Petit Bastiais)

Le colonel Herbingier

Le lieutenant-colonel Herbingier est arrivé à Paris.

Au Tonkin

Les Pavillons Noirs ayant menacé les chrétiens qui se trouvaient à Son-Tay, ceux-ci se sont réfugiés auprès de nos troupes.

M. Jules Ferry

L'ancien président du conseil est rentré à Paris. On dit que la date de son retour était subordonnée à l'attitude de la Chambre à l'égard de l'ancien cabinet.

M. Ferry a été très satisfait du discours de M. Brisson, et de la majorité qui a accepté les conclusions de la commission.

Bourse de Paris

Rente 3 p. 0/0	81,80	81,80
— 3 p. 0/0 amortissable	83,20	83,25
— 4 p. 0/0	105,35	105,50
— 1/2 p. 0/0	109,50	109,80

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA du 1 juin 1885

Entrées.

De Porto-Torres, vap. ital. Lombardia, cap. Barbieri, lest.
De Nice, vap. franç. Spahis, cap. Lota, dépêches, passagers, diverses.
De Be-Rousse, vap. franç. Isère, cap. Azema, passagers, diverses.

Sorties.

Pour Livourne, vap. ital. Lombardia, cap. Barbieri, lest.

Pour Marseille, vap. franç. Médah, cap. Davin, diverses.

Pour Livourne, vap. franç. Spahis, cap. Lota, dépêches, passagers, diverses.

Pour Marseille, vap. franç. Gio-Baciocchi, cap. Pietri, dépêches, passagers, diverses.

Pour Livourne, vap. franç. Isère, cap. Azema, passagers, diverses.

Leçons de Piano

Mlle Ottaviani, maîtresse de piano, se dispose à donner des leçons de musique, à des prix modérés.

Elle sera heureuse d'obtenir, à Bastia, d'aussi bons résultats que dans les divers pensionnats et les familles d'Ajaccio où elle a exercé avec succès pendant six ans.

S'adresser rue de la Nouvelle Traversée, maison Conzavaggio, au 4^{me} étage.

M^{me} POGGI Veuve PAOLI

MARCHANDE DE MODES à Bastia, Boulevard du Palais N. 9.

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un splendide assortiment de nouveautés pour la saison d'été provenant des meilleures fabriques de Paris.

Chapeaux de paille noirs, blancs, et couleurs, chapeaux pour dent confectionnés en tous genres on trouvera aussi un grand assortiment de fleurs plumes, agréments etc., et tous les articles de modes.

A DES PRIX TRÈS MODÈRES

Distillerie Bastiaise
Entrepôts de Tabacs et Spiritueux
L.-N. MATTEI
Inventeur de l'Amaro Mattei
APERITIF, DIGESTIF, FEBBRIFUGE

Aperçu des Grandes Liqueurs
Arnaud — Meunier — Guillot
Galifet et d'Amsterdam.
Chartreuse du Couvent
Liqueurs des Bénédictines.
Anisette Marie Brizard.
Cacao Choiva véritable.
Peppermint Get
China Brun Perot
Kumel véritable
Thé Chinois
Maraschino di Zara
Amers :

Picon, Saillard, Bianqui, Indien
et autres.
Vermouths :
Noilly, Maffre,
Martini Sola de Turin.

Absinthes :
Pernod, Cosenier, Conilh.
Cognac fine Champagne :
Martel, Douat, Lavour, Tumpier,
Guérin, Molina, Bagier, Etourneau.
Rham de la Jamaïque.
Kirsch de la Forêt Noire.
Sirops assortis.

**GRAND ASSORTIMENT
POUR BUREAUX DE TABACS**
VER SOLITAIRE On sait
que la propagation de Tœnia ou ver solitaire est due à l'usage alimentaire des viandes saignantes ; ce n'est que depuis peu d'années, paraît-il, que l'on a trouvé le vrai remède contre le Tœnia : c'est un à savant pharmacien de Paris, à M. Secretan, que l'on doit la préparation de ce médicament qui, sous la forme de globules tœniafuges, a été expérimenté avec succès constant dans les hôpitaux de Paris. Ajoutons encore qu'on peut se procurer ces globules tœniafuges envoyant un mandat de 10 francs à l'adresse de M. Secretan, pharmacien, 57, Avenue d'Orléans de Paris.

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865
Prix fixe

POE MATTEI FILS
17, Boulevard Paoli, sur la Traverse, Bastia

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. — Grands choix de parures, demi-parures, pendants, broches, bracelets, colliers, gilettes, bagues, médaillons, etc., à des prix très réduits, en or, argent, double et dent. — Orfèvrerie argent et métal blanc 1^{er} titre. — Articles d'église et d'optique. — Réparations de montres pendules, réveils et Bijoux, à des prix très réduits. — Achat des matières d'or et d'argent et des pierres fines. — Envoi franco à l'Intérieur de toute commande au dessus de 20 fr.

VIN FEBBRIFUGE
de J. MICHELETTI, pharmacien-chimiste

Ex-interne des hôpitaux de Marseille.
Lauréat de l'École de médecine et de pharmacie de Marseille
(CONCOURS 1881)
BASTIA. — Boulevard Paoli. — BASTIA
Ce vin est employé avec le plus grand succès dans le traitement des fièvres, intermittentes, les plus rebelles. Les nombreux résultats obtenus par messieurs les médecins qui l'ont expérimenté, attestent la supériorité de ce vin sur toutes les préparations fébrifuges employées jusqu'à ce jour.
Expédition dans toute la Corse. — Le litre 10 fr. le 1/2 litre 5 fr.

AVIS

M. PETROLACCI a l'honneur d'informer le public qu'indépendamment de son atelier il a un Magasin de vente, Boulevard Paoli, N° 29, d'articles de Chaudronnerie, Ferblanterie, Zinguerie, Lampisterie, Robinetterie, Pompes, Plombs en tuyau et en planches, Tôles, Clouterie et Serrurerie, Couleurs, Vernis et Pinceaux. Le tout à des prix très modérés.
Il se charge de faire peindre les portes et fenêtres, de la pose des vitres à domicile, ainsi que de toutes sortes de réparations concernant son métier.

PUBLICITÉ

DANS TOUS LES
JOURNAUX DE FRANCE & DE L'ÉTRANGER
S'ADRESSER A L'AGENCE HAVAS
10, Boulevard du Palais, 10
BASTIA

Avant vos repas, Buvez du

BYDOF
BITTER RUSSK

Propriété exclusive de la Maison SUBE et C^o de Marseille

Ce qui constitue la supériorité du Bydof sur tous les amers connus c'est qu'en outre de ses qualités toniques et apéritives, c'est un reconstituant infailible et un préservatif contre les épidémies et les fièvres intermittentes. Mélangé avec de l'Eau de Seltz, c'est l'apéritif le plus agréable.

Agents Généraux pour toute la Corse

PIERRE-VINCENT BOURGEOIS ET FILS, BASTIA

M^{me} Veuve Jenny
CARTOMANCIENNE
ET SIGNES DE LA MAIN

Consultations à prix modérés.
Elle parle trois langues. Visible tous les jours de 9 heures du matin à 9 heures du soir.
Boulevard Paoli, 26, premier étage, troisième porte.

**GRAND
ENTREPOT DE MATÉRIAUX**

BADANI, marchand de matériaux, boulevard St Angelo (Bastia), s'honneur de prévenir le public qu'il se charge de toutes les fournitures concernant la maçonnerie à des prix très modérés.
Entreprise de tous les travaux de maçonnerie.

BRASSERIE GASPARINI JEAN
Place Saint-Nicolas, Bastia

Maison fondée en 1869.

M. Gasparini a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il fournit de la bière crèmeuse et dorée, fabriquée avec de l'orge et houblon, en fûts et en bouteille, dont les prix après.

Bière en bouteille, de trois quarts, 0.50 cent. (verre compris).

id. en lût 0.50 id.
baril non compris.

Fabrique d'eau de Seltz, et Limonades gazeuses.

Exportation pour l'Italie jusqu'à golfe de l'Adriatique, l'Égypte et la mer Rouge. Mortadelle de Bologne choucroute de Strasbourg.

HOTEL D'EUROPE

Tenu par M. L. STEFANI
4, Boulevard du Palais, 4
au-dessus des grands magasins Orsini
BASTIA

Chambres garnies, Table d'hôte, Tables particulières, Pension bourgeoise, Prix très-modérés.

Cet Hôtel est fraîchement meublé et se recommande pour son bon confort.

Librairie et Imprimerie Ollagnier.

Un des rédacteurs gérants,
MATTHEU OLLAGNIER.

00073
Le Petit Bastiais

5 cent.

JOURNAL QUOTIDIEN

cent. 5

Abonnement (Payable d'avance)

UN AN, 20 fr. 4 mois 12 »
MOISMENT FRANÇ., ALGÈRES, 22 » 52 50
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » 48 »
Autres pay., le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

10^e ANNÉE, N° 1416 — DIMANCHE, 7 JUIN 1885
Saint Robert, abbé.

Rédaction & Administration :
Mathieu Ollagnier, Directeur
8, Boulevard du Palais, 8.
Bureau spécial à Paris, 12, rue des Martyrs.

Les annonces, radiques et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez M. Audouard et C^o, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 4 fr. — Recl., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Ind. 0,25.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'HIER

Saromètre, 767.
Température à l'air 9 h. m. 25 — à l'air 5 h. s. 21.
Pluie à 9 heures matin, 0 000.
Direction du vent à 9 h. m. N-E — à 5 h. s. -S-E.
Intensité à 9 h. m. faible — à 5 h. s. faible.
Etat du ciel à 9 h. m. clair.
Etat de la mer à 9 h. m. très belle.
Hauteur des eaux à 9 h. m. + 0.26.

BASTIA

CAUSERIE BASTIAISE

La Tredecina de Saint-Antoine est aussi dévotement suivie que les années précédentes. A l'aube, les personnes matinales montent au couvent des Pères Capucins ; le soir, c'est le tour des paresseux qui préfèrent aux splendeurs de l'aurore, le charme des belles soirées de printemps. Matin et soir, le retour est des plus gais, des plus pittoresques. A la nuit tombante, le vallon que contourne la route est éclairé par les lucioles, qui parsèment l'obscurité de leurs lueurs intermittentes. C'est tout bonnement féérique.

Dans la Corse entière, le Saint est l'objet d'une grande vénération ; son intercession est considérée comme très-puissante. Aussi sa fête, qui a lieu le 13 juin, est-elle célébrée en grande pompe. Non Dieu ! que les esprits forts ne se hâtent pas de sourire ! Mieux vaut encore quelque exagération dans les croyances, que cet affreux désert, qu'au nom de la science, on crée autour de l'âme humaine ! Que resterait-il donc aux déshérités de la fortune, de la santé, du bonheur ? La perspective que l'on meurt uniquement pour fournir aux combinaisons chimiques de la matière, une certaine quantité d'hydrogène, de carbone, d'engrais divers, ne m'a jamais paru ni fort réjouissante, ni surtout bien logique. Le jour où l'on aura successivement pesé, liquéfié, solidifié la Pensée, peut-être me rendrais-je, mais jusque-là je reste dans l'ornière qu'ont suivie tant d'anciens que la postérité a classés hommes de génie, tels que Descartes et Newton, pour n'en citer que deux.

Ami lecteur, lectrices charmantes, je vous dis adieu. L'heure des voyages a sonné ; la mer est belle, la température clémente ; c'est le moment de vagabonder aussi loin que le permet l'état des forces. Il est bon que l'homme se déplace, que, sous d'autres climats, il se heurte à des idées nouvelles, contemple des spectacles nouveaux. Il faut faire moisson de souvenirs, pour l'époque où les rhumatismes et autres infirmités vous clouent au fauteuil, près de l'âtre en hiver, et vous rendront insupportables même en été, le balancement du navire et le tremolo des wagons.

Stenterello a quitté nos murs, en lançant un cri de détresse. Pourtant, si jamais troupe théâtrale avécut dans des conditions économiques, c'est bien la troupe italienne qui, en dernier lieu, a tenté un essai sur notre théâtre. J'ai fréquenté quelque peu ces braves comédiens, et puis vous assurer qu'il n'y avait chez eux ni luxe d'appareillages, ni folles dépenses. Voilà donc encore une tentative qui rate. Qu'y faire ? Notre théâtre est-il condamné à une atonie indéfinie ? Bien des considérations ont déjà été exposées, à ce propos, dans les colonnes du Petit Bastiais. Pour ma part, après avoir réfléchi, autant que me le permettent mes organes cérébraux, je donne ma langue aux chiens.

Grand émoi ! Il y a huit jours, à la tombée de la nuit, deux torpilleurs ont apparu, glissant sur l'eau, comme des poissons gigantesques, qui auraient émergé à demi de l'élément liquide. Ce n'est pas pour vous apprendre que ces jolis engins de destruction appartenaient au Sultan de Constantinople ; notre petite gazette vous l'a déjà annoncé. Mais à leur apparition, chacun s'écriait : c'est la flotte qui arrive ! Et, en effet, pour nous pauvres Bastiais, c'est une fête, chaque fois que l'escadre nationale passe vingt-quatre heures au monillage devant notre port. M. le vice-amiral Krantz et ses officiers ont emporté bon souvenir de notre accueil d'il y a deux ans. Rien

n'en est-il parvenu au ministère de la marine, qu'on se montre vis-à-vis de nous si avares de visites auxquelles nous tenons tant ?

Nous avons cependant un dédommagement. La Chimère, un gracieux aviso, poursuit sur nos côtes ses intéressantes études. L'Albatros nous est revenu avec un mignon navire, la Sentinelle.

Jadis, quand nous ne possédions qu'une mauvaise crique, nous avions un stationnaire. Nous en sommes privés depuis qu'on a construit un vaste port. Est-ce logique ? Bastia n'est-il pas un centre d'inscription maritime important ? Si le ministre savait combien de vocations éveille la vue de nos équipages de guerre, il n'hésiterait pas à nous restituer notre stationnaire et à nous envoyer périodiquement l'escadre.

BRIDOUX.

MUSIQUE

Notre librairie vient de recevoir un assortiment de Musique Française, Italienne, Allemande, etc. pour piano et instruments.

Méthodes, Partitions, Danses, Mélodies, Chansonnettes, etc.

Lettre de Paris

Depuis que le monde est monde, que l'humanité existe sous la calotte du ciel, que la vitalité enfin est sortie du chaos, jamais mortel ayant végété sur terre, n'a eu les honneurs de Victor Hugo.

Que sont les triomphes des anciens empereurs romains, que sont les fastes, les délires, les admirations des illustres de l'ancienne Grèce, qu'est la splendeur de Charlemagne ! qu'est la puissance de Napoléon ! que son triomphe toutes les adulations de nos génies de l'antiquité, de la renaissance et de nos temps modernes ; rien, rien, absolument rien comparativement aux triomphes de Victor Hugo mort !

Paris est en ce moment une immense fournaise où tout le monde est en ébullition ; des couronnes forment des rivalités ; à la plus belle, à la plus grande, à la plus riche, c'est de la fièvre, du délire ;

CAPITULATION

Article 1er. — Le détachement commandé par le lieutenant Arcel, composé de lui, un sous-lieutenant et soixante-quatre hommes, rendra les armes dans cinq minutes.

Article 2. — Le commandant Poli s'engage à faire escorter ledit détachement jusqu'à Porto-Vecchio, par terre, en sûreté.

Fait à Sari, le 4 mars 1815.

Signé : ARCEL, lieutenant ; POLI, commandant.

Après les Cent-Jours, lorsque les Bourbons furent montés sur le trône, le commandant Poli, retranché dans des positions presque inaccessibles, refusa de se soumettre au gouvernement de Louis XVIII jusqu'au mois de mai 1816, où il conclut un traité véritable, après avoir livré des batailles en règle et mis en déroute les soldats royaux.

C'est incontestablement un fait extraordinaire que celui-ci : une poignée de paysans restant les derniers en guerre, en Europe, pendant près d'une année après Waterloo, quand la paix était devenue générale.

Le représentant de Louis XVIII en Corse était, à cette époque, un certain marquis de Rivière qui, se rendant en Turquie comme ambassadeur, avait eu la mission de relâcher dans l'île méditerranéenne pour la pacifier et donner une forme régulière à l'administration. Il se fit précéder, dans sa marche contre les insurgés, par une proclamation menaçante envers ceux qui suivaient « un rebelle qui, par ses promesses perfides, les avait égarés. » Il annonçait que « le roi savait pardonner une erreur comme punir le crime. »

Cela ne l'empêcha pas de tomber dans une embuscade. Sans le courage d'un régiment, le marquis de Rivière aurait été fait prisonnier. Il fut obligé de fuir au galop, en s'écriant à plusieurs reprises : « Sauve qui peut ! »

Les détails de cet engagement ont été enregistrés par l'histoire.

Les femmes avaient transporté des quartiers de roche sur le penchant de la vallée. Elles avaient lié ces pierres avec des rameaux de vignes sauvages attachés à des pieux. Il n'y eut plus qu'à couper les attaches, et les pierres bondirent sur la tête des soldats.

L'insurrection ne put pas être réprimée par la force : cela aurait exigé qu'on versât trop de sang.

Le traité qui intervint accordait amnistie générale à tout le monde. Il fut signé par le chevalier d'Angibeauc, chef de bataillon, premier aide de camp du comte Villot qui commandait alors la 23e division militaire.

Cet officier supérieur fut obligé de venir en personne en donner lecture aux insurgés pour obtenir qu'ils missent bas les armes ; il les harangua en jurant sur son honneur qu'il y aurait un oubli entier du passé.

Concours de poulinières

Voici la lettre de M. l'inspecteur général des haras dont il est fait mention dans la délibération du conseil municipal du 12 mai dernier.

He-Rousse, le 22 avril 1885.

Monsieur le Maire,
Monsieur le Ministre de l'Agriculture a alloué au département de la Corse une somme de deux mille francs destinés à la création de concours de primes pour poulinières.

Je serais disposé à proposer à Monsieur le Ministre d'en affecter le tiers à l'arrondissement de Bastia, et la réunion pourrait avoir lieu dans votre ville.

La somme totale étant beaucoup trop faible pour permettre la formation de plusieurs concours sérieux, je viens, avant de prendre une décision, vous deman-

der si vous voudriez, au moyen de vos ressources municipales, augmenter le crédit alloué par le Ministère de l'Agriculture. Il suffirait que vous puissiez consacrer à cet objet une somme de cinq ou six cents francs.

Il n'est pas douteux que la création d'un concours de poulinières ne contribue puissamment au développement de la production chevaline dans l'arrondissement de Bastia.

Veillez agréer, etc.

L'inspecteur général des Haras,
PLAZEN.

141e RÉGIMENT D'INFANTERIE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 6 Juin 1885, de 8 à 9 h.

- | | |
|--------------------------------------|-------------|
| 1. Les Lanciers, (allégo), | Govaert. |
| 2. Ouverture d'une journée à Vienne, | Suppé. |
| 4. L'Ombre, (fantaisie), | Flotow. |
| 5. Rêve de Printemps, (mazurka), | Germain. |
| 3. Quintette du Barbier, | Rossini. |
| 6. Indiana, (valse), | Marcellhou. |

COUR D'ASSISES DE LA CORSE

AUDIENCE DU 6 JUIN

Présidence de M. le Conseiller LUIGI

Meurtre et tentative de meurtre

Le 14 février 1885, Michelangeli Jean-Baptiste rentra au village de Lecci en compagnie de son fils Antoine-Pasquin, et de sa belle-fille et de ses domestiques, lorsque plusieurs détonations d'arme à feu retentirent, et Antoine Pasquin tombait mortellement blessé. Plusieurs individus furent inculpés d'avoir participé à cet attentat, et, parmi eux, les frères Bartoli et les frères Nicoli qui prirent la fuite. Pour parvenir à leur arrestation, une colonne de gendarmerie mobile fut organisée, ayant à sa tête le maréchal des logis Delbon. Jean-Baptiste Michelangeli s'offrit pour la guider dans sa recherche, et ses services furent acceptés. Dans la matinée du 21 mars 1885, elle était arrivée aux environs de Bugna l'Alza, territoire de Lecci. Le maréchal de logis plaça tous ses hommes en embuscade ; lui-même avec les gendarmes Alfonsi et Marcaggi se posta à 200 mètres environ d'une grotte désignée sous le nom de *Foce de Porro*, tandis que le guide se tenait éloigné d'eux d'une trentaine de mètres.

Vers 9 heures une détonation se fit entendre vers la gauche du poste occupé par le maréchal des logis. Immédiatement ce sous-officier se dirigea de ce côté et rencontra dans le sentier Jean-Baptiste Michelangeli, qui, les traits bouleversés et en proie à une vive émotion, rechargeait son fusil. Aux questions qui lui furent adressées, il répondit qu'il avait tiré pour prévenir les gendarmes de la présence des contumax.

« Ils sont là, dit-il, » et il ajouta : « J'ai vu Bartoli et d'autres. » On se mit à fouiller le maquis et on s'éparpilla dans différentes directions. Pendant qu'on procédait à cette opération, deux nouveaux coups de feu éclatèrent presque simultanément, et les gendarmes entendirent la voix de Michelangeli qui criait : « Je suis mort. » Ils accoururent et constatèrent qu'il était blessé à l'épaule gauche. Environ deux heures après, on découvrit dans le maquis le cadavre de Bartoli François. Il était adossé à un rocher ayant à ses côtés son fusil appuyé contre une pierre. Il avait été atteint à la partie médiane de la face antérieure du creux de l'épaule droite, et l'on remarqua une traînée de sang qui indiquait qu'il avait pu marcher, après avoir été frappé. Son arme n'était pas déchargée et ne paraissait pas avoir fait explosion de la journée.

L'auteur de la mort de Bartoli n'était autre que Michelangeli. Il avait toutefois prétendu que, s'étant trouvé en présence de la victime de Nicoli Don-Checco, il avait épanché son fusil, mais que, plus prompt, Nicoli avait fait feu. Quoique blessé, il avait eu assez de force pour envoyer à son tour une décharge à ses

amis. Ce système est absolument inadmissible, et tout concourt à établir que Bartoli a été blessé par le premier des trois coups de feu qui ont retenti dans cette circonstance. Outre qu'on ne comprendrait pas, que Michelangeli ait, comme il l'a dit, tiré en l'air, en guise de signal, car c'eût été donner l'éveil aux contumax, le maréchal des logis Delbon affirme que, si Bartoli avait été blessé plus tard, il devait inmanquablement passer près de lui. De son côté le gendarme Alfonsi ajoute que lorsqu'il a revu Michelangeli, après la première détonation, il avait les traits bouleversés d'un homme qui veut de faire un mauvais coup.

Quand à la blessure de Michelangeli, elle est évidemment l'œuvre de Nicoli Don-Checco. Les déclarations de la victime ne laissent aucun doute à cet égard.

Michelangeli est amené devant la Cour soutenu par les gendarmes, car il peut à peine se tenir sur ses jambes, il souffre encore énormément de sa blessure, au point qu'il parle même avec difficulté. Pour que ses juges puissent entendre ses explications, on est obligé de le faire conduire tout à côté des bancs occupés par les jurés. Dans son interrogatoire, il persiste du reste dans le système qu'il a invoqué au cours de l'information.

Il reconnaît avoir été condamné à 2 ans de prison pour tentative d'homicide provoqué. Il a comparu une seconde fois en cour d'assises sous l'accusation de meurtre, mais il a été acquitté.

M. Angeli, substitut du Procureur général, a soutenu l'accusation.

Mmes H. de Montera et S. Gavini assistaient l'accusé.

Déclaré coupable de meurtre excusable avec admission des circonstances atténuantes, Michelangeli qui se trouve en état de récidive légale, a été condamné à trois ans de prison.

On croyait à un autre résultat. L'on pense généralement que ce qui a déterminé le jury à une condamnation, ce sont les trop fréquentes comparaisons de l'accusé en cour d'assises.

Nouvelles maritimes

Avant-hier, à 7 heures du matin, le paquebot-poste *Spahis*, capitaine Lota, venant de Bastia, est arrivé avec une vingtaine de passagers, au nombre desquels se trouvait M. Ferrandi, médecin militaire au 4e régiment de dragons, rentrant de congé.

Il a été débarqué de ce navire 16 tonnes de marchandises, consistant en volailles, huile d'olive, œufs et divers.

(Petit Niçois).

PROCÉDÉ POUR NETTOYER LES GANTS

Pour le nettoyage des gants servez-vous de :
N° 1. Lait. 1.000 grammes.
Carbonate de soude. 5 —
N° 2. Savon à gants ou ganté :
Savon en poudre 250 grammes.
Ammoniaque liquide 40 —
Eau de javelle 465 —
Eau ordinaire 155 —
On fait avec le tout une pâte dont on impregne des morceaux de flanelle, avec lesquels on frotte le gant jusqu'à ce qu'il soit parfaitement nettoyé.

DERNIÈRES INFORMATIONS

M. Peyron, directeur de l'assistance publique, visite les départements de l'ouest, pour se rendre compte de la situation des enfants assistés.

Dans une lettre récente, le prince Kra-

potkine proteste contre les menées anarchistes.

Le duc d'Aumale vient d'inviter le maréchal de Mac-Mahon à passer quelques jours au château de Chantilly.

On a trouvé planté près des Tuileries un drapeau surmonté d'un aigle, avec ces mots : *Vive le prince Victor*. La police l'a enlevé.

M. Gladstone proposera des mesures contre les sociétés secrètes d'Irlande.

M. Villeneuve, député de la Seine, a eu une entrevue avec M. de Freycinet au sujet de notre situation en Egypte, où il n'admet, sous aucun prétexte, l'intervention turque.

Dépêches de Nuit

(Service télégraphique spécial du Petit Bastiais)

Le général Lewal

Le général Lewal a été nommé au commandement du 10e corps d'armée, en remplacement de M. le général de Courcy.

Conseil des ministres

Les ministres se sont réunis sous la présidence de M. Brisson.

Il a été décidé que les membres du cabinet interviendraient individuellement à la souscription pour le monument à élever à Victor Hugo.

Le ministre de la guerre a communiqué les dépêches de M. le général de Courcy qui montrent que les Chinois exécutent tranquillement le traité.

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. FLOQUET

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Compayré, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de jeudi qui est adopté.

M. Constans dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur le scrutin de liste adopté par le sénat.

Il demande que la discussion soit fixée à lundi.

Cette proposition est adoptée.

Suite de la 2e délibération sur les projets et propositions de loi relatifs au recrutement de l'armée.

La discussion s'ouvre sur l'article 9.

Plusieurs orateurs sont entendus.

Enfin cet article est adopté avec la disposition additionnelle portant qu'une punition de quinze jours de prison en-

traînera l'envoi aux compagnies de discipline.

Les articles 12 à 17 sont adoptés après l'échange de quelques observations.

Séance lundi.

AVIS DE DÉCES

Madame Veuve Santoni, M. de Suzzoni, conseiller honoraire, et Madame de Suzzoni, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent de faire dans la personne de Mademoiselle CLARA SANTONI, leur fille et petite-fille.

L'enterrement aura lieu le 7 juin à 2 heures et demie de relevée.

Bourse de Paris

	5 Juin	6 Juin
Rente 3 p. 0/0	81,80	81,80
— 3 p. 0/0 amortissable	83,25	83,20
— 4 p. 0/0	105,50	105,50
— 1/2 p. 0/0	109,80	109,70

ÉTAT CIVIL

MARIAGES. Néant.

NAISSANCES.

Vezzani Antoinette. — Jeannelon Erasme. — Bastiani Jeanne. — Sigaglia Toussainte.

DÉCÈS.

Santoni Clara-Marie-Jeanne, célibataire, 21 ans, de Porto-Ricco.
Soldani Etienne, maçon, célibataire, 34 ans, d'Occiatana.
Guzzacalapa Joséphine, 16 mois, de Bastia.

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA
du 5 juin 1885

ENTRÉES.

De Marseille, vap. franç. Cie-Valery, cap. Limarola, dépêches, passagers, diverses.

SORTIES.

Pour Livourne, vap. franç. Cie-Valery, cap. Limarola, diverses.

45 ANS DE SUCCÈS
52 Récompenses dont 12 Médailles d'or
Alcool de menthe
DE RICQLÈS

Bien supérieur à tous les produits similaires

ET LE SEUL VÉRITABLE

Contre les Indigestions, Flatulences, Maux d'estomac, de cœur, de nerfs, de tête et dissipant le moindre malaise. Excellent aussi pour la toilette et les dents.

Préservatif souverain contre les Épidémies

Fabrique à Lyon, 9 cours d'Herbouville

Maison à Paris, 41, rue Richer

Dépot dans les principales pharmacies

parfumeries et épiceries fines. — S: méfier,

des imitations, et pour éviter toute confusion,

exiger le véritable nom de H. de RICQLÈS,

dont la signature doit se trouver sur l'étiquette

flacon.

Mme POGGI Veuve PAOLI

MARCHANDÉ DE MODES à Bastia,

Boulevard du Palais N. 9.

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un splendide assortiment de nouveautés pour la saison d'été provenant des meilleures fabriques de Paris.

Chapeaux de paille noirs, blancs, et couleurs, chapeaux pour dames confectionnés en tous genres on trouvera aussi un grand assortiment de fleurs plumes, agréments etc., et tous les articles de modes.

A DES PRIX TRÈS MODÉRÉS

LE PETIT BASTIAIS

Trois Diplômes d'honneur et 20 Médailles
Distillerie J.-U. BLANQUI Fils, Nice

Spécialité de la Maison

AMARA BLANQUI

Le plus agréable et le plus fortifiant de tous les Amers et Bitters connus

Il est répandu et apprécié dans toute la Corse

GURAO DE NICE ET A NISSETTE SURFINE

Liqueurs autant appréciées que celles de Hollande.

PHILIPPE POGGI, REPRÉSENTANT, A BASTIA

Piano à Vendre

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE à acheter un 1/2 étage composé de 6 à 8 pièces dans une situation convenable.

S'adresser à Mme Raffalli, au 5e étage au dessus des magasins Olivari.

A LOUER de suite un étage composé de 8 à 9 pièces, au fond de la traverse, maison Nardini.

S'adresser à M. J.-L. RAFFALLI, Place St-Nicolas.

DEMANDEZ chez tous les bons détaillants

LE **CHOCOLAT** DES ANCILLES (VIGNETTE DORÉE) M^{re} Prosper Faynel (Lyon)

SPECIALITE DE PATES ALIMENTAIRES

JEAN CAFFARELLI Boulevard St Angelo, Bastia,

44 Médailles, or, argent et bronze aux Expositions Universelles et concours régionaux Ajaccio; Hors concours comme membre du Jury.

Les pâtes que fabrique ma maison se recommandent par leur parfaite pureté. Elles sont exemptes de toute acreté à cause de l'emploi de semoules de tout fer choix, par Tangarock, sans aucune couleur artificielle toujours nuisible à la santé.

Quoique mes pâtes soient reconnues de beaucoup supérieures aux produits similaires, les prix sont tels à ne devoir craindre aucune concurrence.

Prix exceptionnels et qualité supérieure.

Librairie et Imprimerie Ollagnier.

Les dessinateurs géométriques MATHIEU OLLAGNIER.

Café Restaurant National

Cours des Ormeaux, BASTIA

chez Madame Adélaïde Colombani

Table d'hôte à 3 fr. par jour soit 4 fr. 50 par repas. Service à la carte et à toute heure. Diners sur commande.

Bon confortable et consommations de premier choix.

SIROP PECTORAL SÉDATIF

De J. MICHELETTI, PHARMACIEN-CHIMISTE Boulevard Paoli, Bastia.

Les Rhumes, Catarrhes, Oppressions, Coqueluches, Toux nerveuses et toutes les irritations des organes respiratoires, sont guéris en peu de jours par le **Sirop Pectoral sédatif**, à base d'aconit et de laurier cerise. — Le flacon, 2 francs.

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865

Prix fixe

PCE MATTEI FILS

17, Boulevard Paoli, sur la Traverse, Bastia

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. — Grands choix de parures, demi-perures, pendants, broches, bracelets, colliers, giletières, bagues, médaillons, etc., à des prix très réduits, en or, argent, double et émail. — Orfèvrerie argent et métal blanc 1^{er} titre. — Articles d'église et d'optique. — Réparations de montres pendules, réveils et Bijoux, à des prix très réduits. — Achat des matières d'or et d'argent et des pierres fines. — Révoi franco à l'intérieur de toute commande au dessus de 20 fr.

Spécifique Vinciguerra

De tous les Fébrifuges aucun ne lui est comparable. Se méfier des contrefaçons.

Dépôt unique du véritable FÉBRIFUGE VINCIGUERRA. Pharmacie LUCIANI (Bastia).

AVIS

M. PETROLACCI a l'honneur d'informer le public qu'indépendamment de son atelier il a un Magasin de vente, Boulevard Paoli, N° 29, d'articles de Charbonnerie, Ferblanterie, Zinguerie, Lampisterie, Robinetterie, Pompes, Plombs en tuyau et en planches, Tôles, Clouterie et Serrurerie, Couleurs, Vernis et Pinceaux. Le tout à des prix très modérés.

Il se charge de faire peindre les portes et fenêtres, de la pose des vitres à domicile, ainsi que de toutes sortes de réparations concernant son métier.

HOTEL D'EUROPE

Tenu par M. L. STEFANI 4, Boulevard du Palais, 4 au-dessus des grands magasins Orsaga BASTIA

Chambres garnies, Table d'hôte, Tables particulières, Pension bourgeoise, Prix très-modérés.

Cet Hôtel est fraîchement meublé et se recommande pour son bon confortable.

YEUX Choix Pommade V. PARNIER, 1884/85

Distillerie Bastiaise

Entrepôts de Tabacs et Spiritueux

L.-N. MATTEI

Inventeur de l'Amaro Mattei APERITIF, DIGESTIF, FÉBRIFUGE

Aperçu des Grandes Liqueurs

Arnoud — Meunier — Guillot Galifet et d'Amsterdam. Chertreux du Convent Liqueurs des Bénédictines. Anisette Marie Brizard. Cacao Choiva véritable. Peppermint Get China Brun Perot Kumel véritable Thé Chinois Mars-quinô di Zara

Amers :

Picon, Saillard, Bianqui, Indien et autres.

Vermouths :

Noilly, Maifre, Martini Sola de Turin.

Absinthés :

Pernod, Cusenier, Conilh.

Cognac fine Champagne :

Martel, Donat, Lavour, Tempier, Guérin, Molins, Bagier, Etourneau.

Rham de la Jamaïque. Kirsch de la Forêt Noire. Sirops assortis.

GRAND ASSORTIMENT FOUR BUREAUX DE TABACS

Le Petit Bastiais

00075

5 cent.

JOURNAL QUOTIDIEN

cent. 5

Abonnement (Payable d'avance)

TOURNE 100 fr., 50 fr., 2 mois 19 »
L'UNION FRANÇ., ALGÈRE, 22 » » 22 50
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » » 48 »
Autres pays, le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

10^e ANNEE, N° 1447 — LUNDI, 8 JUIN 1885

Saint Médard.

Rédaction & Administration :

Mathieu Ollagnier, Directeur

8, Boulevard du Palais, 8.

Bureau spécial à Paris, 42, rue des Martyrs.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais, 40, à Paris, chez MM. Audbourg et C^{ie}, Place de la Bourse, 40. — Faits divers, 4 fr. — Récl., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud., 0,50.

Librairie du Petit Bastiais

CORSICA

De Ferdinand GREGOROVICZ

Traduction française par M. P. LUCCIANA

3 vol. in-8° de 790 pages. — Prix 9 fr.

BASTIA

LE CLUB DU ROTONDO

Depuis plusieurs années, il s'est formé, en France, des sociétés de jeunes gens qui consacrent une partie de leur temps à des excursions dans les montagnes. Là se trouvent réunis des géologues, des botanistes, des zoologistes, des érudits en herbe, de simples amateurs, qui parcourent le pays et l'envisagent sous ses différents aspects. Dans ces marches d'un intérêt toujours nouveau, le corps se fortifie, l'esprit s'aiguise, les connaissances s'accroissent, et la vue des choses vient heureusement éclairer et compléter les leçons puisées dans le livre.

Les avantages de ces associations sont tels que nous désirons ardemment les voir organiser dans notre pays. Si jamais contrée a été faite pour éveiller la curiosité, c'est bien la nôtre. Voici ce qu'un homme éminent a dit de la Corse :

« La Corse, par la variété de ses découpures, de ses aspects et de sa flore, réserve aux touristes une succession de spectacles comme aucun autre pays ne peut en offrir. On y peut, en quelques heures, passer des côtes accidentées de la Sicile ou de la Grèce, avec leur flore méditerranéenne, aux imposantes forêts de la Suède et de la Norvège ; et depuis les plages sablonneuses jusqu'aux sommets du Monte-Cinto, on trouve une série de points de vue bien faits pour attirer l'attention des artistes ou des simples curieux, toujours en quête de nouvelles distractions. » (Charles Raymond).

N'est-ce pas une honte que nous, habitants de cet exceptionnel et beau pays,

nous le connaissions si peu ? N'est-il pas déplorable qu'en dehors de notre commune, de notre arrondissement tout au plus, nous soyons si ignorants de la configuration générale de l'île ? Par tel est le lot de la généralité de la Bastiaise, tel Ajacien voit détailler le plan de Paris ou de Marseille, qui n'aura que des notions incomplètes sur les arrondissements de Corte ou de Sartène. C'est pénible à dire, malheureusement c'est la vérité.

Il convient, pour l'homme du pays, que les jeunes gens rompent avec les habitudes casanières de nos anciens. Il faut que notre jeunesse parcoure nos plaines, nos vallons, nos montagnes, avec le bâton du touriste, le marteau du géologue, la boîte de l'herboriste ou de l'entomologiste, l'album du dessinateur ou l'appareil du photographe, etc., etc. La moisson est ample, et c'est pitié qu'on l'ait négligée jusqu'ici.

Quelle plus attrayante distraction d'ailleurs, que de voyager en compagnie d'amis, de se communiquer ses impressions ? Le voyage serait aussi profitable aux élèves des lettres qu'à ceux des sciences. On ne comprend bien les beautés des grands peintres de la nature depuis Homère et Virgile jusqu'à Victor Hugo, qu'en contrôlant leur œuvre par le spectacle de la nature elle-même. Nous n'en finirions pas, si nous voulions énumérer les avantages et les agréments de ces excursions qui deviennent partout le complément d'une éducation sainement entendue.

Nous convions donc nos concitoyens qui ont encore bon pied, bon œil, à s'associer pour former des caravanes, dont les travaux auront le double résultat d'augmenter leurs connaissances et de mieux faire connaître la plus belle île de la Méditerranée. Ils ont des guides tout trouvés, ce sont nos ingénieurs, nos conducteurs des ponts et chaussées, nos forestiers qui se feront certes un plaisir de se mettre à la tête de ces intéressantes pérégrinations.

Ailleurs, les sociétés dont il s'agit, prennent le nom de clubs alpins ou pyrénéens. Que la nôtre s'intitule club du Rotondo, à moins que l'on ne préfère

toute autre désignation. Nos Clubs corses (rien de politique !) appelleront l'arrivée des clubs parisiens, et, sous beaucoup de points de vue, nous aurons tout à gagner par ce contact, car notre département, pour son malheur, n'est encore connu que par des ouvrages dans lesquels l'imagination joue un trop grand rôle.

Ephémérides Corses

8 Juin 1574. — Inauguration dans toutes les paroisses du diocèse d'Aleria, de la Confrérie du St-Sacrement

Alexandre Sauli, évêque d'Aleria, navré des désordres qui régnaient dans son diocèse, avait organisé ces confréries afin de moraliser, autant que faire se pouvait, ses diocésains.

Un simple effet du hasard

A l'ouverture de la session de la Cour d'Assises, quatre jurés titulaires seulement étaient présents, de telle sorte que le service du jury était assuré par un tableau sur lequel figuraient trente-deux titulaires.

Des quatre jurés supplémentaires, deux ont fait valoir des motifs légitimes de dispense que la Cour a accueillis.

Par suite des dispenses successivement accordées au cours de la session, le tableau du jury ne contient plus que sept jurés titulaires et deux supplémentaires. La plupart des jurés congédiés avaient invoqué des motifs de santé.

Le hasard qui fait toujours bien les choses a voulu que parmi les vingt et un jurés complémentaires appelés pour remplacer les dispensés, il y eût cinq médecins, sans doute afin que si les titulaires ou complémentaires restant venaient à se trouver eux-mêmes indisposés, ils pussent recevoir sur place les premiers secours dont ils auraient pu avoir besoin. Par une précaution excessive, le hasard a compris dans la liste des complémentaires aussi deux notaires.

Il faut espérer qu'aucun des jurés en exercice n'aura besoin de leur ministère.

Gazette départementale

SAINTE MARIE POGGIO. — Les élections qui ont eu lieu le 4 mai de l'année dernière dans cette localité, avaient été attachées de fraude.

Pour assurer le succès d'un parti, on n'avait pas craint d'introduire dans l'urne trois bulletins en sus du nombre des votants. Ces élections ont été annulées, et de plus elles ont valu au maire, président du bureau, et à son complice, une poursuite en police correctionnelle. Le premier a été condamné à six mois de prison, le second à 4 mois de la même peine.

Ce jugement a été rendu par défaut, et les inculpés n'ont pas osé se présenter devant leurs juges. Ils ont essayé d'obtenir à l'aide de certificats de maladie, un renvoi qui ne pouvait leur être accordé, le tribunal ayant pu être informé qu'ils se promenaient dans les rues de Bastia.

Puisse cette légitime sévérité des tribunaux représenter un enseignement pour ceux qui font métier de fausser les résultats des élections.

FOZZANO. — Le brigadier à pied Poletti, de la garde républicaine, passe à la brigade de Fozzano.

CERVIONE. — M. Marcantoni Marc-Antoine est nommé facteur rural n° 1.

AJACCIO. — On lit dans le *Journal de la Corse*, Un vol audacieux a été commis dans la nuit du 25. Un malfaiteur s'est introduit dans le magasin de M. Campi, après avoir fracturé la porte, et y a volé 40 fr. en billon et divers autres objets.

M. Robert, commissaire de police, ayant vu que ces objets avaient été déposés chez un honnête habitant qui s'était fait un devoir de l'en informer, s'est mis à la recherche du voleur et lui a mis la main dessus. C'était le nommé Margot, pénitencier libéré de Castelluccio, qui a avoué le vol. Le tribunal d'Ajaccio a condamné ce voleur qui a un dossier bien chargé à 5 ans de prison et à 5 ans de surveillance. Nous adressons nos félicitations à M. Robert qui remplit ses fonctions avec autant d'énergie que d'intelligence.

NOCETA. — Le mobilier de l'école communale était incomplet. M. l'instituteur a ouvert une souscription, et a réuni les fonds nécessaires pour l'achat des objets qui faisaient défaut.

COUR D'ASSISES DE LA CORSE

AUDIENCE DU 6 JUIN
Présidence de M. le Conseiller LUGAT

C'est une toute jeune femme que le jury a à juger, elle ne cesse de pleurer. Elle se nomme Gaffi Elise, âgée de 26 ans, ménagère, de Pero-Casavechia.

Assassinat

Une inimitié de famille ayant obligé la veuve Angèle-Catherine Chiesa, à quitter la commune de Pero-Casavechia pour aller s'établir à Bastia, elle afferma ses propriétés à Rossi Paul-Antoine. A la mort de cette femme, son fils, Duraldo Chiesa, qui devint ensuite le beau-frère de Rossi, pria ce dernier de continuer à gérer ses affaires. Rossi habitait alors l'étage supérieur d'une maison située au hameau de Grotte. Lorsque Duraldo partagea avec sa sœur Elise le patrimoine maternel, Rossi dut quitter son logement qui était échu à l'accusée et descendre au rez de chaussée qui était tombé dans le lot de Duraldo. Il emporta avec lui les meubles d'une valeur presque insignifiante qui n'auraient pas été compris dans le partage, mais il eut soin d'informer le mari d'Elise qu'il répondait du mobilier inventorié et qu'il le tenait à sa disposition. Antoine-Joseph Gaffi lui répondit qu'il pouvait le garder et qu'il ne réclamerait jamais. Tel n'était pas l'avis d'Elise Gaffi, qui était vivement irritée contre la femme de Rossi à cause de certain propos qu'elle lui attribuait. Le 28 janvier, 1885, elle se rendit à Grotte en

compagnie de sa belle-sœur, Gaffi Marie, et ayant constaté dans la maison l'absence de certains ustensiles de ménage, elle alla les demander avec aigreur à Barbe-Marie Rossi, celle-ci lui dit que tout ce qui lui revenait serait rendu, puis, après l'échange de quelques paroles, elle rentra chez elle et ferma la porte. Mais Elise la provoqua à sortir et, dès qu'elle parut, lui porta deux coups de couteau, l'un à l'épaule droite, l'autre à la région abdominale. Ne ressentant d'abord aucune douleur, Barbe-Marie se mit à bras le corps et parvint à la désarmer pendant que toutes deux étaient à terre. Bientôt ses forces l'abandonnèrent, et l'on fut obligé de la relever. La blessure qu'elle avait reçue à l'abdomen était mortelle, les intestins avaient été perforés et apparaissaient au dehors.

Cette malheureuse succomba le lendemain, elle était enceinte de six mois ; quant à Elise Gaffi, elle s'était empressée de prendre la fuite. La procédure établit qu'elle avait prémédité son attentat. Elle avait acheté, le matin même, chez Maononi, le couteau dont elle s'est servie pour donner la mort à la femme Rossi.

Interrogée l'accusée dit que fatiguée d'être objet d'injures et de calomnies odieuses, de la part de la femme Rossi, répondant du reste à l'appel de celle-ci, elle était sortie de son domicile, une altercation s'éleva entre elles, et dans la lutte, après avoir été elle-même renversée par terre, elle a frappé de son couteau celle qui l'avait terrassée.

Les témoins confirment leur dire à l'information. M. l'avocat Lottero cité à la décharge de l'accusée vient donner sur son honnêteté les meilleurs renseignements.

M. Angeli, substitut du Procureur général, a soutenu l'accusation.

M^{me} Pierre de Casabianca et H. de Montera ont successivement sollicité en faveur de la femme Gaffi un verdict atténué par l'excuse de la provocation violente.

Ce système a prévalu, et la femme Gaffi a été condamnée à cinq ans de prison.

Correspondance

Florence, 14 mai 1885.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,
Pour ma légitime défense je dois une réponse à l'article que M. Arrighi vient d'insérer dans l'un des numéros passés du *Petit Bastiais*. Je vous prie donc de vouloir bien avoir l'obligeance de publier ces lignes.

M. A. Arrighi dans son *Histoire de Sampiero Corso* a dit :

1^o que Sampiero, venu à Florence, prit part à la lutte des Médicis avec les Pazzi (page 4) ;

2^o que Sampiero abhorrait les *Bandes Noires* du célèbre Jean des Médicis (page 5) ;

3^o que Sampiero, passé en 1536 dans l'armée française, y devint ami de Bayard et de Charles de Bourbon (page 6).

Dans mon livre, *la Corsica e Cosimo I de' Medici*, qu'on vient de publier à Florence, j'ai pu démontrer comme ces assertions ne sont pas autre chose qu'une preuve éloquent de la puissance d'imagination de M. Arrighi.

Sampiero, né en 1498, ne pouvait pas avoir participé à la lutte des Médicis avec les Pazzi, car des 1478, c'est-à-dire depuis l'année de la célèbre conjuration des Pazzi, ceux-ci ne se soulevèrent plus jamais contre leurs adversaires.

Sampiero n'abhorrait pas les *Bandes Noires*. Il n'y a pas un seul document, pas un seul historien qui l'affirme : au contraire, plusieurs de ses lettres témoignent qu'il garda toujours bonne mémoire du temps qu'il passa au service de Jean des Médicis. Il est en outre à savoir qu'un nombre assez considérable de Corses furent enrôlés dans les *Bandes Noires*. Que M. Arrighi prenne donc garde : car en déniant

grant les *Bandes Noires*, il offense aussi la mémoire de Sampiero et de plusieurs autres de ses compatriotes.

Sampiero (très-digne, du reste, de l'amitié et de l'estime des hommes les plus illustres de son temps) ne pouvait pas avoir connu, en 1536, Bayard, ni Charles de Bourbon, par la simple raison que l'un était mort en 1524, l'autre en 1527.

Or, M. Arrighi passe prudemment sur ce qui regarde la lutte entre les Médicis et les Pazzi. Quant aux *Bandes noires*, il ne fait que répéter la vieille accusation, sans toutefois avancer quelque bonne preuve. A ce propos, je demande encore une fois à M. Arrighi pourquoi il n'a pas produit à l'appui cette lettre de Sampiero à laquelle il fait allusion, mais qu'il s'est bien gardé de reporter dans son livre.

Quant à l'autre point, à Bayard et à Charles de Bourbon, M. Arrighi, afin que le public me donne tort pour le moment, tourne la question. Je ne conclus pas, comme il affirme dans son article, que Sampiero n'avait pas pu connaître en 1524 Bayard, en 1527 Charles de Bourbon. Réellement, j'ai dit que c'est un anachronisme colossal de dire que Sampiero, entré en 1536 au service de la France, eût fait, dans cette époque, la connaissance des deux généraux français, lesquels déjà depuis quelques années étaient dans le nombre des trépassés. Peut-être, à présent, du haut des Elysées, ils rient fort des généreux efforts que M. Arrighi fait toujours pour prolonger leur vie *in hac lacrymarum valle*.

M. Arrighi dit que rien ne prouve que ces dates soient exactes. Cela se comprend : il voudrait que, pour plaire à lui, ils fussent morts depuis 1536.

C'est parfaitement inutile en outre qu'il cherche à se retrancher derrière l'autorité de M. Gregorovius. Dans un des moins louables travaux de sa jeunesse, cet illustre écrivain eut le tort de prêter trop de confiance au livre de M. Arrighi : ce qui ne diminue point l'excellente réputation dont il jouit à présent parmi les historiens.

M. Arrighi ajoute qu'il pourrait m'opposer le témoignage irrécusable (?) d'autres auteurs. C'est possible ; mais je l'engage à en citer un seul qui, avant 1842, (époque de la publication de son livre) ait écrit et imprimé de semblables choses.

Mais il y a plus encore. Dans quelles archives, dans quelle bibliothèque a-t-il découvert la lettre qui à la page 56 de son livre est attribuée à Sampiero, et que M. Gregorovius a textuellement copiée ? Qui lui a dit qu'à Florence, en 1565, le souvenir des Pazzi était encore vivant au fond des âmes ? (page 190).

Ce n'est pas donc à M. Arrighi qu'il est permis de parler d'aménités et de fatuités ; ce n'est pas à lui qu'il est permis de dire que j'ai altéré la vérité historique. Je pourrai bien reporter ici beaucoup de passages de lettres qui viennent de m'être adressées par plusieurs de ses compatriotes, dans lesquelles on contredit entièrement cette insinuation ; mais ce serait trop long, et j'ai encore quelque chose à dire.

L'histoire ne doit pas être un tissu de phrases, de déclamations et d'inventions. Ce que j'ai écrit s'appuie sur plus d'une centaine de documents authentiques et sur presque autant d'œuvres dignes de foi. Mon adversaire quelles bonnes preuves m'oppose-t-il ? Pas une. Ce soin nous paraît inutile, dit-il.

La vérité n'est pas double ; il n'y a pas deux vérités. Si des documents et des autres sources auxquelles j'ai puisé ressortent des vérités qui ne plaisent pas à M. Arrighi, devais-je écrire selon qu'il plait à lui ? Moi, je n'envisage point à M. Arrighi le secret qu'il possède d'inventer des épisodes. Ce n'est pas un sentiment de malveillance ni de haine furibonde, comme il prétend, contre la France, qui a dicté mes pages, mais seulement l'amour du vrai. Tous ceux qui liront mon livre ne tarderont pas à s'apercevoir qu'à l'égard de Gènes

aussi j'ai dit beaucoup de dures vérités. Pendant tout mon récit je me suis toutefois absolument abstenu de toute allusion aux temps d'aujourd'hui : pas un mot moins que respectueux, lancé contre la France actuelle, envers laquelle je n'ai aucun sentiment d'aversion. Mais M. Arrighi voudrait faire accroire autrement. De plus, l'apparition de mon pauvre livre lui donne un prétexte pour dire que l'Italie est en train de méditer la conquête de la Corse ! Ici aussi il se trompe.

Lui, qui avait promis de se conserver indifférent et calme, lui qui attribue aux Italiens tant de haine envers la France, il parle de l'Italie d'une manière telle que ses mots sembleraient des injures, si, au contraire, étant prononcés par un juge qui se découvre si passionné, ils n'eussent la valeur de l'élog le plus envié.

Si les Italiens d'aujourd'hui ont célébré l'anniversaire des *Vespri Siciliani* (défaite des Français), ils ont aussi célébré de la même façon celui de la bataille de *Legnano* (défaite des Allemands). L'on peut bien ressusciter les mémoires du passé, sans toutefois avoir l'intervention de déplaire aux nations voisines. Non, les Italiens n'ont pas de rancune envers la France ; mais, naturellement ils ne peuvent pas avoir trop de tendresse pour ces Français qui, suivant l'exemple de M. Arrighi, tentent bien que tout-à-fait envain, de couvrir leur nation de mépris et d'injures.

J'ai fini. Si M. Arrighi voudra encore une fois me procurer la divertissante lecture de ses déclamations et de ses défenses, je lui promets que, de mon côté, je ne me donnerai pas la peine de lui répondre. Seulement, lorsqu'il aura fouillé un document ou un autre élément quelconque, propre à réfuter mes critiques, seulement alors je reprendrai la plume. Mais je prie que M. Arrighi ne fera que répondre encore : ce soin nous paraît inutile.

GIOVANNI LIVI.

VICTOR HUGO

Il n'est plus ! mais son nom règne en notre mémoire !
L'Univers ne peut pas oublier tant de gloire ;
Non ! son œuvre n'a rien à redouter du temps !
Quand les siècles seront centuplés sur nos têtes,
La France, encor, dira : le plus grand des poètes
Fut un de mes enfants !

Ainsi le vent la destinée !
Tel est l'ordre du roi des cieux !
Parisiens ! en cette journée,
Cessez vos chants, cessez vos jeux !
Changez en deuil ce jour de fête !
Allez tous, et baissez la tête
Devant le héros trépassé !
Allez ! ses amis en alarmes
Inondent sa couche de larmes
Et de roses son front glacé !

Pleure, ô Peuple ! de ton idole
Les restes froids sont étendus !
Pleure, ô Peuple ! pleure et console
Ses petits enfants éperdus !
Pitié pour leur frère jeunesse !
Vois ! comme leur tête se baisse
Sous les coups du destin cruel !
Comme leur front déjà se ride
Et comme leur livre livide
Baise le poète si mortel !

Sous le grand arc dont il est digne,
Que pour un Corse on éleva,
Paris expose — honneur insigne !
Le grand poète qui s'en va !
Parmi des noms d'hommes de guerre,
Le nom glorieux de son père,
Là, sur le marbre, fut tracé ;
L'un combattit avec le glaive,

Et de lutter pour son grand rêve
L'autre ne s'est jamais lassé !

L'un à la France bien-aimée
De son courage fit le don !
L'autre, grâce à la renommée,
Remplit la terre de son nom !
Mais il voulait dans sa sagesse
Et dans sa magnanime ivresse
Relever le peuple oppressé !
Tel était l'homme que l'on pleure !

Victor Hugo ! dont à cette heure,
Peut-être, on blâme le passé !
Il combattit pour la justice,
Il lutta pour la liberté,
Contre la force usurpatrice
Contre un monarque redouté !
Oh ! que le rêve était sublime !
O Peuple ! il en fut la victime !

Et pour prix de ses vœux ardents,
Il eut l'exil, l'exil horrible !
Où sa muse souvent terrible
Sut lui dicter des vers sanglants !

Pauvres ! courez en foule unie
Aux pieds de votre bienfaiteur !
A son chevet, le beau Génie
Baise son front avec douleur !
Et les neuf Muses désolées
D'un crêpe long toutes voilées
Couvrent sa tête de lauriers !
Telles, durant les saintes guerres,
Les jeunes femmes et les mères
Couvraient de roses leurs guerriers !

Il n'est plus ! mais son nom règne en notre mémoire !
L'Univers ne peut pas oublier tant de gloire ;
Non ! son œuvre n'a rien à redouter du temps !
Quand les siècles seront centuplés sur nos têtes,
La France, encor, dira : le plus grand des poètes
Fut un de mes enfants !

J.-CHARLES ROMANACHE.

Un arrêté du 8 mai 1885 a fixé au 27 juillet prochain l'ouverture des épreuves préparatoires du concours de l'agrégation et des examens du certificat d'aptitude pour l'enseignement secondaire des jeunes filles.

Les inscriptions seront reçues au secrétariat de l'Académie du 20 mai au 20 juin.

Les aspirantes devront faire connaître, en s'inscrivant si elles se présentent pour les *Lettres* ou pour les *Sciences* et si elles désirent subir les épreuves de langues vivantes, elles fourniront les pièces ci-après :
1. Leur acte de naissance ;
2. les diplômes exigés par les arrêtés des 5 et 7 janvier 1845 ;
3. une notice individuelle renfermant les indications suivantes : établissement où l'aspirante a fait ses études : fonctions actuelles ; services antérieurs dans l'enseignement public ou libre, épreuves subies antérieurement, profession des parents.

Les épreuves écrites auront lieu dans l'ordre suivant :

Landi 27 juillet, de 8 heures à midi :

Agrégation
Lettres. — Composition littéraires.
Sciences. — Composition de mathématiques.

Certificat d'aptitude
Lettres. — Composition française.
Sciences. — Composition de mathématiques.

Mardi 28 juillet, de 8 heures à midi :

Agrégation
Lettres. — Composition sur un sujet de langue française.
Sciences. — Compositions de physique et chimie.

Certificat d'aptitude
Lettres. — Composition de littérature et de morale.
Sciences. — Composition de physique et chimie.
Mercredi 29 juillet, de 8 heures à midi :

Agrégation
Lettres. — Composition sur un sujet d'histoire.
Sciences. — Composition d'histoire naturelle.

Certificat d'aptitude
Lettres. — Composition sur un sujet d'histoire.
Sciences. — Composition d'histoire naturelle.

Jeuvi 30 juillet, de 8 heures à midi :

Agrégation
Lettres. — Composition de langues vivantes.
Sciences. — Composition littéraire.
Certificat d'aptitude
Lettres. — Composition de langues vivantes.
Sciences. — Composition sur un sujet de littérature et de morale.

Dépêches de Nuit

(Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*)

Concours régionaux
M. Demôle, ministre des travaux publics, accompagné de son chef de cabinet M. l'ingénieur Boussignat, s'est rendu à Lyon pour présider la distribution des récompenses du concours régional.

M. Demôle a été reçu à la gare par le préfet, le maire, le général commandant le gouvernement militaire et les principales autorités.

Le ministre des travaux publics a prononcé un discours où il a fait ressortir l'importance de la grande ville de Lyon.

Un autre concours a eu lieu à Beauvais.

C'est M. Pierre Legrand, ministre du commerce, qui a présidé cette cérémonie. Les sénateurs et députés du département accompagnaient M. Legrand.

Un troisième concours agricole avait également lieu à Montauban.

M. Hervé-Mangon, ministre de l'agriculture, devant prendre part à l'élection sénatoriale de la Manche, s'est fait représenter par M. Tisserand, directeur de l'agriculture.

Ces cérémonies ont donné lieu à de grandes fêtes.

COMPAGNIE INSULAIRE DE NAVIGATION A VAPEUR P. MORELLI et Compagnie (Ex C^{ie} Valéry.)

Conformément à l'article 42 des Statuts, les actionnaires réunis le 21 mai ne s'étant pas trouvés en nombre pour délibérer.

Le gérant a l'honneur de les convoquer à une nouvelle assemblée générale qui aura lieu le mardi 9 juin à trois heures de relevée, au siège social, rue Cannebière 29 à Marseille.

ORDRE DU JOUR :
1^o Révision des statuts notamment des articles 5, 7, 57, 58 et 41.
2^o Modification à apporter au Capital social
MORELLI.

**Mme Veuve Jenny
CARTOMANCIENNE
ET SIGNES DE LA MAIN**

Consultations à prix modérés.
Elle parle trois langues. Visible
tous les jours de 9 heures du matin
à 9 heures du soir.
Boulevard Paoli, 26, premier
étage, troisième porte.

HOTEL D'EUROPE

Tenu par M. L. STEFANI
4, Boulevard du Palais, 4
au-dessus des grands magasins Oreaga
BASTIA

Chambres garnies, Table d'hôte,
Tables particulières, Pension bour-
geoise, Prix très-modérés.
Cet Hôtel est fraîchement meublé
et se recommande pour son bon
confortable.

BRASSERIE GASPARINI JEAN
Place Saint-Nicolas, Bastia

Maison fondée en 1869.

M. Gasparini a l'honneur d'in-
former sa nombreuse clientèle qu'il
fourait de la bière crémeuse et dorée,
fabriquée avec de l'orge et houblon,
en fûts et en bouteille, dont les prix
après.

Bière en bouteille, de trois quarts,
0.60 cent. (verre compris).
id. en fût 0.50 id.
baril non compris.
Fabrique d'eau de Seltz, et Limo-
nades Gazeuses.

Exportation pour l'Italie jusqu'à
golfe de l'Adriatique, l'Egypte et la
mer Rouge. Mortadelle de Bologne
choucroute de Strasbourg.

MAISON DE CONFIANCE l'ondée en 1865
Erix fixe
DE MATTEI FILS
17, Boulevard Paoli, sur la Traverso, Bastia

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cham-
brées, tabourets et réveils. — Grands choix de parures, bijoux, pendules, pendants,
broches, bracelets, colliers, gilettes, bagues, médaillons, etc. — A des prix très
réduits, en or, argent, doublé et doublé. — Orfèvrerie argent et métal, bijoux, etc.
— Articles d'épicerie et d'opérette. — Répertoire de montres, pendules, réveils et
bijoux, à des prix très réduits. — Achat des montres d'or et d'argent et des
pierres fines. — Navel franco à l'intérieur de toute commande au delà de 20 fr.

Librairie et Imprimerie Ollagnier.
L'un des rédacteurs-gerants,
MATTHEU OLLAGNIER.

GIOVANNOLI FRÈRES

Place Saint-Nicolas, Bastia.

Grand assortiment de meubles riches et simples
SUSPENSIONS, PENDULES, SIÈGES, GLACES, TABLEAUX

Pour Chambre, Salon, Salle à manger, etc.

ETOFFES POUR MEUBLES ET TENTURES

PRIX TRÈS MODÉRÉS.

Grand Atelier de Fabrication de Meubles défiant toute concurrence.

Pianos de la Maison AURAND, de Paris.

VIN FÉBRIFUGE

de J. MICHELETTI, pharmacien-chimiste

Ex-externe des hôpitaux de Marseille.

Lauréat de l'École de médecine et de pharmacie de Marseille

(CONCOURS 1881)

BASTIA. — Boulevard Paoli. — BASTIA

Ce vin est employé avec le plus grand succès dans le traitement des
fièvres, intermittentes, les plus rebelles. Les nombreux résultats obtenus
par messieurs les médecins qui l'ont expérimenté, attestent la supériorité
de ce vin sur toutes les préparations fébrifuges employées jusqu'à ce jour.
Expédition dans toute la Corse. — Le litre 40 fr. le 1/3 litre 5 fr.

Deux
Médailles
d'Argent
1884
Exposition
de Nice

Distillerie Bastiaise
L.-N. MATTEI

Spécialité de la Maison

Deux
Médailles
d'Argent
1884
Exposition
de Nice

AMARO MATTEI

Le plus agréable et le plus spiritif de tous les amers connus jusqu'à ce jour

Liqueurs de Myrthe et de Mandarine

Spécialité de 316 du Nord de la Maison CH. DECLÉ DE RECOURT
pour le remontage des vins (prix du cours)

Grand assortiment de Vin fins de la Corse et de l'Etranger

Vins Blancs du Cap-Corse

Muscato, 1,50 — Malvoisie sec, 1,50 — Genovesella doux, 1,50 — Vin blanc doux, 1,50

Vins Fins Rouges du Pays

Tallano, 1,75 — Rotella, 1,50 — Cervione, 1 — Chasselas doux, 1,50

Vins Ordinaires

0,35, 0,40, 0,50 et 0,60 centimes le litre

Vins de Bordeaux

de toutes les marques à partir de 1,25 jusqu'à 5 la bouteille

Vins de Champagne

de toutes les marques également à partir de 2,25 jusqu'à 10 fr. la bouteille

AUTRES MARQUES

Vins de Malaga, Madère, Muscat de Frontignau, Muscat de Lunel, Sauterne, Chably, Pomard,
Chambertin, Fleury, Beaune, Marsala, Xérès, Porto, Volney, Côte-Rotie, Ste-Marguerite,
Alicante, Chypre, etc., etc.

GRAND ENTREPOT DE TABACS EN FEUILLES

Manufacture de Tabacs, Cigares et Cigarettes

DÉPOT DE CIGARES DE LA HAVANE ET ÉTRANGERS

AVIS

M. PETROLACCI a l'honneur d'informer le public qu'indépendamment
de son atelier il a un Magasin de vente, Boulevard Paoli, N° 29, d'articles
de Chandrannerie, Ferblanterie, Zinguerie, Lampisterie, Robinetterie,
Pompes, Plombs en tuyau et en planches, Tôles, Clouterie et Serrurerie,
Couteurs, Vernis et Pinceaux. Le tout à des prix très modérés.
Il se charge de faire peindre les portes et fenêtres, de la pose des
vitres à domicile, ainsi que de toutes sortes de réparations concernant son
métier.

Le Petit Bastiais

00077

5 cent.

JOURNAL QUOTIDIEN

cent. 5

Abonnement (Payable d'avance)

TORRE UN AN, 30 fr. 6 mois 19 »
DOMINIQUE FRANÇ., ALGÈRE, 21 » » 15 50
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » » 18 »
Autres pays, le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

10^e ANNÉE, N° 1448 — MARDI, 9 JUIN 1885
Saint Prime, martyr.

Rédaction & Administration :
Mathieu Ollagnier, Directeur
8, Boulevard du Palais, 8.
Bureau spécial à Paris, 16, rue des Martyrs.

Les annonces, réclames et insertions sont exclu-
sivement reçues dans les bureaux des succursales
de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité,
à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard
du Palais, 40, à Paris, chez MM. Audouard et
C^o, Place de la Bourse, 40. — Faits divers, 1 fr
— Récl., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud. 0,25.

**BASTIA
ROUTINE**

Toutes les fois qu'il s'agit, à Bastia, de
quelque travail public important, surgit
la question d'argent qui paralyse les
meilleures intentions. Si pourtant, on
veut aller de l'avant, on a recours au
vieux système de l'emprunt qui grève
lourdement le budget. On est déjà telle-
ment engagé de ce côté-là, qu'aujourd'hui
on n'ose plus faire un autre appel au
crédit public.

Cependant voilà de nouveaux besoins,
de nouvelles nécessités. La construction
des casernes d'artillerie s'impose, à moins
qu'on ne veuille perdre les deux batte-
ries qui tiennent garnison à Bastia; mais
le défaut d'argent provoque des difficul-
tés qui finiront par lasser l'autorité mili-
taire. Voilà maintenant l'Etat qui, moyennant le concours de la ville, offre de
transformer notre gare en gare maritime.
Ce serait là un avantage inappréciable;
notre port verrait son mouvement tripler
et quintupler. Faute de fonds, le
conseil municipal décline l'offre de l'Etat.
C'est déplorable.

La critique est facile, nous dira-t-on;
mais l'art est difficile. Il n'y a que deux
moyens de se procurer de l'argent: em-
prunter ou augmenter les impôts; vous
ne voulez sans doute pas plus de l'un
que de l'autre. Parion, messieurs les
conseillers municipaux, il y en a un troi-
sième, c'est la loterie; ce n'est pas la
première fois que le *Petit Bastiais* vous le
propose, et, permettez-nous de vous le
dire, vous seriez fort en peine de donner
les motifs qui vous portent à le rejeter.
La sacro-sainte Routine tient si fortement
nos honorables, qu'ils croiraient ébran-
ler les colonnes de l'édifice social, si on
distribuait pour un franc, des billets
portant: *Loterie de la Ville de Bastia*.

Il ne faut pas trop s'en étonner. De
tout temps, il est arrivé que des admini-
strateurs, d'ailleurs honnêtes et capa-
bles, se sont cantonnés dans des idées
surannées, et se sont montrés rétifs aux
meilleures innovations. Innovation est un

mot inexact, en matière de loterie; l'ex-
périence a été faite, répétée sur tous les
points du territoire français, elle a été
faite pour des causes moins légitimes
que la nôtre, partout elle a réussi.

Le *Petit Bastiais* n'exagère pas son im-
portance, et sans doute nos honorables
ont raison de ne pas tenir compte d'une
idée émise dans une aussi modeste
feuille. Mais, si comme nous en avons
la conviction, nous sommes, en propo-
sant une loterie, l'écho de l'opinion pu-
blique, c'est aux électeurs à prendre la
parole.

MUSIQUE

Notre librairie vient de rece-
voir un assortiment de Musique
Française, Italienne, Allemande,
etc. pour piano et instruments.
Méthodes, Partitions, Danses,
Mélodies, Chansonnettes, etc.

L'AFFAIRE DE LA FANFARE

Les journaux *Paris* et le *XIX^e Siècle* ont
reproduit une dépêche de Bastia dans
laquelle il est dit:

« Qu'au cours de la séance du 3 juin
courant, M. le 1^{er} adjoint Gaudin aurait
proposé d'infliger un blâme à M. le
Préfet de la Corse s'il ne rapportait im-
médiatement son arrêté d'interdiction
contre la fanfare les *Intimes*;
» Que cette motion aurait été accueillie
» aux cris de: Vive l'Empereur!
» Que les agents de police auraient
» applaudi. »

Ces journaux ajoutent qu'il règne une
grande agitation en ville et qu'un conflit
est à craindre si le Gouvernement n'avise.
M. l'adjoint Gaudin personnellement
mis en cause a adressé à M. le Ministre
de l'Intérieur et aux journaux *Paris* et
XIX^e Siècle les dépêches suivantes:

A M. le Ministre de l'Intérieur, Paris.

J'apprends que deux journaux de Paris
avancent que dans une séance du con-
seil municipal j'ai proposé d'infliger un
blâme à M. le Préfet de la Corse s'il

ne rapportait immédiatement son arrêté
d'interdiction contre la fanfare;

Que ma motion aurait été accueillie
aux cris de: Vive l'Empereur! Que la po-
lice aurait applaudi. Qu'il règne à Bastia
une grande agitation, et qu'un conflit est
à craindre si le Gouvernement n'avise.

Je démens absolument la première im-
putation. Je suis, au contraire, l'auteur
d'une proposition de résolution adoptée
à l'unanimité par le conseil, portant que
la religion du Préfet sur cette affaire a
été surprise, et que nous demandons une
enquête.

Je vous expédie copie du procès-ver-
bal de la séance par le courrier de ce
jour.

Il est faux qu'il y ait eu un seul cri de:
Vive l'Empereur! Il est par conséquent
aussi faux qu'on y ait applaudi.

Une enquête s'impose.
Je la réclame respectueusement de vo-
tre justice.

AUGUSTE GAUDIN,
Premier Adjoint.

Bastia, 8 juin 1885.

Aux journaux *Paris* et le *XIX^e Siècle*, Paris

Vous imprimez inexactement que dans
une séance du conseil municipal de Bas-
tia, j'ai proposé d'infliger un blâme à M.
le Préfet de la Corse, s'il ne rapportait
immédiatement son arrêté d'interdiction
contre la fanfare les *Intimes*;

Que ma motion aurait été accueillie
aux cris de: Vive l'Empereur! Que la po-
lice aurait applaudi;
Qu'il existe à Bastia une agitation à
réprimer.

Toutes ces affirmations sont erronées.
Je vous expédie par le courrier de ce
jour, copie conforme du procès-verbal de
la séance qui les détruit.

Je requiers l'insertion de ce document
ainsi que du présent.

AUGUSTE GAUDIN,
Premier Adjoint.

Bastia, 8 juin 1885.

Ephémérides Corses

9 Juin 1801. (21 Prairial an IX). — Mio: affran-
chit des droits d'importation les instruments de
physique et de mathématiques, ceux aratoires, les
bestiaux pour l'amélioration des races, les outils et
matières premières nécessaires au fonctionnement
des fabriques ou manufactures, le minerai de fer, la
soudé, les arbres fruitiers, les graines des plantes
exotiques propres à la teinture ou à toute autre

branche d'industrie; il exonère des droits d'exportation diverses provenances du pays, enfin il établit une bibliothèque à Ajaccio.
Honneur à Miot!

Examens du baccalauréat

La session d'examen pour le baccalauréat s'ouvrira à Bastia, le 30 juin courant.

Les inscriptions seront reçues aux secrétariats des facultés des lettres et des sciences jusqu'au 18 du mois courant.

Les Corses en Océanie

Nous avons signalé, il y a environ un mois, un décret nommant M. Moracchini, un de nos compatriotes, directeur de l'intérieur des établissements français de l'Océanie.

Avant de prendre possession du poste éminent auquel il a été appelé par la confiance de M. le Président de la République, M. Moracchini se propose de passer quelques jours auprès de sa famille et de ses nombreux amis.

Ancien membre de notre conseil général, M. Moracchini a laissé auprès de ses collègues les meilleurs souvenirs. Dans nos colonies, où il a déjà rempli des fonctions dans la magistrature, il a su s'attirer l'estime publique. Nous sommes certain qu'il s'acquittera avec distinction des nouvelles fonctions qui viennent de lui être confiées et auxquelles il se trouve préparé par de fortes et brillantes études à la faculté de droit d'Aix, dont il a été lauréat à plusieurs reprises.

M. Moracchini trouvera à Tahiti, la plus importante de nos possessions de l'Océanie, un autre compatriote qui s'y est acquis une brillante situation. M. François Cardella, ancien médecin de la marine de l'Etat, est actuellement président du conseil général de Tahiti, maire de Papeete, la capitale de l'île, et directeur du *Message de Tahiti*. Il appartient à une famille essentiellement bastiaise, qui jouit dans notre ville d'une légitime considération.

141^e RÉGIMENT D'INFANTERIE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 9 Juin 1885, de 8 à 9 h.

- | |
|---|
| 1. L'Étour li, (allégo), Roux. |
| 2. Ouverture de Maatia, Flotow. |
| 3. Jérusalem, (fantaisie), Verdi. |
| 4. Sur le Busphore, (sérénade), Coard. |
| 5. Ballet de Cécopâtre, Giorza. |
| 6. François les kas bleus, (quadrille), Bernicat. |

COUR D'ASSISES DE LA CORSE

AUDIENCE DU 8 JUIN

Présidence de M. le Conseiller LUGGI

LE CRIME DE MORSIGLIA

ASSASSINAT

Avant l'audience

On sait le retentissement qu'a eu cette affaire dans le département tout entier.

On connaît les incidents qui se sont produits au cours de l'information, et notamment l'arrestation

de personnes très-honorables dénoncées par l'accusé Cristiani comme l'ayant poussé au crime. Ces personnes, qui ont dû cependant garder prison pendant neuf mois, ont été néanmoins mises hors de cause, par arrêt de la chambre des mises en accusation, la longue instruction qui a été faite n'ayant révélé aucune espèce de charge.

Dès avant l'heure fixée pour l'ouverture de l'audience, les coilsors du palais sont envahis. Des ordres très-sévères sont donnés: on ne peut pénétrer dans l'enceinte réservée et aux tribunes que munis de cartes.

A onze heures la Cour entre en séance.

M. Angeli, substitut du Procureur général, occupe le siège du ministère public; aucun avocat n'est présent à la barre. La sœur de l'accusé y a pris place en compagnie d'une autre femme.

Incident

L'accusé, dont la paleur est visible, se lève et déclare qu'il demande le renvoi de son affaire parce qu'il n'a pas d'avocat.

M. le Président lui fait remarquer qu'il en a désigné un lors de son interrogatoire: C'est M. Mariotti.

L'accusé répond: il n'est plus mon avocat; je ne veux pas être défendu par l'avocat des fils Paoli! Au surplus, j'ai besoin de faire assigner des témoins à décharge.

M. le Président: — Si dans le cours des débats, l'audition de témoins pouvait être reconnue nécessaire, ils seraient aussitôt assignés, et au besoin même, l'affaire renvoyée à une autre session. Mais je dois faire d'ores et déjà remarquer, qu'il y a eu des témoins à décharge assignés, et que ces témoins sont les fils de la victime.

— Huissier: Priez M. Mariotti de venir à la barre. M. Mariotti se présente aussitôt.

M. le Président. — M. Mariotti, l'accusé qui vous avait désigné comme son défenseur, vient de déclarer qu'il vous a retiré sa confiance, et que vous n'êtes plus chargé de sa défense. Veuillez fournir à la cour quelques indications sur cet incident.

M. Mariotti. — MM. de la Cour, il y a cinq ou six mois, j'avais été chargé de la défense de Cristiani, par sa famille; depuis j'ai conféré avec lui dans sa prison et il m'a indiqué quel était son système de défense. Ce n'est qu'hier, sans trop que je sache pourquoi, que l'on m'a informé que je n'avais plus à le défendre. Dans cette situation, vous le comprendrez, j'aurais manqué de délicatesse si je m'étais imposé à la barre.

M. le Président. — M. Mariotti, la Cour, bien que convaincue que vous auriez apporté, comme toujours, dans la défense de l'accusé, tout le dévouement et tout le talent désirables, comprend vos scrupules et vous laisse votre liberté d'action. Néanmoins, je vous prie de rester à la barre pour assister M. Hyacinthe de Montera, avocat que je désigne d'office, comme défenseur de Cristiani, car nul mieux que vous n'est en état de lui fournir les renseignements nécessaires à la défense.

A ce moment l'accusé veut intervenir, mais M. le Président lui interdit de parler.

La sœur de Cristiani voulant faire une observation, M. le Président lui impose silence, ajoutant que si elle dit un seul mot elle sera expulsée.

M. le Président fait ensuite appeler M. Hyacinthe de Montera, et après lui avoir fait connaître ce qui vient de se passer, lui déclare qu'il le charge d'office de la défense de Cristiani.

L'honorable avocat demande alors à faire une observation, il dit: j'ai toujours considéré comme un honneur de prêter mon ministère à ceux qui n'ont pas les moyens de se faire défendre. Ce n'est pas à la fin de ma carrière que j'essaierai de me soustraire à ce que je considère comme un devoir sacré. Mais je me trouve dans une situation toute particulière.

D'autres personnes ayant des intérêts tout-à fait

contraires à ceux de l'accusé actuel, m'avaient chargé d'être leur conseil.

Il se pourrait que cette circonstance fut de nature à le faire prendre en suspicion par l'accusé ou les siens. En outre, avant l'arrêt de la chambre des mises en accusation, des membres de la famille Cristiani étaient venus me prier de me charger des intérêts de l'accusé. Pour la raison que je viens d'indiquer, je ne pus accepter.

M. le Président. — Me de Montera, vous êtes au-dessus de tout soupçon, et nul mieux que vous ne saurait soutenir les intérêts de l'accusé.

— Je dois ajouter, continue le défenseur, qu'après l'arrêt de renvoi, on est revenu encore à moi. J'ai déclaré alors que je ne pouvais accepter la défense de Cristiani qu'à la condition expresse que l'on me laisserait la liberté de choisir le système de défense que je croirais utile. Cette condition ne fut pas acceptée, aujourd'hui je ne puis consentir à rester à la barre que s'il m'est permis de conserver toute ma liberté d'action.

M. le Président. — Il ne saurait y avoir de doute à cet égard, vous savez mieux que tout autre ce qu'il convient de faire.

Me de Montera. — Dans ce cas-là je suis prêt à déléguer aux ordres de la Cour.

M. Mariotti fait observer qu'en l'état de ce que vient de dire son confrère, il pourrait se faire que les deux avocats ne fussent pas d'accord sur le système à adopter. C'était une raison de plus pour qu'il dût se retirer.

Nous resterons tous les deux.
M. le Président remercie les deux avocats. Il fait lire l'appel de MM. les jurés.

M. Dominici entendu comme témoin dans l'affaire, et M. Ubertin qui à un moment donné avait été le défenseur de Cristiani ne pouvant connaître de l'affaire, il est procédé à un tirage, et la séance renvoyée en continuation à 1 heure de l'après-midi.

Reprise de l'audience

A la reprise de l'audience, M. le Président remercie de nouveau M. Mariotti d'avoir consenti à rester à côté de son confrère. — Vous avez, dit-il, en prêtant à l'accusé le concours de votre talent, fait acte de confiance et même d'abnégation.

Ou procède d'abord à la formation de la liste du jury. Un juré n'ayant pas répondu à l'appel de son nom, a été condamné à 500 fr. d'amende.

M. le Président constate l'identité de l'accusé qui déclare se nommer: Cristiani Antoine, âgé de 35 ans, berger, demeurant à Morsiglia. Les jurés de jugement prennent place, puis il est donné lecture de l'acte d'accusation qui est ainsi conçu:

Acte d'accusation

La famille Cristiani, originaire de Nessa, qui s'était établie au Cap-Corse, avait successivement habité les cantons de Braudo, Luri et Rogliano. Ces divers changements étaient principalement déterminés par les dévastations que commettaient ses bestiaux. Appelée à Morsiglia par le sieur Paoli Jean-Paul, elle y eut le meilleur accueil. Paoli et le maire Fantauzzi n'hésitèrent pas à confier les troupeaux qui leur appartenaient à Cristiani Antoine-Martin et à son fils Antoine. Mais les nombreuses contraventions rurales dont ils se rendirent coupables, amenèrent des poursuites et des condamnations, et bientôt Paoli leur retira les animaux dont ils avaient la surveillance. Ce fut le point de l'irritation de l'accusé contre Paoli. Il ne tarda pas à oublier tous les services qu'il avait reçus et jusqu'aux soins empreints et affectueux que lui avait prodigués la dame Paoli pendant une longue et grave maladie. Il alla se fixer avec sa famille au hameau de Stanti, où résidaient les Pietri, adversaires politiques de Paoli, qui lui témoignèrent la plus grande bienveillance et donnèrent même ordre à leur garde particulière de ne plus verbaliser contre lui. Mais d'autres n'eurent pas les mêmes ménagements et les poursuites conti-

Crستاني s'imagina que c'était Paoli qui les conseilait. Il lui attribua également quelques mésaventures survenues à sa famille, telles qu'un vol de fumier commis à son préjudice et la mesure prise contre elle par le sieur Fabri, de Centuri, qui l'obligea à abandonner une bergerie qu'elle occupait.

Une dernière circonstance mit le comble au ressentiment de Crستاني et précipita le dénoûment. Soutenu par les Pietri, il avait sollicité son inscription sur les listes électorales de la commune de Morsiglia. La commission qui fut saisie de cette demande le rejeta, par le motif qu'il n'avait pas produit l'extrait de son acte de naissance et qu'il figurait au casier judiciaire sous le nom de Canioni. Sur l'appel qu'il interjeta de la décision, le juge de paix la confirma. Crستاني sortit furieux du prétoire, et comme c'était Paoli qui avait remis au magistrat le dossier de l'affaire, il s'en prit à lui et s'écria: « Je ne voterai pas, mais tu ne voteras pas non plus. » Ce n'était pas là une menace vaine, l'exécution ne s'en fit pas longtemps attendre.

Le 15 mai 1884, Crستاني rentrait de Bastia où il avait subi un emprisonnement de quelques jours. Dans la matinée, il est à Stanti, allant du magasin de Nesi Dominique à celui d'Elisabeth Agostini où il se livre à des libations. De là, il se rend dans la maison d'Oreste Andreuccetti et y prend part au déjeuner des ouvriers du sieur Pietri Antoine-Marc. Vers 3 heures, il revient chez Nesi, armé de son fusil, et bientôt il quitte Stanti pour se diriger vers le hameau de Posacci, habité par Paoli. La mort de ce dernier était arrêtée dans son esprit. Le matin il l'avait aperçu travaillant dans une de ses vignes en compagnie de son neveu Procaccini. Il ne tarda pas à le rencontrer sur le chemin, regagnant ensemble le village. En les voyant devant lui, à une faible distance, il interpella brusquement Paoli en ces termes: « M. Paoli, deux mots, s'il vous plaît. » — Si vous avez à me parler, venez chez moi, lui répondit Paoli, sans se retourner. — Tournez au moins la tête, reprit Crستاني. Et en même temps il mettait un genou à terre et le couchait en joue avec son fusil. Paoli avait à peine commencé le mouvement indiqué par Crستاني que celui-ci faisait feu et Paoli tombait foudroyé. Il avait été atteint derrière l'oreille gauche par une balle et plusieurs grains de petit plomb qui traversant la tête y avaient causé les plus graves désordres. Procaccini et d'autres graves blessés. Procaccini et d'autres après lui tentèrent de s'approcher de la victime pour lui porter secours, Crستاني les menaça de son arme qu'il s'était empressé de recharger. Il en fit autant à la dame Paoli qui, dans son désespoir, voulait se jeter sur le corps inanimé de son mari. Monté sur une sorte de mamelon on l'entendait s'écrier, faisant allusion à Paoli: « Il n'est peut-être pas encore mort, mais s'il en réchappe, je le tirai de nouveau. De même que je ne verrai plus ma famille, il ne verra plus la sienne. Il faut que son sang coule jusqu'à la dernière goutte. » Il demeura là quelque temps encore, puis s'éloigna en annonçant que tout n'était pas terminé et qu'il réserverait le même sort à d'autres. Il a gardé le maquis pendant près de neuf mois et est devenu l'un des contumax les plus redoutables du département, demandant l'argent aux uns et aux autres afin de se procurer les ressources dont il avait besoin, faisant écrire des lettres de menaces aux magistrats et manifestant des sentiments de haine et de vengeance contre les adversaires même de Paoli qui, s'il fallait l'en croire, après avoir poussé un crime par leur excitation et leurs promesses, l'avaient tout à coup abandonné.

Cristiani a des antécédents détestables. Son casier judiciaire mentionne 12 condamnations.

(La suite à demain).

L'œuvre d'Henri Martin, l'éminent historien national dont la science et le pays regrettent la perte, est enfin terminée. MM. Jouvot et Cie viennent de mettre en vente le tome septième et dernier de cette magnifique HISTOIRE DE FRANCE POPULAIRE depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, qui, écrite avec ceint par le savant académicien et le grand patriote, initie le lecteur aux phases diverses de notre époque nationale. Avant de mourir, HENRI MARTIN avait mis la dernière main à son œuvre qu'il a conduite jusqu'à l'établissement définitif de la

République en 1875; un résumé des événements survenus depuis cette époque forme la conclusion de ce travail considérable. Ce dernier volume, si impatiemment attendu, aura l'immense succès de ses devanciers, et chacun voudra placer dans sa bibliothèque cette série de superbes volumes dont les 1800 gravures qui ornent le texte ont fait un véritable musée historique. (Chaque volume, broché, 8 francs.) Pour faciliter à tous l'acquisition de cet excellent ouvrage, une nouvelle souscription en 255 livraisons à 25 centimes va être ouverte chez tous les libraires de France. — Jouvot et Cie éditeurs, 5, rue Palatine, Paris.

Votes de nos députés

Scrutin sur les conclusions de la commission d'initiative chargée d'examiner la proposition de résolution relative à la mise en accusation du précédent ministère, et tendant au rejet de la proposition.

Nombre des votants . . . 446
Majorité absolue . . . 224
Pour l'adoption . . . 305
Contre . . . 141

La Chambre des députés a adopté.

Ont voté pour MM. Arène, Bartoli, Graziani.
M. Gavini a voté contre.

Nominations d'institutrices

Ont été nommées institutrices suppléantes:
à Piedicorte-di-Gaggio, Mme Campana Julie, d'Ometo, pendant le congé de Mme Massiani.
à Zigliara, Mlle Guglielmi Marie-Madeleine, d'Azilone-Ampaza, pendant le congé de Mlle Padovani.
à Corte, Mme Crucioni Anne-Marie, d'Ajaccio, pendant le congé de Mlle Pozzo di Borgo.
à Zonza, Mlle Peretti Marie-Dorcia, de Levie, pendant le congé de Mlle Michelangeli.
à Aleria, Mlle Casanova Rose, d'Aleria, pendant le congé de Mlle Mattei.

Dépêches de Nuit

(Service télégraphique spécial du Petit Bastiais)

Elections de la Manche

Les électeurs sénatoriaux de la Manche étaient convoqués à l'effet d'élire un sénateur, en remplacement de M. Dufresne, décédé.

M. Sèbire, républicain, a été élu par 745 voix, contre 471 données à M. le comte de Gueydon, conservateur.

L'enquête

Le ministre de la guerre a nommé les membres de la commission d'enquête chargée d'examiner la conduite du lieutenant-colonel Herbinger.

Les îles Pescadore

Le contre-amiral Courbet a quitté les îles Pescadores, et y a laissé 600 hommes.

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. Floquet

La séance est ouverte à 2 heures.
M. Riotteau, l'un des secrétaires, donne

lecture du procès-verbal de la séance de samedi qui est adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, modifié par le sénat, relatif aux modifications de la loi électorale du sénat.

L'article 1er est adopté.

Sur l'article 2, MM. Lecomte et Clémenceau combattent la défalcation des étrangers dans la fixation du chiffre de la population.

Ils contestent même au sénat, le droit d'intervenir dans le mode électoral, et démontrent qu'il est impossible de constater le chiffre exact d'étrangers existant dans une ville.

M. Clémenceau termine en disant que si la Chambre consacrait cette décision, elle ouvrirait une porte à l'arbitraire gouvernemental.

M. Constans, rapporteur, répond aux arguments présentés par les deux précédents orateurs.

M. le président du conseil invite la Chambre à accepter la modification apportée dans la loi par le Sénat.

Le scrutin est ouvert.
Nombre des votants . . . 412
Majorité absolue . . . 207
Pour l'adoption . . . 238
Contre . . . 174

La Chambre a adopté.
Les autres articles du projet sont adoptés.

Le scrutin est ouvert sur l'ensemble du projet de loi.

Nombre des votants . . . 479
Majorité absolue . . . 240
Pour l'adoption . . . 393
Contre . . . 86

La Chambre a adopté.
La Chambre vote le projet de loi accordant une pension de retraite à la veuve d'Eugène Pelletan.

Séance demain.

Bourse de Paris

	5 Juin	6 Juin
Rente 3 p. 0/0	81,80	81,80
— 3 p. 0/0 amortissable	83,25	83,20
— 4 p. 0/0	105,50	105,50
— 1/2 p. 0/0	109,80	109,70

400 Fr. avec 150 Fr.
dans trois mois par des achats de rentes françaises. — Demandez la circulaire au Journal *LE PETIT BASTIAIS*, 14, RUE DU MEILLER, PARIS

M^{me} POGGI Veuve PAOLI
MARCHANDE DE MODES, à Bastia, Boulevard du Palais N. 9.

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un splendide assortiment de nouveautés pour la saison d'été provenant des meilleures fabriques de Paris.

Chapeaux de paille noirs, blancs, et couleurs, chapeaux pour deuil confectionnés en tous genres ou trouvant aussi un grand assortiment de fleurs, plumes, agréments etc., et tous les articles de modes.

A DES PRIX TRÈS MODERES

Avant vos repas, Buvez du
BYDOF
BITTER Russe

Propriété exclusive de la Maison SUBE et C^{ie} de Marseille

Ce qui constitue la supériorité du Bydof sur tous les amers connus c'est qu'en outre de ses qualités toniques et apéritives, c'est un reconstituant infaillible et un préservatif contre les épidémies et les fièvres intermittentes. Mélangé avec de l'Eau de Seltz, c'est l'apéritif le plus agréable.

Agents Généraux pour toute la Corse

PIERRE-VINCENT BOURGEOIS ET FILS, BASTIA

Pharmacie à céder
S'adresser à l'agence Havas.

Distillerie Bastiaise

Entrepôts de Tabacs et Spiritueux

L.-N. MATTEI

Inventeur de l'Amaro Mattei
APÉRITIF, DIGESTIF, FÉBRIFUGE

Aperçu des Grandes Liqueurs

Arnold — Meunier — Gaillot

Galifet et d'Amsterdam.

Chartreuse du Couvent

Liqueurs des Bénédictines.

Anisette Marie Brizard.

Cacao Chouva véritable.

Pippermint Get

China Bran Perot

Kumel véritable

Thé Chinois

Marsquino di Zara

Amers :

Picon, Saillard, Bianqui, Indico

et autres.

Vermouths :

Noilly, Maifre,

Martini Sola de Turin.

Absinthes :

Pernod, Cusenier, Conilh.

Cognac fine Champagne :

Martel, Donat, Lavoisier, Tempier,

Guérin, Molina, Bagier, Etourneau.

Rham de la Jamaïque.

Kirsch de la Forêt Noire.

Sirops assortis.

GRAND ASSORTIMENT

POUR BUREAUX DE TABACS

HOTEL D'EUROPE

Tenu par M. L. STEFANI

4, Boulevard du Palais, 4

au-dessus des grands magasins Orsola

BASTIA

Chambres garnies, Table d'hôte,

Tables particulières, Pension bour-

geoise, Prix très-modérés.

Cet Hôtel est fraîchement meublé

et se recommande pour son bon

confortable.

Librairie et Imprimerie Ollagnier.

L'un des rédacteurs-gérants,

MATTHEO OLLAGNIER.

Orezza les Eaux
Grand hôtel de Granajola

Ce bel établissement, si heureusement situé à peu de distance de toutes les eaux minérales renfermées dans la vallée d'Orezza, s'ouvrira le 7 juillet prochain. Il est surtout à proximité de la source supérieure, dite Fontana soprana, dont le précieux emploi est tant recommandé dans un grand nombre de maladies spécialement dans les faiblesses d'estomac, dans la chloro-anémie, les bronchites chroniques, les catarrhes de la vessie et dans toutes les affections des voies urinaires, dans les catarrhes de la matrice, les engorgements des ovaires et dans tous les engorgements glandulaires.

Le privilège de ces vertus est dû à l'heureuse combinaison du fer, de l'acide carbonique, des sels de magnésie et du gaz acide sulphyrique qui facilite singulièrement l'assimilation des principes ferrugineux.

Le grand hôtel sera dirigé cette année par Madame PIETRI, propriétaire de l'hôtel de la Paix à Stazzons. Un service tout exceptionnel sera fait à cause du choix des employés recrutés dans les meilleurs établissements de Nice.

Un service d'omnibus sera établi entre les eaux et Granajola.

SIROP PECTORAL SÉDATIF

De J. MICHELETTI, PHARMACIEN-CHIMISTE
Boulevard Paoli, Bastia.

Les Rhumes, Catarrhes, Oppressions, Coqueluches, Toux nerveuses et toutes les irritations des organes respiratoires, sont guéris en peu de jours par le Sirop Pectoral sédatif, à base d'aconit et de laurier cerise. — Le flacon, 2 francs.

Café Restaurant National

Cours des Ormeaux, BASTIA
chez Madame Adélaïde Colombani

Table d'hôte à 3 fr. par jour soit 1 fr. 50 par repas.
Service à la carte et à toute heure.
Diners sur commande.

Bon confortable et consommations de premier choix.

AVIS

M. PETROLACCI a l'honneur d'informer le public qu'indépendamment de son atelier il a un Magasin de vente, Boulevard Paoli, N° 29, d'articles de Chaudronnerie, Ferblanterie, Zinguerie, Lampisterie, Robinetterie, Pompes, Plombs en tuyau et en planches, Tôles, Clouterie et Serrurerie, Couleurs, Vernis et Pinceaux. Le tout à des prix très-modérés.

Il se charge de faire peindre les portes et fenêtres, de la pose des vitres à domicile, ainsi que de toutes sortes de réparations concernant son métier.

Spécifique Vinciguerra

De tous les Fébrifuges aucun ne lui est comparable. Se méfier des contrefaçons.

Dépôt unique de véritable FÉBRIFUGE VINCIGUERRA.
Pharmacie LUCIANI (Bastia).

BRASSERIE GASPARINI JEAN
Place Saint-Nicolas, Bastia
Maison fondée en 1869.

M. Gasparini a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il fournit de la bière crémeuse et dorée, fabriquée avec de l'orge et houblon, en fûts et en bouteille, dont les prix sont les suivants.

Bière en bouteille, de trois quarts, 0.80 cent. (verre compris).
id. en fût 0.50 id.
baril non compris.

Fabrique d'eau de Seltz, et Limonades gazeuses.

Exportation pour l'Italie jusqu'à Gênes de l'Adriatique, l'Égypte et la mer Rouge. Mortadelle de Bologne chouchoute de Strasbourg.

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865
Prix fixe
M. MATTEI FILS
17, Boulevard Paoli, sur la Traverse, Bastia

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminée, tabourets et réveils. — Grands choix de parures, demi-parures, pendants, broches, bracelets, colliers, giletiers, bagues, médaillons, etc., à des prix très-réduits, en or, argent, doublé et deuil. — Orfèvrerie argent et métal blanc 1^{er} titre. — Articles d'église et d'optique. — Réparations de montres pendules, réveils et bijoux. A des prix très-réduits. — Achet des matières d'or et d'argent à des prix très-élevés. — Achet franco à l'intérieur de toute commande au-dessus de 50 fr.

LOTÉRIE
DES
ARTISTES MUSICIENS
Second & Dernier Tirage
JEUDI 30 JUILLET Prochain
Gros Lot. 100,000^{fr}
240 Autres Lots de: 50,000^{fr},
25,000^{fr}, 10,000^{fr}, 5,000^{fr}, 1,000^{fr}, 500^{fr}, 100^{fr}.
Le tirage aura lieu au Grand Cercle de Paris.
DERNIERS BILLETS: UN FRANC
A acheter sans retard chez les correspondants.
M. BRUNET DE LAUNAY, Secrétaire général, Directeur
de la Loterie, 18, Rue Grange-Batelière, Paris.

Le Petit Bastiais 00079

5 cent. JOURNAL QUOTIDIEN cent. 5

Abonnement (Payable d'avance)
FORN Un an, 20 fr. 6 mois 12 »
JOURNÉY FRANC., ALGÉRIE, 22 » » 13.50
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » » 18 »
Autres pays, le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

10^e ANNÉE, N° 1449 — MERCREDI, 10 JUIN 1885
Sainte Marguerite, reine d'Écosse.
Rédaction & Administration :
Matthieu Ollagnier, Directeur
8, Boulevard du Palais, 8.
Bureau spécial à Paris, 46, rue des Martyrs.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais, 40, à Paris, chez MM. Audouard et C^{ie}, Place de la Bourse, 40. — Faits divers, 4 fr. — Recl., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud. 0,25.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'HIER
Baromètre, 760.
Température à l'air 9 h. m. 27 — à l'air 5 h. s. 21.
Pluie à 9 heures matin, 0.000.
Direction du vent à 9 h. m. S-E — à 5 h. s. -S-E.
Intensité à 9 h. m. modéré — à 5 h. s. faible.
Etat du ciel à 9 h. m. clair.
Etat de la mer à 9 h. m. belle.
Hauteur des eaux à 9 m. h. + 0.35.

BASTIA
POÈTES EN HERBE

Nous sommes frappés de la quantité considérable de pièces de vers qui nous arrivent de différents points de la Corse. L'exiguité de notre format, l'abondance des matières nous empêchent souvent, à notre grand regret, de donner à nos correspondants la place que nous serions heureux de leur offrir.

C'est un fait que nous constatons avec le plus grand plaisir, car il nous prouve que la langue française pénètre de plus en plus dans notre population, qu'elle est de plus en plus comprise, puisqu'on l'emploie sous sa forme la plus difficile, la poésie. Certes, tout n'est pas à louer dans ces essais dont beaucoup dénotent une grande inexpérience. Mais — nos lecteurs ont pu en juger — quelques-uns s'élèvent réellement au-dessus du commun ; dans plusieurs, il y a une vivacité d'imagination, une verve, un feu qui promettraient pour l'avenir, si d'aussi heureuses inspirations étaient cultivées.

Par le temps de positivisme qui règne, il y a de la naïveté à demander la création à Bastia et à Ajaccio, d'une chaire de poésie française. Nous osons cependant formuler cette demande, parce que — est-ce une illusion ? — il nous semble qu'il y a, dans notre jeunesse corse, un courant littéraire qu'on ne saurait trop encourager. Nous avons eu le plus grand capitaine que le monde ait jamais produit, nous avons eu des hommes d'Etat, des diplomates, des magistrats distingués. Qui sait ? Nous sommes peut-être à la veille de voir surgir, de nos montagnes, un poète dont la France pourra inscrire

le nom sur la liste glorieuse de ses hommes illustres.

Ces intelligences au travail, il manque l'outil, l'enseignement de la prosodie, la lecture des grands modèles, la leçon d'un professeur qui sache les ramener aux règles de son pont, sans rien leur enlever de leur spontanéité. Forts de ces premiers principes, nos jeunes poètes pourraient affronter les concours de province, tels que les Jeux Floraux de Toulouse, l'Académie de Marseille, etc. Les lauréats de ces concours seraient ensuite en droit de viser plus haut, de se mettre sur les rangs pour l'un des prix que décerne annuellement l'Académie française.

Nous ne voudrions pas cependant que nos jeunes gens s'imaginassent qu'à notre époque, et à leur âge, on peut vivre de ses productions poétiques. Plus tard, lorsqu'on est arrivé à la gloire ou simplement à la réputation, on a le droit de compter sur les éditeurs. Mais jusque-là, il est bon, quoique poète, d'avoir une profession, un métier, en un mot un gagne-pain. Non-seulement cela est nécessaire, mais cela ne nuit pas au développement du poète. Quoiqu'on en ait dit, la lutte contre les difficultés de la vie n'éteint pas l'imagination ; chez une âme vraiment douée, elle la surexcite au contraire, lui ouvre incessamment des horizons nouveaux, et l'empêche de se perdre dans les lieux communs.

MUSIQUE

Notre librairie vient de recevoir un assortiment de Musique Française, Italienne, Allemande, etc. pour piano et instruments. Méthodes, Partitions, Danses, Mélodies, Chansonnettes, etc.

Éphémérides Corses
10 Juin 1829. — M. Feuillade de Chauvin est nommé Procureur général à Bastia en remplacement de M. Guilibert.
Après un séjour de courte durée près notre cour d'appel, ce magistrat fut nommé à Bordeaux peu après l'avènement au trône de Louis-Philippe.

Le consul général d'Italie

M. le chevalier Colucci Henri, Consul Général de Sa Majesté le Roi d'Italie, nommé à la résidence de Bastia avec juridiction sur l'île de Corse, est arrivé hier dans notre ville, et a pris immédiatement la direction du Consulat Général dont il est aujourd'hui titulaire.

COUR D'ASSISES DE LA CORSE
AUDIENCE DU 8 JUIN
Présidence de M. le Conseiller LUCCI

LE CRIME DE MORSIGLIA
ASSASSINAT

Dans notre compte-rendu d'hier, nous avons oublié de mentionner que, au moment où en lui avait désigné des défenseurs d'office, Cristiani avait déclaré que si on ne renvoyait pas son affaire, il aurait refusé de dire un seul mot.
Il a sans doute changé d'avis, car il répond sans hésitation à l'interrogatoire que lui fait subir M. le Président.

Interrogatoire
M. le Président rappelle à l'accusé les 12 condamnations qu'il a déjà subies, parmi lesquelles on en remarque une à 4 mois de prison pour menaces de mort, une autre à deux mois de la même peine pour rébellion, et la plupart des autres pour dévastation de récoltes.

M. le Président. — Après avoir été berger à Sisco, à Luri et à Pino, vous êtes allé à Morsiglia, appelé par M. Paoli qui vous a confié la garde de son troupeau.

- R. — Oui.
- D. — Vous avez été six mois malade, qui vous a soigné ?
- R. — J'étais chez Paoli, mais je payais 3 francs par mois et ma mère me soignait.
- D. — N'est-ce pas Madame Paoli qui vous donnait des soins et des médicaments ?
- R. — Oui.
- D. — Le 1^{er} août 1883 vous n'étiez plus chez Paoli, pourquoi ?
- R. — Il me faisait dresser des contraventions et je m'en allai.
- D. — Et les Pietri, faisaient-ils de même ?
- R. — Oui, je n'étais content ni des uns ni des autres.
- D. — Le 28 juillet 1883 vous êtes allé chez Paoli, pendant que celui-ci était à table, et lui avez réclamé,

avec des menaces, le prix de la viande et du lait dont vous prétendez être créancier.

R. — Ce n'est pas vrai.

D. — Il y avait là cependant un témoin que vous devez connaître, c'est la veuve Sartori; le soir vous êtes même allé chez elle où vous avez répété vos menaces du jour, si bien que cette femme, effrayée par ce que vous disiez, crut devoir en informer Madame Paoli et son fils l'abbé.

R. — C'est faux, je ne me suis jamais disputé avec Paoli.

D. — A partir de cette époque vous êtes allé habiter le hameau de Stanti, vous êtes devenu l'ami des Pietri qui ne vous ont fait plus dresser de contraventions, tandis que Paoli continuait à vous faire poursuivre.

R. — Oui.

D. — Le 27 décembre 1883, à l'audience de la justice de paix de Rogliano, il y avait contre vous cinq procès-verbaux, vous fûtes condamné à deux jours de prison et à trois autres jours de la même peine pour réponse insolente au magistrat.

R. — C'était la première fois que je comparais devant le juge de paix de Rogliano, et tandis qu'il me condamnait, pour cinq contraventions, à deux jours de prison, le berger de Paoli qui en avait quinze, n'était condamné qu'à un franc d'amende.

D. — Lorsque vous demandâtes à être inscrit sur la liste électorale de Morsiglia, MM. Fantauzzi et Paoli, qui s'étaient munis de votre casier judiciaire, s'opposèrent à votre inscription en prétendant que vous ne vous nommiez pas Cristiani, mais Camioni, et la commission municipale rejeta votre demande.

R. — Oui, mais j'avais aussi mon casier; celui qu'ils produisaient était faux. Je m'appelais bien Cristiani quand ils devaient me faire condamner.

D. — C'est M. Alphonse Pietri qui avait demandé votre casier à Calvi.

R. — Oui.

D. — Vous faites appel de la décision de la commission municipale. Vos adversaires en firent autant, et le juge de paix vous débouta. On produisit devant le magistrat cantonal le même casier, qui est-ce qui s'était présenté contre vous?

R. — Paoli, pour le maire Fantauzzi.

D. — Qu'est-ce vous avez dit après le jugement?

R. — Je ne m'en souviens plus.

D. — Vous avez prononcé des menaces contre Paoli; vous avez dit: je ne m'appelle plus Cristiani, mais si je ne vote pas, vous ne voterez pas non plus. Cinq témoins, alors vos amis, étaient présents, et du reste vous en avez convenu vous-même. C'est encore un autre témoin qui doit vous porter beaucoup d'intérêt, votre sœur, qui l'a dit devant M. le juge d'instruction.

R. — Elle se trompe.

D. — N'avez-vous pas été chez Marcantetti à Pino et ne lui avez-vous pas dit pourquoi vous aviez tué Paoli.

R. — Non.

D. — C'est encore votre sœur qui l'a dit à l'instruction.

Du reste Marcantetti sera entendu et vous verrez qu'il le répètera.

R. — Marcantetti peut dire tout ce qu'il voudra. A ce moment M. le Président fait connaître au jury l'évolution qui s'est produite au cours de l'instruction. L'information n'avait d'abord été dirigée contre l'accusé; sa sœur, seule, avait été arrêtée puis relâchée.

Après la mise en liberté de celle-ci, l'instruction prend une autre direction: quatre individus, parmi lesquels un Pietri, sont arrêtés. Plus tard et à la suite de la constitution du bandit, sept autres personnes, parmi lesquelles, trois Pietri, un Vincentelli et un Nicolai, sont à leur tour mis en état d'arrestation. Les efforts de la justice tendent alors à établir la complicité de ces personnes. M. le juge d'instruction de Bastia clot la procédure par une ordon-

nance de renvoi de tous les inculpés devant la chambre des mises en accusation, mais il est intervenu un arrêté déclarant qu'il n'existait dans l'information aucun indice de culpabilité contre les prétendus complices.

Il s'est produit dans cette affaire, ajoute M. le Président, quelque chose d'absolument insolite, et que je tiens à proclamer à l'honneur de la magistrature; chaque magistrat a tenu, avant d'exprimer son opinion, à prendre une connaissance entière du dossier, et ce n'est qu'après mûre réflexion, que décision de la cour a été prise. Néanmoins on avait l'air de ne pas croire à la justice.

Depuis, encore, le Président des assises comme M. le Procureur général ont été accablés de mémoires, tout a été vérifié et rien n'est venu modifier ce qui avait été fait. Un seul fait nouveau à la charge de l'accusé a été constaté.

D. — Accusé, avez-vous connu en prison Pielli, ancien gendarme?

R. — Non.

D. — Alors, vous ne reconnaissez pas avoir dit avec lui, pendant que vous subissiez les 5 jours de prison prononcés contre vous par le juge de paix de Rogliano, que vous vouliez tuer celui qui vous avait valu cette condamnation.

R. — Je n'ai pas tenu ce propos.

D. — Le témoin sera entendu. Arrivons au fait. Pourquoi avez-vous tué Paoli?

R. — Si je n'avais pas été ivre je ne l'aurais pas tué, et si M. Paoli avait consenti à s'entretenir avec moi, s'il m'avait seulement dit que ce n'était pas lui qui avait pris mon fumier, qui m'avait empêché d'être électeur, il vivrait encore.

Cristiani reconnaît à peu près toutes les circonstances qui ont précédé et accompagné le crime, il conteste néanmoins d'avoir rechargé son fusil. Il reconnaît enfin avoir agi pour son propre compte et indique les raisons qui l'auraient fait agir. Il insiste surtout sur cette circonstance qu'il avait bu.

M. le Président lui rappelle l'une après l'autre, les circonstances qui ont suivi le crime, les aveux qu'il a faits, les menaces qu'il a proférées.

Après cet interrogatoire que nous regrettons de ne pouvoir reproduire dans tous ses détails et qui a été conduit avec une impartialité, un tact et une habileté remarquables et remarqués, l'audience est suspendue et reprise une demi-heure après pour l'audition des témoins.

Les témoins

1er témoin.

Bocaccini Lucien, 44 ans, propriétaire, de Morsiglia. Le 15 mars 1884, j'étais avec mon oncle Paoli dans sa propriété. A un moment donné, Cristiani traversa cette propriété sans dire une seule parole. Paoli en fit la remarque. A 3 heures 20, mon oncle ayant froid, nous nous disposions à rentrer, lorsque tout à coup, Cristiani prononça ces paroles: « M. Paoli, un mot, s'il vous plaît; » puis « retournez-vous un peu. » Au même instant, l'explosion retentit et Paoli tomba inanimé. J'allai prévenir aussitôt ma tante, Cristiani alla se placer sur une petite élévation. Quand ma tante est venue, et qu'elle a voulu embrasser le cadavre, Cristiani nous a couché en joue.

Pour moi, Cristiani a agi comme un fou, ou comme un homme qui accomplit un mandat. A mon avis, il n'était pas ivre, il était placé en guet-apens.

Le défenseur fait observer que le témoin n'a jamais formulé à l'instruction la supposition que Cristiani ait agi comme un sicaire. J'insiste sur ce point, dit le défenseur, parce que l'accusé a intérêt à relever qu'on a voulu lui faire jouer le rôle de sicaire.

M. le Président. — La procédure établit de la façon la plus formelle que Cristiani a agi seul et pour son propre compte. Son interrogatoire d'aujourd'hui le prouve surabondamment. Ainsi donc, tout une famille honnête, onze personnes honorables ont été calomniées et emprisonnées à tort.

2e témoin.

Julie Guglielmi, 46 ans, ménagère à Morsiglia.

Le 15 mars 1884, j'étais dans une de mes propriétés, située non loin de celle de M. Paoli, lorsque tout à coup une détonation a retenti. J'ai entendu des cris et j'ai vu accourir du monde, Cristiani est venu. Je lui dis: « M. Paoli est mort. » Il me répondit: « On le dit, mais je ne le crois pas. Dans tous les cas je me charge de l'achever, » et il rechargea son fusil. Il est retourné là où était M. Paoli et j'ai entendu crier: « Au large, au large. » Puis il est revenu vers moi en disant: « Cet homme m'avait assassiné, après m'avoir fait venir à Morsiglia, il n'a cessé de me persécuter. Il faut qu'il meure. » Comme je lui conseillai de s'en aller, il me répondit: « Je n'ai peur de personne » et il m'ordonna de ne pas quitter mon travail. Il ne m'a pas paru ivre.

L'accusé nie avoir rechargé son fusil.

3e témoin.

Guglielmi Victoire, 17 ans, fille de la précédente. L'émotion de ce témoin est telle qu'on peut à peine l'entendre. Elle confirme la déposition de sa mère.

4e témoin.

Antoni Matteo Barthélemy, 48 ans, gardien de phare à Morsiglia.

J'étais dans ma vigne avec mon fils, lorsque Cristiani vint à passer. Un quart d'heure après, la détonation retentit. Aux cris, j'accourus. J'ai vu Cristiani qui me dit: « J'ai tué Paolino, » et comme je l'engageai à venir avec moi, il me dit de m'occuper de mes affaires. Il s'écria: « Je ne verrai plus ma famille; mais il ne vivra plus, » et il énuméra les raisons qu'il avait d'en vouloir à Paoli. Il paraissait dans son état normal.

5e témoin.

Guglielmi Dominique.

En arrivant sur les lieux du crime, j'ai dit à Cristiani: « Qu'avez-vous fait, malheureux. » Allez à vos affaires, répondit-il, sans cela il y en aura même pour vous.

6e témoin.

Restituto Marini.

Un jour, j'ai trouvé Cristiani; il me chargea de dire à mon père que s'il ne quittait pas notre bergerie, voisine de la sienne, il ferait le même voyage que Paoli.

M. le Président. — La sœur de l'accusé, ne vous aurait-elle pas dit un jour que son frère avait bien fait de tuer Paoli, ajoutant il a rendu mal par mal.

R. — Je ne m'en souviens pas.

7e témoin.

Marini Barthélemy, 48 ans, berger. C'est le père du précédent témoin.

Il fait connaître que sa fille lui a rapporté le propos tenu par Cristiani.

8e témoin.

Maurisi Pierre-Toussaint, en religion père Fortuné de l'ordre de St-François, âgé de 26 ans, demeurant à Pino.

Dépose: Le bandit Cristiani qui ne me connaissait pas, est arrivé diverses fois au couvent à Pino. Par esprit de charité, on lui a donné à manger. Comme sa sœur gardait ce moment la prison, il se fit écrire sous sa dictée une lettre à M. le Juge d'instruction.

Le témoin dont la mémoire semble prodigieuse et qui s'exprime du reste avec une remarquable facilité et dans un langage choisi, reproduit textuellement les termes de cette lettre. Cristiani faisait dire en résumé aux magistrats qu'il se serait constitué dans le terme de dix jours si on relâchait sa sœur. En faisant cela, on aurait évité de nouveaux méfaits, dans le cas contraire, il rendait le Juge d'instruction responsable de ce qui pouvait arriver. Le bandit signa cette lettre d'une croix.

9e témoin.

Micelli Dominique, boucher, à Centuri.

Le 16 août dernier, j'ai rencontré Cristiani à l'arrivée de la voiture. Je lui demandai des nouvelles de son fils; il peut tomber un jour ou dans une embuscade, dit-il, on fait des projets qu'on ne tient pas. Il y a déjà trois personnes retées, plus tard on en verra d'autres.

10e témoin.

Marcantelli Jean, 31 ans, propriétaire à Pi.

J'ai rencontré un jour Cristiani, je l'engageai à constituer. Il m'a dit qu'il l'aurait fait si sa sœur était relâchée. Dans cette circonstance il me connaît les diverses persécutions dont il prétend avoir été l'objet de la part de Paoli. Ce qui m'aurait le plus, c'était que la victime eût empêché son inscription sur les listes électorales. Il m'a répété qu'il avait, à ce propos, fait entendre à Paoli, au sortir de l'audience, l'expression de son sentiment.

11e témoin.

Antonini Simon-Jean, ancien gendarme, demeurant à Sisco.

J'étais un jour à Bastia, chez mon ami l'abbé Paoli, qui m'apprit que l'on venait d'arrêter des membres de la famille Pietri, qui disait-il, avaient fait assassiner son père. Quelque temps après, Cristiani vint me trouver chez moi à Sisco; je lui dis qu'il avait bien mal agi en devenant un sicaire. Il s'éleva avec indignation contre cette qualification, ajoutant qu'il avait agi pour son propre compte et que si on avait arrêté les Pietri, on serait obligé de les relâcher parce qu'ils étaient innocents.

L'exiguité de notre format nous oblige à renvoyer à demain la suite du compte-rendu de cette affaire qui a été terminée hier.

Cristiani a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Ne quittons pas nos habitudes, c'est la recommandation que nous devons faire à la prudence et les médecins, en ces temps épidémiques. Donc il ne nous est pas défendu de prendre chaque jour l'apéritif, mais nous avons le devoir de faire un choix parmi les boissons présentées sous ce nom. L'AMARA BLANQUET nous semble devoir entraîner toutes les préférences. Composée avec des herbes d'une efficacité reconnue, présentant toutes les qualités toniques qui vivifient le sang et permettent l'organisme, cette liqueur étendue d'eau est le meilleur apéritif qu'on puisse actuellement se faire servir dans les cafés.

Je prendrais qu'un remède est devenu absolument indispensable aux personnes qui en font usage, nous semblerait de l'exagération, si nous n'avions la preuve à nous les yeux: « La Longine, le 18 janvier 1885. » Je viens vous demander deux boîtes de vos excellentes Pilules Suisettes à 1 fr. 50; ces pilules sont vraiment miraculeuses, car ma mère souffrait beaucoup, elle ne dormait plus et ne pouvait pas manger, maintenant elle mange avec appétit et la santé est revenue, mais elle ne peut plus se passer de vos bonnes Pilules, elles lui sont devenues indispensables. Je vous autorise à publier ma lettre dans tout le monde comme preuve de ce bon produit. « BARREY, à La Langine, par Faœogney (H.-S.). » A M. Hertzog, Phien, 28, rue de Grammont, à Paris.

Dépêches de Nuit

Service télégraphique spécial du Petit Bastiais

La candidature Judet

Le Justice annonce que M. Ernest Judet a accepté la candidature en Corse.

Conseil des ministres

Un conseil des ministres a été tenu ce matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Grévy.

Il a été décidé que l'enquête sur la conduite du lieutenant-colonel Herbingier serait ajournée, et que cet officier supérieur rejoindra immédiatement son poste au Tonkin.

Le ministre de la guerre a communiqué des dépêches du général de Courcy relatives à l'exécution des préliminaires de la paix.

Le ministre des affaires étrangères a annoncé à ses collègues que toutes les questions relatives au traité de paix ont été résolues, et que ce traité sera signé mercredi.

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

SÉNAT

A 2 heures, réunion dans les bureaux pour l'organisation des bureaux, et la nomination des commissions des congés, des pétitions, d'intérêt local et d'initiative parlementaire.

Le Sénat a nommé ensuite la commission pour l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif aux récompenses à décerner à l'occasion de l'exposition des arts décoratifs de l'exposition internationale d'hygiène et d'éducation de Londres.

Présidence de M. LE ROYER

Séance publique à 3 heures et demie. Adoption du projet de loi, adopté par la Chambre des députés tendant à autoriser la ville de La Rochelle à emprunter 700.000 francs et à s'imposer extraordinairement.

Adoption du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser le département de la Dordogne à contracter un emprunt pour les travaux des chemins vicinaux ordinaires.

Adoption du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à diviser la commune de Ste-Foi-lès-Lyon en deux municipalités distinctes.

— L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, sur les sociétés de secours mutuels.

M. Lacombe combat le projet qui est défendu par M. Léot de loi. La discussion générale est terminée.

Séance lundi

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. PHILIPPOTEAUX

La séance est ouverte à 2 heures. M. Rodat, l'un des secrétaires, a lu la lecture du procès-verbal de la séance d'hier qui est adopté.

M. Fallières dépose une proposition tendant à la nomination d'une commission de 33 membres chargée de dresser le

le bilan de nos finances avant la fin de la législature actuelle.

Cette proposition est renvoyée aux bureaux.

Suite de la 2e délibération sur les projets et propositions de loi relatifs au recrutement de l'armée.

Les articles 4 et 6 qui avaient été réservées sont adoptés.

Sur l'article 18, M. le comte de Lanjuinais développe un contre-projet maintenant la seconde portion du contingent qui serait appelée sous les drapeaux pendant un an; la première y resterait trois ans.

M. Ballue, rapporteur, combat ce contre-projet, en s'appuyant sur ce que ce système nous ferait revenir aux années permanentes auxquelles la France doit le coup d'Etat de Brumaire, et les désastres de Waterloo et de Sedan.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

— M. de Freycinet monte à la tribune et lit une dépêche de notre consul de Shang-Hai annonçant que la paix avec la Chine a été signée hier à 4 heures.

(Cette communication est accueillie par de longs applaudissements.)

Bourse de Paris

	6 Juin	9 Juin
Rente 3 p. 0/0	81,80	82,05
— 3 p. 0/0 amortissable	83,20	83,50
— 4 p. 0/0	105,50	105,50
— 1/2 p. 0/0	109,70	110,05

ÉTAT CIVIL

MARIAGES.

De Zerbi Roch-Frédéric-Virginio, propriétaire et maire de Brando, et Bonelli Antonia, de Bastia.

NAISSANCES.

Zerga Lucie.

DÉCÈS.

Falchetti Alphonsine-Marie-Thérèse, 2 ans, de Bastia.

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA du 9 juin 1885

ENTRÉS.

De Livourne, vap. franç. Cie-Valery, cap. Limarola, diverses.

De Livourne, tartane ital. Carlo, cap. Luporino, lest.

De Livourne, vap. ital. Lombardia, cap. Barbieri, lest.

De St-Teresa, balancelle ital. Gerolamo Padre, cap. Stagnara, bouff.

SORTIES.

Pour Madeleine, vap. ital. Lombardia, cap. Barbieri, lest.

M^{me} POGGI Veuve PAOLI

MARCHANDE DE MODES, à Bastia, Boulevard du Palais N. 9.

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un splendide assortiment de nouveautés pour la saison d'été provenant des meilleures fabriques de Paris.

Chapeaux de paille noirs, blancs, et couleurs, chapeaux pour deuil confectionnés en tous genres on trouvera aussi un grand assortiment de fleurs plumes, agréments etc., et tous les articles de modes.

A DES PRIX TRÈS MODÉRÉS

Pharmacie à céder
S'adresser à l'agence Havas.

SPECIALITÉ DE PATES ALIMENTAIRES

JEAN CAFFARELLI
Boulevard St-Angelo, Bastia,

14 Médailles, or, argent et bronze aux
Expositions Universelles et concours régionaux
Ajaccio; Hors concours comme
membre du Jury.

Les pâtes que fabrique ma mai-
son se recommandent par leurs
parfaite pureté. Elles sont exemptes
de toute acréte à cause de l'emploi
de semoules de tout ter choix, par
Tangarock, sans aucune couleur
artificielle toujours nuisible à la
santé.

Quoique mes pâtes soient recon-
nues de beaucoup supérieures aux
produits similaires, les prix sont tels
à ne devoir craindre aucune concu-
rence,
Prix exceptionnels et qualité
supérieure.

GRAND
ENTREPOT DE MATÉRIAUX

BADANI, marchand de maté-
riaux, boulevard St-Angelo (Bastia),
a l'honneur de prévenir le public
qu'il se charge de toutes les fourni-
tures concernant la maçonnerie à
des prix très modérés.

Entreprise de tous les travaux de
maçonnerie.

BRASSERIE GASPARINI JEAN
Place Saint-Nicolas, Bastia

Maison fondée en 1869.

M. Gasparini a l'honneur d'in-
former sa nombreuse clientèle qu'il
fournit de la bière crèmeuse et dorée,
fabriquée avec de l'orge et houblon,
en fûts et en bouteille, dont les prix
sont très modérés.

Bière en bouteille, de trois quarts,
0.60 cent. (verre compris).

Fabrique d'eau de Seltz, et Limo-
nades Gazéuses.

Exportation pour l'Italie jusqu'à
golfe de l'Adriatique, l'Egypte et la
mer Rouge. Mortadelle de Bologne
chocrouste de Strasbourg.

HOTEL D'EUROPE

Tenu par M. L. STEFANI
4, Boulevard du Palais, 4
au-dessus des grands magasins Oranga
BASTIA

Chambres garnies, Table d'hôte,
Tables particulières, Pension bour-
geoise, Prix très-modérés.
Cet Hôtel est fraîchement meublé
et se recommande pour son bon
confortable.

Lithographie et Imprimerie Gagnier.

Distillerie Bastiaise

Entrepôts de Tabacs et Spiritueux

L.-N. MATTEI

Inventeur de l'Amaro Mattei
APÉRITIF, DIGESTIF, FÉBRIFUGE

Aperçu des Grandes Liqueurs

Arnaud — Meunier — Guillot
Galilet et d'Amsterdam.
Chartreuse du Couvent
Liqueurs des Bénédictines.

Anisette Marie Brizard.
Cacao Chouva véritable.
Pippermint Get
China Brun Perot
Kumel véritable
Thé Chinois
Maraschino di Zara

Amers:
Picon, Saillard, Blanqui, Indien
et autres.

Vermouths:
Noilly, Maille,
Martini Solo de Turin.

Absinthes:
Pernod, Cusenier, Conilh.

Cognac fine Champagne:
Martel, Donat, Lavarut, Tempier,
Guérin, Molina, Bagier, Etourneau.

Rhum de la Jamaïque.
Kirsch de la Forêt Noire.

Sirops assortis.

GRAND ASSORTIMENT
POUR BUREAUX DE TABACS

Avis publié dans le Journal
Officiel du Royaume d'Italie des 25
janvier et 1er février 1882.

Sirop Pagliano.

On prévient le public, et aux ter-
mes voulus par la loi, que Monsieur
Albert du Gen G. PAGLIANO étant
le seul possesseur du brevet pour
fabriquer le sirop PAGLIANO, régé-
nérateur du sang, dont la marque
de fabrique a déjà été brevetée par
les Gouvernements Italien, Fran-
çais et Autrichien, personne ne
peut ni fabriquer ni vendre son si-
rop sans son consentement, sous
peine de poursuites judiciaires pré-
vues par l'art. 12 de la loi du gouver-
nement du 30 août 1868.

On déclare en outre que son
sirop n'ayant jamais été se-
creté à personne, tous les sirops
qui se disent fabricants du sirop
de M. Pagliano sont faux et mé-
prisables falsifications pour les
consommateurs.

Enfin on prévient que le Sirop
Pagliano est un sirop de Sirop
consultations et on doit tou-
jours s'adresser à G. PAGLIANO.
A Mons. ALBE Pagliano
maison rence.

AVIS
S'EMMENT
AVIS

AVIS
S'EMMENT
AVIS

AVIS
S'EMMENT
AVIS

AVIS
S'EMMENT
AVIS

AVIS
S'EMMENT
AVIS

AVIS
S'EMMENT
AVIS

AVIS
S'EMMENT
AVIS

AVIS
S'EMMENT
AVIS

AVIS
S'EMMENT
AVIS

CONFIANCE Fondée en 1865

Prix fixe

MATTEI FILS

17, Boulevard

Grand assortiment de mon-
naies, tableaux et réveils. —
Broches, bracelets, colliers, gous-
siers, bagues, médaillons, etc., à des prix très
réduits, en or, argent, doublé et
— Articles d'église et d'optique
Bijoux, à des prix très réduits
pièces fines. — Envoi franco

VIN FÉBRIFUGE

de J. MICHELET

pharmacien-chimiste

Ex-interne

Lauréat de l'Ecole de Médecine

BASTIA. — Boulevard Paoli. — BASTIA

Ce vin est employé avec le plus grand succès dans le traitement des
fièvres, intermittentes, à des
par messieurs les médecins qui l'ont expérimenté, attestent la supériorité
de ce vin sur toutes les préparations fébrifuges employées jusqu'à ce jour.

Expédition dans toute la Corse. — Le litre, 40 fr. le 1/2 litre 5 fr.

AVIS

M. PETRACCI a l'honneur d'informer le public qu'indépendamment
de son atelier de Magasin de vente, Boulevard Paoli, N° 29, d'articles
de Chaudronnerie, Ferblanterie, Zinguerie, Laiterie, Lampisterie, Robinetterie,
Pompes, mûles en tuyau et en planches, Tôles, Couloirs, Louterie et Serrurerie,
Couleurs, vernis et Pinceaux. Le tout à des prix très modérés.

Il se charge de faire peindre les portes et fenêtres, et de la pose des vitres
Smiciles, ainsi que de toutes sortes de réparations concernant son
métier.

ABONNEMENTS

A TOUS LES

JOURNAUX DE FRANCE & DE L'ÉTRANGER

S'ADRESSER A L'AGENCE HAVAS

10, Boulevard du Palais, 10
BASTIA

Sous le titre: IMPUISSANCE

PHYSIQUE ET MORALE, vient

de paraître à la librairie Garnier

frères, 6, rue des Saints-Pères, dans

la collection à 5 fr. 50 le volume,

un nouvel ouvrage de l'auteur du

Marriage (1 vol.) et de la génération

universelle (1 vol.) destiné au même

succès par les détails secrets et

ignorés qu'il contient sur les rapports

intimes de l'homme et la femme.

Ce ne sont pas seulement leurs dé-
tails, leurs difformités organique

réci-proques ainsi que leurs maladies

qu'il décrit et figure par des plan-
ches avec les moyens de s'en préser-
ver ou de les guérir; il révèle surtout

Le Petit Bastiais

5 cent. JOURNAL QUOTIDIEN cent. 5

Abonnement (Payable d'avance)
10* ANNÉE, N° 1450 — JEUDI, 11 JUN 1885
Saint Barnabé, apôtre.

Rédaction & Administration:
Mathieu Gligulier, Directeur
8, Boulevard du Palais, 8.
Bureau spécial à Paris, 15, rue des Martyrs.

Les annonces, réclames et insertions sont exécu-
tivement reçues dans les bureaux des succursales
de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité,
à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard
du Palais, 40, à Paris, chez MM. Audoubert et
Cie, Place de la Bourse, 40. — Faits divers, 4 fr
— Récl., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud., 0,25.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'ORIER
Baromètre, 762.
Température à l'air 9 h. m. 21 — à l'air 5 h. s. 22.
Pluie à 9 heures matin, 0 000.
Direction du vent à 9 h. m. calme — à 5 h. s. S.-E.
Intensité à 9 h. m. calme. — à 5 h. s. modéré.
Etat du ciel à 9 h. m. couvert.
Etat de la mer à 9 h. m. peu houleuse.
Hauteur des eaux à 9 h. m. h. + 0.38.

CONSEIL MUNICIPAL DE BASTIA
SÉANCE DU 3 JUIN 1885
Président: M. BONELLI, Maire.
Secrétaire: M. GASCO.

d'un de ses membres, adoptée à l'unanimité une
résolution par laquelle il le révoque au nom de la
ville, d'avoir repoussé les imputations injurieuses
et mensongères dirigées contre son patriotisme.

BASTIA

L'AFFAIRE DE LA FANFARE

Voici l'article paru dans le Paris du 7
juin.
Tout commentaire nous semble inutile
après la protestation de M. l'adjoint Gau-
din. Nous nous bornerons simplement à
faire suivre la correspondance de Paris,
du procès-verbal de la séance du conseil
municipal.

Un membre demande à M. le maire de explica-
tions sur l'incident qui a donné lieu à l'interdiction
de la fanfare « Les Intimes ».
Il dit que la ville de Bastia ne saurait rester sans
protestation sous le coup d'imputations qui portent
atteinte au caractère de ses habitants.

11 Juin 1883. — Nomination de M. Billot en
qualité de Procureur Général près la cour de Bastia.

En Corse

(De notre correspondant particulier)

Bastia, 3 juin.

A la suite des odieuses manifestations
faites par la fanfare municipale de la ville
de Bastia, dont les membres, en apprenant
la mort de Victor Hugo, ont parcouru
les rues de la ville, suivis d'une foule qui
poussait avec frénésie les cris de: « Vive
l'empereur! » M. le préfet de la Corse a
pris un arrêté portant dissolution de cette
fanfare.

Il lui communique en conséquence: 1° La déci-
sion prise par M. le Préfet qui a été notifiée le
dimanche 31 mai.

LE CRIME DE MORSIGLIA

ASSASSINAT

Les témoins (Suite)

12e témoin.

Giuseppi Thomas, 46 ans, propriétaire, demeurant
à Pivo.

Cristiani s'est un jour adressé à moi pour me
prier d'intervenir auprès de M. le juge d'instruction,

afin d'obtenir la mise en liberté de sa sœur. Il me
pria en même temps d'engager MM. Flach et

Fantauzzi d'intervenir eux-mêmes dans ce but. Je
m'employai de mon mieux. M. le juge d'instruction

n'ayant pas cru devoir m'accorder ce que je deman-
dais et m'ayant invité à engager Cristiani à se consti-
tuer, j'informai de cela ce dernier. Il se répandit

en injures et en menaces contre MM. Flach et Fan-
tauzzi. Cela m'impressionna.

13e témoin.

Giuliani Jacques, propriétaire, à Barrettali.

Le bandit n'est un jour apparu à la campagne.

Comme je lui reprochai son acte, il me dit: ce qui
a été fait, est fait. J'aurais voulu tuer aussi Flach et

Fantauzzi, mais je ne l'ai pas pu. J'ai été diverses
fois dans ce but, frapper à la porte du juge de paix

de Rogliano, mais il n'a pas ouvert, et bien lui en a
pris.

14e témoin.

Licioni Augustin, 30 ans, berger, à Cagnano.

J'étais un jour à la marine de Cagnano, je me di-
rigeai vers le village monté sur un âne, et j'étais

porteur d'un fusil. Le bandit Cristiani vint à passer en compagnie de deux individus; l'un d'eux ayant dit: il faut lui prendre son fusil, tous trois se renversèrent de mon âme, et Cristiani m'enleva mon arme; après quoi cet individu voulut m'embrasser mais je détournai la tête. Il a promis de me rendre mon fusil, je l'attends encore; j'ai su depuis qu'il est au greffe du tribunal, car on l'a trouvé en la possession de l'un des trois individus qui était sous mandat de justice et qu'on a arrêté ensuite.

15e témoin.

Paoli, curé de Morsiglia. J'ai vu Cristiani deux fois; en juillet, un soir vers les huit heures, je me trouvais sur la porte du presbytère où il pénétra avec moi. Je lui demandai pourquoi il avait tué Paoli; il me répondit: ils m'en avaient trop fait, lui, les Fantauzzi et les Flach. On m'accablait de contraventions, on me condamna à des peines plus fortes que les autres délinquants; mais qu'on y prenne garde, si on ne relâche pas ma sœur, on s'en souviendra. Quelque temps après, je venais un jour de me mettre à table, lorsque Cristiani pénétra chez moi sans frapper; il était accompagné d'un autre individu mal vêtu. Il me faut de l'argent, me dit-il, je veux cent francs. Comme je lui faisais observer que je n'avais pas cette somme, « il me la faut, dit-il, d'un ton menaçant. » Je dis alors que j'allais sortir pour me la procurer. « Vous, non ! dit-il, envoyez votre domestique. » J'obéis à cette injonction; quelques instants après, la domestique revint avec 70 francs en or que lui avait remis M. Giordani. Le bandit les empocha, promettant de me les rendre.

J'oubliai de dire que dans cette circonstance, l'accusé m'a déclaré ceci: « Les Pietri me dénoncent pour me faire arrêter; je veux les faire mourir à petits coups de poignard. »

AUDIENCE DU 9 JUIN

A la reprise de l'audience, l'huissier annonce que les frères Paoli, qui n'avaient pas, la veille, répondu à l'appel de leur nom, sont présents. On les fait retirer dans la chambre destinée aux témoins à décharge. On introduit ensuite le 16^e témoin.

Antonetti Antoine-Marc, 33 ans, curé à Ersa. Le cinq juin 1884 je me trouvais chez mon père, à Meria, où était venu également le docteur Franceschi. Survint Cristiani qui somma ce dernier d'avoir à lui rendre une somme de 17 fr. 50 montant d'une condamnation prononcée contre lui à la requête du docteur. M. Franceschi prétendit qu'il n'avait pas cette somme. — Il me la faut, reprit impérieusement le bandit. Le docteur emprunta alors 20 francs et les lui remit. Cristiani les empocha offrant de donner la différence, c'est-à-dire 2 fr. 50, mais bien entendu le docteur refusa.

Plus tard je rencontrai Cristiani et je l'interrogeai sur le point de savoir si, comme on le prétendait, en tuant Paoli il n'avait pas agi pour le compte de Pietri; le bandit s'indigna et s'écria: Si je n'avais déjà tué Paoli, je le tuerais; il avait ruiné ma famille. Dans une autre circonstance il m'annonça qu'il avait l'intention de tuer MM. Fantauzzi parce qu'ils avaient fait emprisonner sa sœur.

Plus tard j'appris de mon parent Fabri que le bandit allait se constituer sous peu, et que plusieurs personnes de Morsiglia, parmi lesquelles M. Eugène Pietri, seraient arrêtées. Il me dit en outre que la sœur de Cristiani s'était rendue à Bastia pour s'entendre avec les fils Paoli, afin de combiner la constitution de son frère.

17e témoin.

Pagni Raphaël, 50 ans, voiturier, à Bastia. J'ai rencontré un jour Cristiani, non loin de la marine de Meria; il me fit descendre de voiture et me dit: rends-moi un service, dis à MM. Fantauzzi que s'ils continuent à faire retenu ma sœur en pri-

son, je les exterminerai tous. J'ai tué Paoli en plein jour, on ne doit pas accuser des innocents.

Je fis la commission en taisant les menaces. Au mois d'août suivant, je le rencontrai encore à la marine de Sisco; il monta sur la banquette de ma voiture et me pria de dire à MM. Pietri, Vincentelli et Nicolai de lui donner de l'argent pour s'embarquer. Je fis la commission auprès de MM. Pietri et Nicolai qui me répondirent: « Si en tuant Paoli, Cristiani croit nous avoir rendu service, il se trompe. Avant son crime il n'y avait dans notre commune que de misérables divisions; ce qu'il a fait, a jeté le trouble. Jamais, nous ne lui donnerons l'argent; s'il veut du pain il en aura, nous n'en refusons à personne, mais à l'avenir ne vous chargez pas de pareilles commissions. »

Interpellé par l'accusé sur le point de savoir s'il n'est pas vrai que M. Fantauzzi lui avait offert de l'argent pour partir, le témoin répond négativement.

18e témoin.

Spalaccini Marie-Antoinette, 45 ans, ménagère, à Pino.

Un pur je rencontrai chez Vincentelli, de Pino, Cristiani, auquel je dis: pendant que vous êtes en liberté, les autres sont en prison pour vous. Eh qui? me demanda le bandit. — M. Dominique Pietri, répondis-je. — S'il est en prison, il a eu tort de se faire arrêter. Je repris alors: Et pourtant l'on dit que c'est vous qui l'avez fait arrêter en l'accusant de complicité.

En entendant cela, Cristiani se mit en colère et me dit: Si l'on vous chargeait de tuer un homme, le feriez-vous? Je répondis: non! Eh bien! pourquoi voulez-vous que je l'aie fait, moi. J'ai tué Paulinaccio volontairement et publiquement; il m'en avait trop fait. Prenez garde de ne plus me répéter pareille chose, car vous pourriez vous exposer à ce que je vous tire une balle.

Interpellé Cristiani ne nie pas ce que vient de dire le témoin.

Me de Motera fait seulement observer que dans la déposition écrite du témoin, il n'est pas question de la menace proférée contre lui par l'accusé.

19e témoin.

Famulari Avoine, 56 ans, cultivateur, à Tomino. Quelque temps après le crime, Cristiani vint chez moi, il se dit touché, et me demanda à dîner. Après le repas se fit connaître et me dit que s'il avait tué Paoli c'était à cause des tracasseries dont il avait été l'objet et sa part. Il manifesta aussi son irritation contre le juge de paix, disant qu'il avait été deux fois frapper à sa porte dans l'espoir de le voir pour le tuer.

Le 15 août Cristiani est revenu, me priant de l'accompagner chez les propriétaires de Tomino, parce qu'il voulait faire donner de l'argent pour pouvoir s'embarquer. Je refusai.

L'accusé m'a dit qu'il n'avait plus en sa possession le fusil avec lequel il avait tué Paoli, ajoutant que le canon de ce fusil avait éclaté un jour qu'il s'exerçait au tir sur montagne. M. le Président fait observer qu'il est établi que cette arme était la propriété d'un nommé Antonini, de Pino. Cette circonstance est à noter parce que l'accusé a étendu à l'instruction que l'arme meurtrière appartenait à Eugène Pietri et lui avait été remise par le oncle de ce dernier, M. Antoine-Marc Pietri.

L'accusé reconnaît aujourd'hui la vérité de ce fait.

20e témoin.

Agostini Elisabeth, 44 ans, commerçante à Morsiglia.

Le jour de la mort de Paoli, dans la matinée, Cristiani vint dans mon magasin, à trois reprises différentes; il y vint même en compagnie des ouvriers de M. Pietri à qui il fa à boire.

Sur interpellation de M. le Président, le témoin

déclare que Cristiani, ce matin-là, avait l'air mécontent, ce qui, dans l'esprit de la dame Agostini, signifie préoccupé.

Sur nouvelle interpellation, le témoin dit: Cristiani a dû boire trois petits verres de rhum.

Enfin, en décembre 1884, Cristiani s'est rendu dans le magasin Agostini et y a proféré des menaces contre M. Antoine Pietri, parce que, disait-il, lui, Nicolai et Vincentelli avaient empêché leurs parents de Centuri et de Rogliano, de lui donner de l'argent. Il ajouta: « Je veux les poignarder! »

21e témoin.

Sartori Innocenzia, 47 ans, commerçante, Morsiglia.

Le 28 juillet 1883 Cristiani est venu chez moi; il était furieux contre M. Paoli, disant que si celui-ci ne prenait pas d'arrangement avec lui, cela finirait mal. J'ai rapporté ces propos à l'abbé Paoli en lui disant qu'il n'y avait rien à gagner avec les mauvais sujets. L'abbé me répondit alors que j'avais raison.

22e témoin.

Pinelli Jean-François, ancien gendarme, demeurant à Bastia.

J'étais en prison quand l'accusé a subi au mois de mars une petite peine pour contravention. Il me dit, à deux reprises différentes, qu'en sortant de prison, il aurait tué celui qui l'avait fait condamner. L'accusé nie le propos et déclare qu'il ne connaît pas le témoin.

La liste des témoins à la requête du ministère public est épuisée.

M. le Président. — Huissier, introduisez le 1er témoin à décharge.

Un mouvement de curiosité se produit à ce moment dans l'auditoire.

Le témoin déclare se nommer Paoli Antoine, âgé de 35 ans, prêtre, habitant actuellement à Bastia, mais résidant d'habitude sur le continent français.

M. le Président invite le témoin à s'asseoir, mais celui-ci ne tient aucun compte de cette invitation; il s'appuie de la main gauche sur le dos de la chaise qui est devant lui, et tenant la main droite dans l'attitude de quelqu'un qui gesticule en parlant, il s'exprime d'une voix fortement accentuée à peu près dans ces termes:

Messieurs de la Cour,

Souffrant depuis quelques jours, j'ai fini par être traité dans cette enceinte à la requête quasi impérieuse de la défense. On aurait dû comprendre et respecter ma douleur, et ne point me faire venir ici comme témoin à décharge de l'assassin de mon père. On a même dit que les fils de la victime avaient, eux-mêmes, désiré cette assignation; je proteste avec la plus grande énergie, au nom de ma dignité personnelle et de celle de ma famille, contre pareille insinuation.

M. le Président invite le témoin à s'exprimer en langue italienne, l'accusé ne comprenant pas le français.

L'abbé Paoli dit alors que l'accusé n'avait absolument aucune raison d'en vouloir à son père; jamais celui-ci ne lui avait fait le moindre mal; que l'on consulte les registres du greffe, et l'on pourra se convaincre qu'aucune contravention n'a été faite à la requête de son père. Loin de là, il n'a eu qu'à louer de sa famille; malade, il a été soigné par Madame Paoli qui, bien que d'une santé chétive, était constamment à son chevet, lui portant à chaque instant de la tisane, du bouillon et des médicaments.

Ma mère, ajoute l'abbé, a été pour cet homme une véritable bienfaitrice; on peut dire qu'elle lui a sauvé la vie. Cristiani n'a pas été chassé par mon père; c'est volontairement qu'il l'a quitté et à la suite d'un concert ourdi avec nos adversaires politiques; mais malgré cela les bonnes relations n'ont pas cessé d'exister, à tel point qu'en sortant de prison, il est allé chez mon frère, négociant à Bastia, demander ses commissions pour ma famille. Il est donc dès ma-

tenants établi que Cristiani n'en voulait pas à mon père. Ce sont nos adversaires qui ont intérêt à nous dénigrer qui le prétendent. Voici la vérité clairement établie!

M. le Président. — C'est peut-être la vérité d'après vous; mais ce n'est point la vérité établie, car il résulte de l'information et des débats qu'il en est autrement.

M. l'abbé Paoli dit alors: M. le Président, je suis prêt à répondre aux questions qu'il vous plaira de me poser.

M. le Président. — Je n'en ai pas! Me Mariotti prie M. le Président, de demander au témoin, car c'est là le fait pour lequel il a été cité, s'il reconnaît comme vraies les circonstances rappelés par la femme Sartori.

L'abbé Paoli répond d'une façon négative. La dame Sartori est rappelée aux débats et maintien son dire.

L'un des défenseurs demande alors à l'abbé s'il reconnaît que l'accusé se soit rendu au domicile du sieur Ferrandini, son beau-frère.

Le témoin proteste.

M. le Président lui fait observer que le sieur Ferrandini a reconnu avoir eu chez lui une entrevue avec le bandit, et que dans cette même circonstance la dame Ferrandini se serait évanouie.

L'abbé Paoli répond qu'il n'est pas vrai que le bandit ait pénétré chez son beau-frère, il l'a reçu dans sa cave.

M. le Président: Voyons M. l'abbé, il ne faut pas ergoter; on sait parfaitement qu'en Corse la cave est dans la maison d'habitation.

Il est donné lecture de la déposition de Ferrandini qui déclare s'être entretenu avec le bandit sous une voûte de sa maison.

Me de Montera. — Il a été dit aux débats par un témoin, M. le curé Antonetti, que la sœur de Cristiani, peu de jours avant la constitution du frère, s'était rendue à Bastia chez les frères Paoli pour s'entendre avec eux au sujet de cette constitution.

Le témoin répond en disant: Cela n'est pas, je proteste; je n'ai pu en de rapports avec les membres de la famille de l'assassin; cette supposition est injurieuse pour ma dignité et mon caractère.

Le témoin dit qu'il désire présenter deux seules observations avant de terminer sa déposition.

Il n'est pas vrai, dit-il, que mon père fut pour quelque chose dans le refus de porter Cristiani sur les listes électorales; mon père n'était ni partie en cause, ni membre de la commission municipale.

M. le Président: Personne n'a dit cela; l'accusé prétend seulement, et cela est incontestable, que votre père est allé à l'audience remettre au juge de paix les pièces relatives à cette affaire.

M. l'abbé continue: Je rappelle aussi à MM. les jurés la façon cruelle dont mon père a été immolé, et cette circonstance que l'assassin a empêché celle qui fut sa bienfaitrice de recueillir le dernier soupir de son mari.

La défense renonce à l'audition du second témoin à décharge.

(La suite à demain).

Tribunal de simple police

Nous avons annoncé dans un précédent numéro que plusieurs procès-verbaux avaient été dressés contre des cafetiers et buvetiers qui font servir les consommations par des filles étrangères à leur famille, et non par des hommes, ainsi que le prescrit l'arrêté préfectoral du 4 octobre 1873.

Hier, le tribunal de simple police, présidé par M. le juge de paix Agostini, s'est montré justement sévère à l'égard de tous ces contrevenants en leur infligeant le maximum de l'amende.

Ce sera là un avertissement salutaire pour tous ceux qui ne se conformeraient pas rigoureusement aux prescriptions de l'arrêté préfectoral.

141^e RÉGIMENT D'INFANTERIE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 11 Juin 1885, de 8 à 9 h.

- | | |
|-------------------------------|------------|
| 1. Marche des Drapeaux, | Sellenick. |
| 2. Ouverture du Chalel, | Adam. |
| 3. La Traviata, (fantaisie), | Verdi. |
| 4. Le Rouet, (polka), | Chic. |
| 5. Luisa Miller, (fantaisie), | Verdi. |
| 6. Carmen, (quadrille), | Bizet. |

Avis aux réservistes

Le conseil de guerre de Marseille a condamné deux réservistes qui n'avaient pas répondu à l'appel pour l'instruction des 28 jours, l'un à un an, l'autre à un mois de prison.

ACTES OFFICIELS

M. Leoni Paul-Marie, sous-officier de réserve, a été promu au grade de sous-lieutenant au 116^e territorial.

M. de Gislain Charles, commis des postes et télégraphes à Bastia, est nommé sur sa demande à Nevers.

Le brigadier à pied Constantini passe de Chambon à Peyreleau (Aveyron).

M. Doria Georges, ancien engagé conditionnel, a été nommé à un emploi de sous-lieutenant au 67^e rég. territorial.

M. Fmilien de Matra, commissaire de police à Tunis, a été nommé officier de police judiciaire près le tribunal de cette ville.

M. Paoli, officier d'administration de 2^e classe, employé au 2^e corps d'armée, a été désigné pour commander la 2^e section de commis d'administration.

M. Giudicelli, surnuméraire des douanes à la direction de Bastia, a été nommé commis à Philippeville.

M. Chiarisolo, candidat, a été nommé surnuméraire des douanes, à la direction de Bastia.

DERNIÈRES INFORMATIONS

Le Tzar a décidé qu'il ferait cet été un voyage en Crimée.

M. de Freycinet a annoncé aux ministres que le gouvernement avait obtenu pleine satisfaction au sujet des Français arrêtés à Montévideu.

Les prêtres invités à renseigner sur l'impression produite en province par l'exhibition des drapeaux rouges à Paris, ont répondu qu'elle était à peu près nulle.

On étudie un projet de réduction dans le personnel des ministères à laquelle correspondrait une augmentation des appointements des employés.

Le feld-maréchal de Molke a terminé sa tournée et ses études stratégiques dans le Nord de l'Italie.

Un grand congrès des Orientalistes se réunit à Tiflis.

Dépêches de Nuit

(Service télégraphique spécial du Petit Bastiais)

Le ministère anglais

Les correspondances d'Angleterre annoncent que la démission de M. Gladstone est imminente.

On désigne comme son successeur le comte de Salisbury.

Le traité de paix

D'après le traité conclu entre la France et la Chine, les trois provinces du Yun-Nam restent ouvertes au commerce français.

Nos troupes doivent évacuer l'île de Formose.

Mouvement administratif

On affirme qu'un mouvement administratif portant sur des sous-préfets et des conseillers de préfecture est en préparation au ministère de l'intérieur.

Bourse de Paris

	9 Juin	10 Juin
Rente 3 p. 0/0	82,05	82,20
— 3 p. 0/0 amortissable	83,50	83,55
— 4 p. 0/0	105,50	105,50
— 1/2 p. 0/0	110,05	110,25

ETAT CIVIL**MARIAGES.**

Pertuarini Séraphin-Jean, journalier, de Maravalle, (Italie) et Antonî Marie-Fleur-de-Lys, ménagère, de Barbaggio.

NAISSANCES.

Capocchi Marie-Ernestine. — Milani Marie-Augustine.

DÉCÈS.

Rossi Don-Jules, postillon, marié, 32 ans, de Sari-de-Portovecchio.

Lena Lina, 6 ans, de Bagni de Lucques (Italie).
Dominici Marie-Louise, 22 mois, de Bastia.

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA

du 9 juin 1885

ENTRÉES.

De Marseille, goél. franç. Ste-Rose, cap. Cantalombe, houille crue.

De Porto-Vecchio, tartane franç. St-Jean-Baptiste, cap. Valzi, diverses.

SORTIES.

Pour Macinaggio, esquif franç. St-Paul, cap. Renucci, lest.

Pour Macinaggio, esquif franç. St-Antoine, cap. Quarelli, lest.

Pour Spezia, balancelle ital. Papà-Lorenzo, cap. Ghio, Fromage.

M^{me} POGGI Veve PAOLI

MARCHANDE DE MODES, à Bastia,
Boulevard du Palais N. 9.

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un splendide assortiment de nouveautés pour la saison d'été provenant des meilleures fabriques de Paris.

Chapeaux de paille noirs, blancs, et couleurs, chapeaux pour écoliers confectionnés en tous genres on trouvera aussi un grand assortiment de fleurs plumes, agréments etc., et tous les articles de modes.

A DES PRIX TRES MODERES

Distillerie Bastiaise

Entrepôts de Tabacs et Spiritueux

L.-N. MATTEI

Inventeur de l'Amaro Mattei
APERITIF, DIGESTIF, FEBRIFUGE

Aperçu des Grandes Liqueurs

- Arnaud — Meunier — Guillot
- Galifet et d'Amsterdam.
- Chartreuse du Couvent
- Liqueurs des Bénédictines.
- Anisette Marie Brizard.
- Cacao Chouva véritable.
- Pippermint Get
- China Brun Perot
- Kamel véritable
- Thé Chinois
- Marschino di Zara
- Amers :

Picon, Saillard, Blanqui, Indien et autres.

Vermouths :

Noilly, Maifre, Martin Sola de Turin.

Absinthes :

Pernod, Cusenier, Conilh.

Cognac fine Champagne :

Martel, Donat, Lavour, Tempier, Guérin, Molina, Bagier, Etourneau, Rham de la Jamaïque, Kirsch de la Forêt Noire, Sirops assortis.

GRAND ASSORTIMENT
POUR BUREAUX DE TABACS

HOTEL D'EUROPE

Tenu par M. L. STEFANI
4, Boulevard du Palais, 4
au-dessus des grands magasins Oreaga
BASTIA

Chambres garnies, Table d'hôte, Tables particulières, Pension bourgeoise, Prix très-modérés.

Cet Hôtel est fraîchement meublé et se recommande pour son bon confort.

ON DEMANDE à acheter un 1/2 étage composé de 6 à 8 pièces dans une situation convenable.

S'adresser à Mme Raffalli, au 5e étage au dessus des magasins Olivari.

Café Restaurant National

Cours des Ormeaux, BASTIA
chez Madame Adélaïde Colombani

Table d'hôte à 3 fr. par jour soit 1 fr. 50 par repas. Service à la carte et à toute heure. Dîners sur commande. Bon confortable et consommations de premier choix.

MAISON FONDÉE EN 1862

D^{me} MATTEI aîné, Place St-Nicolas et Boulevard Paoli, 40

Il prévient sa nombreuse clientèle, qu'il est en mesure de livrer des articles à des prix débonnables toute concurrence.

Prix fixe. — **COMPTANT**. — Savaoir :

Café Moka, le kilog. fr. 3 60	Riz du Piémont 0,30 0,35 et 0,50
» Ceylan roulé. fr. 3,10	Bougies (Lessep) le pag. 1,30
Café Porto-Ricco vert extra à 2,90 à 3,00	Id. Fournier (de luxe) le paquet à 1,30 1,00 et 1,15
Autres qualités . . . 2,00 à 2,60	Pétrole (Atlantic) caisse 13,50 à 15,50
Café grillé, mélangé avec le Moka le kil. 4,00 à 4,40	Minot de Marseille la balle de 122 k. 42,00
Sucre raffiné en pains le kilog. 0,83, 0,85 et 0,90	Farines Minot Mey, la balle 51 fr
Id. coupé en morceaux réguliers. 0,95 à 1,00	Minot d'Italie Bougieux 35,00 à 37,00
irrégulier 0,88 à 0,90	Farines Cos (extra) tre marque à 33, 33,50 et 34,00
Id. (Hollande) 0,90 à 0,93	Gros son de Marseille les 100 kil. 44,00 à 45,00
Cassonades françaises blanches 0,68 à 0,70	Petit son d'Italie. 43,50 à 45,00
Chocolat Menier, prix de facture 3,80 à 4,00	Savon jaune Fournier 56,00 à 60,00
Id. des Antilles id. 3,75	Id. blanc (La Vierge) 0,65 à 0,70
Dattes muscades 3,25	Id. Cyros (noix de coco) 0,55 à 0,60
Prunes (Impériales) 1,70	Id. ordinaire de 0,40 à 0,45
Id. (Choix) 1,50	Depôt de chicorée orientale (argentée) la caisse de 10 kil. 5,00 à 5,50
Raisin de Malaga en détail 1,70	Soufre Romagne, la balle 9,00 à 9,50
Id. par caisses de 10 k. 16,00	Id. sublimé id. 10,50 à 11,00
Pois ronds et cassés de 0,35 à 0,40	Id. Sicile courant 8,00 à 8,50
Lentilles vertes 0,55 à 0,60	

Grand assortiment de conserve alimentaires

SIROP PECTORAL SÉDATIF

De J. MICHELETTI, PHARMACIEN-CHIMISTE
Boulevard Paoli, Bastia.

Les Rhumes, Catarrhes, Oppressions, Coqueluches, Toux nerveuses et toutes les irritations des organes respiratoires, sont guéris en peu de jours par le Sirop Pectoral sédatif, à base d'aconit et de laurier cerise. — Le flacon, 2 francs.

Spécifique Vinciguerra

De tous les Fébrifuges aucun ne lui est comparable. Se méfier des contrefaçons.

Dépôt unique du véritable FEBRIFUGE VINCIGUERRA.
Pharmacie LUCIANI (Bastia).

Trois Diplômes d'honneur et 20 Médailles
Distillerie J.-U. BLANQUI Fils, Nice
Spécialité de la Maison

AMARA BLANQUI

Le plus agréable et le plus fortifiant de tous les Amers et Bitters connus
Il est répandu et apprécié dans toute la Corse

CURAÇAO DE NICE ET ANISETTE SURFINE

Liqueurs autant appréciées que celles de Hollande.
PHILIPPE POGGI, REPRÉSENTANT, A BASTIA

A VENDRE

En totalité ou par fractions, un grand terrain pour sites à bâtir, situé à Bastia quartier du Nouveau Port,

S'adresser à M. DE MONDESERT, Notaire à Bastia, Boulevard du Palais, 8, au 1er.



MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865
Prix fixe
FRÈRE MATTEI FILS
17, Boulevard Paoli, sur la Traversée, Bastia

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tabacaux et réveils. — Grands choix de parures, demi-parures, pendants, broches, bracelets, colliers, giletières, bagues, médaillons, etc., à des prix très réduits, en or, argent, double et seul. — Orfèvrerie argent et métal blanc 1^{re} titre. — Articles d'église et d'optique. — Réparations de montres pendules, réveils et bijoux, à des prix très réduits. — Achat des matières d'or et d'argent et des pierres fines. — Envoi franco à l'intérieur de toute commande au dessus de 20 fr.

Librairie et Imprimerie Ollagnier.

L'un des rédacteurs-gérants,
MATTEU OLLAGNIER

Le Petit Bastiais

3 cent. JOURNAL QUOTIDIEN cent. 3

Abonnement (Payable d'avance)
10^e ANNÉE, N° 1451 — VENDREDI, 12 JUIN 1885
Sacré Cœur de Jésus.

Rédaction & Administration :
Mathieu Ollagnier, Directeur
8, Boulevard du Palais, 8.
Bureau spécial à Paris, 15, rue des Martyrs.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des sous-agents de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audouard et Co, Place de la Bourse, 40. — Faits divers, 4 fr. — Recl., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud. 0,25.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'HIER

Baromètre, 762.
Température à l'air 9 h. m. 24 — à l'air 5 h. s. 21.
Pluie à 9 heures matin, 0 000.
Direction du vent à 9 h. m. S-E — à 5 h. s. calme.
Intensité à 9 h. m. très faible — à 5 h. s. calme.
Etat du ciel à 9 h. m. couvert.
Etat de la mer à 9 h. m. belle.
Hauteur des eaux à 9 h. m. + 0 42.

MUSIQUE

Notre librairie vient de recevoir un assortiment de Musique Française, Italienne, Allemande, etc. pour piano et instruments. Méthodes, Partitions, Danses, Mélodies, Chansonnettes, etc.

BASTIA LE TANIN

Nos tanneurs se disputent les charretées d'écorce de chêne vert qui arrivent en ville. Beaucoup de cette écorce est même embarquée pour le continent; aussi a-t-elle acquis une réelle valeur. Et l'on ne se doute pas qu'il existe un autre arbre dont l'écorce est aussi, sinon plus riche en tanin que le chêne. Cet arbre, c'est l'eucalyptus. Ce n'est pas une découverte que nous communiquons à nos lecteurs; le fait est consigné dans tous les dictionnaires de botanique. Mais il semble qu'aucun de nos industriels n'a jamais ouvert un de ces dictionnaires, puisqu'aucun, que nous sachions, n'a songé à utiliser l'écorce de l'eucalyptus. C'est un regrettable Régulus Carlotti que la Corse doit l'introduction et la propagation de ce précieux végétal. En dépit de l'indifférence générale, des lazzis, M. Carlotti fit une propagande si active qu'il orça l'attention publique, et que notre laine orientale vit enfin se dresser les premiers échantillons de l'arbre australien. Nous saisissons avec empressement l'occasion de rendre hommage à la mé-

moire de celui qui nous honora de sa collaboration, lors de nos débuts dans le journalisme.

Depuis, l'eucalyptus a fait son chemin. Son influence bienfaisante contre les miasmes paludéens est universellement reconnue. Sa rapide croissance en fait une source presque immédiate de revenus, car son bois est très apprécié.

Voilà qu'à tous ses avantages il en joint un autre, celui de fournir une substance indispensable à une industrie de premier ordre, la fabrication des cuirs. Cette substance s'extrait de l'arbre, sans que l'extraction puisse, en aucune façon, lui préjudicier. En effet, chaque année, l'écorce se fend en larges bandes qui se détachent sans effort, et elle est remplacée par une écorce nouvelle.

Nos agriculteurs de la plaine comprendront-ils qu'ils ont tout intérêt à consacrer au moins une lièvre de leurs terrains à la plantation des eucalyptus? Nous avons le droit de l'espérer. Et si ces plantations se font sur beaucoup de points de ce territoire à la fois si fertile et si dangereux, les fièvres diminueront d'une manière sensible et finiront ensuite par disparaître.

Est-ce une utopie? Nous attendons avec confiance le résultat de l'expérience, si toutefois on se décide à en tenter une. La chose nous paraît de nature à appeler l'attention des industriels, des cultivateurs, des autorités, du conseil d'hygiène, de la Société d'agriculture. Mais à quoi bon attendre l'action toujours lente des corps dits constitués? Mieux vaut que quelques hommes d'initiative s'emparent de l'idée; quand ils auront réussi, ce dont nous ne doutons nullement, la foule se précipitera sur leurs pas, comme elle s'est précipitée à la suite des premiers cédriculteurs, des premiers grands organisateurs de vignobles.

Ephémérides Corses

12 Juin 1564. — Sampiero, après avoir demandé en vain des secours aux princes d'Europe, rentre en Corse plus résolu que jamais à lutter encore et toujours contre la domination génoise.
Il débarque dans le golfe de Valinco, accompagné de 25 officiers français, après une traversée de deux jours.

COUR D'ASSISES DE LA CORSE

AUDIENCE DU 9 JUIN
Présidence de M. le Conseiller LUGNA

LE CRIME DE MORSIGLIA ASSASSINAT

Il est donné lecture des dépositions des trois témoins qui n'ont pas comparu. Il résulte spécialement de celle du capitaine Antonorsi, de Cagnano, que, quelques jours avant sa constitution, Cristiani alla le voir dans sa maisonnette de campagne et lui déclara qu'il avait tué Paoli volontairement et sans que personne l'y eût poussé; que les fils de sa victime lui avait fait offrir 3.000 fr. s'il consentait à se constituer, mais qu'il avait refusé, parce que cette somme n'était pas suffisante. Comme le témoin lui demandait qu'est-ce qu'il avait à faire de cet argent du moment où il voulait se constituer, le bandit lui répondit qu'il aurait servi à mettre sa famille à l'abri du besoin. Il ajouta que les Pietri lui refusaient tout secours. Dans la déposition du nommé Orsini, dont M. le Président a donné également lecture, se trouvent ces menaces bien significatives, que Cristiani aurait proférées devant les témoins, à l'adresse de l'abbé Paoli: « Vous apprendrez un de ces jours que ce prêtre passera cardinal. »

Il est en même temps donné connaissance aux jurés des diverses lettres de menaces écrites au nom de Cristiani à M. le Procureur général et à M. le juge d'instruction. Ces lettres, pour la plupart, a-t-il été dit à l'audience, ont été reconnues par M. l'abbé Mattei, de Pietra-Corbara, comme ayant été écrites de sa main.

L'audience est suspendue pendant une demi-heure.

À la reprise de l'audience, la parole est donnée à M. l'avocat général.

Le Réquisitoire

Les déclarations faites par l'accusé, dit-il, ont considérablement simplifié ma tâche. Hier, quand M. le Président lui demandait s'il avait donné la mort à Paoli pour son compte personnel ou pour celui d'autrui, il répondait nettement: Pour mon compte personnel. Il avait donc menti alors qu'au cours de l'instruction, il désignait et faisait incarner comme ses complices des personnes honorables; menti quand il disait que la mort de Paoli était le résultat d'un complot ourdi entre les adversaires de cet infortuné; menti quand il affirmait qu'il n'avait été que l'instrument des autres et qu'il se donnait ainsi gratuitement le rôle le plus odieux.
Est-ce que cela vous étonne? Qu'est-ce donc que cet homme?

La lecture de son casier judiciaire vous l'apprend. Mais ce n'est pas tout : du débat il résulte autre chose. Il est emporté, brutal, violent, ne connaissant d'autre loi que son caprice, d'autre règle que sa volonté, ayant toujours la menace aux lèvres, les armes à la main, ne reculant devant aucune extrémité pour assouvir ses sauvages instincts.

L'honorable organe de l'accusation fait ensuite l'énumération des actes témoignant que depuis longtemps l'accusé avait prémédité son crime, puis il fait un saisissant tableau de la scène du meurtre dont il décrit toute l'horreur, toute la cruauté, toute la sauvagerie.

Il termine en réclamant du jury un verdict qui permette d'infliger à l'accusé le châtiment qu'il a mérité.

La parole a été donnée ensuite à M^e Mariotti.

Plaidoirie de M^e Mariotti

Malgré le désir exprimé par mon honorable Maître, je ne puis, en l'état de l'incident regrettable qui s'est produit hier, je ne puis vous présenter la défense qui m'avait été tout d'abord confiée, et à laquelle j'aurais apporté, soyez-en convaincus, tout le zèle et tout le dévouement dont je suis capable.

J'ai appris dans mon enfance et il m'a toujours été recommandé de faire, dans toutes les occasions, ce que ma conscience me disait être mon devoir. J'aurais toujours en pratique, cette leçon, que je conserverai religieusement dans mon cœur.

C'est vous dire, Messieurs, que mon devoir, si j'avais encore en main les intérêts de l'accusé, je l'aurais accompli, sans défaillance aucune, faisant à chacun sa part de responsabilité ; c'est vous dire aussi que le poste si honorable et pourtant si difficile de défenseur, je ne l'aurais point déserté, que je n'aurais point violé une loi tutélaire qui donne un conseil aux accusés, en ne remplissant point son vœu.

Mon devoir, je l'ai accompli hier, je l'ai accompli encore aujourd'hui, en venant à cette barre, prêt à fournir à mon confrère les renseignements dont il aurait pu avoir besoin, et que sa longue expérience et son talent si connu l'ont dispensé de me demander.

Mon devoir, permettez-moi de l'accomplir jusqu'au bout, en vous demandant toute votre indulgence en faveur de Cristiani, dont le malheur sort m'a tourmenté depuis quinze jours de si vives inquiétudes.

Voire verdict, je l'espère, prouvera une fois de plus que si les formes de votre justice sont sévères, quelquefois même effrayantes, le correctif de cette sévérité se trouve dans vos cœurs et dans vos consciences.

Que mon dernier mot, que ma dernière pensée soient pour l'accusé auquel aujourd'hui plus que jamais je porte le plus grand, le plus sincère intérêt. Fitié pour lui qui aujourd'hui pleure bien amèrement sa faute, pitié pour lui qui a agi sous l'empire de la plus grande surexcitation, pitié pour lui dont la main seule coupable fut invinciblement entraînée par une folie malheureuse, pitié pour lui, pitié pour les siens qui attendent avec anxiété le terme de ces débats.

Vous tous, hommes sensibles et généreux, qui avez à cœur que la vengeance des lois ne s'égare, vous ne serez pas, je l'espère, vous ne serez pas sourds à mon humble prière.

Plaidoirie de M^e H. de Montera

La parole est ensuite donnée à M^e Hyacinthe de Montera.

L'honorable avocat commence par dire qu'en acceptant de prendre place à la barre à la suite de l'incident qui s'est produit à l'audience de la veille, il ne s'est pas dissimulé combien était lourde la tâche qu'il assumait.

Je n'ignorais pas, ajoute-t-il, que trompé par de perfides excitations, Cristiani, dans ses interrogatoires, avait formulé des accusations contre des hommes que j'estime et que j'aime, et dont l'inno-

cence était pour moi, comme elle l'est désormais pour tous, aussi évidente que la clarté du jour.

J'étais disposé à défendre l'accusé même contre ses propres égarements, mais il m'était interdit de lui dire : non, vous n'êtes pas un sicaire ! vous savez que je puis l'affirmer.

Je n'ai voulu, ajoute encore le défenseur, avoir aucun rapport avec mon client ; j'ai refusé de le visiter dans sa prison ; je n'ai pas voulu conférer avec lui après le commencement des débats, afin que l'on ne put pas me suspecter de lui avoir conseillé de revenir sur les accusations par lui portées contre des innocents.

J'ai été profondément ému lorsque, dans sa haute impartialité, l'honorable magistrat qui a dirigé les débats avec autant d'intelligence que de distinction, a proclamé, avec l'autorité qui s'attache à sa parole, la parfaite honorabilité de ceux dont je suis fier d'être l'ami.

Après les révélations de l'accusé, je suis heureux de pouvoir dire à mes amis de Morsiglia :

« Marchez le front haut ! A vos pieds sont venues tomber, impuissantes, toutes les infamies dont on a voulu vous souiller ! »

Mais si l'ami des Pietri est satisfait, l'avocat de Cristiani se trouve gêné.

Est-ce à dire pour cela, comme l'a prétendu M. l'avocat général, que l'accusé soit indigne de toute pitié ?

S'il a menti en accusant les Pietri et leurs amis, ses accusations sont-elles spontanées ? Non ! On lui a fait espérer qu'en acceptant le rôle de dénonciateur, on l'aurait innocenté, et il s'est accroché à cette promesse coupable, comme le naufragé à une planche de salut.

L'honorable défenseur repousse avec horreur la pensée d'une condamnation à mort, quoiqu'elle ait été réclamée par M. l'avocat général.

Il passe ensuite à l'examen du passé de Cristiani, et, avec l'habileté que tout le monde lui connaît, il essaie d'expliquer et d'atténuer l'importance des douze condamnations déjà encourues par son client.

Il énumère les motifs qu'avait l'accusé d'en vouloir à sa victime, et dit, que si des condamnations en simple police pour contraventions rurales n'ont pas été prononcées contre Cristiani à la requête de Paoli, il n'en est pas moins certain que c'est sur les plaintes de ce dernier que les poursuites ont été dirigées.

Que Paoli se soit emparé du fumier de Cristiani, la chose n'est pas douteuse ; elle a été prouvée par la déposition de l'un des prétendus complices.

« Les complices ! Je sais bien, que neuf citoyens ont été sous les verrous pendant de longs mois ; heureusement que la prison ne flétrit que les coupables. »

L'honorable défenseur expose ensuite, et blâme sévèrement, le procédé grâce auquel on a rejeté la demande d'inscription de Cristiani sur la liste électorale.

Il dit que le fait d'avoir dénié à l'accusé son véritable nom, à l'aide de documents faux, a dû l'exaspérer, et que certainement Paoli en allant devant le juge de paix exhiber ces documents a provoqué l'accusé.

Répondant au reproche adressé à celui-ci par M. l'avocat général, d'avoir poussé l'audace jusqu'à se montrer dans des voitures publiques, sur la route du Cap-Corse, M. de Montera s'étonne qu'on lui fasse de cela un grief, alors qu'au moment de sa constitution, ce criminel a voyagé dans une calèche accompagnée par de hauts fonctionnaires. « De ce qui est arrivé à cette occasion, dit-il, je ne m'occuperai pas, car j'aurais à m'en indigner. »

Parlant des sommes demandées à diverses personnes par l'accusé, l'avocat dit que cela s'explique par le désir qu'il avait de s'embarquer. Il est certain, ajoute-t-il, c'est un témoin qui l'a déclaré — que les fils mêmes de la victime lui ont offert de l'argent, mais tout le monde ne pourrait donner deux mille

francs comme ceux qui affectent de sourire en écoutant mes paroles.

M. de Montera discute ensuite les autres charges de l'accusation ; il proteste énergiquement contre l'insinuation faite à l'audience par le témoin Proccini, insinuation tendant à faire revivre le système de complicité qui a fait incarcérer les Pietri et leurs amis.

Il dit que la vérité est faite à ce sujet, mais que la tentative reste.

Enfin, le défenseur termine son éloquente plaidoirie en adressant, comme son jeune confrère, un pressant appel à l'indulgence du jury.

Il dit que si Cristiani a frappé, s'il a été même cruel, il ne faut pas oublier que dans ce moment il était surexcité par la boisson et surtout par le souvenir des incessantes persécutions dont ce malheureux avait été l'objet.

Il demande au jury pour son client le bénéfice des circonstances atténuantes.

Le verdict

Le jury entre dans la chambre de ses délibérations, il en revient une demi-heure après avec un verdict affirmatif sur toutes les questions.

Les circonstances atténuantes sont admises en faveur de l'accusé.

Ainsi que nous l'avons annoncé déjà, Cristiani a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

En entendant prononcer cette condamnation, la sœur de l'accusé jette des cris plaintifs, des femmes essayent de l'amener, mais elle glisse de leurs bras à diverses reprises.

En passant à côté d'elle, Cristiani emmené par les gendarmes, s'écrie : Courage ! Anne-Marie, courage !

Correspondance

Bastia, 10 juin 1885.

Monsieur le Directeur du Petit Bastiais, J'ai le devoir de rectifier une erreur, involontaire sans doute, et qui est de quelque importance pour moi.

On fait dire au 11^e témoin, Antonini Simon-Jean, ancien gendarme, demeurant à Sisco :

« J'étais un jour à Bastia chez mon ami l'abbé Paoli, lequel m'apprit etc., etc..... »

Je ne connais pas le sieur Antonini susnommé et qualifié. Il n'a jamais eu aucun rapport avec ma personne.

C'est donc un lapsus calami de votre reporter. Veuillez agréer, etc.

Abbé A. PAOLI.

Noas avons inséré la réclamation de M. l'abbé Paoli, mais notre collaborateur judiciaire affirme qu'il a reproduit exactement ce qu'a dit le témoin Antonini.

Gazette départementale

PRUNELLI DE FIUMORBO. — Dimanche ont eu lieu les élections d'un membre du conseil général, en remplacement de M. Laurelli, décédé.

M. Semidei, pharmacien à Corte, a obtenu 51 voix ; M. Pieri, professeur au lycée de Marseille, 362 ; M. Achilli, maire d'Isolaccio, 108.

Aucun candidat n'ayant obtenu la moitié plus un des votants n'a été proclamé.

AJACCIO. — M. Poli Etienne est nommé cantonnier des ponts et chaussées.

SAINT-MARIE-POGGIO. — On nous écrit de cette commune, en réponse à la correspondance que nous avons insérée dans notre numéro de lundi. « Les deux prévenus qui ont été condamnés

par défaut étaient venus à Bastia pour se présenter devant leurs juges, avec la certitude de confondre leurs dénonciateurs, lorsque l'un d'eux apprit que sa femme, déjà gravement malade, se trouvait en danger de mort. Il fut obligé de retourner en toute hâte au village pour recueillir le dernier soupir de la mourante qui expira deux jours après. Le jugement qui est intervenu n'étant point définitif, ce n'est pas le cas de dire que la sévérité du tribunal, qui s'est appesantie sur des prévenus qui ne se sont point défendus, doit être un enseignement. »

BARCHETTA. — Il y a quelques jours, M. Colombani Antoine, cocher au service de l'entreprise Sambroni, a trouvé sur la route, entre Barchetta et Carito-Nuovo, un portefeuille contenant des valeurs en billets de Banque ; il s'est empressé aussitôt de rechercher le propriétaire, et de lui remettre le portefeuille en refusant toute récompense. Il est du devoir de la presse de signaler de pareils faits.

CORTE. — Le brigadier de gendarmerie Gauvin a été promu maréchal-des-logis à cheval.

- CASABIANDA. — Les anciens gardiens ordinaires de 2^e classe du pénitencier agricole sont nommés au même emploi dans les maisons centrales ci-après : à Eysses, Brandi Mare ; à Melun, Paoli, Mariacci Michel ; à Lambèse, Riolacci Antoine ; à Clairvaux, Mariacci André ; à Riom, Santucci Antoine ; à Beaulieu, Paoli Nicolas ; à Nîmes, Leca Jean ; à Albertville, Benedetti Ours.

Après la prise des Pescadores

Afin d'assurer la sécurité et la solidité de l'occupation des îles Pescadores, des troupes ont été établies dans les forts et les cantonnements de la presqu'île Makung et dans le fort Fisher, près du phare ; un bataillon de 400 hommes d'infanterie de marine et les compagnies de débarquement mises à terre le 31 mars constituent la garnison.

Une direction du port a été créée à Makung et confiée au lieutenant de vaisseau Linard, qui occupait le même poste à Kelung ; une partie du personnel administratif et médical a été établi à Kelung ; le sous-ingénieur de la marine, M. Duplace-Lahitte, cumule la direction de la construction à terre et à bord avec un grand dévouement. M. Renaud, ingénieur hydrographe, à sa sortie de l'hôpital d'Haï-Phong, continuera, avec M. Rollet de l'Isle, l'hydrographie des Pescadores, que ce dernier a commencée.

L'amiral Courbet signale dans un rapport au ministre de la marine l'état sanitaire, qui laisse à désirer ; la fièvre algide, qui avait fait quelques victimes à Kelung parmi les soldats, les a poursuivis jusqu'à Makung ; le lieutenant Jehenne, de l'infanterie de marine, décoré pour sa brillante conduite et proposé d'office pour le grade de capitaine à vingt-quatre ans, est mort à Makung.

Rien n'a été négligé pour réunir les meilleures conditions d'hygiène, tant pour le logement que pour l'alimentation.

Nominations d'institutrices

- Ont été nommées institutrices : à Renno, Mlle Battini, précédemment adjointe à Chidazzo, en remplacement de Mlle Gobis, nommée dans les Bouches-du-Rhône. à Vezzani, Mlle Finelli, précédemment adjointe au hameau de Vignale. — Mlle Benedetti, précédemment institutrice à Vezzani, est nommée sous-directrice de l'école maternelle de Cervione. — Ont été nommées institutrices adjointes : à Chidazzo, hameau de Marignano, Mlle Leca, précédemment adjointe à Cargèse. à Cargèse, Mlle Bartoli Anne-Marie, de Tolla, débutante. à Vignale, Mlle Paoli Marie-Antoinette, d'Orto, débutante. à Vezzani, Mlle Bertolaggi Ange-Marie, de Torgia-Carlo, débutante.

DERNIÈRES INFORMATIONS

M. Spuller présidera au Trocadéro la fête organisée au profit des Orphelinats agricoles.

L'autorité allemande n'a pas autorisé le député Kablé à faire paraître le journal l'Echo d'Alsace et de Lorraine.

M. de Hérédia, député de Paris, présentera un projet concernant la création en France de banques populaires.

Les présidents des comités légitimistes à Paris, tiennent des réunions intimes au café Anglais.

Un congrès géologique international s'organise en Italie pour dresser la carte d'Europe.

La grève annoncée des facteurs de pianos et orgues n'aura pas lieu, les patrons ayant adhéré aux réclamations des ouvriers.

Le gouvernement espagnol a fait des ouvertures confidentielles aux divers gouvernements européens en vue d'une action diplomatique commune, dont serait l'objet la question de la protection des européens en Afrique.

Dépêches de Nuit

(Service télégraphique spécial du Petit Bastiais)

Le général Carayon La Tour Le général Carayon La Tour, sénateur inamovible, est mort.

Les amis du prince Victor ont publié un manifeste en vue des prochaines élections législatives.

Nomination

M. Bartoli, avocat, est nommé conseiller de préfecture de l'Aude.

L'affaire Pee

Les débats de l'affaire Pee ont commencé aujourd'hui.

Conseil des ministres

Au conseil des ministres tenu ce matin, il a été décidé que le général Warinet, chef d'état-major général du général de Courcy remplacerait le général Brière de l'Isle.

Il est question de l'envoi de la division de réserve, en tout au moins d'une brigade au Tonkin.

SOMMAIRE DE LA FRANCE ILLUSTRÉE

TEXTE : Alphonse de Neuville, par Ch. DES GRANDES. — Chronique, par VENET. — Revue de la Semaine, par XX. — Funérailles, par ***. — Une conversation sur Victor Hugo, par ANTONIN RONDELLET. — L'Hygiène : Les simples, par Dr E. DECAISNE. — Beaux-Arts : Le Salon de 1885 (suite), par OSCAR HAVARD. — Le Génie révolté, par l'abbé ART. BONNOT. — Chiffon et Guenillon (suite). — Le Canon du colonel de Bange, par E. GUENIN. — Du Coude ou les frères de lait (suite), par G. DE LA LANDELLE. — Nos Gravures, par C. G. — Echees, par EMMEL PRADIGNAT. — Rébus. GRAVURES : Alphonse de Neuville. — La Seine à Bercy. — Le Canon du colonel de Bange. — Léon X et Raphaël.

Bourse de Paris

	10 Juin	11 Juin
Rente 3 p. 0/0,	82,20	82,05
— 3 p. 0/0 amortissable . . .	83,55	83,40
— 4 p. 0/0	105,50	105,95
— 1/2 p. 0/0	110,25	110,10

ÉTAT CIVIL

MARIAGES. NÉANT

NAISSANCES.

Pagliani Lucie-Hélène. — Tonelli Eugénie. DÉCÈS. Sambroni Marie-Lucie, mariée, 70 ans, de St-Laurent. Franceschi Marie, 3 ans, de Vice. Scariglia Michel, journaliste, marié, 65 ans, de Santa-Maria Corte Nuova (Italie).

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA

du 10 juin 1885

ENTRÉES.

De Marseille, brick goél. franç. Promis, cap. Franceschi, lest. De Livourne, vap. franç. Cie-Baciocchi, cap. Pietri, dépêches, passagers, diverses. De Livourne, vap. franç. Médéah, cap. Davin, diverses.

SORTIES.

Pour Riva, balancelle ital. Gerolamo-Padre, cap. Stagnara, lest.

M^{me} POGGI Veuve PAOLI

MARCHEMÉ DE MODES, à Bastia, Boulevard du Palais N. 9.

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un splendide assortiment de nouveautés pour la saison d'été provenant des meilleures fabriques de Paris.

Chapeaux de paille noirs, blancs, et couleurs chapeaux pour deuil confectionnés en tous genres on trouvera aussi un grand assortiment de fleurs plumes, agréments etc., et tous les articles de modes.

A DES PRIX TRÈS MODÈRES

GIOVANNOLI FRÈRES

Place Saint-Nicolas, Bastia.

Grand assortiment de meubles riches et simples
SUSPENSIONS, PENDULES, SIÈGES, GLACES, TABLEAUX

Pour Chambre, Salon, Salle à manger, etc.

ETOFFES POUR MEUBLES ET TENTURES

PRIX TRÈS MODÉRÉS.

Grand Atelier de Fabrication de Meubles défiant toute concurrence.
Pianos de la Maison AURAND, de Paris.

VIN FÉBRIFUGE

de J. MICHELETTI, pharmacien-chimiste

Ex-interne des hôpitaux de Marseille.

Lauréat de l'École de médecine et de pharmacie de Marseille

(CONCOURS 1884)

BASTIA. — Boulevard Paoli. — BASTIA

Ce vin est employé avec le plus grand succès dans le traitement des fièvres, intermittentes, les plus rebelles. Les nombreux résultats obtenus par messieurs les médecins qui l'ont expérimenté, attestent la supériorité de ce vin sur toutes les préparations fébrifuges employées jusqu'à ce jour.

Expédition dans toute la Corse. — Le litre 10 fr. le 1/2 litre 5 fr.

Deux Médailles d'Argent 1884 Exposition de Nice

Distillerie Bastiaise L.-N. MATTEI

Deux Médailles d'Argent 1884 Exposition de Nice

Spécialité de la Maison

AMARO MATTEI

Le plus agréable et le plus apéritif de tous les amers connus jusqu'à ce jour
Liqueurs de Myrthe et de Mandarine

Spécialité de 316 du Nord de la Maison CH. DÉCLE DE RECOURT pour le remontage des vins (prix du cours)

Grand assortiment de Vin fins de la Corse et de l'Etranger

Vins Blancs du Cap-Corse

Muscato, 1,50 — Malvoisie sec, 1,50 — Genovesella doux, 1,50 — Vin blanc doux, 1,50

Vins Fins Rouges du Pays

Tallano, 1,75 — Rotella, 1,50 — Cervione, 1 — Chasselas doux, 1,50

Vins Ordinaires

0,35, 0,40, 0,50 et 0,60 centimes le litre

Vins de Bordeaux

de toutes les marques à partir de 1,25 jusqu'à 5 la bouteille

Vins de Champagne

de toutes les marques également à partir de 2,25 jusqu'à 10 fr. la bouteille

AUTRES MARQUES

Vins de Malaga, Madère, Muscat de Frontignan, Muscat de Lunel, Santerne, Chably, Pommery, Chambertin, Fleury, Beaune, Marsala, Xérès, Porto, Volney, Côte-Rotie, Ste-Marguerite, Alicante, Chypre, etc., etc.

GRAND ENTREPOT DE TABACS EN FEUILLES

Manufacture de Tabacs, Cigares et Cigarettes

DÉPOT DE CIGARES DE LA HAVANE ET ÉTRANGERS

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865

P. MATTEI FILS

17, Boulevard Paoli, sur la Traverso, Bastia

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminée, tableaux et réveils. — Grands choix de parures, demi-parures, pendants, broches, bracelets, colliers, glisettes, bagues, médaillons, etc., à des prix très réduits, en or, argent, double et dentelle. — Réparations de montres pendules, réveils et bijoux, à des prix très réduits. — Achat des matières d'or et d'argent et des pierres précieuses. — Envoi franco à l'intérieur de toute commande au dessus de 50 fr.

Librairie et Imprimerie Ollagnier.

L'un des rédacteurs gérant, MATTHEU OLLAGNIER

Le Petit Bastiais

5 cent.

JOURNAL QUOTIDIEN

cent. 5

Abonnement (Payable d'avance)

UN AN, 20 fr. 6 mois 12 fr.
ZOUVIERY FRANÇ., ALGERIE, 22 » » 13 50
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » » 18 »
Autres pays, le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

10^e ANNÉE, N° 1453 — DIMANCHE, 14 JUIN 1885
Saint-Basile, évêque.

Rédaction & Administration :

Matthieu Ollagnier, Directeur
8, Boulevard du Palais, 8.
Bureau spécial à Paris, 46, rue des Martyrs.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez M. Audouard et C^o, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 4 fr. — Recl., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud., 0,25.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'ORIE

Baromètre, 765.
Température à l'air 9 h. m. 23 — à l'air 5 h. s. 23.
Pluie à 9 heures matin, 0 000.
Direction du vent à 9 h. m. N.-E. — à 5 h. s. Est.
Intensité à 9 h. m. modéré — à 5 h. s. très faible.
Etat du ciel à 9 h. m. clair.
Etat de la mer à 9 h. m. belle.
Hauteur des eaux à 9 h. m. h. + 0,48.

Librairie du Petit Bastiais

CORSICA

De Ferdinand Guignonovius
Traduction française par M. P. LUCCIANA
3 vol. in-8° de 790 pages. — Prix 9 fr.

BASTIA

HATONS-NOUS

Le choléra sévit à Valence en Espagne ; sa présence a été officiellement constatée. Dès que cette nouvelle a été connue, un mouvement d'émigration s'est opéré à Madrid, et la Compagnie des chemins de fer du Nord de l'Espagne a dû doubler les trains express. D'ailleurs, depuis plusieurs mois, l'administration sanitaire de Marseille impose trois jours d'observation aux navires qui arrivent des côtes d'Espagne, et, si nos renseignements sont exacts, ces navires ne peuvent toucher notre île que sur un point, Ajaccio.

Il faut espérer que la France n'aura pas à subir, cette année, les épreuves douloureuses par lesquelles elle a passé en 1884 ; mais rien ne nous autorise à nous endormir dans une quiétude trompeuse. Avec les paquebots à grande vitesse qui sillonnent la mer en tous sens, avec les trains omnibus et rapides qui circulent chaque jour, le fléau peut, en vingt-quatre heures, faire son apparition à deux cents lieues de distance du point où il s'est manifesté. Donc, nécessité d'être prêts, afin de se défendre contre une invasion possible.

Et tout d'abord, de la propreté. Quel inconvénient y aurait-il à ce que l'arrêté

municipal pris en juillet 1884, fût remis en vigueur ? Même en l'absence d'épidémie, nous avons tout à gagner à un nettoyage continu des rues, des vestibules, des escaliers, des cours intérieures, à la réparation des égouts, à l'usage des désinfectants.

Ce n'est pas tout. L'éternelle question du lazaret n'a pas reçu l'ombre d'une solution. Va-t-on, le cas échéant, recommencer les histoires de l'an passé ? Va-t-on nous balancer encore entre Finocchiarola et Minelli ? A ce propos la ville ferait très-bien de démolir une fois pour toutes les baraques où l'on avait conçu, un instant, la merveilleuse idée de loger des passagers qu'il était impossible de surveiller d'une manière sérieuse.

A propos de surveillance, veut-on encore nous donner le spectacle du débarquement d'un malade allant mourir du choléra en plein hospice civil ? Aurons-nous encore du linge non désinfecté, porté dans l'intérieur de la Corse et semant la mort dans toute une commune, comme cela est arrivé à la Porta ?

Tous ces faits sont d'hier, et il semble qu'ils datent d'un siècle, que le souvenir en soit perdu, car rien n'indique qu'on ait pris une précaution quelconque, en vue d'éventualités qui n'ont rien d'improbable.

COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT AU SÉNAT

M. de Freycinet, ministre des affaires étrangères, s'est exprimé en ces termes :

Messieurs, j'ai la satisfaction d'annoncer au Sénat que je viens de recevoir du gérant de notre consulat général à Shanghai un télégramme faisant connaître que notre ministre plénipotentiaire à Tien-Tsin a signé le traité de paix avec la Chine, aujourd'hui 9 juin à 4 heures. (Très bien ! très bien !)

Quoique ce télégramme soit très laconique, et que le traité qui vient d'être signé doive être ratifié par le gouvernement de Pékin, comme il doit l'être par les Chambres, nous avons pensé qu'il convenait de vous en donner immédiatement connaissance. (Applaudissements.)

Le Gouvernement français ne croit pas

devoir garder par devers lui un document de cette importance. (Nouveaux applaudissements.)

Aussitôt que nous aurons le texte exact du traité, nous nous empresserons de le communiquer au Parlement.

Quant aux bases, vous savez déjà en quoi elles consistent : ce sont celles qui ont été indiquées dans les préliminaires de paix du 4 avril. Ces préliminaires n'ayant pas été communiqués au Parlement d'une manière officielle, bien que vous les ayez lus certainement dans diverses publications, je demande au Sénat la permission de les lui faire connaître très rapidement, en quelques mots. Ils sont d'ailleurs, très courts.

A la date du 4 avril, quelques jours avant que le cabinet actuel arrivât aux affaires, il a été signé entre M. Billot, directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères, et le représentant du gouvernement chinois, un protocole en trois articles dont l'article 1^{er} est l'article essentiel ; voici comment ce protocole est conçu :

« Art. 1^{er}. — D'une part, la Chine consent à ratifier la convention de Tien-Tsin du onze mai mil huit cent quatre-vingt-quatre, et, d'autre part, la France déclare qu'elle ne poursuit pas d'autre but que l'exécution pleine et entière de ce traité.

« Art. 2^e. — Les deux puissances consentent à cesser les hostilités partout, aussi vite que les ordres pourront être donnés et reçus, et la France consent à lever immédiatement le blocus de Formose.

« Art. 3^e. — La France consent à envoyer un ministre dans le Nord, c'est-à-dire à Tien-Tsin ou à Pékin, pour arranger le traité détaillé, et les deux puissances fixeront alors la date pour le retrait des troupes. »

L'article essentiel, comme je le disais, est l'article 1^{er}, qui se borne à énoncer que la France et la Chine, s'engagent respectivement à poursuivre la pleine et entière exécution du traité de Tien-Tsin du 11 mai que vous connaissez, car vous l'avez vu figurer dans le Livre jaune. Le traité définitif qui sera soumis à votre approbation ne s'éloigne pas et ne pou-

Vente volontaire

d'une vigne et makis, sis à Partinelle, territoire d'Agliani, avec maisonnette, cave, pressoir et réservoir d'eau.

Il sera fait une bonification de 13 0/0 sur le prix d'estimation. S'adresser chez M. André VALERY, rue Napoléon, 7.

Pharmacie à céder

S'adresser à l'agence Havas.

BRASSERIE GASPARINI JEAN

Place Saint-Nicolas, Bastia

Maison fondée en 1869.

M. Gasparini a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il fournit de la bière crémeuse et dorée, fabriquée avec de l'orge et houblon, en fûts et en bouteille, dont les prix après.

Bière en bouteille, de trois quarts, 0.60 cent. (verre compris).
id. en fût 0.50 id.
baril non compris.

Fabrique d'eau de Seltz, et Limonades Gazeuses.

Exportation pour l'Italie jusqu'à golfe de l'Adriatique, l'Egypte et la mer Rouge. Mortadelle de Bologne choucroute de Strasbourg.

AVIS

M. PETROLACCI a l'honneur d'informer le public qu'indépendamment de son atelier il a un Magasin de vente, Boulevard Paoli, N° 29, d'articles de Chaudronnerie, Ferblanterie, Zinguerie, Lampisterie, Robinetterie, Pompes, Plombs en tuyau et en planches, Tôles, Clouterie et Serrurerie, Couleurs, Vernis et Pinceaux. Le tout à des prix très modérés. Il se charge de faire peindre les portes et fenêtres, de la pose des vitres à domicile, ainsi que de toutes sortes de réparations concernant son métier.

GRAND ENTREPOT DE MATÉRIAUX

BADANI, marchand de matériaux, boulevard St-Angelo (Bastia), a l'honneur de prévenir le public qu'il se charge de toutes les fournitures concernant la maçonnerie à des prix très modérés.

Entreprise de tous les travaux de maçonnerie.

vait s'éloigner de ces préliminaires de paix ; il ne fait qu'en développer les bases. Les plénipotentiaires se sont efforcés d'en améliorer le plus possible les termes dans l'intérêt français. Je crois, j'espère, j'ai la ferme conviction que, quand le Parlement sera saisi de ce traité définitif, il reconnaîtra que les plénipotentiaires ont fait tout ce qu'ils ont pu dans la situation où ils étaient placés, et qu'on a tiré le meilleur parti possible de l'état de choses à partir duquel les négociations ont été engagées.

Je suis heureux d'avoir fait cette communication, et j'espère que le pays partagera la satisfaction que j'éprouve moi-même. (Très bien ! et applaudissements à gauche et au centre).

141^e RÉGIMENT D'INFANTERIE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 14 Juin 1885, de 8 à 9 h.

- 1. Le Lillois, (allégo), Leroux.
2. Ouverture de Madelon, Bazin.
3. Quintette du Barbier, Rossini.
4. Nachtigall, (polka), Moos.
5. Luisa Miller, (fantaisie), Verdi.
6. Bouquet de valse, Boué.

SOCIÉTÉ PHILARMONIQUE DE LUH

PLACE DU CORSO

Programme du 14 Juin 1885, de 8 h. 1/2 à 9 h 1/2

- 1. Le Tireur, (allegro militaire), Mullet.
2. Eléonore, (ouverture), Blancheteau.
3. Le Printemps, (valse), Baucourt.
4. La Sultane des Indes, (fantaisie), Bléger.
5. Blanche de Castille, (scottish), Bléger.
6. Le Miroir aux Belles, (quadrille), Bléger.

Madame Carbuccia

Madame Louise Carbuccia a succombé hier à la longue et douloureuse maladie qui la minait depuis plusieurs années, et dont les effets n'avaient été momentanément paralysés que par les soins incessants de sa famille.

Veuve de M. le président Horace Carbuccia, dont le nom resté si populaire parmi nous, est attaché à d'importants travaux accomplis dans notre ville; sœur de M. Pierre Catoni, dont la maison était toujours ouverte à ceux de nos concitoyens qui arrivaient à Paris, Madame Louise Carbuccia avait longtemps brillé dans notre haute société bastiaise. Douce et compatissante envers les malheureux, elle accueillait les pauvres avec une infatigable bonté, et sa main s'ouvrait sans cesse et discrète pour soulager l'infortune. Douée des plus rares qualités de l'esprit, elle charmait par son langage et ses manières, dans qu'elle a transmis à ses enfants.

Son existence ne s'est pas écoulée sans amertumes. Elle a vu la mort faucher autour d'elle des existences bien chères; elle avait accepté les terribles coups qui la frappaient avec une religieuse résignation.

La population a suivi en foule son convoi. De la maison à l'église, la plupart des magasins étaient fermés. Le catafal-

que avait été dressé devant l'autel du Sacré-Cœur, où sont placées les pierres tombales de la famille.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. le maire Bonelli, le docteur Gaudin, H. de Montera et J.-J. Ajaccio.

Nous adressons nos respectueuses condoléances à la famille Carbuccia et en particulier à M. l'avocat Carbuccia, qui continue, parmi nous, les nobles traditions de son père et de ses oncles.

Le siège de Tuyen-Quan

(Voir le Petit Bastiais à partir du 14 Mai 1885)

14 FÉVRIER

Dans la nuit du 13 au 14, de huit heures et demie du soir à trois heures du matin, l'ennemi ne cesse de tirer; cette fusillade est accompagnée de harlements et de bruit de corne et de trompette.

Au matin, on s'aperçoit qu'il a nivelé l'amas de terre tombé au pied du parapet par suite de l'explosion de la mine du saillant; il a apporté également une grande quantité de branches d'arbres au point où son cheminement perce la haie de bambous.

Dans la journée nous avons 1 légionnaire tué et 3 autres blessés. (Parmi ces derniers, le caporal Galimberti.)

A la tombée de la nuit, une section de 30 tirailleurs tonkinois, sous le commandement de M. le lieutenant Goullot, fait une sortie. Elle pénètre audacieusement dans le retranchement que les chinois construisent en arrière du mamelon de la pagode de la compagnie chinoise, tue sur place deux des chinois qui la défendent, disperse les autres en leur faisant subir des pertes et enlève 7 drapeaux.

Les travaux exécutés sont: aux tirailleurs tonkinois, des chemins couverts; à la citadelle, continuation du retranchement de la brèche sud-ouest et de la tranchée qui relie la grande rampe à la traverse de la 2^e compagnie.

15 FÉVRIER

Dans la nuit, l'adversaire a élevé un blockhaus en palanques en face de la brèche du saillant; il a apporté des palanques et des bottes de paille en face de la demi-lune ouest, à une petite distance de la haie de bambous.

On constate également au matin qu'il a continué la tranchée, où sont allés la veille les tirailleurs tonkinois et qu'il l'a poussée jusqu'au fleuve.

Les Chinois couvrent la grande communication qui mène au saillant sud-ouest de la haie de bambous. Dans la matinée, on essaye de démolir avec des projectiles de 80 millimètres un point de cette communication; on tire cinq obus qui ne produisent aucun effet, quoique bien dirigés; sur l'avis de l'officier commandant l'artillerie, l'expérience n'est pas poussée plus loin.

Vers midi, les Pavillons-Noirs, campés aux forts de la rive gauche, viennent faire une démonstration contre les Tonkinois; ils se retirent devant le feu des Tonkinois et devant celui de l'artillerie du mamelon de la mitrailleuse.

Dans la journée, on s'aperçoit que l'ennemi recommence à travailler à la galerie n° 1, celle où il n'y a pas eu d'explosion de mine; une contre-galerie est ouverte sur la face ouest, à 25 mètres au sud de la demi-lune; cette contre-galerie a pour but d'arrêter un cheminement qui se ferait le long de notre mur (intérieurement) vers le rentrant de la demi-lune ouest.

Travail exécuté: continuation de la tranchée, reliant la droite de la traverse de la 2^e compagnie à la grande rampe, et ouverture d'une tranchée reliant la grande rampe à la terrasse du mamelon.

Dans la nuit du 14 au 15, les Chinois ont creusé un trou vis-à-vis le milieu de la demi-face reliant le saillant sud-ouest à la demi-lune sud. Ce trou est à 25 mètres environ de la haie de bambous; il est relié à cette haie par un boyau de communication à peine commencé et au point où ce boyau rejoint la haie

un autre trou a été fait. Ce travail n'est pas relié encore à l'ensemble des retranchements et il se trouve isolé. Pour profiter de cette circonstance, une petite sortie est organisée contre les défenseurs peu nombreux des deux trous en question; l'occasion était d'autant plus favorable qu'il n'y avait que peu de chemin à faire pour les atteindre. En conséquence, ordre est donné au sergent Beulin (de bonne volonté) de sortir au point du jour avec 25 hommes divisés en trois groupes: 1^{er} groupe se portera sur le trou le plus éloigné; 2^e groupe sur le trou de haie; ils y arriveront en même temps, tueront, à la baïonnette, si c'est possible, les Chinois qui s'y trouvent et reviendront immédiatement, par une ouverture que le 3^e groupe aura faite dans la haie.

(A suivre).

Ephémérides Corsea

14 Juin 1791. — Décret du Directoire départemental corsea, fixant le siège du gouvernement et de l'évêché de la Corse à Corte, et donnant à Paoli le commandement de la force armée, avec mission d'aller réduire les Bastiais coupables d'avoir protesté contre la loi sur le serment des prêtres.

Jérôme Maglioli

Jérôme Maglioli est mort, aux bains de Puccichello, dans la 72^e année de son âge.

Son fils, Barthélemy Maglioli, architecte de la ville d'Ajaccio, appelé en toute hâte, a eu à peine le temps d'arriver près du chevet de l'agonisant pour recueillir son dernier regard, son suprême soupir.

Son corps, arrivé aujourd'hui jeudi, a été exposé dans l'Oratoire de Saint-Jean; il sera enterré demain vendredi, après que ces lignes auront paru.

Jérôme Maglioli était né artiste.

Dès son jeune âge, il avait révélé les plus heureuses, les plus extraordinaires dispositions pour le dessin et pour la peinture.

La municipalité d'Ajaccio, remarquant la précocité de ce talent, s'était empressée d'envoyer le jeune Maglioli à Rome, pour y suivre les cours des Beaux-Arts.

Maglioli manifesta sa reconnaissance de ce bienfait en exécutant, avant son départ pour Rome, les fresques qui ornent encore aujourd'hui le plafond du salon d'honneur de notre Hôtel-de-Ville.

Plus tard, son talent s'étant développé, et son goût ayant mûri, il exécuta le portrait du cardinal Fesch qui est sans contredit l'une des plus belles toiles du même salon, si riche en portraits signés des plus grands maîtres.

Le talent de Maglioli se révélait en même temps sur l'art de l'architecture et de l'ornementation.

Ses conceptions toujours grandioses étaient empreintes du goût le plus sûr.

Nous n'en finirions pas si nous devions énumérer, tous les travaux qu'il a projetés et exécutés; sans parler des piédestaux des statues du Premier Consul, du Général Abbatucci, du Cardinal Fesch, sans rappeler non plus les travaux de la chapelle impériale, le pavage et le nivellement de nos rues, nous dirions un mot sur la plus remarquable de ses œuvres, l'aménagement de notre musée; c'est encore lui qui fit le choix des tableaux et procéda à leur exposition.

C'est grâce à ses démarches, à ses instances incessantes que la liste civile de l'Empereur accorda les fonds nécessaires à l'aménagement du musée; et c'est Jérôme Maglioli qui conçut et exécuta le projet de ce hardi escalier qui fait l'admiration des visiteurs et qui se développe si largement dans un espace très exigü.

Mais Maglioli possédait une autre auréole encore que celle du talent artistique.

Il fut honnête jusqu'à la rigidité, bon jusqu'au dévouement, fidèle jusqu'au sacrifice.

Il avait un de ces caractères que l'on peut briser, mais que l'on ne saurait faire ployer. Un jour cet architecte distingué, dont le talent avait fait l'orgueil de toutes les municipalités qui avaient délègué à l'Hôtel-de-Ville depuis trente ans, un jour il s'est trouvé en face d'un maire nommé

par le gouvernement de la République, qui le révoqua de ses fonctions pour cause d'incapacité.

Maglioli redressa la tête avec une noble fierté et repoussa dédaigneusement cet outrage aussi stupide que passionné, dans une lettre rendue publique qui flétrissait l'acte inique du maire Peraldi et le vengeait d'une mesure inspirée par la passion politique.

Il est mort aujourd'hui! Sa dépouille mortelle va s'engouffrer dans l'oubli de la tombe!

Mais sa mémoire sera toujours vivante dans le cœur et dans le souvenir de tous les ajacciens!

F. N.

(Le Béréil.)

Les huiles corsea

On lit dans le Petit Niçois.

Malgré la saison déjà avancée, notre marché aux huiles d'olive a présenté quelque activité. Les ventes qui s'y sont faites ont porté presque exclusivement sur les qualités fines ainsi que sur les ressences et les claires, les huiles intermédiaires étant peu demandées et devenues également fort rares.

On cite:

- 5000 kilos Toscane à 185 fr.
2000 — Toscane à 175 fr.
2500 — Rivière à 170 fr.
5000 — Grasse à 165 fr.
2500 — Corse à 162 fr.
4000 — Romagne à 152 et 150 fr.
5000 — Grasse à 150 fr.
4000 — Espagne à 128.

Comme on le voit nos huiles tiennent un bon prix sur le marché de Nice, où elles se trouvent cependant en présence des qualités les plus fines. Nos propriétaires de la Balagne et du Nebbio peuvent donc compter sur un placement certain et rémunérateur, s'ils veulent bien soigner la fabrication de leurs huiles.

souscription Giovanninelli

Souscription ouverte, dans la commune de Valledi-Rostino, en vue d'offrir une épée d'honneur au vaillant général Giovanninelli, pour sa belle conduite au Tonkin.

Matei Philippe, lieutenant, 5 fr.; Ferrandi Jean-André, propriétaire, 3 fr.; Rossi Jean-Baptiste, propriétaire, 5 fr.; Rossi Mathieu, cultivateur, 2 fr.; Ferrandi Pierre-François, propriétaire, 1 fr.; Graziani Pierre, propriétaire, 2 fr.; Casoni Nicolas, gendarme en retraite, 3 fr.; total, 21 fr.

Gazette départementale

AJACCIO. — M. Prader, commis principal de 1^{re} classe des contributions directes dans les Basses-Alpes, est nommé contrôleur de 1^{re} classe à Ajaccio, en remplacement de M. Cardera, qui passe à Grenoble.

— 203 —

GROSSETTO-PUGNA. On lit dans le Béréil:

Le 31 mai dernier, c'était foire aux chevaux à Grossetto-Pugna. Dès la veille, les amateurs de ces attrayantes têtes affluaient des deux arrondissements d'Ajaccio et de Sartene; aussi a-t-on constaté cette année un empressement inusité. Un nombre considérable de chevaux y ont été amenés; la plupart étaient d'une beauté rare qui fait honneur à leurs propriétaires.

Le champ de la foire avait été admirablement choisi; chevaux et bestiaux étaient installés au lieu dit Valdo, sous l'ombre tutélaire d'un bosquet de chênes plusieurs fois séculaires, qui facilitait agréablement les nombreuses opérations d'échanges et d'achats qui ont eu lieu.

La soirée a été brillante. La lune semblait avoir retardé son ascension pour ne pas diminuer l'éclat d'un splendide feu d'artifice qui a été lancé au centre du village agréablement illuminé.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. Floquet

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Etienne, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de jeudi qui est adopté.

Suite de la 2^e délibération sur les projets et propositions de loi relatifs au recrutement de l'armée.

La discussion s'ouvre sur l'amendement de M. Rodat dispensant du service militaire les jeunes gens qui se destinent à la prêtrise, et un autre de Mgr Freppel exemptant les instituteurs laïques et congréganistes.

Ces deux amendements ne sont pas adoptés.

L'article 18 est adopté.

M. le comte de Lanjuinais dépose un amendement dispensant du service l'ainé d'orphelins quand le père est absent, aveugle ou septuagénaire.

L'amendement est adopté.

L'article 19 est également adopté.

Séance lundi.

Bourse de Paris

Table with 3 columns: Rente, 12 Juin, 13 Juin. Values include 82,25, 83,55, 105,80, 110,10.

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA du 13 juin 1885

ENTRÉES.

De Marseille, vap. franç. Cle-Valery, cap. Li-marola, dépêches, passagers, diverses.

SORTIES.

Pour Livourne, vap. franç. Cle-Valery, cap. Li-marola, diverses.

Pour Livourne, tartane ital. Carlo, cap. Luporino, lest.

45 ANS DE SUCCÈS 52 Récompenses dont 12 Médailles d'or ALCOO menthe DE RICQLÈS

Bien supérieur à tous les produits similaires ET LE SEUL VÉRITABLE Contre les Indigestions, Étoardissements, Maux d'estomac, de cœur, de nerfs, de tête et dissipant le moindre malaise. Excellent aussi pour la toilette et les dents. Préervatif souverain contre les Épidémies Fabrique à Lyon, 9 cours d'Herbouville Maison à Paris, 41, rue Richer Dépôt dans les principales pharmacies, parfumeries etépiceriers fines. — Se méfier, des imitations, et pour éviter toute confusion exiger le véritable nom DE RICQLÈS, dont la signature doit se trouver sur l'étiquette liacon.

M^{me} POGGI Veuve PAOLI MARCHAND DE MODES, à Bastia, Boulevard du Palais N. 9.

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un splendide assortiment de nouveautés pour la saison d'été provenant des meilleures fabriques de Paris. Chapeaux de paille noirs, blancs, et couleurs, chapeaux pour dent confectionnés en tous genres on trouvera aussi un grand assortiment de fleurs plumes, agréments etc., et tous les articles de modes.

A DES PRIX TRÈS MODÈRES

LE PETIT BASTIAIS

Trois Diplômes d'honneur et 20 Médailles
Distillerie J.-U. BLANQUI Fils, Nice
Spécialité de la Maison

AMARA BLANQUI

Le plus agréable et le plus fortifiant de tous les Amers et Bitters connus

Il est répandu et apprécié dans toute la Corse

CURAÇAO DE NICE ET A NISSETTE SURFINE

Liqueurs autant appréciées que celles de Hollande.

PHILIPPE POGGI, REPRÉSENTANT, A BASTIA

A CÉDER Confiserie bien achalandée, belle position.
S'adresser à l'agence Havas.

SPECIALITÉ DE PÂTES ALIMENTAIRES

JEAN CAFFARELLI
Boulevard St-Angelo, Bastia,

14 Médailles, or, argent et bronze aux Expositions Universelles et concours régionaux Ajaccio; Hors concours comme membre du Jury.

Les pâtes que fabrique ma maison se recommandent par leurs parfaite pureté. Elles sont exemptes de toute acreté à cause de l'emploi de semoules de tout 1er choix, pur Tengarock, sans aucune couleur artificielle toujours nuisible à la santé.

Quoique mes pâtes soient reconnues de beaucoup supérieures aux produits similaires, les prix sont tels à ne devoir craindre aucune concurrence.
Prix exceptionnels et qualité supérieure.

Vente volontaire
d'une vigie et makis, sis à Partinelle, territoire d'Agliani, avec maisonnette, cave, pressoir et réservoir d'eau.

Il sera fait une bonification de 15 0/0 sur le prix d'estimation.
S'adresser chez M. André VALERY, rue Napoléon, 7.

GRAND ENTREPOT DE MATÉRIAUX

BADANI, marchand de matériaux, boulevard St-Angelo (Bastia), a l'honneur de prévenir le public qu'il se charge de toutes les fournitures concernant la maçonnerie à des prix très modérés.
Entreprise de tous les travaux de maçonnerie.

A VENDRE

En totalité ou par fractions, un grand terrain pour sites à bâtir, situé à Bastia quartier du Nouveau Port.
S'adresser à M. DE MONDESERT, Notaire à Bastia, Boulevard du Palais, 8, au 1er.

Librairie et Imprimerie Ollagnier.

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865
Prix fixe

PCR MATTEI FILS

17, Boulevard Paoli, sur la Traverso, Bastia

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. — Grands choix de parures, demi-parures, pendants, broches, bracelets, colliers, gilettes, bagues, médaillons, etc. à des prix très réduits, en or, argent, double et d'acier. — Orfèvrerie argent et métal blanc 1^{er} titre. — Articles d'église et d'optique. — Réparations de montres pendules, réveils et bijoux, à des prix très réduits. — Achat des matières d'or et d'argent et des pierres fines. — Envoi franco à l'intérieur de toute commande au dessus de 20 fr.

ON DEMANDE à acheter un 1/2 étage composé de 6 à 8 pièces dans une situation convenable.
S'adresser à Mme Raffalli, au 5e étage au dessus des magasins Olivari.

DEMANDEZ
chez tous les bons détaillants
UN
CHOCOLAT
DES ANTILLES
(VINNETTE DORÉE)
M^{re} Prosper Faynel
(Lyon)

Un des rédacteurs gérant,
MATTEU OLLAGNIER

Distillerie Bastiaise

Entrepôts de Tabacs et Spiritueux

L.-N. MATTEI

Inventeur de l'*Amaro Mattei*
APERITIF, DIGESTIF, FEBRIFUGE

Aperçu des Grandes Liqueurs

Arnoud — Meunier — Guillot
Galifet et d'Amsterdam.
Chartreuse du Couvent
Liqueurs des Bénédictines.
Anisette Marie Brizard.
Cacao Chouva véritable.
Pippermint Get
China Bran Perot
Kumel véritable
Thé Chinois
Maraschino di Zara
Amers :

Picon, Saillard, Blanqui, Indio et autres.

Vermouths:
Noilly, Maître,
Martini Sola de Turin.

Absinthes:
Pernod, Casenier, Conilh.

Cognac fine Champagne:
Martel, Donat, Lavoisier, Tempier,

Guérin, Molina, Bagier, Etourneau

Rhum de la Jamaïque.
Kirsch de la Forêt Noire.

Siraps assortis.

GRAND ASSORTIMENT
POUR BUREAUX DE TABAC

Distillerie de la Montagne Noire

RAISSAC et Compagnie, Revel Haute-Garonne

POLYKUM

2 Médailles d'argent

Liqueur hygiénique, tonique, digestive et anti-cholérique composée exclusivement de plantes aromatiques cueillies dans la Montagne Noire. — Se trouve dans tous les principaux établissements: Cafés, Pâtisseries, Confiseurs etc., etc.

Agent général pour la Corse, seul concessionnaire du véritable Peppermint perfectionné de Revel

L.-N. MATTEI, à BASTIA

Le Petit Bastiais

00087

5 cent.

JOURNAL QUOTIDIEN

cent. 5

Abonnement (Payable d'avance)

CORSE un an, 20 fr. 6 mois 12 »
MONTREY FRANG., ALGERIE, 22 » . . . 13.50
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » . . . 18 »
Autres pays, le port en sus:

On ne répond pas des manuscrits déposés.

10^e ANNÉE, N° 1454 — LUNDI, 15 JUIN 1885
Sainte Germaine.

Rédaction & Administration:
Mathieu Ollagnier, Directeur
8, Boulevard du Palais, 8.
Bureau spécial à Paris, 45, rue des Martyrs.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des annonces de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audoubert et Co, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 4 fr — Récl., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud., 0,25.

MUSIQUE

Notre librairie vient de recevoir un assortiment de Musique Française, Italienne, Allemande, etc. pour piano et instruments. Méthodes, Partitions, Danses, Mélodies, Chansonnettes, etc.

BASTIA

UN ABUS

Quand on parcourt les routes de la Corse, sur les points où le charroi est quelque peu fréquent, on frémit à la pensée des accidents que peut amener le laisser-aller des conducteurs de charrettes. Règle générale, les charrettes transportent des fardeaux qui dépassent le poids réglementaire; pour trainer ces lourds véhicules, on est obligé d'atteler quelquefois jusqu'à cinq mulets. Voilà un attelage qui, certes, a besoin d'être surveillé ou dirigé; or, dès qu'il s'est un peu éloigné de la ville, le charretier grimpe sur l'immense échafaudage qu'il a édifié, et là il s'endort. Le camion voyage sous la direction des bêtes; c'est à elles à prendre la droite; l'automédon ronfle à plein nez, et se soucie des rencontres, comme de sa dernière paire de souliers.

Cette insouciance s'explique. Les lourds charriots dont nous parlons, n'ont guère à craindre que d'être abordés par aussi forts qu'eux; quant aux autres voitures, ils ne les redoutent guère, et seules celles-ci risquent d'être démolies au contact des charrettes de roulage. Aussi les charretiers se sentent-ils les maîtres de la voie, dont ils occupent le milieu, *quia nominor leo*; quand aux frères calèches, aux minces cabriolets et chars à banc, ils sont obligés de céder le pas, et faute d'espace de se jeter dans le fossé.

Ce sont là des habitudes intolérables que nous signalons aux chefs de brigade de notre gendarmerie. Des rondes périodiques suivies d'un certain nombre de contraventions auraient vite raison d'un abus qui, par ses proportions incompatibles avec la sécurité des voyageurs. Quand il ne s'agirait que de prévenir des querelles entre voituriers, cela vaudrait la peine d'intervenir, car ces querelles ont souvent des conséquences graves.

Notre amour-propre insulaire est aussi intéressé à ce qu'on ne donne pas un pareil spectacle aux étrangers de plus en plus nombreux qui veulent contempler les sites si justement vantés de notre Corse. On leur a dépeint nos mœurs hospitalières, c'est leur en donner une singulière idée, que de les exposer à des incidents de route aussi désagréables.

Enfin, si l'on faisait, chaque année, la statistique des accidents et des malheurs dus à l'incurie des charretiers, malheurs dont souvent ils sont eux-mêmes les victimes, on trouverait une raison de plus pour agir toutes les fois qu'il se produit une infraction, si légère soit-elle, aux nombreux règlements et lois sur le roulage.

Ephémérides Corse

15 Juin 1768. — Gènes cède à la France ses droits sur la Corse.

Comme si elle avait eu des droits sur notre île! Tant que Gènes posséda la Corse, nous lutâmes contre sa domination; le jour où ce fut la France, nous lui donnâmes un souverain, des ministres, une infinité d'administrateurs distingués, et ce qui vaut encore mieux, notre amour et notre sang.

CONSEIL MUNICIPAL DE BASTIA

SEANCE DU 10 JUIN 1885

Président: M. BONELLI, Maire.
Secrétaire: M. GEMSO.

M. le Maire dit qu'il a convoqué le conseil sur la demande de seize de ses collègues, à l'effet de délibérer sur diverses communications qui ont été faites à la presse Parisienne à l'occasion de la prétendue manifestation du 24 mai et de la séance du 3 juin.

Il ajoute que les collègues auteurs de la demande de convocation ont sans doute des observations à faire et quelque résolution à proposer.

M. Carlucci demande la parole. — Il expose au conseil qu'à la lecture des documents qui ont paru

dans différents journaux de Bastia et de Paris, tous relatifs à de prétendus faits qui se seraient passés en ville et au sein du conseil, il a, d'accord avec plusieurs de ses collègues, provoqué la réunion de ce soir pour protester contre la relation absolument controuvée qui a été faite et les imputations odieuses dirigées contre la population de Bastia.

Il donne lecture au conseil de l'article suivant qui a paru dans le journal le *Paris*, à la date du 7 juin. (Nous avons reproduit cet article dans notre numéro de jeudi).

M. Carlucci ajoute que le conseil n'a pas à s'immiscer dans les faits reprochés à la fanfare les *Intimes*, qu'on accuse de s'être associée à une manifestation anti-patriotique, et qui saura victorieusement se défendre contre les imputations dont elle est l'objet.

Mais comme le journal *Paris* dénature absolument le caractère de la séance du 3 juin dernier, il propose de rétablir les faits dans leur vérité et de réagir contre un système de calomnie qui serait de nature à atteindre la dignité du Conseil.

En conséquence, il soumet à ses collègues la délibération suivante:

« Considérant que la presse parisienne a, sur de fausses indications, publié une dépêche adressée à l'Agence Havas, relative à une prétendue manifestation séditieuse qui se serait produite à Bastia dans la soirée du 24 mai;

« Que sur des communications, évidemment inspirées par le même esprit d'hostilité envers la population de Bastia et la municipalité qui la représente, le journal *Paris* a affirmé, (n° du 7 juin), que, dans la séance du 3, un vote de blâme avait été proposé contre le Préfet de la Corse;

« Que cette proposition avait été accueillie par le public aux cris de Vive l'Empereur.

« Que la séance avait été alors renvoyée au lendemain, et qu'une vive agitation régnait en ville;

« Considérant qu'il a été également affirmé que ce n'est qu'à la réception de l'arrêté d'interdiction de la fanfare, que le conseil municipal avait été convoqué par les soins de M. le Maire;

« Considérant, sur ce dernier point, que le conseil municipal a été convoqué le 30 mai avec indication des différentes questions portées à l'ordre du jour, et ce n'est que le 31 mai que l'arrêté a été pris;

« Qu'il est donc faux que la convocation du 30 mai ait été motivée par la connaissance de cet arrêté;

« Considérant qu'à cette séance du 3 juin, il ne s'est rien produit en dehors des constatations du procès-verbal;

« Qu'il est dès lors également faux qu'un vote de blâme ait été proposé, et qu'il ait été accueilli par des cris séditieux.

« Qu'après avoir épuisé l'ordre du jour la séance a été levée sans renvoi au lendemain;

« Qu'aucun cri n'a été proféré ni dans la salle, ni

au dehors, et que le calme et la tranquillité n'ont jamais cessé de régner en ville.

Que le conseil s'est uniquement borné à donner acte à M. le Maire de la lecture d'une lettre sollicitant de M. le Préfet, dont la religion a été surprise, une enquête contradictoire, et a repoussé avec indignation l'injure faite à la ville dont on a méchamment et de mauvais foi suspecté le patriotisme;

Le conseil prie M. le Maire d'adresser avec la présente délibération copie du procès-verbal de la séance du 3 juin à M. le Ministre de l'Intérieur et à M. le Préfet de la Corse, l'invite à insister de plus fort pour qu'il soit donnée suite à la demande d'enquête, et passe à l'ordre du jour. *

M. Gabrielli tout en acceptant la proposition faite par M. Carbuccia, voudrait qu'on exprimât dans la délibération : la confiance du conseil dans la justice et la haute impartialité du gouvernement de la République et la loyauté de M. le Préfet, auquel devrait être confiée la direction de l'enquête.

Un membre fait observer qu'il ne convient pas de désigner à l'administration le fonctionnaire par les soins duquel l'enquête devra être faite.

M. le Maire ajoute qu'en ce qui concerne la loyauté du Préfet elle ne saurait être mise en doute puisque dès les premiers jours de l'incident il a été affirmé par tous que la religion de ce haut magistrat avait été surprise.

Et que pour ce qui a trait à la justice et à l'impartialité du gouvernement de la République, il y ferait appel au nom du conseil dans sa lettre d'envoi.

Après cet échange d'observations, M. Gabrielli déclare se rallier à la proposition de M. Carbuccia. Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Echo de l'affaire Cristiani

Un fataliste présent à la formation du jury de jugement, affirmait que l'accusé ne pouvait échapper à un châtiement. Ce qui lui donnait cette certitude, c'est qu'on trouve le mot *condamnation*, en ajoutant les noms des jurés dans l'ordre suivant :

Sis o
Touranj n
Bla chard
Bene etti
Gu itella
Ra aroni
Vale tini
Se telli
hiers
Morach ni
L ta
Guerr i

A méditer par les avocats, quand ils prépareront leurs récusations.

Lettre de Paris

Commençons par le commencement : Le choléra est en Espagne !
Cyrnéens, veillez ! comme on dit dans *Lazare le père*.

Ici, on prend carrément des dispositions hygiéniques pour prévenir le terrible fléau.

O municipalités corses, bleues, rouges ou panachées, faites-en autant.
La puce est à l'oreille.

Vous ne devez pas ignorer, sans doute, le procès du sergent-major Ehrard, qui vient de se dérouler devant le conseil de guerre de Marseille.

Ce soldat, après avoir été un *l...chu* chenapan,

avant et pendant son service militaire, avoir déserté et repris son service sous le nom de Wormer, a été un héros au Tonkin. Il reçut deux balles et eut le bras emporté. Traduit cependant devant la justice militaire pour répondre de sa désertion primitive, il a été acquitté et félicité de sa conduite devant les chinois.

Si tous les criminels corses réfugiés dans nos montagnes avaient eu la sublime idée de s'enrôler dans un régiment de marche, avec subterfuge et finesse, ils auraient racheté sûrement leurs fautes commises dans un moment d'oubli.

Tout le monde y aurait gagné.
Si vous connaissez quelques malheureux de ce genre, à l'écouter, mes compatriotes, soufflez-leur cette idée, dans le trou de l'oreille.

La justice les laissera faire, je vous l'assure, ou plutôt, elle fermera les yeux.

L'acquiescement du sergent-major Ehrard est un enseignement.

La réhabilitation !
Allez-y donc, mes compatriotes.
Que risquez-vous ?

Le dieu de l'hyménée triomphe.
Je vous conseille de lire la chronique montaine des journaux parisiens de cette semaine.

Trop de mariages, trop de fleurs, comme dirait Calchas.

Tous les vieux blasons se sont donnés rendez-vous pour chanter un hymne à l'Hyménée.

Je comprends ça ; c'est pour concentrer leurs forces, en se *coalisant*, en vue de battre à plate couture le gouvernement de roturiers qui nous régit.

Eh, eh ! le système est fort ingénieux, mais sacrébleu, il fait terriblement chaud en ce moment, pour concevoir pareille machination ; et les opinions deviennent plus ardentes que jamais.

Mais bah ! en mariage comme en politique, le froid finit toujours par vous engourdir le cœur et l'esprit.

Hier, samedi, l'hôtel de la marine était en fête. Un groupe d'artistes et des meilleurs, avait offert un plantureux dîner à M. Bougureau qui a obtenu la médaille d'honneur au salon.

Et bien, je parie cent sous contre deux liards, que ce festin de Balhasar a réveillé plus de jalousies que de sympathies. Car vous savez qu'il y a eu des tiraillements à propos des récompenses du salon, et les invités ne devaient probablement pas choquer le verre avec enthousiasme.

Ces sortes de dîners sont de convention, de même que certaines réceptions sont de rigueur, mais que de rages intérieures !

Pourtant il faut sourire.
On appelle cela un rire jaune.

L'issue d'un procès caractéristique, plaidé cette semaine à la cour d'appel de Rome, a défrayé toutes les conversations des salons parisiens où les intéressés étaient connus.

Le docteur Thevenus, du Puy-Quillon (Allier) a laissé en mourant dix millions (une bagatelle) à sa femme, — chose la plus naturelle du monde ; mais les collatéraux frustrés ne la trouvent pas naturelle du tout, et prétendent à une immense part sur les millions de leur parent direct décédé.

Je vous dirai que entre *belles-gens* on n'était pas d'accord, c'est-à-dire, en bonne intelligence, ce qui est très commun de nos jours — et que la mort du docteur a fait éclater bien des colères sur la tête de l'héritière légitime, mais celle-ci, forte de son droit d'épouse, a bel et bien empêché les dix bienheureux millions à la face éridiable de ses alliés qui n'étaient pas de bonne humeur, je vous assure.

Tel a été naturellement le jugement de la cour.
Dix millions !

Caspida ! quelle belle châtaigneraie j'achèterais avec ce magot, mais
O fortune, ô caprice, etc.

Dernièrement je vous disais que je serais bien curieux de savoir si la métempsychose existait, sous quelle peau Victor Hugo reviendrait sur terre.

Eureka !
J'ai trouvé, à force de me creuser le cerveau. L'illustre poète reviendrait sous la forme de ver. Parbleu !

Puisqu'il en a fait toute sa vie.
Pardonnez-moi, chers compatriotes.

PHILIPPE TONELLI.

Arrêté préfectoral

Nous, préfet du département de la Corse, Chevalier de la Légion d'honneur ;

Vu l'article 103 de la loi du 5 avril 1884 ;

Vu les dépêches en date des 4 et 10 juin courant, par lesquelles M. le Sous-Préfet de Bastia nous rend compte des incidents qui se sont produits, dans cette ville, le 3 du même mois ;

Vu les rapports de M. le Commissaire de Police de Bastia, en date des 4 et 9 juin ;

Sur la proposition de M. le Sous-Préfet,

Arrêtons :

Article 1^{er}. — Sont révoqués de leurs fonctions les dix agents de police de Bastia dont les noms suivent :

- 1^{er} Mattei, inspecteur ;
- 2^e Lanfranchi, brigadier ;
- 3^e Lazzezi, brigadier ;
- 4^e Casanova, agent ;
- 5^e Mattei, id.
- 6^e Casta, id.
- 7^e Colombani, id.
- 8^e Dionisi, id.
- 9^e Battaglini, id.
- 10^e Sacripanti, id.

Art. 2^e. — M. le Sous-Préfet de Bastia est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Ajaccio, le 12 juin 1885.

L. BARRABANT.

Le siège de Tuyen-Quan

(Voir le *Petit Bastiais* à partir du 14 Mai 1885)

16 FÉVRIER.

Le détachement ci-dessus mentionné sort un peu avant le jour ; le deuxième groupe se précipite sur le trou de la haie et tue 5 Chinois qui s'y trouvent ; malheureusement, le premier groupe se trompe de direction ; il arrive trop tard à l'autre trou, dont les défenseurs, prévenus par le bruit de l'autre attaque, sont sur leurs gardes ; ce défaut de simultanéité dans les deux attaques nous coûte quatre légionnaires tués et un blessé ; le détachement rentre sans plus tarder par l'ouverture pratiquée dans la haie et rapporte le blessé. Un groupe de la 2^e compagnie protégeait l'opération du rempart ; le sergent Kiével, qui commandait ce groupe, fut atteint d'un biscaïen qui lui fracassa la cuisse.

Une modification est apportée à l'organisation du travail. Jusqu'alors tous les hommes, sans exception, avaient pris part au travail ; à chaque relevé il fallait mettre la nouvelle corvée au courant d'une besogne qu'elle ne connaissait pas, et beaucoup de temps, la nuit surtout, était ainsi perdu. D'autre part, la dislocation de tous les éléments des compagnies entre les postes de combat rendait fort difficile le rassemblement des travailleurs. Sur la proposition du sergent chef du service du génie, le commandant du poste donne l'ordre que chaque compagnie fournira 20 travailleurs permanents ; ces 40 hommes travaillent par équipe de 20 et alternativement pendant trois heures ; le travail ne sera interrompu que de trois heures à six heures du matin. Le nombre des tra-

vailleurs correspond au nombre d'outils possédés par le détachement du génie. Ces 40 hommes logés ensemble, sont placés sous les ordres du sergent du génie ; en cas d'explosion de mine, c'est à eux que revient la tâche de couronner la brèche d'un retranchement.

Par suite de cette formation d'un peloton de travailleurs, le nombre des disponibles des compagnies se trouve réduit ; le nombre des gradés l'est d'ailleurs également. Pour ces raisons, le commandant du poste fait former les compagnies à 3 sections de 4 escouades chacune.

En conséquence, le service de la place est modifié de la manière suivante :

Il n'y a plus de réserve partielle de secteur. Chaque compagnie fournit une section de garde, l'autre section est de piquet, la dernière appartient à la réserve générale.

Chaque compagnie continue, bien entendu, à assurer la garde de deux secteurs.

Travaux exécutés : Ouverture de deux contre-galerie sur la face sud, où le matin le sergent Beulin a constaté l'ouverture d'une galerie chinoise ; continuation de la contre-galerie de la face ouest ; continuation de la tranchée reliant la grande rampe à la terrasse du mamelon. Dans la journée du 16, deux légionnaires sont blessés.

(A suivre).

La statue de Napoléon I^{er}

On lit dans le *Soleil du Midi* :

Nous croyons faire œuvre utile en appelant l'attention du public et de l'autorité compétente, sur l'état déplorable dans lequel se trouve l'Arc-de-Triomphe de la Porte d'Aix. Ce monument, remarquable surtout par les belles sculptures qui le décorent, ne sera bientôt plus qu'une ruine si l'on n'y prend garde. Les pierres qui servent d'assises aux colonnes et pilastres s'effritent sous l'action de l'air corrosif de la mer et tombent en poussière. Certaines n'offrent déjà plus traces d'architecture.

Si l'air corrosif de la mer, a produit à l'Arc-de-Triomphe de la Porte d'Aix, qui se trouve à une certaine distance du port de la Joliette, les effets signalés par notre confrère de Marseille, à plus forte raison devons-nous tenir compte du cri d'alarme poussé par M. Colonna d'Istria, la statue de Napoléon I^{er} se trouvant pour ainsi dire sur la mer.

La médaille du Tonkin

Voici quelques détails sur la médaille qu'il s'agit de créer.

La médaille portera, au recto, l'effigie de la République avec l'inscription : « La République à ses défenseurs » ; au verso un drapeau supporté par des lauriers, dans les plis du drapeau les mots : « Honneur et Patrie », des deux côtés, les noms des batailles glorieuses : « Tuyen-Quan, Fou-Tchéou, Hanoi, Song-Tay, Bac-Ninh. » La médaille sera suspendue au moyen d'un ruban moitié vert, moitié jaune ; des agrafes fixées au ruban rappelleront les faits d'armes auxquels avaient pris part les marins et soldats.

Le coût de chaque médaille sera de cinq francs environ, la dépense totale s'élevra à 200,000 francs : cette somme sera prélevée sur les derniers crédits votés pour le service du Tonkin.

Gazette départementale

AJACCIO. — On lit dans le *Conservateur*, Dans la nuit de dimanche à lundi, on a arrêté trois individus surpris en flagrant délit de vol avec

effraction. Notre ville, depuis quelque temps, est terrorisée par des vols d'une audace inouïe. C'est une suite du déchaînement des mauvaises doctrines et des mauvaises passions ; c'est aussi le résultat inévitable de l'opposition faite par le gouvernement aux municipalités conservatrices, auxquelles on refuse jusqu'au droit de nommer ou de révoquer les agents de police.

PRUNELLI. — M. Pierini Gabriel, percepteur surnuméraire, est nommé percepteur.

SAINT-LAURENT. — M. Castellani Don-Joseph est nommé facteur rural n° 1.

Fausse monnaie

Les agents des finances viennent de recevoir du ministre la circulaire suivante :

« On se plaint depuis quelque temps déjà de la circulation à Paris, de nombreuses pièces de Roumanie ressemblant à des pièces de cinq francs, mais perdant 1 fr. au change ; l'administration a été informée que certains individus, dans un but de spéculation, en avaient introduit de grandes quantités ; il est bon que le public en soit avisé pour que, le cas échéant, il refuse ces pièces comme n'ayant pas cours en France. »

Nouvelles maritimes

Avant-hier, à 7 heures du matin, le paquebot-poste *Spahis*, capitaine Lota, venant de Bastia, a mouillé dans notre port et il est reparti deux heures après pour Marseille.

M. de Brives, général de division, inspecteur en tournée, se trouvait au nombre des passagers.

En débarquant, le général a été reçu par le commandant d'artillerie et le commandant du génie.

Il a été débarqué 20 tonnes de marchandises consistant en volailles et huile d'olive.

(Petit Niçois.)

Marché aux cocons

Le maire de la ville de Nice vient de prendre un arrêté portant que le marché aux cocons se tiendra chaque jour, à partir du lundi 22 juin, sous les arcades de la place Garibaldi, de 6 à 11 heures du matin. Un peseur public sera constamment à la disposition des vendeurs et des acheteurs.

DERNIÈRES INFORMATIONS

Le général Campenon vient de recevoir les rapports de divers tirs à la mer, exécutés dans ces derniers mois.

Un banquet royaliste intime a eu lieu à Passy.

Après les élections générales, le prince Jérôme-Napoléon se rendra à Constantinople.

M. Roustan doit quitter son poste de Washington, pour raisons de santé.

L'administration de l'assistance publique étudie en ce moment, la réorganisation des pharmacies des bureaux de bienfaisance.

Les populations grecques et musulmanes menacent les chrétiens de Salonique.

Sir Charles Dilke est de passage à Paris.

Le ministre de la guerre proposera une loi fixant les diverses conditions d'admission dans les écoles du gouvernement.

M. Ferry a écrit une lettre sur les progrès de l'enseignement sous la République, au président de la société pour l'instruction parlementaire.

Dépêches de Nuit

(Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*)

Départ du 141^e de ligne

Le 141^e régiment d'Infanterie, en garnison en Corse, sera remplacé le 15 octobre, par le 112^e régiment d'Infanterie, actuellement à Aix.

Fêtes de Chartres

Les fêtes du comice agricole de Chartres se sont terminées aujourd'hui.

M. Goblet, ministre de l'instruction publique, a procédé à l'inauguration de l'école normale de filles ; puis il a présidé la distribution des récompenses, et a prononcé un discours où il s'est borné à effleur les questions politiques.

Le ministère anglais

La reine a accepté la démission de M. Gladstone et des autres ministres, et a chargé M. le comte de Salisbury de former le nouveau cabinet.

Le monument Despois

Ce matin on a inauguré, au cimetière Montparnasse, le modeste monument que ses amis et ses élèves ont élevé à Despois.

Des discours ont été prononcés. Les assistants étaient assez nombreux.

M^{me} FORTI VEVE PAOLI
MARCHANDÉ DE MODÈS, à Bastia,
Boulevard du Palais N. 9.

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un splendide assortiment de nouveautés pour la saison d'été provenant des meilleures fabriques de Paris.

Chapeaux de paille noirs, blancs, et couleurs, chapeaux pour demi-confectionnés en tous genres on trouvera aussi un grand assortiment de fleurs plumes, agréments etc., et tous les articles de modes.

A DES PRIX TRÈS MODÉRÉS

DR. MATTEI FILS

17, Boulevard Paoli, sur la Traversée, Bastia

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminée, tabourets et réveils. — Grands choix de parures, diamants, pendants, broches, bracelets, colliers, glacières, boucles, médaillons, etc., à des prix très réduits, en or, argent, doublé et de métal. — Orfèvrerie argent et métal blanc à la lettre. — Articles de toilette et de voyage. — Réparations de montres, pendules, réveils et bijoux, à des prix très réduits. — Achat des matières d'or et d'argent et des pierres fines. — Envoi franco à l'intérieur de toute commande au dessus de 20 fr.

SIROP PECTORAL SÉDATIF

De J. MICHELETTI, PHARMACIEN-CORNISTE
Boulevard Paoli, Bastia.

Les Rhumes, Catarrhes, Oppressions, Coqueluches, Toux nerveuses et toutes les irritations des organes respiratoires, sont guéris en peu de jours par le **Sirop Pectoral sédatif**, à base d'aconit et de laurier cerise. — Le flacon, 3 francs.

BRASSERIE GASPARINI JEAN
Place Saint-Nicolas, Bastia
Maison fondée en 1869.
M. Gasparini a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il fournit de la bière crêmeuse et dorée, fabriquée avec de l'orge et houblon, en fûts et en bouteille, dont les prix après.
Bière en bouteille, de trois quarts, 0.60 cent. (verre compris).
id. en fût 0.50 id.
baril non compris.
Fabrique d'eau de Seltz, et Limonades Gazeuses.

Exportation pour l'Italie jusqu'à golfe de l'Adriatique, l'Égypte et la mer Rouge. Mortadelle de Bologne choucroute de Strasbourg.

LE PETIT BASTIAIS

Café Restaurant National

Cours des Ormeaux, BASTIA
chez Madame Adélaïde Colombani
Table d'hôte à 3 fr. par jour soit 4 fr. 50 par repas.
Service à la carte et à toute heure.
Diners sur commande.
Bon confortable et consommations de premier choix.

GIOVANNOLI FRÈRES

Place Saint-Nicolas, Bastia.
Grand assortiment de meubles riches et simples
SUSPENSIONS, PENDULES, SIÈGES, GLACES, TABLEAUX
Pour Chambre, Salon. Salle à manger, etc.
ETOFFES POUR MEUBLES ET TENTURES
PRIX TRÈS MODÉRÉS.
Grand Atelier de Fabrication de Meubles défiant toute concurrence.
Pianos de la Maison AURAND, de Paris.

Spécifique Vinciguerra

De tous les Fébrifuges aucun ne lui est comparable. Se méfier des contrefaçons.
Dépôt unique du véritable FÉBRIFUGE VINCIGUERRA.
Pharmacie LUCIANI (Bastia).

Deux Médailles d'Argent 1884 Exposition de Nice

Distillerie Bastiaise

L.-N. MATTEI

Deux Médailles d'Argent 1884 Exposition de Nice

Spécialité de la Maison

AMARO MATTEI

Le plus agréable et le plus apéritif de tous les amers connus jusqu'à ce jour
Liqueurs de Myrthe et de Mandarine

Spécialité de 376 du Nord de la Maison CH. DECLÉ DE RECOURT pour le remontage des vins (prix du cours)

Grand assortiment de Vin fins de la Corse et de l'Étranger

Vins Blancs du Cap-Corse
Muscat, 1,50 — Malvoisie sec, 1,50 — Genovesella doux, 1,50 — Vin blanc doux, 1,50

Vins Fins Rouges du Pays
Tallano, 1,75 — Rotella, 1,50 — Cervione, 1 — Chasselas doux, 1,50

Vins Ordinaires
0,3', 0,40, 0,50 et 0,60 centimes le litre

Vins de Bordeaux
de toutes les marques à partir de 1,25 jusqu'à 5 la bouteille

Vins de Champagne
de toutes les marques également à partir de 2,25 jusqu'à 10 fr. la bouteille

AUTRES MARQUES
Vins de Malaga, Madère, Muscat de Frontignan, Muscat de Lunel, Sauterne, Chably, Pomard, Chambertin, Fleury, Beaune, Marsala, Xérès, Porto, Volney, Côte-Rotie, Ste-Marguerite, Alicante, Chypre, etc., etc.

GRAND ENTREPOT DE TABACS EN FEUILLES
Manufacture de Tabacs, Cigares et Cigarettes
DÉPOT DE CIGARES DE LA HAVANE ET ÉTRANGERS

AVIS
M. PETROLACCI a l'honneur d'informer le public qu'indépendamment de son atelier il a un Magasin de vente, Boulevard Paoli, N° 29, d'articles de Chaudronnerie, Ferblanterie, Zinguerie, Lampisterie, Robinetterie, Pompes, Plombs en tuyau et en planches, Tôles, Clouterie et Serrurerie, Couleurs, Vernis et Pinceaux. Le tout à des prix très modérés.
Il se charge de faire peindre les portes et fenêtres, de la pose des vitres à domicile, ainsi que de toutes sortes de réparations concernant son métier.

Un des rédacteurs gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER
Librairie et Imprimerie Ollagnier.

Le Petit Bastiais 00089

5 cent. JOURNAL QUOTIDIEN cent. 5

Abonnement (Payable d'avance)
CODEX un an, 20 fr. 4 mois 12 fr.
CONTINENT FRANÇ., ALGÉRIE, 22 » » 12 50
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » » 18 »
Autres pays, le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

10^e ANNÉE, N° 1455 — MARDI, 16 JUIN 1885
Saint-Jean-François Régis.

Rédaction & Administration :
Matthieu Ollagnier, Directeur
8, Boulevard du Palais, 8.
Bureau spécial à Paris, 10, rue des Martyrs.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez M.M. Audouard et Co, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 4 fr. — Recl., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud., 0,25.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'HIER
Baromètre, 765.
Température à l'air 9 h. m. 29 — à l'air 5 h. s. 26.
Pluie à 9 heures matin, 0 000.
Direction du vent à 9 h. m. S-E. — à 5 h. s. S-E.
Intensité à 9 h. m. faible — à 5 h. s. très faible
Etat du ciel à 9 h. m. clair.
Etat de la mer à 9 h. m. très-belle.
Hauteur des eaux à 9 h. m. + 0 34.

Librairie du Petit Bastiais
CORSICA
De Ferdinand Garçonovius
Traduction française par M. P. LUCCIANI
3 vol. in-8° de 790 pages. — Prix 9 fr.

BASTIA
LA SESSION D'ASSISES

La session de la Cour d'Assises vient de se terminer après vingt-trois jours d'audiences. Des affaires longues et difficiles étaient soumises à l'appréciation du Jury; une surtout passionnait toute une province, car, pendant l'information, d'honorables citoyens avaient été emprisonnés et longuement détenus sur les simples déclarations de l'accusé principal qui prétendait n'avoir servi que d'instrument aux chefs de parti de la localité où l'assassinat avait été commis. Après un très-minutieux examen de la volumineuse procédure, la Chambre d'accusation, présidée par le Chef de la Cour, a ordonné la mise en liberté immédiate de tous les prétendus complices et renvoyé en Cour d'assises l'auteur de l'épouvantable assassinat commis sur M. Paoli pendant les audiences des 8 et 9 juin, et après un long interrogatoire dirigé par M. le président Luigi avec un tact et une intelligence remarquables, l'accusé n'a pas hésité à reconnaître que contrairement à ses déclarations à l'Instruction, les personnes qu'il avait désignées comme l'ayant poussé au crime, y étaient complètement étrangères, et qu'ayant, a-t-il ajouté, à se plaindre de l'infortuné Paoli,

qui avec d'autres aurait tenté de lui enlever son nom patronymique, il se serait décidé à lui donner la mort.
Le jury est montré comme toujours à la hauteur de sa mission. Cependant nous ne saurions approuver complètement tous ses verdicts. Un d'entre eux surtout a été vivement critiqué par l'opinion publique. Il s'agissait, en effet, d'un accusé traduit pour crimes d'assassinat et de tentatives de meurtres avec port d'arme. La culpabilité paraissait claire. Le fait était atroce, et cependant l'accusé a bénéficié d'un verdict négatif. Il est vrai d'ajouter qu'on a retenu contre lui un délit de port d'arme qui a permis à la Cour de lui infliger le maximum de la peine, c'est-à-dire six mois d'emprisonnement!
Nous avons le devoir de signaler aussi un fait assez anormal qui a été révélé en Cour d'assises au grand étonnement de tout le monde.
Un accusé du nom de B... comparait devant le jury sous l'inculpation d'une double tentative de meurtre et d'une tentative de vol qualifié. L'Instruction de cette affaire a duré plusieurs mois. Le magistrat instructeur avait renvoyé cet accusé et deux autres devant la juridiction criminelle, et la Chambre des mises en accusation, retenant les constatations du dossier, confirmait l'ordonnance du premier juge. Les accusés étaient alors fugitifs. Dernièrement, un d'entre eux ayant été capturé par la gendarmerie, l'affaire fut portée devant le jury, et pendant le cours des débats il a été prouvé que l'une des deux victimes de B. et consorts avait succombé à sa blessure un mois après dans la ville même où se faisait l'Instruction. Et dire que le magistrat instructeur, aussi bien que le Procureur de la République avaient ignoré une circonstance aussi importante qui était de nature à modifier la qualification du crime et sa gravité.
Cela nous amène à répéter ce que nous avons déjà dit plusieurs fois, à savoir qu'en Corse plus que partout ailleurs le haut dépositaire de l'action publique doit veiller constamment sur la marche des instructions confiées à ses auxiliaires. Il

empêchera ainsi de regrettables lacunes et souvent des détentions préventives que le résultat final est loin de justifier.
M. le Procureur Général Moras est depuis peu parmi nous. Nous espérons qu'il mettra ordre à un état de choses qui tend à déconsidérer la magistrature, et que, malgré ses nombreuses occupations de cabinet, il viendra apporter dans nos luttes judiciaires le poids de sa parole et de son autorité.

Chronique électorale
On nous écrit de Paris :
Nous croyons savoir qu'il s'élabore en ce moment à Paris une liste dont la composition serait vue d'un œil sympathique dans les sphères gouvernementales.
Si nos renseignements sont exacts, M. Arrighi, avocat à Paris, président de l'Union des Corses, serait le pivot de cette liste en formation. On attendrait pour l'arrêter définitivement et la faire connaître la séparation prochaine des Chambres. Un avenir peu éloigné dira à vos lecteurs combien ces indications sont exactes.

- 141^e RÉGIMENT D'INFANTERIE**
PLACE SAINT-NICOLAS
Programme du 16 Juin 1885, de 8 à 9 h.
- | | |
|------------------------------------|------------|
| 1. Allégo, | Fondard. |
| 2. Ouverture du Caid, | Thomas. |
| 3. Fantaisie sur Boccace, | Suppé. |
| 4. Nuit d'Élé, (valse), | Gung'l. |
| 5. Orphée aux Enfers, (fantaisie), | Offenbach. |
| 6. La reine Indigo, (quadrille) | Strauss. |

Gazette départementale
CANARI. — Mercredi, 10 du courant, une foule immense et recueillie accompagnait à sa dernière demeure la dépouille mortelle d'un homme de bien.
M. Orsini Jean-Etienne, ancien magistrat, maire, conseiller d'arrondissement et délégué cantonal, s'est éteint doucement au milieu des siens, à l'âge de 80 ans.
Doué de toutes les qualités du cœur et de l'esprit, aimant et charitable, simple et bienveillant dans ses manières, accessible à tous, M. Orsini Jean-Etienne a laissé un vide difficile à combler. Il laisse un souvenir qui sera impérissable.
Les habitants de Canari et beaucoup de notabilités

des cantons de Nouza, Luri et Saint Florent, se sont faits un pieux devoir de rendre les derniers honneurs à sa dépouille mortelle.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Guerini, juge de paix du canton de Nouza; Bertoni Antoine, adjoint municipal f. l. de maire; Mattei J. E., capitaine, chevalier de la Légion d'honneur, et d'Antoni Thomas, propriétaire.

Deux discours ont été prononcés sur sa tombe. Puissent ces nombreux témoignages d'estime, d'amour et de reconnaissance, adoucir un moment la cruelle douleur de sa famille éplorée...

PETRETO. — Le gendarme Romater est nommé brigadier à cheval.

VENACO. — Dans la nuit du douze au treize juin des malfaiteurs se sont introduits dans l'église paroissiale de cette commune, à l'aide d'escalade et d'effraction. Les voleurs ont pu y dérober une somme de plus de mille francs, et beaucoup d'objets d'une certaine valeur.

CORTE. — On lit dans le Pascal Paoli: Le sceau de la mairie de Corte a disparu dimanche dernier, 7 juin, après la célébration du mariage des époux Riccini Roch et Julie-Marie Albertini.

On se demande en ville quel peut être l'auteur de ce vol étrange, quel intérêt, quel mobile ont pu le pousser à commettre une si mauvaise action?

Il ignore, sans doute, que l'acte stupide dont il s'est rendu coupable est prévu par le code pénal.

Nous espérons que la police finira par découvrir ce singulier larron qui mérite une bonne correction.

CASABANDA. — Les gardiens ordinaires de la classe du pénitencier dont les noms suivent ont été nommés:

Benielli Noël, à Thouars; Grimaldi Dominique, à Albertville; Vincentelli Jacques, à la prison d'Evreux.

PETRETO. — M. Petit, surnuméraire de l'enregistrement à La Réolle, est nommé receveur à Petreto, en remplacement de M. Déché, receveur de 6e classe, promu à la classe supérieure et nommé à Pontacq.

Autre écho de l'affaire Cristiani

Blan=hard
Pen=detti
Guai=ella
Mor=chini
Valent=ni
Sea=elli
Ra=aroni
Gu=rrini
Tou=anjon
S=asco
Lo=ra
Thi=ers

Explosion d'un magasin à poudre

On lit dans la Gazette de Francfort du 10 juin:

Un magasin à poudre, situé près du village de Hohenbusch, dans la Prusse rhénane, a fait explosion il y a quelques jours. Cette explosion a causé de grands dégâts. Il ne reste plus de trace du bâtiment.

Un grand nombre de maisons du village et de fermes du voisinage ont été endommagées.

Toutes les vitres de l'église sont brisées et la maison d'école ainsi que d'autres bâtiments ont perdu une partie de leur toiture. Une douzaine de personnes ont été blessées, mais il n'y a pas eu de morts.

Le magasin détruit avait été construit il y a deux ans.

Votes de nos députés

Scrutin sur l'amendement de Mgr Freppel à l'article 18 sur la loi du recrutement de l'armée. Cet amendement est ainsi conçu.

«Ajouter à l'article 18:

«sont, à titre conditionnel, dispensés du service militaire, les élèves ecclésiastiques désignés à cet effet par les archevêques et évêques, sous la condition qu'ils seront assujettis au service militaire s'ils cessent les études en vue desquelles ils auraient été dispensés, ou si, à vingt-six ans, ils ne sont pas entrés dans les ordres majeurs.»

Nombre des votants . . . 412
Majorité absolue . . . 222
Pour l'adoption . . . 79
Contre . . . 363

La Chambre des députés n'a pas adopté. M. Arène a voté contre.

N'ont pas pris part au vote, MM. Bartoli, Gavini, Graziani.

Le siège de Tuyen-Quan

(Voir le Petit Bastiais à partir du 14 Mai 1885)

17 FEVRIER

Pendant la nuit, les Chinois ont accumulé des palanques au saillant sud-ouest. En arrière du petit fortin qu'ils y ont construit, ils élèvent une sorte d'abri caserné en bois, terre et boîtes de paille; le petit fortin en palanques semble être le point de départ d'une double galerie souterraine embrassant la brèche; d'ailleurs, dans l'après-midi du 16, on a vu apporter des planches et des madriers, et, pendant la nuit on a entendu à côté du fortin le bruit d'un travail sur de la planche; il y a donc lieu de penser que les Chinois font un coffrage.

Pendant cette même nuit et pendant le jour, on entend encore la reprise du travail à la galerie n° 1 de la face ouest.

Si l'on considère la distance qui sépare les deux mines extrêmes, on peut en conclure que l'intention de l'adversaire est de faire sauter 150 mètres de la muraille.

C'est cette prévision qui a donné l'idée de continuer un retranchement intérieur. Le tracé de ce retranchement part de la demi-lune sud, qui sera comme une avancée (le sommet de la porte devant être organisé en blockhaus), il suit la grande traverse de la 2e compagnie (a b) gagne par une rampe défilée (pour laquelle est utilisée en partie la grande rampe du mamelon) un retranchement déjà construit à mi-côte du mamelon; lequel est également relié par une rampe défilée et aménagée défensivement à la demi-lune nord, que nous conservons dans le retranchement intérieur.

Ce travail est en bonne voie d'exécution, la traverse (a, b) de la 2e compagnie est déjà organisée défensivement; elle est reliée à la grande rampe par une communication (b, c), que l'on défile complètement par des gabions dans la journée du 17, et enfin la communication qui doit relier la demi-lune nord, au retranchement déjà existant à mi-côte du mamelon, a été ouverte dans la nuit.

L'adversaire ayant repris le travail à la galerie n° 1 de la face ouest, il est devenu nécessaire pour nous d'élargir les deux contre-galerie qui ont été commencées en ce point et de les réunir entre elles, afin d'obtenir une diminution dans les effets que produira l'explosion de la mine. Des coolies sont

employés à ce travail; dans la matinée, les tireurs chinois établis au mamelon du saillant nord-ouest tirent de leurs obus sur les travailleurs des contre-galerie. L'artillerie du mamelon leur envoie quelques obus de 80 qui démolissent en partie l'abri et qui font taire leur feu.

Une heure après environ, vers neuf heures et demie, les Chinois démasquent au mamelon du blockhaus une batterie de deux pièces de 4, de trois obusiers de 12 et de deux mortiers de 22 centimètres, et ils commencent sur la citadelle, et particulièrement contre notre mamelon, un bombardement qui se prolonge pendant plus de deux heures; toutes les habitations du mamelon sont traversées plusieurs fois et l'interprète est tué d'un éclat d'obus.

Des effets produits par ce bombardement, il ressortait clairement, étant donnée la position de la batterie ennemie, que le cantonnement seul de la 1re compagnie était encore habitable. L'ambulance, l'artillerie et le génie qui étaient allés s'y loger n'avaient donc pas à changer de place. Quand à la 2e compagnie, elle ne pouvait rester où elle était; comme les postes de nuit, rapprochés de la face ouest, sont abrités par l'obstacle du parapet, ordre est donné à la 2e compagnie d'adopter pour le jour et la nuit les emplacements habituels de nuit.

Pour les artilleurs du mamelon, le poste et les officiers de l'état-major, des trous sont creusés dans la grande cour de la pagode.

Les tirailleurs tonkinois exécutent également de profondes tranchées et profitent de la terre qui en provient pour renforcer leur parapet.

Dans la matinée, le capitaine Dia, des tirailleurs tonkinois, qui d'un emplacement de sentinelle reconnaissait les travaux de l'ennemi, est tué d'une balle au front. M. le lieutenant Gouillet prend le commandement des tirailleurs tonkinois; M. le sous-lieutenant Hérol, de la légion, est détaché le jour même aux tirailleurs tonkinois.

(A suivre).

Ephémérides Corses

16 Juin 1788. — Naissance à Ajaccio du maréchal comte d'Ornano.

D'Ornano fut chambellan de Napoléon Ier, pair de France sous Louis-Philippe, chancelier de la Légion d'honneur à l'avènement de Napoléon III, gouverneur des Invalides en 1853, puis maréchal de France et par conséquent sénateur en 1851. On a donné son nom à un boulevard de Paris.

Simple réflexions

Bastia, 14 juin 1885.

Monsieur le Directeur du Petit Bastiais,

La chaleur commence déjà à devenir peu supportable. L'air pur de nos belles montagnes appelle les heureux mortels pour aller respirer les parfums que laissent échapper les verts coteaux parsemés de fleurs de toutes nuances.

Bienheureux sont ceux qui peuvent profiter des distractions qu'offre la nature.

L'hiver que nous venons de passer a été des plus monotones. La mélancolie a régné dans toute sa splendeur.

Le théâtre qui devait nous offrir une des meilleures distractions a été nonchalamment abandonné par les amateurs.

Les bals hélas! sont passés à l'état de légende. En sera-t-il de même de cette excursion que nous fîmes en 1883 à Porto-Ferraio, qui nous laissa une aussi bonne impression?

Pourquoi ne pas la renouveler?

Ce n'est pas assurément une perte qu'a dû éprouver la compagnie maritime; au contraire.

La bonne saison est arrivée; aussi je fais un appel à la navigation invulvaire, ainsi qu'aux nombreux amateurs pour organiser de nouveau une visite à nos voisins.

Agrérez, etc.

M.

SOUVENIR DE LA PREMIERE COMMUNION au Nycé

AUTREFOIS ET AUJOURD'HUI

Je crois les voir encor devant la table sainte
Tous ces enfants, le bonheur dans les yeux,
Pendant que l'orgue sonne et que la cloche tinte,
Rompre ce pain sacré qui leur descend des cieux,
Relever leur front ceint d'une douce auréole,
Relet de ce bonheur qu'ils viennent de goûter,
Et bénir du regard celui dont la parole
A marcher dans le bien a su les exhorter.

Ah! lorsque je les vois, soudain je me rappelle
Ce jour où de l'autel je m'approchai comme eux,
Où ma mère à genoux pria dans la chapelle,
Et bénissait le ciel et m'adressait ses vœux;
Ce jour où je croyais qu'il allait m'apparaître
Le Dieu qui pour nous tous était mort sur la croix,
Et plein d'émotion, couché devant le prêtre,
J'allai communier pour la première fois!

Quand je vois cet enfant et lorsque je compare
L'homme qu'il eut pu faire à celui qu'il a fait,
En voyant la distance, hélas! qui les sépare,
Je m'attriste et répands des larmes de regret!
Je regarde l'enfant ruzi pur que les anges,
Aimant sa mère et Dieu d'un amour exclusif,
Je le vois du Seigneur célébrant les louanges,
Puis je fouille mon cœur.... et je reste pensif!

Alors, je vais bien loin chercher la solitude
Sur le bord d'un torrent, sur le flanc d'un rocher,
Et là, pour adoucir ma sombre inquiétude,
Le front entre mes mains, je me prends à penser....
Alors, seul avec moi, seul au milieu du monde,
Comme un pilote en mer, je cherche dans mon cœur,
Et plein d'anxiété j'interroge la sonde
Qui remue un amas de cendre et de douleur!

Le fromage rôti

Le fromage rôti (toasté), assez souvent utilisé comme nourriture par les Américains, est généralement considéré comme de digestion difficile.

Un journal américain proteste contre cette assertion et affirme, au contraire, que le fromage est plus facilement digestible une fois rôti qu'à l'état cru. Mais encore est-il nécessaire de savoir l'approprier convenablement, ajoute-t-il.

Les livres de cuisine indiquent, pour obtenir ce résultat, plusieurs procédés, tous plus compliqués les uns que les autres. La méthode la plus simple est de le faire rôti (browning) et de le placer entre deux couches de pain, sous forme de sandwich, non sans avoir soin de choisir du pain de première qualité.

Comme article de nourriture, le fromage est particulièrement avantageux. Il est très riche en caséine et, par conséquent, aussi nutritif que la viande. Il peut être mangé chaque jour, même en grande quantité, sans aucun inconvénient. Son seul défaut est de contenir trop peu de sels de potasse; mais on peut y parer facilement en l'ajoutant à des légumes qui contiennent une notable partie de ces sels, la pomme de terre, par exemple. Or, il est bon de constater, en passant, que le manque de sels de potasse est une des causes prédominantes du scorbut.

DERNIERES INFORMATIONS

M. de Freycinet a été avisé que les indigènes avaient cédé à des colons français, une partie de la province de Quillon-Niari, sur la côte occidentale d'Afrique.

L'Espagne a conclu un traité définitif de commerce et de navigation entre Cuba, Puerto-Ricco et les Etats-Unis.

Un grand incendie a éclaté à Londres, dans le Paternoster-Roiv, quartier des libraires.

Les anarchistes de Paris ont renoncé à s'occuper des élections législatives. Au dernier moment, ils prôneront le système de l'abstention.

Dépêches de Nuit

(Service télégraphique spécial du Petit Bastiais)

Mort du prince Frédéric-Charles

Le prince Frédéric-Charles est mort. C'était le fils du frère puîné de l'empereur d'Allemagne. C'est lui qui rapporta la victoire de Sadowa et qui investit Metz.

Les mandarins de Hué

M. de Kergardec, se rendant à Hué, va demander l'éloignement immédiat des mandarins récents qui sont hostiles à la France.

Difficultés diplomatiques

De grandes difficultés diplomatiques, s'élèvent entre la Grande Bretagne et la Russie, cette dernière ayant découvert des documents concluant à une entente contre elle, de la part de l'Angleterre, de la Chine, du Japon et des populations du Caucase.

La fête des fleurs

La fête des fleurs qui a eu lieu hier au Bois de Boulogne, au profit des victimes du devoir, a été aussi brillante que possible.

La recette a dépassé de beaucoup les prévisions.

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. FLOUQUET

La séance est ouverte à 2 heures. M. Julien, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de samedi qui est adopté.

MORT DE L'AMIRAL COURBET

M. l'amiral Galiber monte à la tribune et demande la parole.

D'une voix très-émue, il annonce la mort de l'amiral Courbet. Il dit que la marine et le pays tout entier ressentiront une douleur profonde à la nouvelle de la mort de ce vaillant et glorieux marin qui avait repris dans les Indes la tradition de Suffren.

Il a succombé en soldat, sans peur et sans reproche, sur la brèche, au moment où il voyait couronnés d'un plein succès les efforts de tant de mois de lutttes et de souffrances.

Le président, au nom de la Chambre, exprime les regrets que cause cette mort, et propose de lever la séance en signe de deuil.

La séance est levée au milieu d'une profonde émotion.

Le vice-amiral Courbet, commandant en chef l'escadre de l'Extrême-Orient, était né en 1827. Entré au service en 1847, il avait été élevé au grade de vice-amiral le 1er mars 1884.

Le vice-amiral Courbet était grand officier de la Légion d'honneur et décoré de la médaille militaire.

Il a succombé à un cancer au foie, à Makung, dans les îles Pescadore. Il avait demandé à plusieurs reprises d'être relevé de son commandement, mais les exigences du service ne l'avaient pas permis.

Cette nouvelle a produit une profonde sensation à Paris. Plusieurs journaux ont paru encadrés de noir.

Le contre-amiral Lespès a reçu l'ordre de prendre le commandement de l'escadre.

Bourse de Paris

Table with 3 columns: Term, 13 Juin, 15 Juin. Rows include Rente 3 p. 0/0, 4 p. 0/0, and 1/2 p. 0/0.

ETAT CIVIL

MARIAGES. NÉANT

NAISSANCES.

Mariani Joseph-Antoine. — Paccini Alexandre. — Colonna Marie-Dominique. — Regiaensi François.
DÉCÈS.
Cantoni Jean-Baptiste, 10 mois, de Bastia.
Leccia André-Berger, célibataire, 57 ans, d'Oletta.
Lota Jean-Martin, 7 mois, de Bastia.
Gottlieb Marie-Victoire, mariée, 44 ans, de Lama.
Nicolaï Jean-André, journaliste, marié, 44 ans, de Matra.
Ganessa Joseph, 7 mois, de Bastia.

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA

du 15 juin 1885

ENTRÉES.

De Livourne, vap. franç. Cle-Valery, cap. Li-marola, diverses.
De Livourne, vap. ital. Lombardia, cap. Barbieri, lest.

SORTIES.

Pour Portotorres, vap. ital. Lombardia, cap. Barbieri, lest.
Pour Solenzara, esquif franç. St-Martin, cap. Dasso, diverses.

Mme POGGI Veuve PAOLI MARCHANDE DE MODES à Bastia, Boulevard du Palais N. 9.

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un splendide assortiment de nouveautés pour la saison d'été provenant des meilleures fabriques de Paris.

Chapeaux de paille noirs, blancs, et couleurs; chapeaux pour deuil confectionnés en tous genres on trouvera aussi un grand assortiment de fleurs plumes, agréments etc., et tous les articles de modes.

A DES PRIX TRÈS MODÉRÉS

Distillerie Bastiaise

Entrepôts de Tabacs et Spiritueux
L.-N. MATTEI
Inventeur de l'*Amaro Mattei*
APERITIF, DIGESTIF, FEBBRIFUGE

Aperçu des Grandes Liqueurs

- Arnaud — Mennier — Guillot
- Galifet et d'Amsterdam.
- Chartreux du Couvent
- Liqueurs des Bénédictines.
- Anisette Marie Brizard.
- Cacao Chouva véritable.
- Pippermint Get
- China Brun Perot
- Kamel véritable
- Thé Chinois
- Maraquino di Zara
- Amers :
- Picon, Saillard, Bianqui, Indien et autres.
- Vermouths :
- Noilly, Maître,
- Martini Sola de Turin.
- Absinthes :
- Pernod, Cusenier, Conilh.
- Cognac fine Champagne :
- Martel, Donat, Laxour, Tempier,
- Guérin, Molna, Bagier, Etourneau.
- Rhum de la Jamaïque.
- Kirsch de la Forêt Noire.
- Sirops assortis.
- GRAND ASSORTIMENT
- POUR BUREAUX DE TABACS

BRASSERIE GASPARINI JEAN

Place Saint-Nicolas, Bastia
Maison fondée en 1869.
M. Gasparini a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il fournit de la bière crêmeuse et dorée, fabriquée avec de l'orge et houblon, en fûts et en bouteille, dont les prix après.
Bière en bouteille, de trois quarts, 0.60 cent. (verre compris).
id. en fût 0.50 id.
baril non compris.
Fabrique d'eau de Seltz, et Limonades gazeuses.
Exportation pour l'Italie jusqu'à golfe de l'Adriatique, l'Égypte et la mer Rouge. Mortadelle de Bologne choucroute de Strasbourg.

HOTEL D'EUROPE

Tenu par M. L. STEFANI
4, Boulevard du Palais, 4
au-dessus des grands magasins Oréaga
BASTIA
Chambres garnies, Table d'hôte, Tables particulières, Pension bourgeoise, Prix très-modérés.
Cet Hôtel est fraîchement meublé et se recommande pour son bon confort.

Vente volontaire

d'une vigne et makis, sis à Partir nelle, territoire d'Aghiani, avec maisonnette, cave, pressoir et réservoir d'eau.
Il sera fait une bonification de 15 0/0 sur le prix d'estimation.
S'adresser chez M. André VALERY, rue Napoléon, 7.

A CÉDER

Confiserie bien achalandée, belle position.
S'adresser à l'agence Havas.

GRAND ENTREPOT DE MATÉRIAUX

BADANI, marchand de matériaux, boulevard St-Angelo (Bastia) a l'honneur de prévenir le public qu'il se charge de toutes les fournitures concernant la maçonnerie à des prix très modérés.
Entreprise de tous les travaux de maçonnerie.
L'un des directeurs gérants,
MATTEI OLLAGNIER
Librairie et Imprimerie (Havas).

VIN FEBBRIFUGE

de J. MICHELETTI, pharmacien-chimiste
Ex-interne des hôpitaux de Marseille.
Lauréat de l'École de médecine et de pharmacie de Marseille
(CONCOURS 1881)
BASTIA. — Boulevard Paoli. — BASTIA
Ce vin est employé avec le plus grand succès dans le traitement des fièvres, intermittentes, les plus rebelles. Les nombreux résultats obtenus par messieurs les médecins qui l'ont expérimenté, attestent la supériorité de ce vin sur toutes les préparations fébrifuges employées jusqu'à ce jour.
Expédition dans toute la Corse. — Le litre 10 fr. le 1/2 litre 5 fr.

AVIS

M. PETROLACCI a l'honneur d'informer le public qu'indépendamment de son atelier il a un Magasin de vente, Boulevard Paoli, N° 29, d'articles de Chaudronnerie, Ferblanterie, Zinguerie, Lampisterie, Robinetterie, Pompes, Plombs en tuyau et en planches, Tôles, Clouterie et Serrurerie, Couleurs, Vernis et Pinceaux. Le tout à des prix très modérés.
Il se charge de faire peindre les portes et fenêtres, de la pose des vitres à domicile, ainsi que de toutes sortes de réparations concernant son métier.

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865

Prix fixe
POUR MATTEI FILS
17, Boulevard Paoli, sur la Traverse, Bastia

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de chemises, tableaux et réveils. — Grands choix de parures, demi-parures, pendants, broches, bracelets, colliers, gilettes, bagues, médaillons, etc., à des prix très réduits, en or, argent, double et deuil. — Orfèvrerie argent et métal blanc 1^{er} titre, — Articles d'optique et d'optique. — Réparations de montres, pendules, réveils et Bijoux, à des prix très réduits. — Achat des matières d'or et d'argent et des pierres fines. — Nouveaux franco à l'intérieur de toute commande au dessus de 20 fr.



Avant vos repas, Buvez du BYDOF BITTER Russe

Propriété exclusive de la Maison SUBE et C^{ie} de Marseille
Ce qui constitue la supériorité du Bydof sur tous les amers connus c'est qu'en outre de ses qualités toniques et apéritives, c'est un reconstituant infaillible et un préservatif contre les épidémies et les fièvres intermittentes. Mélangé avec de l'Eau de Seltz, c'est l'apéritif le plus agréable.
Agents Généraux pour toute la Corse
PIERRE-VINCENT BOURGEOIS ET FILS, BASTIA

Le Petit Bastiais 00091

8 cent. JOURNAL QUOTIDIEN cent. 8

Abonnement (Payable d'avance)
FRANCE un an, 20 fr. 6 mois 12 »
LITTÉRATURE FRANÇ., ALGÉRIE, 22 » 12.50
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » 18 »
Autres pays, le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

10^e ANNÉE, N° 1456 — MERCREDI, 17 JUIN 1885
Saint Ranieri, confesseur.

Rédaction & Administration :
Matthieu Ollagnier, Directeur
8, Boulevard du Palais, 8.
Bureau spécial à Paris, 40, rue des Martyrs.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audoubert et C^{ie}, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 4 fr. — Récl., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud. 0,25.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'HIER

Baromètre, 762.
Température à l'air 9 h. m. 28 — à l'air 5 h. s. 21.
Pluie à 9 heures matin, 0.600.
Direction du vent à 9 h. m. S-E. — à 5 h. s. S-E.
Intensité à 9 h. m. très faible — à 5 h. s. mod.
Etat du ciel à 9 h. m. nuageux.
Etat de la mer à 9 h. m. belle.
Hauteur des eaux à 9 h. m. + 0.38.

Librairie du Petit Bastiais

PETRI CYRNEI
DE REBUS CORSICIS
TRADUCTION FRANÇAISE
Par M. l'Abbé LETTERON
Professeur au Lycée de Bastia
Un beau vol. grand in 8° de 430 pages
5 fr., franco 5.60

BASTIA

L'AMIRAL COURBET

La France a un grand devoir à remplir. Il faut que le Panthéon ouvre ses portes pour recevoir les restes de l'héroïque marin, que nous espérons saluer vivant, de nos enthousiastes acclamations.
Le nom de l'amiral Courbet restera attaché à notre résurrection militaire. L'ombre lugubre que le souvenir de l'année maudite jetait sur notre patrie, a été enfin traversée par un lumineux rayon de gloire, venu des mers d'Orient et des rivages indiens. Comme son aîné, l'illustre Suffren, Courbet a relevé le prestige du nom français dans ces pays lointains où l'on doutait déjà de nos forces et de notre courage.
L'expérience seule dira si la conquête du Tonkin valait les sacrifices qu'elle a coûtés. Mais dès aujourd'hui on peut affirmer que cette rude campagne a rendu à nos soldats une salutaire confiance en eux-mêmes. Elle a été marquée par des actes fréquents de dévouement individuel, elle a révélé l'individualité de nos soldats. Elle a révélé que nous sommes montrés des héros de la grande guerre.
Il était la persécution des corps de

la vigilance incessante, l'audace froide, la vigueur dans le commandement qui caractérisent les grands capitaines. Il y joignait l'amour passionné de la patrie française, le culte de sa gloire ; il lui a tout sacrifié sans réserve, sa santé, son existence. Comme l'a dit le ministre de la marine à la tribune, il est mort sur la brèche, sans peur et sans reproches, comme Bayard, dont le navire sur lequel il avait arboré son pavillon d'amiral, portait le nom.
La perte est douloureuse ; elle est grande, mais c'est un de ces deuils qui relèvent les cœurs, bien loin de les abattre. Le nom de l'amiral Courbet demeurera comme un symbole d'abnégation et de patriotisme ; sa vie est un exemple impérissable donné à notre marine, qui est digne de le comprendre et de le suivre, comme elle a le droit d'être fière de son amiral. Nos soldats n'oublieront pas que c'est lui qui les a conduits aux premières victoires sur le plus cruel des ennemis, sous le plus meurtrier des climats.
Il n'est plus permis de désespérer, quand une armée compte dans les derniers rangs de la hiérarchie militaire des héros comme le sergent Bobillot, et au sommet des chefs comme l'amiral Courbet.

Arrêté sur les chiens

Le Maire de la ville de Bastia, a l'honneur de porter à la connaissance de ses administrés les dispositions ci-après contenues dans l'arrêté pris par M. le Préfet de la Corse, le 28 avril 1880.
Art. 1^{er}. — Tout chien circulant sur la voie publique, en liberté ou même tenu en laisse, doit être muni d'un collier portant gravés, sur une plaque de métal, le nom et le domicile de son propriétaire.
Art. 2. — Les chiens trouvés sans collier, sur la voie publique, les chiens errants, avec ou sans collier, dont le propriétaire est inconnu dans la localité, seront saisis ou abattus sans délai ; dans aucun cas ils ne pourront être vendus.
Art. 3. — Sont exceptés des dispositions contenues dans les articles précédents les chiens errants en action de chasse, mais ils doivent porter la marque du propriétaire.
Art. 4. — Seront immédiatement abattus les chiens et les chats enragés et les animaux des mêmes espèces qui ont été mordus par des animaux enragés ou soupçonnés de l'être.

Éphémérides Corses

17 Juin 1757. — Un corps de 1800 Corses attaquent Zilia, qui était un des points de la frontière de Théodore.
Le combat fut vif et acharné, le sang versé abondamment, enfin le champ de bataille resta au pouvoir des patriotes et les Corses qui combattaient pour Gènes durent faire honteusement.

Cours d'hydrographie

M. de Lannoy Louis-Georges, professeur d'hydrographie de 2^e classe, nommé à la chaire de Bastia, a rejoint son poste. Les cours de l'école d'hydrographie s'ouvriront à Bastia, le mardi 23 juin 1885, à neuf heures du matin.
Les marins qui désirent suivre ces

ces qui ont été mordus par des animaux enragés ou soupçonnés de l'être.

Art. 5. — Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et délégués aux tribunaux compétents.

Art. 6. — MM. les maires, commandants de gendarmerie, et commissaires de police, les gardes champêtres et forestiers sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et affiché dans chaque commune.
Bastia, le 15 juin 1885.

Le rendement des impôts

Les résultats du rendement des impôts pendant le mois de mai accusent une moins-value de 3,976,000 francs par rapport aux évaluations, et une moins-value de 3 millions 162,000 francs par rapport au produit de mai 1884.
Les résultats des cinq premiers mois de 1885 donnent une moins-value totale de 14 millions 257,000 francs par rapport aux évaluations, et une moins-value de 5,312,000 francs par rapport aux cinq premiers mois de 1884.
Pour cette période des cinq premiers mois de 1885, les moins-values proviennent, jusqu'à concurrence de 9,627,000 francs de l'enregistrement, de 10,852,000 francs des douanes et de 2,750,000 francs des contributions indirectes.
Les plus-values proviennent, au contraire, des sucres, jusqu'à concurrence de 1 million 203,000 francs, du timbre jusqu'à concurrence de 600,000 francs, et des postes et télégraphes jusqu'à concurrence de 461,000 francs.

cours peuvent, dès à présent, se faire inscrire au bureau de l'inscription maritime.

Unification des pensions

Le projet d'unification des pensions des anciens sous-officiers et soldats et assimilés a été adopté vendredi à l'unanimité par la 25e commission d'initiative; elle a nommé rapporteur M. Carret, député la Savoie, qui a reçu mission de déposer le rapport, le lendemain, sur le bureau de la Chambre.

On pense que l'urgence sera demandée et votée, et que la discussion viendra à bref délai.

Le siège de Tuyen-Quan

(Voir le Petit Bastiais à partir du 14 Mai 1885)

18 FÉVRIER

Les Chinois ont accumulé les matériaux (palanques, boîtes de paille), entre la baie de bambous en face de la demi-lune; ils ont construit un petit fortin contre cette baie; il y a lieu de s'attendre encore à les voir diriger une galerie souterraine contre la demi-lune ouest. Du côté des tirailleurs tonkinois, les Chinois commencent à cheminer. Pendant la nuit on a très peu entendu de travail souterrain.

A six heures et demie du matin, le sergent Bobillot, chef du service du génie, est blessé grièvement en faisant une ronde; le caporal Gracheux, du génie, le remplace comme chef du service.

Continuation du bombardement; grâce aux mesures de précaution prises, aucun homme n'est atteint, le matériel seul souffre, et trois grosses barriques de vin sont enfoncées par un obus de 12. Dans la journée, on achève de recouvrir avec des sacs de farine, de riz et de légumes toutes les barriques de tafia et de vin.

Travail exécuté: continuation des contre-galeries; aménagement défensif de la partie de la grande rampe utilisée pour le retranchement intérieur.

19 FÉVRIER

Tout la nuit, l'ennemi fait une fusilla de très nourrie accompagnée de grands cris et de sons de corne et de trompette; on entend très peu son travail souterrain. Au point du jour, on s'aperçoit que les trous creusés en avant de la face sud ont été reliés par un boyau de communication à la grande tranchée couverte.

Continuation du bombardement qui jusqu'à présent se fait assez régulièrement dans le milieu de la journée. L'artillerie ennemie est contre-battue par la nôtre.

Travail exécuté: contre-galeries et aménagement défensif du retranchement déjà existant à mi-côte du mamelon.

20 FÉVRIER

Dans la soirée du 19, les Chinois exécutent sur la citadelle un bombardement qui dure quarante-cinq minutes. A ce bombardement prennent part les fusils en avant de la face ouest et des demi-faces adjacentes sud et nord, les canons de rempart, les canons de 4, de 12 c. et les mortiers.

Tout ce bruit avait sans doute pour but d'empêcher d'entendre leur travail: car le lendemain matin on s'aperçoit que de fortes palissades ont été plantées en avant de celles existant déjà au saillant sud-ouest et à la demi-lune ouest.

Les munitions ne paraissent plus en sûreté dans le magasin du mamelon; plusieurs petits dépôts sont installés dans les communications défilées.

Travail exécuté: continuation des contre-galeries et de la tranchée circulaire du mamelon.

21 FÉVRIER

Le 20 au soir, les Chinois exécutent encore un bombardement de la citadelle; un obus de 4 traverse le mirador de la porte sud et blesse légèrement un des hommes de garde.

Dans la nuit du 20 au 21, l'ennemi perfectionne son retranchement sur le mamelon qui domine à 50 mètres la partie sud de la face ouest; il y organise des créneaux couverts d'où il plonge à l'intérieur de la citadelle à 20 mètres en arrière de la face; à sept heures du matin, un légionnaire de garde à la porte sud est atteint d'une balle venant de ce mamelon. Notre artillerie cherche à renverser ce retranchement; mais comme il est mal vu du mamelon de la citadelle, elle n'y parvient qu'en partie.

A quatre heures de l'après-midi, le caporal du génie rend compte que l'ennemi travaille activement à une galerie dirigée sur la droite (droite par rapport à nous) de la brèche du saillant sud-ouest et qu'il faut s'attendre pour le lendemain à une explosion de mine, celle de la droite de la brèche et celle de la galerie n° 1.

Le commandant du poste renouvelle alors les recommandations déjà faites et insiste surtout sur ce point qu'il ne faut pas couronner la brèche immédiatement après l'explosion de la mine, mais que notre mouvement en avant doit correspondre à un mouvement semblable de l'adversaire. Ce mouvement sera annoncé par des sentinelles qu'il faudra placer sur la brèche pendant que la troupe restera en arrière, en position d'attente.

Travail exécuté dans la journée: Continuation de la tranchée circulaire du mamelon. (A suivre).

PETITE GAZETTE

E poi venne sant'Antone Che ti ne porta un saccone.

Ce vieux dicton bastiais signifie que la Saint-Antoine nous amène une foule de fêtes religieuses. C'était vrai, il y a cent ans, c'est encore vrai aujourd'hui; mais hélas! de même que le saccone est remplacé dans nos couches moelleuses par le sommier, nos cérémonies religieuses ont perdu un peu de leur caractère solennel et recueilli. Qui ne se rappelle encore le Bianco velo? La ville était sens dessus dessous pendant les huit ou dix jours qui précédaient la procession, et pas une seule famille qui ne fut représentée à cette cérémonie, sous l'habit brodé du fonctionnaire ou la cappa du pénitent. Mais quel remue-ménage depuis le lever du soleil, bien que la procession n'eut lieu que le soir! — Le soleil aussi a changé. A cette date, il y a seulement 20 ans, on était en plein été, aujourd'hui il ne fait que commencer. Les jeunes communiant portaient le pantalon blanc, ainsi que nos braves gendarmes auxquels était réservé l'honneur d'escorter le Saint-Sacrement.

Mais laissons le vieux temps et parlons d'aujourd'hui en résumant ce qu'il y a dans ce saccone du bon Saint-Antoine.

La procession solennelle de la Fête-Dieu a eu lieu cette année dans la haute-ville. Elle était bien ordonnée, mais pas un fifrelin, ni un tambour, ni une fanfare. Celle des Intimes a été intimidée de rester chez elle, et l'intimée, c'est toute la population qui regrette son absence à nos processions.

Pour toute escorte, deux agents de police; derrière le dais, M. le Maire et les membres du conseil municipal, les marguilliers, et une foule nombreuse.

La fête du Sacré-Cœur a été célébrée vendredi avec une pompe extraordi-

naire à Saint-Jean, où l'association, récemment reconstituée sur de nouvelles bases, a vu tripler le nombre des adhérents.

L'autel du Sacré-Cœur va être refait prochainement tout en marbre.

La tredicina de Saint-Antoine est régulièrement suivie par de nombreux fidèles, bien qu'il faille, si l'on veut trouver place à la première messe, se lever avant 4 heures du matin. Mais la promenade est si agréable, que, la dévotion aidant, on ne recule pas devant cette lutte avec le sommeil.

Ce sanctuaire si populaire est entretenu sinon avec richesse, du moins avec énormément de soins et de goût, de sorte qu'aux jours de fête du Saint-Patron, l'église est resplendissante de draperies et de tentures et magnifiquement ornée.

Le lendemain, on a fait, dans la paroisse de Saint-Jean, la procession de l'octave de la Fête-Dieu. Ni tambours, ni trompettes, ni fanfare, mais beaucoup de recueillement.

Mgr de Ptolémaïs qui avait officié pontificalement le matin, portait le Vénérable, assisté de MM. les chanoines Ceccaldi et Peretti.

Après la procession il a donné la bénédiction.

Mgr de Ptolémaïs a administré le Sacrement de la Confirmation vendredi à Sainte-Marie et hier à Saint-Jean à plus de quinze cents enfants.

Il ne faut jamais désespérer; en voici une preuve bien frappante: — « Depuis très longtemps je souffrais de mauvaises digestions et d'inflammation d'intestins, j'avais des douleurs dans le dos et les reins et j'étais continuellement accablé, je me croyais incurable; après avoir pris quatre boîtes de vos Pilules Suisses à 1 fr. 50, tous mes maux ont disparu. Je vous témoigne ma plus vive reconnaissance et vous autorise à publier ma lettre afin que ceux qui la liront et qui souffrent depuis longtemps fussent comme moi et ne désespèrent plus. Résultats obtenus chez mes voisins: M^{lle} R... Marie, souffrant de terribles maux d'estomac, qui la prenaient trois fois par jour, guérie grâce aux Pilules Suisses Hertzog au bout de trois jours de traitement. — M^{lle} F... Cl., inflammation d'intestins, constipation, pas d'appétit, grâce à vos bonnes Pilules Suisses tous ces maux ont disparu. — M. B... Aimé, oppression, faiblesse extrême, ne pouvait sortir, se trouve beaucoup mieux et veut continuer. — Ducène (Al.), à Massongy, cantⁿ Douvaine (H.-Sav.). »

A. M. Hertzog, Phien, 28, rue de Grammont, à Paris.

Gazette départementale

PRUNELLI-DI-FIUMORBO. — Dimanche on a procédé au scrutin de ballottage pour l'élection d'un membre du conseil général.

Les votes se sont ainsi répartis.

Table with 4 columns: Isolaccio, Semidei, Pieri, Acchili. Values: Isolaccio 176-28-63, Prunelli 98-94-6, Serra 81-42-4, Ventiseri 82-4-39, Solaro 90-32-00.

527 197 112. Ici, pharmacien à Corte, est le gendre du Pompée Laorelli.

PIETRANERA. — Nous recevons la lettre suivante:

Dimanche toute la population s'est rendue processionnellement au sanctuaire de Lavasina, mais elle n'était accompagnée d'aucun prêtre. Le très digne desservant de Pietranera, plus qu'octogénaire, est malade et demande depuis longtemps un administrateur pour que le service du culte puisse être assuré dans tous ses détails.

Nous ne savons si c'est la pénurie des prêtres qui fait que cette demande n'a pas encore eu de solution, cependant cet état de choses dure depuis assez longtemps, et la population de Pietranera espère, par la publicité de cette réclamation, obtenir de Mgr d'Ajaccio l'envoi d'un administrateur qui puisse remplacer le titulaire pour le service des âmes.

Recevez, etc. — G.

Des vacances

MM. les Maires des communes du département sont prévenus qu'aux termes d'une délibération du Conseil départemental de l'instruction publique, en date du 29 mai 1885, les vacances, dans les écoles communales, dureront du 1er août au 1er octobre.

Dans les écoles de: Galeria, Mezzavia, Suaricchio, Ariezza, Serra-di-Ferro, Prativone, Caldarello, Porto-Vecchio, Sotta, Aleria, Mansq, Ranochiedo, Bastelica, Petrolì, Pietra-Rossa, Muratello, Conca, Lecci, Ste-Lucie de Porto-Vecchio, Casevechle, Sagone, Afa, Crociata, Marmon-taja, Cupabia, Serraggio de Sartene, Monaccia d'Aullene, Figari, Ghisonaccia et Bigulia, les vacances commenceront le 1er juillet et prendront fin le 15 octobre.

Emplois dans la police

Les candidats à un emploi dans la police municipale sont invités à faire parvenir au secrétariat de la Mairie les pièces suivantes à l'appui de leur demande:

- 1° Extrait de leur casier judiciaire ayant moins de 3 mois de date. 2° Un certificat de bonne conduite s'ils sont anciens militaires. 3° Un modèle de leur écriture qui sera ultérieurement contrôlée.

Bastia, le 16 juin 1885.

Dépêches de Nuit

(Service télégraphique spécial du Petit Bastiais)

Le choléra en Espagne

Le ministre du commerce a informé officiellement les préfets des départements frontalières de l'Espagne de la présence du choléra dans ce pays, et leur a prescrit de prendre les mesures nécessaires pour éviter la propagation du fléau en France.

Hier, il y a eu 105 cas à Murcie, et 46 décès.

Conseil des ministres

Les ministres réunis sous la présidence de M. Brisson se sont occupés de la prochaine discussion du budget.

Puis, ils ont arrêté, que le corps de

l'amiral Courbet serait embaumé et ramené en France sur le Bayard.

De grandes démonstrations se sont produites en province à la nouvelle de la mort du commandant de l'escadre de l'Extrême-Orient, et particulièrement dans les ports militaires.

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

SÉNAT

Le Sénat s'est réuni dans ses bureaux et a nommé deux commissions, l'une pour l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, concernant la cession à la ville de Nancy du quartier de cavalerie de Saint-Jean, ainsi que la reconstitution sur un autre point des ressources de cet immeuble militaire; — l'autre pour l'examen du projet de loi relatif à la fabrication et la distribution de tous imprimés simulant les billets de banque et autres valeurs fiduciaires.

Présidence de M. Le ROYER

M. Brisson annonce au Sénat la perte que la France vient de faire dans la personne de l'amiral Courbet.

Le président exprime les regrets du Sénat.

La séance est levée en signe de deuil.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. FLOQUET

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Compayré, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier qui est adopté.

M. Floquet annonce à ces collègues le décès de M. Durien et rappelle les services qu'il a rendus au pays.

M. Baudry d'Asson dépose une proposition portant que des funérailles nationales seront faites à l'amiral Courbet, mais en dehors du Panthéon.

M. de Mahy appuie cette proposition. Le général Campenon dit qu'il faut attendre pour connaître les dernières volontés de l'amiral et les intentions de la famille.

M. Baudry d'Asson réclame l'urgence pour sa proposition.

Le scrutin est ouvert.

Table with 2 columns: Item, Value. Number des votants 386, Majorité absolue 194, Pour l'adoption 94, Contre 292.

La Chambre n'a pas adopté.

Adoption du projet de loi tendant à autoriser le département des Landes à s'imposer extraordinairement pour les travaux des routes départementales et des chemins vicinaux.

Adoption du projet de loi tendant à autoriser la ville de Cambrai à emprunter 300.000 francs.

Adoption du projet de loi tendant à autoriser la ville de Bagnères de Bigorre à emprunter une somme de 950.000 francs.

Suite de la 2e délibération sur les projets et propositions de loi relatifs au recrutement de l'armée.

M. Lenient dépose un amendement portant que les élèves des écoles supérieures et des facultés devront faire une année de service.

Cet amendement est mis aux voix.

Nombre des votants 427

Majorité absolue 214

Pour l'adoption 142

Contre 285

La Chambre n'a pas adopté.

M. Reymond dépose un amendement concernant l'exemption du service pour les élèves de l'école centrale et des mines.

Cet amendement n'est pas adopté.

La Chambre reprend la discussion des articles, et adopte les articles 17 à 28.

Séance jeudi.

Bourse de Paris

Table with 3 columns: Item, 15 Juin, 16 Juin. Rente 3 p. 0/0 82,40 81,67 1/2, 3 p. 0/0 amortissable 83,75 83,70, 4 p. 0/0 105,60 105,65, 1/2 p. 0/0 110,25 110,25.

ÉTAT CIVIL

MARIAGES. Néant

NAISSANCES.

Cermolacce Marie-Victoire. — Raibaldi Jacques-Antoine-Joseph.

DÉCÈS.

Fiaschi Clémentine, 3 mois, de Marseille. (Bouches du Rhône) Varese Pauline-Marie-Angéline, 22 mois, de Bastia.

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA du 16 juin 1885

ENTRÉES.

De Marseille, vap. franç. Ville de Bastia, cap. Lacotte, dépêches, passagers, divers. De Marseille, vap. franç. Médéah, cap. Davin, divers.

SORTIES.

Pour Calzarello, golette franç. Delaide, cap. Rafelli, lest. Pour Marseille, vap. franç. Cie-Valery, cap. Limarola, dépêches, passagers, divers. Pour Livourne, vap. franç. Ville de Bastia, cap. Lacotte, dépêches, passagers, divers. Pour Livourne, vap. franç. Médéah, cap. Davin, dépêches, passagers, divers.

400 Fr. avec 150 Fr.

dans trois mois par des articles de routes françaises. — Demander la circulaire au journal L'INFORMATION, 14, RUE DU HELDER, PARIS

M^{me} POGGI Veuve PAOLI

MARCHANDE DE MODES, à Bastia, Boulevard du Palais N. 9.

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un splendide assortiment de nouveautés pour la saison d'été provenant des meilleures fabriques de Paris.

Chapeaux de paille noirs, blancs, et couleurs; chapeaux pour deuil confectionnés en tous genres ou trouvers aussi un grand assortiment de fleurs plumes, agréments etc., et tous les articles de modes.

A DES PRIX TRÈS MODÈRES

Distillerie de la Montagne Noire

RAISSAC et Compagnie, Revel Haute-Garonne

P O L Y K U M

2 Médailles d'argent

Liqueur hygiénique, tonique, digestive et anti-cholérique composée exclusivement de plantes aromatiques cueillies dans la Montagne Noire. — Se trouve dans tous les principaux établissements : Cafés, Pâtisseries, Confiseurs etc., etc.
Agent général pour la Corse, seul concessionnaire du véritable Peppermint perfectionné de Revel

L.-N. MATTEI, à BASTIA

ÉCIALITÉ DES PÂTES ALIMENTAIRES

JEAN GAPPARELLI
Boulevard St-Angelo, Bastia,

14 Médailles, or, argent et bronze aux Expositions Universelles et concours régionaux Ajaccio; Hors concours comme membre du Jury.

Les pâtes que fabrique ma maison se recommandent par leurs parfaite pureté. Elles sont exemptes de toute acreté à cause de l'emploi de semoules de tout 1er choix, pur Tangarock, sans aucune couleur artificielle toujours nuisible à la santé.

Quoique mes pâtes soient reconnues de beaucoup supérieures aux produits similaires, les prix sont tels à ne devoir craindre aucune concurrence. Prix exceptionnels et qualité supérieure.

BRASSERIE GASPARINI JEAN
Place Saint-Nicolas, Bastia
Maison fondée en 1869.

M. Gasparini a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il fournit de la bière crémée et dorée, fabriquée avec de l'orge et houblon, en fûts et en bouteille, dont les prix sont réduits.

Bière en bouteille, de trois quarts, 0.60 cent. (verre compris).
id. en fût 0.50 id.
baril non compris.

Fabrique d'eau de Seltz, et Limonades Gazées.

Exportation pour l'Italie jusqu'à golfe de l'Adriatique, l'Égypte et la mer Rouge. Mortadelle de Bologne choucroute de Strasbourg.

HOTEL D'EUROPE

Tenu par M. L. STEFANI
4, Boulevard du Palais, 4
au-dessus des grands magasins Orengo
BASTIA

Chambres garnies, Table d'hôte, Tables particulières, Pension bourgeoise, Prix très-modérés.

Cet Hôtel est fraîchement meublé et se recommande pour son bon confortable.

Café Restaurant National

Cours des Ormeaux, BASTIA
chez Madame Adélaïde Colombani

Table d'hôte à 3 fr. par jour soit 1 fr. 50 par repas.
Service à la carte et à toute heure.
Dîners sur commande.
Bon confortable et consommations de premier choix.

SIROP PECTORAL SÉDATIF

DE J. MICHELETTI, PHARMACIEN-CHIMISTE
Boulevard Paoli, Bastia.

Les Rhumes, Catarrhes, Oppressions, Coqueluches, Toux nerveuses et toutes les irritations des organes respiratoires, sont guéris en peu de jours par le Sirop Pectoral sédatif, à base d'aconit et de laurier cerise. — Le flacon, 2 francs.

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865
Prix fixe

FRÈRE MATTEI FILS

17, Boulevard Paoli, sur la Traverso, Bastia

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. — Grands choix de parures, demi-parures, pendants, broches, bracelets, colliers, giletières, bagues, médaillons, etc., à des prix très réduits, en or, argent, doublé et doublé. — Orfèvrerie argent et métal blanc 1^{er} titre. — Articles d'église et d'optique. — Réparations de montres, pendules, réveils et Bijoux, à des prix très réduits. — Achat des matières d'or et d'argent et des pierres fines. — Envoi franco à l'intérieur de toute commande au dessus de 20 fr.

Spécifique Vinciguerra

De tous les Fébrifuges aucun ne lui est comparable. Se méfier des contrefaçons.
Dépôt unique du véritable FÉBRIFUGE VINCIGUERRA.
Pharmacie LUCIANI (Bastia).

AVIS

M. PETROLACCI a l'honneur d'informer le public qu'indépendamment de son atelier il a un Magasin de vente, Boulevard Paoli, N° 29, d'articles de Chaudronnerie, Ferblanterie, Zinguerie, Lampisterie, Robinetterie, Pompes, Plombs en tuyau et en planches, Tôles, Clouterie et Serrurerie, Couleurs, Vernis et Pinceaux. Le tout à des prix très modérés.
Il se charge de faire peindre les portes et fenêtres, de la pose des vitres à domicile, ainsi que de toutes sortes de réparations concernant son métier.

MATTHEU OLLAGNIER
Libraire et Imprimeur Ollagnier.

C'est des rédacteurs garant,

Distillerie Bastiaise

Entrepôts de Tabacs et Spiritueux

L.-N. MATTEI

Inventeur de l'Amaro Mattei
APERITIF, DIGESTIF, FÉBRIFUGE

Aperçu des Grandes Liqueurs

Arnaud — Meunier — Guillot

Galifet et d'Amsterdam.

Chartreuse du Couvent

Liqueurs des Bénédictines.

Anisette Marie Brizard.

Cacao Chouva véritable.

Peppermint Get

China Brun Perot

Kamel véritable

Thé Chinois

Maraschino di Zara

Apers :

Picon, Saillard, Blanqui, Ladieu

et autres.

Vermouths :

Noilly, Maïre,

Martini Solo de Turin.

Absinthes :

Pernod, Cusenier, Coniilh.

Cognac fine Champagne :

Martel, Donat, Laveur, Tampier,

Guérin, Molina, Bégier, Etourneau

Rham de la Jamaïque.

Kirsch de la Forêt Noire.

Sirops assortis.

GRAND ASSORTIMENT

POUR BUREAUX DE TABAC

VER SOLITAIRE

On se propage de Tænia ou ver solitaire est due à l'usage alimentaire des viandes saignantes; ce n'est qu'il depuis peu d'années, parait-il, qu'on a trouvé le vrai remède contre le Tænia; c'est un à un savant pharmacien de Paris, à M. Secretan qui l'on doit la préparation de médicament qui, sous la forme globules tæniales, a été expérimenté avec succès constant dans les hôpitaux de Paris. Ajoutons encore qu'on peut se procurer ces globules tæniales envoyant un mandat de 10 francs à l'adresse de M. Secretan, pharmacien, 57, Avenue de la Gare, Paris.

Le Petit Bastiais

5 cent.

JOURNAL QUOTIDIEN

cent. 5

Abonnement (Payable d'avance)

En un an, 30 fr. 6 mois (12) 18 fr. 30
 DÉPART DE L'UNION POSTALE, 35 » 18 »
 Autres pays, le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

10^e ANNÉE, N° 1457 — JEUDI, 18 JUIN 1885

Saint-Marc, martyr.

Rédaction & Administration :

Matthieu Ollagnier, Directeur
 8, Boulevard du Palais, 8.
 Bureau spécial à Paris, 10, rue des Martyrs.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des journaux de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez M. Audouard, 4, place de la Bourse, 10. — Faits divers, 1 fr. — Récl., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud. 0,25.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'HIER

Baromètre, 761.
 Température à l'air 9 h. m. 26 — à l'air 5 h. s. 22.
 Pluie à 9 heures matin, 0 600.
 Direction du vent 29 h. m. calme. — à 5 h. s. S-E.
 Intensité à 9 h. m. calme — à 5 h. s. très faible.
 État du ciel à 9 h. m. nuageux.
 État de la mer à 9 h. m. peu houleuse.
 Hauteur des eaux à 9 h. m. + 0 31.

LA LIBRAIRIE OLLAGNIER

et dans les dépôts du PETIT BASTIAIS

GÉOGRAPHIE DE LA CORSE

Par M. Ollagnier
 Professeur au Lycée de Toulon

Un vol. cart. avec une carte de l'île, 1 fr.

BASTIA

LA SCIENCE

Nos Corses sont essentiellement hommes d'action; de là, chez eux, un dédain instinctif pour ce qui est science pure. Mais aujourd'hui le temps est passé où l'homme d'étude était séparé du praticien par un abîme; aujourd'hui tout se tient, tout s'enchaîne, et telle observation dont les effets paraissent limités dans le champ de la théorie, est le point de départ d'applications qui étonnent le monde. Jusqu'ici, par exemple, quoi de plus pratique que la guerre? De nos jours elle s'est transformée: la science y joue un rôle immense, tellement prépondérant, qu'il ne se passe presque pas d'années, sans quelques modifications apportées à la tactique.

C'est donc se créer à soi-même une cause d'infériorité, que de rester de parti pris en dehors des notions scientifiques, ou de n'en prendre que le strict nécessaire pour les besoins immédiats de sa profession. Il importe que nos concitoyens arrivent à vaincre cette répugnance irrésistible, et qu'à leur tour, ils s'engagent dans la voie où marchent tous les peuples civilisés d'Europe.

Or, pour éveiller cette curiosité scientifique qui nous manque, la première des

choses, c'est de frapper les yeux du public, de solliciter son attention par le spectacle de collections variées. Qu'on se rappelle que nous n'avons pas l'outrecuidance de demander la création d'un musée, capable de rivaliser avec les établissements de ce genre que nous admirons ailleurs. Mais, est-il trop ambitieux de souhaiter que quelques salles publiques, à Bastia, reçoivent des échantillons de tous les minéraux de la Corse, des herbiers contenant tous les spécimens de nos plantes, des vitrines offrant au spectateur les innombrables insectes qui vivent dans nos campagnes, les oiseaux qui vivent dans notre île ou qui la traversent à des époques données? Ne devons-nous pas un peu rougir de ce que tous les grands travaux scientifiques concernant la Corse émanent de savants continentaux ou étrangers, et qu'aucun Corse n'y ait attaché son nom?

Nous avons la conviction que le petit musée bastiais dont nous demandons la création, rendrait les plus grands services. D'abord, il comblerait une lacune regrettable; ensuite, il remplirait le but dont nous parlions plus haut. Tel écolier qui ignore encore ses aptitudes scientifiques, en aurait la révélation, comme ce peintre fameux chez qui la vocation se manifesta, à la vue d'un tableau de maître.

Quelque légitime que soit un pareil desideratum, nous attendrions longtemps, si nous attendions l'impulsion des différentes autorités administratives; le plus court et le plus sûr est de faire ses affaires soi-même. Eh! bien, n'y aura-t-il pas parmi nous un groupe d'hommes de science qui prendra l'initiative d'une pareille création? Les débuts seront modestes; il faudra du temps, de la persévérance; il ne faudra pas rêver, du premier coup, des salles monumentales, des installations luxueuses; il faudra se contenter d'un simple magasin au rez-de-chaussée. Mais le premier pas fait, le succès est assuré. On aura d'abord la clientèle des voyageurs qui seront fort heureux d'avoir, en débarquant, une vue d'ensemble du pays qu'ils veulent visiter;

nos concitoyens ne voudront pas ensuite que les étrangers et les continentaux en sachent plus qu'eux sur les choses de leur île. Et quand enfin le petit musée bastiais aura gagné les sympathies du public, il pourra réclamer un local plus vaste, augmenter ses richesses, et offrir aux jeunes gens un enseignement de plus en plus développé.

141^e RÉGIMENT D'INFANTERIE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 18 Juin 1885, de 8 à 9 h.

- | | |
|-------------------------------------|------------|
| 1. Allégo, | XXX. |
| 2. Ouverture du lac des fées, | Auber. |
| 3. Le voyage en Chine, (fantaisie.) | Bazin. |
| 4. L'Écume, (polka), | Barlow. |
| 5. Première marche aux flambeaux, | Meyerbeer. |
| 6. Yvonne, (valse) | Stoupy. |

18 Juin 1820. — Le *Moniteur* publie le projet de loi qui portait à sept le nombre des arrondissements de la Corse.

Cette loi fut adoptée par la chambre des députés le 1^{er} juillet suivant. Les arrondissements créés étaient :

Celui de Vico, formé des cantons de Cruzini, de Sevrentro, de S. Amatori, de Serravalle, de Vico, d'Oreino, les communes d'Abta et d'Appiète exceptées; — tous ces cantons étaient distraits de l'arrondissement d'Ajaccio.

Et celui de Cervione, formé de ceux de Campolore, Tavagna, Morini distraits de l'arrondissement de Bastia et de ceux d'Alciani, Serra, Verde et Fiumarbo distraits de ceux de Corte.

Le même projet eut, un tribunal dans les chefs-lieux créés; cette loi ne fut jamais exécutée.

Le traité de commerce FRANCO-CHINOIS

Avant sa rentrée en France, M. Patenôtre doit, sur l'invitation du ministre des affaires étrangères, se rendre à Pékin, afin de remettre au souverain de la Chine ses lettres de créance qu'il n'a jamais pu présenter, comme on sait, et de prendre possession de la légation française, restée inoccupée depuis le départ de M. Bourée.

Notre ministre plénipotentiaire entrera alors en négociations directes avec le gouvernement chinois pour arriver à la conclusion d'un traité de commerce entre la France et le Céleste-Empire.

Braconnage

Bastia, 6 juin 1885.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,
L'article 16 paragraphe 2 de la loi du 3 mai 1844 porte que tout jugement de condamnation prononcera la confiscation des armes à l'égard de quiconque aura été surpris en flagrant délit de chasse, sans permis, lorsque la chasse est ouverte ou non, sans préjudice des amendes énoncées à l'article 11 de la même loi.

Or, je ne sache pas qu'on se soit emparé des armes de certains braconniers, bien connus dans le monde des chasseurs, dans les mains desquels on voit rebûer ces mêmes armes depuis un temps immémorial, et c'est avec une non moins égale surprise que l'on se demande comment quelques-uns de ces braconniers en révolte avec la loi, qui n'ont été condamnés qu'à des amendes qui ont atteint, par suite de récidive, un chiffre fabuleux, ont pu se soustraire jusqu'ici à leur paiement.

Il est incontestable que si ces amendes étaient régulièrement exigées et les armes confisquées, on ne verrait pas constamment ces mêmes destructeurs de gibier par temps prohibé, explorer nos champs couverts de blé, nos luzernières et nos forêts avec leurs mêmes armes, avec une témérité qu'encourage pour ainsi dire l'impunité des réglemens.

La loi sur la police de la chasse doit être respectée comme toutes les autres lois, dans notre pays beaucoup plus qu'ailleurs, à cause du peu de respect constaté; mais ce respect ne peut être efficace qu'autant qu'elle est exécutée comme elle doit l'être, c'est-à-dire avec une sage fermeté.

Une circulaire de M. Martin du Nord, ministre de la justice, que j'ai sous les yeux, concernant la loi du 3 mai 1844 et adressée à MM. les Procureurs Généraux à la date du 8 mai de la même année, rappelle que, pour être efficace, il compte sur l'impulsion ferme et énergique de tous les fonctionnaires chargés de concourir à sa bonne exécution.

En conséquence, je fais des vœux pour que ma prière soit entendue et qu'elle soit prise en sérieuse considération.

Recevez, etc.

CH. PIAZZA,
propriétaire.

M. Romulus Carli

M. Henri Issanchou vient de faire paraître un ouvrage : *Le livre d'or des postes*, qui contient des notices biographiques sur les employés de l'administration des postes, qui se sont distingués dans la littérature, la poésie, les arts, les sciences, etc.

Celle de notre collaborateur, M. Romulus Carli, y avait sa place toute marquée.

Nous la reproduisons, tout en regrettant qu'elle présente quelques lacunes. Ainsi l'auteur a oublié de mentionner les services exceptionnels rendus par M. Carli, comme commissaire du gouvernement, sur la ligne de la Réunion, qu'il a inaugurée en 1864, et qui lui ont valu des mentions spéciales dans les rapports officiels.

Cet ouvrage contient environ trois cents biographies. M. Carli est le seul Corse qui y figure.

Carli (Romulus-François-Joseph) est né le 30 mai 1830 à Speloncato (Corse), où il coule doucement les jours d'une retraite bien gagnée.

Après avoir fait de bonnes études au lycée de Bastia, M. Carli entra dans notre Administration en 1849. Depuis il passa un peu partout et dans tous les services, courut de Paris en Indo-Chine, fut tour

à tour sédentaire, ambulant et paquebotier, fit la campagne d'Italie, celle d'Algérie, inaugura la ligne de la Réunion en qualité de commissaire du gouvernement, réorganisa le service postal des bâtiments de guerre dans l'Océan Indien, et après vingt-trois ans de services fort laborieux, il demanda sa retraite en 1872.

Retiré dans son pays natal, il a été nommé conseiller municipal de Speloncato, vice-président du conseil d'arrondissement de Calvi. Il fait partie de l'Académie Christophe Colomb, de Marseille, donne des correspondances à des journaux régionaux tels que le *Petit Bastiais*, le *Progrès de la Corse*, le *Petit Provençal*, etc., et écrit aussi dans le *Moniteur des Classes*, car M. Carli est un chasseur à tous poils.

Il a publié une brochure, la *Scotola* (8 p., 1883. Bastia), qui est la description d'une chasse aux flambeaux dans la vallée du Regino, et qui est une description charmante et fort véridique des coutumes de ces pays que nous connaissons si peu, malgré le retentissement encore sonnant de *Genavra*.

Un soldat ou l'autre l'amèneront au palais du Conseil général à Ajaccio, et le premier bon vent électoral le poussera vers Marseille, d'où la Compagnie P. L. M. pourrait bien lui donner une correspondance pour le Palais-Bourbon.

Ch! lo à?

Le siège de Tuyen-Quan

(Voir le *Petit Bastiais* à partir du 14 Mai 1885)

22 FEVRIER

Le 21 février, à huit heures du soir, les Chinois recommencent le bombardement de la citadelle et particulièrement du mamelon, où trois hommes de garde sont légèrement atteints par les éclats d'un obus de 12.

Le 22, à six heures un quart, les Chinois rassemblés dans la place d'armes et dans la tranchée convergente poussent de grands cris. En prévision d'une explosion prochaine, le capitaine Gattelin, commandant le détachement de la légion, fait descendre du parapet les factionnaires du saillant ouest.

En effet, quelques moments après, la mine de la droite de la brèche, annoncée la veille par le caporal du génie, sautait.

Comme l'ordre en avait été donné, la demi-section chargée de couronner la brèche, se disposait en arrière dans une position d'attente. Mais tout à coup les cris des Chinois se font entendre à faible distance et un drapeau chinois paraît sur la brèche. Le capitaine Moulinay, emporté par son ardeur, entraîne la demi-section et garait la brèche; les tirailleurs suivent aussitôt.

Devant ce mouvement, les Chinois qui étaient sortis de la tranchée y rentrent vivement. Mais le capitaine Moulinay n'était pas sur la brèche depuis quelques minutes, qu'une explosion inattendue se fait entendre. C'était une deuxième mine creusée à l'autre extrémité de la brèche déjà ouverte, laquelle avait pu être établie sans que nos sapeurs s'en aperçussent, grâce probablement à un terrain déjà amené par les explosions précédentes.

Cette deuxième explosion, dirigée en partie sur le terrain déjà bouleversé par la première, nous coûte les pertes les plus sensibles: 12 tués, parmi lesquels le capitaine Moulinay, et une vingtaine de blessés, parmi lesquels M. le sous-lieutenant Vincent. Mais rien ne peut émouvoir les hommes de la légion; une section de la 2e compagnie vient remplacer la demi-section de piquet et garde les deux ouvertures faites au saillant.

Cette section n'était pas plutôt en place qu'une troisième mine faisait explosion; celle de la galerie n. 1.

Sans le moindre trouble, une demi-section de la réserve générale (1re compagnie) se dispose en arrière de la 3e ouverture.

A ce moment, l'ennemi fait une tentative d'assaut général. Avertis par les sentinelles, les groupes disposés en arrière des brèches les garnissent et, sous leur feu, les Chinois qui avaient quitté la tranchée la

regagnent précipitamment, laissant leurs morts sur le terrain. Cette tentative repoussée, nous nous reportons en arrière, les sentinelles seules sont laissées sur les brèches.

Le travail est alors entamé simultanément sur les trois brèches qui, au bout de deux heures, sont déjà couronnées d'un retranchement provisoire.

Pendant l'explosion des mines de la face ouest, l'ennemi avait fait une démonstration contre la face nord; en même temps un fort groupe s'était glissé par le pied de la berge du fleuve et avait cherché à atteindre la haie de bambous.

De la demi-lune nord, la 1re compagnie dispersa par ses feux les groupes qui s'avançaient directement contre la face nord.

Cette compagnie contribue ensuite avec l'artillerie du mamelon à éteindre les feux des tireurs du petit mamelon du saillant nord-ouest, feux qui étaient excessivement gênants pour nos travailleurs.

Quand au groupe venu par la grève, il est dispersé par le canon de la mitrailleuse qui a été prendre son poste de combat au milieu de la Rivière-Clair.

Dans la journée on travaille activement à améliorer les retranchements des brèches.

23 FEVRIER

Pendant la nuit du 22 au 23, les travailleurs sont occupés à faire un chemin couvert entre la demi-lune sud et le saillant sud-ouest; l'exécution de ce chemin est urgente, à cause des feux que donne le mamelon (dit brûlé) et le petit mamelon du saillant nord-ouest sur les abords forcément très fréquentés du saillant sud-ouest.

Ce travail est ralenti par un feu très vif que les Chinois dirigent toute la nuit sur la citadelle.

Dans la journée du 23, on améliore les retranchements des brèches, mais on n'a pas le temps de constituer partout l'obstacle. On continue le travail du chemin couvert conduisant de la demi-lune sud au saillant sud-ouest.

(A suivre).

Votes de nos députés

Scrutin sur l'amendement de M. Rodat, ainsi conçu :

« Sont dispensés du service militaire les jeunes gens régulièrement autorisés à continuer leurs études pour se vouer au ministère dans les cultes salariés par l'Etat, sous la condition d'exercer effectivement leur ministère pendant dix années dans le clergé paroissial ou dans les services publics. Cet engagement sera pris avant le tirage au sort, devant l'autorité préfectorale. »

Nombre des votants . . . 421
Majorité absolue . . . 211
Pour l'adoption . . . 107
Contre . . . 324

La Chambre des députés n'a pas adopté.
Ont voté pour, MM. Gavini, Graziani.
M. Aréna a voté contre.
M. Bartoli n'a pas pris part au vote.

Correspondance

Sisco, le 14 juin 1885.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,
Dans le numéro de votre estimable journal du 12 courant j'ai lu la lettre de M. Pabbé Paoli, au sujet d'un passage de ma déposition dans l'affaire Cristiani, où il est visé comme mon ami. M. l'abbé Paoli est dans le vrai en disant qu'il n'a jamais eu aucun rapport avec moi; aussi ce n'est pas lui que j'ai désigné en déposant, mais bien son frère, négociant à Bastia (au coin de la maison Flach) avec lequel je suis dans les meilleurs termes depuis longtemps.

Dans l'intérêt de la vérité pour tous, je vous serais très obligé, M. le Directeur, de vouloir bien insérer la présente rectification dans votre prochain numéro. Veuillez agréer, etc.

ANTONINI.

M. le docteur Tedeschi

On lit dans le *Tafna*, de Tiemcen.

D'accord avec nos confrères, nous avons témoigné notre surprise de l'oubli complet du nom de M. le docteur Tedeschi dans la répartition des récompenses accordées à l'occasion de la dernière épidémie cholérique, et nos concitoyens, partageant notre honnement, rendaient témoignage de son zèle infatigable, de son dévouement et de sa bonté dans ces douloureuses circonstances. Nul n'avait mérité autant de la reconnaissance publique, car nul n'avait rendu d'aussi signalés services. L'administration, tardivement émue de cette manifestation de l'opinion et des réclamations unanimes de la presse, a fait de nouvelles propositions. De nouvelles médailles ont été accordées, six en or de 1re classe et une en or de 2e classe: c'est cette dernière seulement qui est édue à M. le docteur Tedeschi! L'administration n-elle voulu se venger sur le docteur lui-même des manifestations faites à son sujet? On peut le penser. Quoi qu'il en soit, M. le docteur Tedeschi, justement froissé dans son amour-propre, a refusé la mesquine distinction par laquelle on prétend reconnaître les services qu'il a rendus, et nous comprenons sa légitime susceptibilité. Que M. Tedeschi se console! La reconnaissance de notre population lui a depuis longtemps décerné la couronne civique et, mieux que toutes les médailles, attribuées trop souvent à l'intrigue, à la faveur ou à la camaraderie, elle saura le dédommager de l'injustice commise; elle proclame que M. le docteur Tedeschi a bien mérité de ses concitoyens!

Le passage de la Conception

Bastia, 16 juin 1885.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,
Ce passage est excessivement fréquenté: c'est le droit chemin, le plus court par conséquent, qui mène au marché, à la mairie et à l'église. Mais parfois les personnes qui le prennent pour faire plus vite sont désappointées, parce qu'elles trouvent le chemin barré par un âne ou un mulet chargé de larges bâts ou par un véhicule quelconque.

Le passage n'ayant été fait que pour les personnes, il serait bon que l'on empêchât la circulation des bêtes en plaçant deux petites entraves du côté du marché.

Non seulement les bêtes ralissent le passage qui est assez proprement dallé, mais il arrive trop souvent que des disputes naissent entre les conducteurs et les passants, parce que ces derniers se plaignent d'être arrêtés dans leur course, tandis que le premier soutient qu'il a droit de ne déranger ni sa bête ni sa charrette, ni sa respectable personne, pour laisser le chemin libre à ses semblables.

Des entraves pareilles ont été placées sur d'autres points de la ville: pourquoi a-t-on oublié celui-là? Agréez, etc.

MASTINO.

DERNIÈRES INFORMATIONS

Le général Campenon prépare une circulaire visant l'attitude absolument neutre de la gendarmerie, dès l'ouverture de la période électorale.

M. Pasteur assistera au congrès international médical qui doit se réunir à Londres.

Le roi des Belges organise une grande fête à l'occasion du voyage du duc de Mecklenberg-Schwerin.

La hausse des eaux du Nil va commencer: on fortifie les digues pour empêcher les inondations.

Dépêches de Nuit

(Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*)

Obsèques du prince Frédéric

Les obsèques du prince Frédéric-Charles sont fixées pour demain.

Service funèbre

Un service funèbre a eu lieu à Shangai pour l'amiral Courbet.

On a remarqué la présence des principaux personnages indigènes.

Toute la population française y assistait ainsi qu'un très grand nombre d'Européens.

Le choléra en Espagne

Il n'y a eu hier que 11 décès dans la province de Murcie.

Les plus sévères mesures ont été prises sur la frontière française.

Mort du maréchal de Manteuffel

Le feld-maréchal de Manteuffel, gouverneur d'Alsace-Lorraine est mort.

Il était né en 1809.

Madame Wilson

La fille du Président de la République est heureusement accouchée d'une fille.

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

SÉNAT

Présidence de M. Le Royer

La séance est ouverte à 2 heures.
M. Emile Gayot, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier qui est adopté.

Adoption du projet de loi adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet la déclaration d'utilité publique du chemin de fer de Lure à Loupans-les-Forges et la concession définitive de cette ligne à la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée.

L'ordre du jour appelle le tirage au sort du département qui devra élire un sénateur, en remplacement de M. le général baron Chabaud La Tour, décédé.

Le sort désigne le Puy-du-Dôme.

— Discussion en première délibération, du projet de loi relatif aux subventions de l'Etat pour constructions et appropriations d'établissements et de maisons destinées au service de l'enseignement supérieur, de l'enseignement secondaire et de l'enseignement primaire.

L'urgence est demandée et déclarée.

M. Blavier dit que la situation financière ne permet pas à l'Etat de se charger de ces dépenses.

M. Edouard Millaud et le ministre de

l'instruction publique défendent le projet de loi qui est mis aux voix.

Nombre des votants . . . 260

Majorité absolue . . . 131

Pour l'adoption . . . 203

Contre . . . 57

Le Sénat a adopté.

— Suite de la première délibération sur la proposition de loi de M. Allou ayant pour objet les nullités de mariage et des modifications au régime de la séparation de corps.

Après avoir entendu divers orateurs, le Sénat adopte l'article 1er de la proposition.

L'article 2 est repoussé.

Séance demain.

AVIS DE DÉCÈS

M. Jacques Faggiannelli a la douleur de faire part à ses amis et connaissances du décès de son fils CHARLES FAGGIANELLI.

L'enterrement aura lieu aujourd'hui jeudi à 4 heures et demie.

Bourse de Paris

	16 Juin	17 Juin
Rente 3 p. 0/0	81,67 1/2	81,35
— 3 p. 0/0 amortissable	83,70	83,60
— 4 p. 0/0	105,95	105,60
— 1/2 p. 0/0	110,25	109,95

ÉTAT CIVIL

MARIAGES.

Menghi Michel, peintre en bâtiments, de Rutali, et Mazza Antoinette-Marie, ménagère, de Croce.
Dumalre Paul-Lacroix, chef armurier au 141e de ligne, du Tulle (Corrèze) et Roux Julie-Antoinette, de Mostaganem (Algérie).

NAISSANCES.

Agostini Aimée-Lucie-Jeanette.
DÉCÈS.
Papi Gaston-Charles-Tullius-Victor, 3 mois, de Carcassonne. (Aude)

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA du 17 juin 1885

ENTRÉES.

De Macinaggio, esquin franç. Ste-Marie, cap. Anziani, minéral.

SORTIES.

Pour Calzarello, goëlette franç. Ste-Rose, cap. Catalombe, lest.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Mme POGGI Veuve PAOLI

MARCHANDE DE MODES, à Bastia,

Boulevard du Palais N. 9.

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un splendide assortiment de nouveautés pour la saison d'été provenant des meilleures fabriques de Paris.

Chapeaux de paille noirs, blancs, et couleurs; chapeaux pour deuil confectionnés en tous genres on trouvera aussi un grand assortiment de fleurs plumes, agréments etc., et tous les articles de modes.

A DES PRIX TRÈS MODÉRÉS

Le Petit Bastiais

00095

3 cent.

JOURNAL QUOTIDIEN

cent. 3

Abonnement (Payable d'avance)

10 ANNEE, N° 1458 - VENDREDI, 19 JUIL 1885

10 ANNEE, N° 1458 - VENDREDI, 19 JUIL 1885

Rédaction & Administration: Mathieu Ollagnier, Directeur

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales

BULLETIN METEOROLOGIQUE D'HIER

Baromètre, 761. Température à l'air 9 h. m. 25 - à l'air 5 h. s. 24.

Librairie du Petit Bastiais

PETRI CYRNEI

DE REBUS CORSICIS

TRADUCTION FRANÇAISE Par M. l'abbé LETTERON

Un beau vol. grand in 8° de 430 pages 5 fr., franco 5.60

BASTIA

L'AMIRAL COURBET AUX INVALIDES

M. le Directeur du Petit Bastiais, Non, ce n'est pas au Panthéon que doivent reposer les cendres de l'amiral Courbet.

de ceux auxquels il a servi de tombeau ? La foule est quelquefois oublieuse du respect qu'elle doit au passé et aux morts.

Un asile plus sûr doit être réservé à nos grands capitaines, à ceux qui ont conduit les armées françaises à la victoire, et auxquels l'admiration de leurs contemporains, la reconnaissance de leur pays et la consécration des siècles font un magnifique cortège.

M. le maire, après en avoir donné lecture, soumet à l'approbation du conseil, le devis et cahier des charges des travaux à effectuer pour l'ouverture et la continuation des rues du quartier des Capannelles par lesquelles un crédit de 5.000 fr. a été ouvert au budget de 1885.

Le conseil, sur la proposition de M. le maire et conformément au rapport de M. l'architecte vote une somme de 600 fr. pour réparation du chemin de Castagno qui à son origine, près du Palais de Justice, offre de réels dangers.

Le conseil, vu l'urgence, ce travail sera fait par voie de régie administrative.

M. le maire appelle de nouveau l'attention du conseil municipal, sur le projet d'exécution de la voie destinée à relier les quais du nouveau port à la gare.

gnes par des blessures ou par des actions d'éclat garderont son cercueil. Courbet est digne de dormir à côté de Duroc, de Bertrand et de Bugeaud.

Je demande que le Dôme des Invalides reste le Panthéon de l'Armée française.

CONSEIL MUNICIPAL DE BASTIA

Séance ordinaire du 2e trimestre 1885

SEANCE DU 19 MAI 1885

Président: M. BONELLI, Maire. Secrétaire: M. SEATELLI.

Ouverture et continuation des rues de Capannelle.

M. le maire, après en avoir donné lecture, soumet à l'approbation du conseil, le devis et cahier des charges des travaux à effectuer pour l'ouverture et la continuation des rues du quartier des Capannelles par lesquelles un crédit de 5.000 fr. a été ouvert au budget de 1885.

Le conseil approuve sans discussion le devis et cahier des charges préparés par M. l'architecte et dit que les travaux seront exécutés par voie d'adjudication.

Le conseil, sur la proposition de M. le maire et conformément au rapport de M. l'architecte vote une somme de 600 fr. pour réparation du chemin de Castagno qui à son origine, près du Palais de Justice, offre de réels dangers.

Le conseil, vu l'urgence, ce travail sera fait par voie de régie administrative.

Le conseil, vu l'avis conforme de la commission des travaux publics, approuve le plan et devis de l'escalier à établir au faubourg St-Joseph entre les maisons Morelli et Barbier.

M. le maire appelle de nouveau l'attention du conseil municipal, sur le projet d'exécution de la voie destinée à relier les quais du nouveau port à la gare.

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865

Prix fixe

PCB MATTEI FILS

17, Boulevard Paoli, sur la Traverso, Bastia

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. - Grands choix de parures, demi-parures, pendants, broches, bracelets, colliers, giletières, bagues, médaillons, etc.

SIROP PECTORAL SÉDATIF

DE J. MICHELETTI, PHARMACIEN-CHIMISTE Boulevard Paoli, Bastia.

Les Rhumes, Catarrhes, Oppressions, Coqueluches, Toux nerveuses et toutes les irritations des organes respiratoires, sont guéris en peu de jours par le Sirop Pectoral sédatif, à base d'acouï et de laurier cerise. - Le flacon, 2 francs.

MAISON FONDÉE EN 1862

M. MATTEI aîné, Place St-Nicolas et Boulevard Paoli, 40

Il prévient sa nombreuse clientèle, qu'il est en mesure de livrer des articles à des prix défiant toute concurrence.

Table listing various goods and prices: Café Moka, Riz Caroline, Riz du Piémont, Bougies, etc.

Grand assortiment de conserve alimentaires

BRASSERIE GASPARINI JEAN

Place Saint-Nicolas, Bastia

Maison fondée en 1869

M. Gasparini a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il fournit de la bière crémée et dorée, fabriquée avec de l'orge et houblon, en lûts et en bouteille, dont les prix après.

Bière en bouteille, de trois quarts, 0.60 cent. (verre compris).

id. en lût 0.50 id. baril non compris.

Fabrique d'eau de Seltz, et Limonades Gazées.

Exportation pour l'Italie jusqu'à golfe de l'Adriatique, l'Égypte et la mer Rouge. Mortellerie de Bologne chouroute de Strasbourg.

Distillerie Bastiaise

Entrepôts de Tabacs et Spiritueux

L.-N. MATTEI

Inventeur de l'Amaro Mattei

APERITIF, DIGESTIF, FEBRIFUGE

Aperçu des Grandes Liqueurs

Arnaud - Meunier - Guillot Galifet et d'Amsterdam.

Chartreuse du Couvent

Liqueurs des Benedictines.

Anisette Marie Brizard.

Cacao Chouva véritable.

Pippermint Get

Chins Brun Perot

Kumel véritable

Thé Chinois

Mara-quino di Zara

Amers:

Picon, Saillard, Blanqui, Indien et autres.

Vermouths:

Noilly, walire,

Martini Sola de Turin.

Absinthes:

Pernod, Cusenier, Comth.

Cognac fine Champagne:

Martel, Douat, Lavoat, Tempier,

Guérin, Molina, Bagier, Etourneau,

Rham de la Jamaïque.

Kirsch de la Forêt Noire.

Sirops assortis.

GRAND ASSORTIMENT

POUR BUREAUX DE TABACS

Liquors et Spiritueux

Liquors et Spiritueux

Liquors et Spiritueux

Liquors et Spiritueux

Liquors et Spiritueux

Liquors et Spiritueux

A VENDRE

En totalité ou par fractions, un grand terrain pour sites à bâtir, situé à Bastia quartier du Nouveau Port.

S'adresser à M. DE MONDESERT, Notaire à Bastia, Boulevard du Palais, 8, au 1er.

Vente volontaire

d'une vigne et makis, sis à Particelle, territoire d'Aghani, avec maisonnette, cave, pressoir et réservoir d'eau.

Il sera fait une bonification de 15 0/0 sur le prix d'estimation.

S'adresser chez M. André VALERY, ure Napoléon, 7.

GRAND

ENTREPOT DE MATÉRIAUX

BADANI, marchand de maté, boulevard St-Angelo (Bastia) a l'honneur de prévenir le public qu'il se charge de toutes les fournitures concernant la maçonnerie à des prix très modérés.

Entreprise de tous les travaux de maçonnerie.

A CÉDER

Confiserie bien achalandée, belle position.

S'adresser à l'agence Havas.

ON DEMANDE

à acheter un 1/2 étage composé de 6 à 8 pièces dans une situation convenable.

S'adresser à Mme Raffalli, au 5e étage au dessus des magasins Olivari.

HOTEL D'EUROPE

Tenu par M. L. STEFANI 4, Boulevard du Palais, 4 au-dessus des grands magasins Orsaga BASTIA

Chambres garnies, Table d'hôte, Tables particulières, Pension bourgeoise, Prix très-modérés.

Cet Hôtel est fraîchement meublé et se recommande pour son bon confortable.

L'un des rédacteurs gérants,

MATTHEU OLLAGNIER

Trois Diplômes d'honneur et 20 Médailles

Distillerie J.-U. BLANQUI Fils, Nice

Spécialité de la Maison

AMARA BLANQUI

Le plus agréable et le plus fortifiant de tous les Amers et Bitters connus

CURAÇAO DE NICE ET ANISETTE SURFINE

Liqueurs autant appréciées que celles de Hollande.

PHILIPPE POGGI, REPRÉSENTANT, A BASTIA

Dans votre dernière séance, dit-il, vous avez, à la suite d'un rapport de M. l'architecte et eu égard surtout à la situation financière de la ville, exprimé le regret de ne pouvoir adhérer au désir manifesté par M. le Ministre des travaux publics qui aurait voulu que vous prissiez l'engagement de livrer gratuitement à l'Etat les terrains nécessaires à l'établissement de la voie.

Votre décision n'a pas paru satisfaire M. l'ingénieur Guillon qui croit que vous n'avez pas été suffisamment éclairés.

D'après M. l'ingénieur, le terrain nécessaire à l'Etat ne coûterait à la ville que 30,000 fr. environ. Au surplus, les modifications apportées au premier projet rendraient libre devant la gare un assez grand espace triangulaire qui serait rétrocédé à la ville, et l'administration pourrait aussi prendre à sa charge et exécuter, en même temps que la voie des quais, les travaux de nivellement des deux rues latérales comprises dans l'assiette même de la voie, travaux que dans d'autres conditions la ville devrait effectuer elle-même.

Le sacrifice que demande l'Etat à la ville, ajoute M. l'ingénieur, n'a rien d'exagéré. Elle ne doit pas douter de la sollicitude de l'administration, car en ce moment M. Buffet, inspecteur général, s'occupe de reprendre le projet de prolongement de la place St-Nicolas en modifiant ce projet conformément aux observations de la marine. Toutes les terres extraites de la gare et de la voie pourraient alors être employées au remblaiement, et par celà toute la ville rentrerait et au-delà dans l'argent qu'elle aurait déboursé pour l'acquisition des terrains dont la cession vous est demandée.

En l'état des explications fournies par M. l'ingénieur Guillon, je crois, Messieurs, qu'il conviendrait de revenir sur notre première décision et de faire étudier le projet par une commission spéciale.

Le conseil, à l'unanimité, adopte la proposition de M. le maire et désigne pour faire partie de cette commission, MM. de Montera, Lottero et Pitti-Ferrandi.

Défunctuel du nouveau cimetière.

M. le maire donne la parole à M. Ponzevera, rapporteur de la commission chargée d'examiner la réclamation de M. Casanova, adjudicataire des travaux.

Messieurs,

Ainsi que vous l'en avez chargée, votre commission s'est rendue sur les lieux, et après examen, elle a pu se convaincre que la réclamation que vous a adressée M. Casanova n'était pas assez justifiée.

En effet, sur une surface de plus de 4,000 m. c. à défoncer, à peine a-t-il commencé sur un carré de 200 m. environ. Il est vrai que sur cette partie il y a réellement des rochers qu'on ne peut extraire qu'à la mine, mais est-ce à dire pour cela que le restant du terrain soit de même nature? Votre commission ne le pense pas, et elle a été d'avis que l'adjudicataire doit pratiquer des tranchées de distance en distance sur toute la partie à défoncer, et quand ce travail sera effectué, il sera facile de se rendre un compte plus exact de la nature du terrain, et l'on pourra mieux apprécier la valeur de la réclamation de M. Casanova.

Les conclusions du rapport sont mises aux voix et adoptées.

Bourse d'interne au lycée.

Le conseil donne acte à M. le maire de la lecture d'une lettre par laquelle M. le Proviseur du lycée l'informe qu'une bourse d'interne est en ce moment vacante.

Demande d'exécution de droits d'octroi.

M. le maire donne lecture d'une demande de la Cie des Eaux tendant à obtenir l'exonération des droits d'octroi sur tout ce qui concerne les tuyaux en fonte, plomb et appareils destinés à la canalisation des eaux de Bevinco.

La question est mise aux voix et rejetée.

Demande Auoletti & Prevosti.

La parole est donnée à M. Gabrielli, rapporteur de la commission, qui s'exprime en ces termes.

(Nous publierons le rapport de M. Gabrielli dans le numéro de demain).

Après une discussion à laquelle prennent part divers membres, le conseil décide : 1. que le genre à exploiter en 1885-1886 sera le grand-opéra et l'opéra-comique italien.

2° que la subvention à donner sera de 20,000 fr. comme les années précédentes.

Dit, en outre, que la commission nommée pour examiner la demande Auoletti & Prevosti sera chargée avec M. le maire, de rédiger le cahier des charges.

Demande Mori et Figarra.

M. le maire donne lecture d'une lettre par laquelle les sieurs Mori et Figarra, directeurs de la troupe dramatique, sollicitent de la ville une indemnité.

Ils font valoir à l'appui de leur demande les mauvais temps qui n'ont cessé de régner pendant toute la durée de leur exploitation, et les frais de gaz qu'ils ont eu à supporter à cause des tuiles qui se sont produites.

Le conseil, prenant en considération l'exposé des sieurs Mori et Figarra, leur accorde à titre d'indemnité, une somme de 300 fr.

La séance est levée à 10 h. 1/2 s.

La vie de l'amiral Courbet

Le vice-amiral Courbet était né le 28 juin 1827, à Abbeville. Après un brillant concours, il entra à l'école polytechnique à l'âge de vingt ans, c'est-à-dire en 1847, et en sortait deux ans plus tard comme aspirant de 1re classe de la marine. Enseigne de vaisseau en 1852, il se faisait remarquer par ses aptitudes multiples et était promu au choix lieutenant de vaisseau en 1856.

Comme officier subalterne, le regretté amiral a fait une longue campagne autour du monde sur la corvette la Capricieuse, commandée par le capitaine de vaisseau Roquemaurel.

Comme lieutenant de vaisseau il fut embarqué sur le vaisseau-école des canonniers le Suffren, où il se distingua par des études scientifiques des plus remarquables.

Promu capitaine de frégate en 1866, il occupa dans ce grade les hautes fonctions de chef d'état-major de la division cuirassée du Nord, commandée alors par le contre-amiral Dompierre d'Hornoy.

En 1873, Courbet recevait le grade de capitaine de vaisseau, commandait la Savoie dans l'escadre d'évolutions, puis était successivement chef d'état-major de cette escadre, sous les commandements des vice-amiraux Dompierre d'Hornoy et Cloué.

A peine débarqué, on lui confiait le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, où il a laissé les meilleurs souvenirs.

Promu contre-amiral en 1880, au cours de cette mission, il rentra en France en 1882, mais il ignorait le repos.

En mars 1883, on jugea utile de constituer une division d'expériences pour étudier les nouveaux types de bâtiments. C'est à Courbet qu'on en confia le commandement. Il arme ses bâtiments, les réunit à Cherbourg et prend la mer. Sa première relâche est à Brest; là il apprend la mort de Rivière et en même temps il est mandé à Paris, où on lui donne le commandement de la division navale du Tonkin.

Courbet rejoint à Alger le Bagard, sur lequel il vient de rendre le dernier soupir, et se met en route pour l'Indo-Chine. Il arrive au Tonkin dans les premiers jours de juillet, étudie la situation et propose au ministre d'agir sur Hué pour mettre fin à l'hostilité de la cour d'Annam.

Le 15 août, il enlève les forts de Thuan-An et impose un traité à la cour de Hué. De là, Courbet

rentre au Tonkin, où il se cantonne dans ses attributions de chef des forces navales, en prêtant toutefois le plus entier concours aux généraux. Le général Bouet rentre en France, le gouvernement jette les yeux sur Courbet pour le remplacer.

L'amiral quitte son bâtiment, établit son quartier général à Hanoi, enlève Son-Tay le 16 décembre 1883, et est remplacé par M. le général Millot, au moment où il allait attaquer Bac-Ninh.

Promu grand-officier de la Légion d'honneur, vice-amiral le 1er mars 1884, Courbet prenait en juin le commandement des deux divisions navales du Tonkin et de la Chine.

C'est en cette qualité qu'après l'affaire de Bac-Lé, l'amiral recevait l'ordre de se saisir d'un gage.

Le 5 août, le contre-amiral Lespès, lieutenant de Courbet, occupait Kelung dans l'île Formose. Et le 23 août, le vice-amiral commandant en chef entra dans la rivière de Fou-Tchéou.

En cinq jours il détruisit l'arsenal de Fou-Tchéou et les nombreux ouvrages qui en défendaient l'accès.

Deux jours avant la signature de la paix il s'empara des îles Pescadore, en dirigeant en personne les opérations mixtes contre un ennemi très supérieur en nombre. C'est son dernier exploit.

La santé de l'amiral Courbet laissait à désirer depuis quelques mois. Nous avons appris par le dernier courrier qu'il avait été très souffrant et que son entourage avait eu de grandes inquiétudes. L'amiral avait de fréquentes syncopes et souffrait du foie. L'estomac était très capricieux.

Tous les officiers qui revenaient de Chine disaient qu'il fallait le remplacer au plus tôt.

L'amiral a succombé à un accès bilieux, qui l'a enlevé et quarante-huit heures.

Nous avons appris avec la plus vive satisfaction et nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs la nouvelle du brillant avancement de M. Truchy, fils du brave général, commandant la subdivision militaire de la Corse.

M. Truchy, quoique à peine âgé de 26 ans, récemment substitué du Procureur de la République de Belfort, vient d'être appelé avec avancement au tribunal de Lorient.

Nos meilleures félicitations à M. le substitut Truchy.

Charles Faggiannelli

Triste nouvelle! le jeune Faggiannelli Charles, élève du Lycée, est mort. Pauvre enfant! car ce n'était toujours qu'un enfant par son âge celui qui avait fait preuve de connaissances qu'on ne rencontre guère que dans un homme fait.

Pauvre enfant! Asservir à un travail de toutes les heures les courtes années que l'on a reçues, opposer sans cesse à tous les obstacles une volonté de fer, mettre au service de toute étude une intelligence ouverte à toute chose, avoir en un mot tout fait pour être en droit d'exiger de l'avenir ses promesses les plus riantes, et tomber dans le sillon que l'on a à peine fini de creuser, et ne recueillir de la semence qu'on a arrosée de sa sueur de tous les jours que des fleurs qui tombent.

Dieu! quel triste sort, et ce sort est le sien, pauvre enfant! Dis, lorsque il n'y a qu'un an de cela, au jour de la première lutte universitaire, tu méritais une mention aussi rare que flatteuse en forçant l'admiration de tous ceux qu'on voyait dans la solidité et l'étendue de tes con-

naissances; lorsque, — il y a à peine quelques jours — devant tes condisciples pour lesquels tu fus toujours un modèle à suivre, tu allais demander à la Faculté ce diplôme du baccalauréat des sciences que tu as pu conquérir en moins de 7 mois de travail; dis, dans l'ivresse de tes succès te doutais-tu pauvre enfant, que tu serais aujourd'hui ce quelque chose sans nom qui va se détruire au fond d'une fosse, entre quatre planches humides!..... Oh! la vie, quel mystère affreux! Pauvre enfant et malheureux père!

La première division d'internes et presque tous les externes ont suivi le convoi de leur camarade. L'émotion de tous prouvait combien était aimé et apprécié Charles Faggiannelli. Plusieurs couronnes de perles et de fleurs étaient portées par des élèves.

Une foule nombreuse de parents et d'amis témoignait des profonds regrets qu'a excités au sein de notre population la mort prématurée du jeune Faggiannelli.

Ephémérides Corsea

19 Juin 1768. — Après l'expulsion des Génois, la Corse tressaillit d'aise et partit et y eut des fêtes comme en France lorsque les Allemands libèrent notre territoire.

A Calvi — pays fidèle à Gênes — l'inscription suivante fut affichée:

Vive le Roy et Monsieur le Marquis de Chassin-court de Tilly, colonel du régiment de Médée, commandant à Calvi, qui a fait arborer le pavillon français le 19 juin 1768.

La Militante

La Militante, société de gymnastique et d'armes de Bastia, vient d'organiser une section de pupilles payants.

Peuvent en faire partie les jeunes gens de 10 à 16 ans, sur la présentation de leur famille.

Les exercices ont lieu les jeudis, de 5 heures à 6 heures, et les samedis, de 4 heures à 5 heures, au Casino Cecconi.

La cotisation est de 1 fr. par mois. Les inscriptions sont reçues les jours d'exercices au siège de la Société.

Les Stockfishs

Bastia, 17 juin 1885.

Monsieur le Directeur du Petit Bastiais,

J'ai recours à la publicité de votre estimable journal pour signaler qu'il existe un dépôt de Stockfish dans chacune des rues du Marché, de l'Intendance et des Zéphirs.

Le lavage de ces poissons pour leur mise en vente se fait tous les soirs vers 10 heures.

Les eaux provenant de cette opération sont jetées dans les rues et empestent tout le quartier.

Par ces temps de fortes chaleurs il serait nécessaire que la police donnât des ordres pour que le lavage de ce poisson se fit en dehors de la ville.

Revue française

de l'étranger et des colonies

SOMMAIRE DU NOMBRE 6 (Juin 1885): LE BANQUE. — PORTES DE FER. — Étude politique, technique et commerciale: Ed. Engelhardt, ancien ministre plénipotentiaire.

SMYRNE. — Population, commerce, colonies européennes: Démétrius Georgiadès.

GOLFE D'ADEN ET ABYSSINE. — Obock et Tadjourah: Gh.

ÉTATS-UNIS. — Yocktown. — Centenaire de l'indépendance: M^e de Rochambeau.

ROUMANIE. — Situation économique (suite). J. Em. Kostaki Epureano.

SOUVAN. — Le colonel Borgais Desbordes et le général Gordon (suite et fin).

ANNAM. — Rituel des funérailles annamites (suite et fin).

SALON DE 1864. — Les peintres étrangers. P. Chassaing de Néronde.

CORRESPONDANCES ET NOUVELLES:

Soudan français, insurrection au Ségou (dernières nouvelles).

Universités allemandes (2e semestre 1885).

Provinces Baltiques (la population lette).

Bosnie (antiquités romaines).

L'exposition d'Anvers jugée par les Allemands.

Comité de l'Afrique du nord (Création nouvelle).

L'enseignement des langues étrangères en France.

Chronique intérieure et coloniale: Georges De-

manche.

Sociétés savantes.

Nouvelles diverses (Tonkin: première école française, 8 décembre 1884) etc.

Plan de la ville de Smyrne.

Carte de la province de Smyrne.

Dessins pour le rituel des funérailles annamites.

SOMMAIRE DE L'UNIVERS ILLUSTRÉ

GRAVURES: Les funérailles de Victor Hugo: le groupe de l'Académie et de la Comédie-Française; — les toits sur le boulevard Saint-Germain; — le corbillard des pauvres; — la foule. — Jeunesse: Viollette, tableaux de M. E. Hallatz — Les courses de Longchamps: la cote sur la pelouse, dessins de Paul Destez. — Les courses de poneys en Angleterre. — Vues d'Anvers (huit dessins). — Les nouveaux engins de guerre, à l'exposition internationale des inventions (six gravures). — Les courses en Angleterre; avant le départ. — Robus.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Naquet et de Normandie, le projet de la commission est adopté. Séance samedi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. FLOUQUET

La séance est ouverte à 2 heures. M. Rioteau, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de mardi qui est adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la proposition de loi relative à la création d'une médaille commémorative de l'expédition du Tonkin.

Après les observations de MM. de Lanjuinais, baron Reille et Paul de Cassagnac, la proposition est adoptée.

M. Tony Révillon adresse une question à M. Allain-Targé, au sujet de la grève de Château-Renault.

M. le ministre de l'intérieur fournit des explications.

Suite de la 2e délibération sur les projets et propositions de loi relatifs au recrutement de l'armée.

Les articles 29 à 38 sont adoptés.

Sur l'article 39, une grande discussion s'engage entre M. le baron Reille, Mgr Freppel et M. Lalande.

Le texte de la commission est adopté.

Les articles 39 à 72 sont adoptés.

Séance samedi.

Bourse de Paris

	17 Juin	18 Juin
Rente 3 p. 0/0	81,35	81,25
— 3 p. 0/0 amortissable	83,60	83,30
— 4 p. 0/0	105,60	105,80
— 1/2 p. 0/0	109,95	109,22 1/2

ÉTAT CIVIL

MARIAGES. Néant.

NAISSANCES. Néant.

DÉCÈS.

Faggiannelli Jean-Charles, étudiant, 18 ans, d. Bastia.

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA

du 18 juin 1885

ESTRANES.

De Spezia, tartane ital. Davide, cap. Vanucci, lest.

De Riva, balance ital. Aquila, cap. Ghio, lest.

De l'Île-Rousse brick goélette, franç. Ste-Devota, cap. Veschi, lest.

De Livourne, vap. franç. Ville de Bastia, cap. Lacotte, dépêches, passagers, diverses.

De Livourne, vap. franç. Méléah, cap. Davin, dépêches, passagers, diverses.

SORTIES. NÉANT.

M^{me} POGGI Veuve PAOLI

MARCHEAND DE MODES, à Bastia, Boulevard du Palais N. 9.

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un splendide assortiment de nouveautés pour la saison d'été provenant de meilleures fabriques de Paris.

Chapeaux de paille noirs, blancs, et couleurs; chapeaux pour deuil confectionnés en tous genres; on trouve aussi un grand assortiment de fleurs plumes, agréments etc., et tous les articles de modes.

A DES PRIX TRÈS MODÉRÉS

Dépêches de Nuit

(Service télégraphique spécial du Petit Bastiais)

Académie française

La réception de M. Victor Duruy, ancien ministre de l'instruction publique, avait attiré une assistance nombreuse à l'Académie française.

Le nouvel académicien a prononcé l'éloge de son prédécesseur M. Mignet. C'est une étude savante et parfaite de la vie et des œuvres de cet historien.

Mgr Pertaud, évêque d'Autun, a répondu à M. Duruy.

Le Renard

L'avis du Renard s'est perdu dans la mer rouge.

Il avait à bord 127 hommes.

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

SENAT

Présidence de M. LE ROYER

Suite de la première délibération sur la proposition de loi de M. Allou ayant pour objet les nullités de mariage et des modifications au régime de la séparation de corps.

Le Petit Bastiais

5 cent.

JOURNAL QUOTIDIEN

cent. 5

Abonnement (Payable d'avance)

UN AN, 20 fr. 4 mois 12 fr.
 MOIS DE FRANCE, ALGERIE, 22 fr. 4 mois 12 fr.
 PAYS DE L'UNION POSTALE, 25 fr. 4 mois 12 fr.
 Autres pays, le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

10^e ANNÉE, N° 1450 — SAMEDI, 20 JUIN 1885
Saint-Silvère, martyr.

Rédaction & Administration:
Mathieu Ollagnier, Directeur
 8, Boulevard du Palais, 8.
 Bureau spécial à Paris, 15, rue des Martyrs.

Les annonces, réclames et insertions sont exécutées et reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez M. M. Aulbourg et Cie, Place de la Bourse, 10. — Paris divers, 4 fr. — Recl., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud., 0,25.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'IER

Baromètre, 759.
 Température à l'air 9 h. m. 25 — à l'air 5 h. s. 24.
 Pluie à 9 heures matin, 0 000.
 Direction du vent à 9 h. m. S-E. — à 5 h. s. calme.
 Intensité à 9 h. m. modéré. — à 5 h. s. calme.
 Etat du ciel à 9 h. m. nuageux.
 Etat de la mer à 9 h. m. belle.
 Hauteur des eaux à 9 h. m. + 0 28.

Librairie du Petit Bastiais

LES

AMOURS CORSES

Par PHILIPPE TONELLI

Prix 3,50. franco. 3,80

BASTIA

CAPANNELLE

Voilà donc qu'enfin on va mettre la main à l'œuvre. Une affiche annonce l'adjudication prochaine de travaux à exécuter pour le percement des rues du futur quartier de Capannelle. Nous en félicitons la municipalité, et nous en félicitons la ville, car, à notre humble avis, jamais argent ne fut mieux placé et ne deviendra plus productif.

L'emplacement dit Capannelle ne saurait en effet rester plus longtemps dans l'état où il se trouve actuellement. Dépourvu des arbres qui l'ornaient jadis, passé à l'état de terrain vague, il est devenu un réceptacle d'immondices, de dépôts de toute sorte. Son aspect actuel jure avec celui des constructions du Nouveau-Port, son voisinage inquiète les habitants, car les malandrins ont devant eux campagne ouverte, pour détaier, après avoir fait quelque mauvais coup.

Toute autre sera la situation quand les rues qui ne figurent encore que sur le papier, seront devenues une réalité. L'activité des constructions qui bordent l'avenue de la Gare, présage ce que sera celle qui animera les entrepreneurs,

quand il s'agira de ce plateau dont l'exposition et l'adéquation ne laissent rien à désirer.

Quand le bâtiment va, tout va, a dit un député qui s'y connaît. Cet axiome est vrai de tout point, car les matériaux qu'exigent les constructions sont extrêmement variés. Le tailleur de pierres, le fabricant de chaux, le marchand de matériaux proprement dits, le maçon, le menuisier, le forgeron trouvent là du travail pour plusieurs mois. Et la ville à son tour y gagne, par une augmentation des recettes de l'octroi dont les droits frappent tout ce qui contribue à l'exécution de l'édifice.

Nous avons donc raison de dire que la dépense que va faire la commune est une dépense productive, et qu'elle doit rencontrer l'assentiment général. L'important est maintenant que les travaux soient menés avec vigueur, que l'adjudicataire soit strictement tenu à l'exécution du cahier des charges; nous comptons sur notre honorable architecte, pour que les deniers de nos contribuables soient utilement enployés.

L'extension de plus en plus prononcée de la Ville, dans la direction du Nord, nous amène à réitérer un vœu déjà formulé par le *Petit Bastiais*, nous voulons parler de l'annexion de la commune de Ville de Pietrabugno à celle de Bastia, dans les conditions où s'est faite celle de Cardo. Il est tout-à-fait anormal que l'usine de Toga soit comprise dans le territoire de Ville dont elle est séparée par une bonne distance, tandis qu'elle touche bientôt aux premières maisons de Bastia. Or, privée d'une large lisière sur le bord de la mer, la commune de Ville se trouve réduite à un territoire si exigü, qu'il n'a plus de raison d'être.

Chine et Tonkin

L'Agence Havas a reçu le télégramme suivant de Tien-Tsin, 15 juin.

L'empereur de Chine a approuvé le rapport de Li-Hung-Chang qui lui avait été transmis avec le texte du traité et qui contient toutes les explications nécessaires.

Li-Hung-Chang a manifesté à M. Patenôtre le désir d'avoir un représentant spécial à Paris pour faciliter toutes les opérations de travaux publics et autres que le gouvernement chinois a en vue comme conséquence du traité.

On télégraphie au *Temps* que l'ambassadeur chinois à Berlin a reçu ses lettres de créance l'accréditant près le gouvernement français et que ce diplomate va partir incessamment pour Paris.

Rappelons que le dernier titulaire de l'ambassade de Chine à Paris a été Li-Fong-Pao, lequel a succédé au marquis Tseng, et a fait tous ses efforts pour éviter la rupture des relations entre les deux pays après l'incident de Bac-Lé.

LA QUESTION THÉÂTRALE

Rapport présenté par M. LOUIS GABRIELLI, membre du conseil municipal, au nom de la commission théâtrale.

(Séance du 19 Mai 1885)

Messieurs,

Avant d'examiner les questions que vous lui avez, plus particulièrement, donné mission d'apprécier, votre commission a cru devoir répondre aux objections que la subvention théâtrale soulève, depuis quelque temps, dans le public et dans la presse locale.

On a dit, vous ne sauriez l'ignorer, que toute allocation devait être provisoirement supprimée, que le théâtre, en raison de ses défauts de construction, nécessite, tout d'abord, de sérieuses réparations; que la ville a besoin de réaliser des économies pour faire face aux nombreux engagements qu'elle a contractés, et que les ressources disponibles devraient être affectées aux travaux à exécuter.

Ces critiques devaient naturellement appeler notre attention. Mais aucun de nous ne les a trouvées fondées et n'a cru devoir les prendre en considération.

Nous avons pensé, au contraire, que si des dépenses considérables allaient bientôt nous incomber, ces dépenses ne sauraient être comblées au moyen des recettes ordinaires. La construction projetée de nouveaux édifices va bientôt nous obliger à contracter un emprunt, et la plus grande parcimonie ne saurait incontestablement nous le faire éviter.

D'un autre côté, il ne nous a pas paru possible de fermer, même à titre provisoire, notre théâtre, pour lequel nous avons fait de si grands sacrifices. Bastia est, désormais, presque une grande ville. Elle compte beaucoup de fonctionnaires, de nombreux commerçants, des industriels, et, à certains

BRASSERIE GASPARINI JEAN

Place Saint-Nicolas, Bastia

Maison fondée en 1869.

M. Gasparini a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il fournit de la bière crémeuse et dorée, fabriquée avec de l'orge et du houblon, en fûts et en bouteille, dont les prix après.

Bière en bouteille, de trois quarts, 0.60 cent. (verre compris).

id. en fût 0.50 id. baril non compris.

Fabrique d'eau de Seltz, et Limonades gazeuses.

Exportation pour l'Italie jusqu'au golfe de l'Adriatique, l'Égypte et la mer Rouge. Mortadelle de Bologne choucroute de Strasbourg.

HOTEL D'EUROPE

Tenu par M. L. STEFANI

4, Boulevard du Palais, 4 au-dessus des grands magasins Orongo BASTIA

Chambres garnies, Table d'hôte, Tables particulières, Pension bourgeoise, Prix très-modérés.

Cet Hôtel est fraîchement meublé et se recommande pour son bon confortable.

AVIS
 M. PETROLACCI a l'honneur d'informer le public qu'indépendamment de son atelier il a un Magasin de vente, Boulevard Paoli, N° 29, d'articles de Chaudronnerie, Ferblanterie, Zinguerie, Lampisterie, Robinetterie, Pompes, Plombs en tuyau et en planches, Tôles, Clouterie et Serrurerie, Couleurs, Vernis et L'incense. Le tout à des prix très modérés.
 Il se charge de faire peindre les portes et fenêtres, de la pose des vitres à domicile, ainsi que de toutes sortes de réparations concernant son métier.

VER SOLITAIRE

On sait que la propagation de *Tænia* ou ver solitaire est due à l'usage alimentaire des viandes saignantes; ce n'est que depuis peu d'années, paraît-il, que l'on a trouvé le vrai remède contre le *Tænia*: c'est un à savant pharmacien de Paris, à M. Secretan, que l'on doit la préparation de ce médicament qui, sous la forme de globules tæniologes, a été expérimenté avec succès constant dans les hôpitaux de Paris. Ajoutons encore qu'on peut se procurer ces globules *Tæniologes* envoyant un mandat de 10 francs à l'adresse de M. Secretan, pharmacien, 37, Avenue Prelan de Paris.

GIOVANNOLI FRÈRES

Place Saint-Nicolas, Bastia.

Grand assortiment de meubles riches et simples
 SUSPENSIONS, PENDULES, SIÈGES, GLACES, TABLEAUX

Pour Chambre, Salon, Salle à manger, etc.

ETOFFES POUR MEUBLES ET TENTURES

PRIX TRÈS MODÉRÉS.

Grand Atelier de Fabrication de Meubles défiant toute concurrence.

Pianos de la Maison AURAND, de Paris.

Spécifique Vinciguerra

De tous les Fébrifuges aucun ne lui est comparable. Se mêler des contre-façons.

Dépôt unique du véritable **FÉBRIFUGE VINCIGUERRA**.
 Pharmacie LUCIANI (Bastia).

Café Restaurant National

Cours des Ormeaux, BASTIA

chez Madame Adélaïde Colombani

Table d'hôte à 3 fr. par jour soit 4 fr. 50 par repas.
 Service à la carte et à toute heure.

Diners sur commande.

Bon confortable et consommations de premier choix.

Deux Médailles d'Argent 1884 Exposition de Nice

Distillerie Bastiaise

L.-N. MATTEI

Deux Médailles d'Argent 1884 Exposition de Nice

Spécialité de la Maison

AMARO MATTEI

Le plus agréable et le plus apéritif de tous les amers connus jusqu'à ce jour
 Liqueurs de Myrthe et de Mandarine

Spécialité de 3/6 du Nord de la Maison CH. DÉCLE DE RECOURT pour le remontage des vins (prix du cours)

Grand assortiment de Vin fins de la Corse et de l'Etranger

Vins Blancs du Cap-Corse

Muscato, 1,50 — Malvoisie sec, 1,50 — Genovesella doux, 1,50 — Vin blanc doux, 1,50

Vins Fins Rouges du Pays

Tallano, 1,75 — Rotella, 1,50 — Cervione, 1 — Chasselas doux, 1,50

Vins Ordinaires

0,35, 0,40, 0,50 et 0,60 centimes le litre

Vins de Bordeaux

de toutes les marques à partir de 1,25 jusqu'à 5 la bouteille

Vins de Champagne

de toutes les marques également à partir de 2,25 jusqu'à 10 fr. la bouteille

AUTRES MARQUES

Vins de Malaga, Madère, Muscat de Frontignan, Muscat de Lunel, Sauterne, Chably, Pomard, Chambertin, Fleury, Beaune, Marsala, Xères, Porto, Volney, Côte-Rotie, Ste-Marguerite, Alicante, Chypre, etc., etc.

GRAND ENTREPOT DE TABACS EN FEUILLES

Manufacture de Tabacs, Cigares et Cigarettes

DÉPOT DE CIGARES DE LA HAVANE ET ÉTRANGERS

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865

Prix fixe

PCR MATTEI FILS

17, Boulevard Paoli, sur la Traverso, Bastia

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. — Grands choix de parures demi-parures, pendants, broches, bracelets, colliers, glisettes, bagues, médaillons, etc., à des prix très réduits, en or, argent, double et triple. — Orfèvrerie argent et métal, bijou 1^{er} titre, Articles d'église et d'optique. — Réparations de montres pendules, réveils et Bijoux, à des prix très réduits. — Achat des matières d'or et d'argent et des pierres fines. — Envoi franco à l'intérieur de toute commande au dessus de 20 fr.

Librairie et Imprimerie Ollagnier.

L'un des rédacteurs gerant,

MATHIEU OLLAGNIER.

moments, des étrangers. On ne saurait donc raisonnablement la priver de la seule distraction qu'elle possède. Cette distraction est, d'ailleurs, moins coûteuse qu'elle ne le paraît de prime-abord. Comme on l'a fait observer, avec raison, l'exploitation théâtrale fait rentrer d'un côté ce qui peut sortir de l'autre. Il se produit, dès que notre scène est ouverte, de nombreuses transactions; des dépenses de toute sorte sont faites en ville, et une grande partie des sommes qui sont dépensées par la commune rentrent, en définitive, dans la caisse municipale.

La suppression de la subvention théâtrale constituerait donc, à notre sens, une économie mal entendue, et nous n'hésitons pas à venir vous proposer de la maintenir, comme par le passé.

Mais quelle est l'allocation qui devra être portée au budget de l'année prochaine, et dans quelles proportions la ville devra-t-elle contribuer à l'exploitation de notre scène? Il est peut-être nécessaire, avant de résoudre cette question, de se demander quel est le genre qui devra être adopté par les nouveaux directeurs.

Notre ligne de conduite, à ce point de vue, nous a paru complètement tracée; nous nous sommes inspirés du désir maintes fois manifesté par une grande partie de la population, et nous avons cru devoir tenir compte, plus particulièrement, de vos précédentes délibérations. Or, comme il y a deux ou trois ans, vous vous êtes engagés à alterner entre l'opéra français et l'opéra italien, nous avons convenu de vous proposer, pour cette année, l'exploitation de ce dernier genre.

Si, comme nous le pensons, vous acceptez, sur ce point, notre manière de voir, il ne restera plus à examiner que ce qui se rapporte au quantum de la subvention.

Cette question, il faut le dire, a soulevé quelques difficultés parmi nous; mais la majorité de votre commission l'a résolue, en dernier lieu, de la manière la plus favorable. Elle a décidé que le montant de l'allocation allouée, les années précédentes, devait être proposé pour l'exploitation de cette année.

Plusieurs raisons peuvent justifier cette appréciation. Il suffit d'indiquer celles qui se présentent le plus naturellement à l'esprit de chacun.

Le recrutement des artistes est devenu, en premier lieu, aussi difficile en Italie qu'il l'a été, de tout temps, sur le continent français. Il paraît avéré qu'une bonne troupe ne pourrait être composée que tout autant qu'on serait en mesure de faire certains sacrifices. Or, nous savons par expérience que le produit des représentations de la saison théâtrale, serait absolument insuffisant. On s'accorde à dire, d'autre part, que l'essai de l'opéra italien ne serait point sérieux et ne pourrait servir de terme de comparaison avec l'opéra français, exploité les années précédentes, si la situation faite aux nouveaux directeurs était moins bonne que par le passé.

Une dernière considération doit encore vous être soumise.

Depuis longtemps nous consentons à donner une somme relativement considérable à des étrangers qui, d'ordinaire, répondent assez mal à notre attente. Pouvons-nous refuser la même allocation, quand la direction du théâtre nous est demandée, pour la première fois, par des compatriotes? Il nous a semblé devoir hésiter d'autant moins que ces compatriotes offrent des garanties au point de vue pécuniaire aussi bien qu'au point de vue du talent musical.

Votre commission vous propose donc, 1. de décider que le genre italien sera exploité l'année prochaine; 2. de voter une somme de 20,000 francs, à titre de subvention.

Le rapporteur, LOUIS GABRIELLI.

Inspection des douanes de Bastia

Un concours pour le recrutement des préposés des divers services de l'adminis-

nistration des contributions indirectes aura lieu à l'Inspection des Douanes, à Bastia, le 23 juillet prochain, à 8 heures du matin.

Tout postulant qui désirerait y prendre part devra se faire inscrire le plus promptement possible dans les bureaux de l'Inspecteur, Chef du service des Douanes en Corse, où il pourra prendre connaissance du programme de l'examen, ainsi que de la nomenclature des pièces à produire.

La liste de candidature sera irrévocablement close le 30 juin.

Deux discours ont été prononcés sur le cercueil de Charles Faggianelli, par deux de ses camarades.

Nous les reproduisons comme un hommage rendu aux excellentes qualités qui distinguaient cet infortuné jeune homme.

M. Chevrel, élève interne de mathématiques élémentaires, s'est exprimé ainsi :

Chers camarades,

Vous tous que l'accomplissement d'un si triste devoir réunit aujourd'hui en ce lieu, permettez-moi de prolonger quelques instants encore cette lugubre cérémonie et d'adresser au nom de tous ses camarades un dernier adieu à celui qui n'est plus.

Bien d'autres mieux que moi auraient pu retracer ici cette belle existence, si courte hélas! et déjà si remplie. Mais à mon inexpérience et à ma faiblesse suppléeront le cœur et l'affection.

Jean-Charles Faggianelli est mort, et vous qui le pleurez, vous avez tous connu ce travailleur infatigable dont le succès a tant de fois couronné les efforts. Il est mort à dix-huit ans, à l'âge où l'on se sent vivre, à l'âge où l'avenir est doucement coloré par ces traîces illusions de la jeunesse que le temps hélas! ne fait que trop tôt disparaître.

Dès l'âge le plus tendre, Charles avait fait preuve des meilleures aptitudes. Nature d'élite, sa modestie égalait sa rare intelligence. Impatient d'arriver au succès, il venait, il y a deux mois à peine, de remporter un nouveau triomphe, de conquérir vaillamment un nouveau diplôme, le diplôme de bachelier ès-sciences.

Mais ici mon cœur se brise. Rentré au sein de ta famille, tu comptais, cher ami, trouver le bonheur, et tu ne trouves que la mort.

Tout est fini. Quelques jours ont suffi à cette cruelle maladie pour te ravir à l'amour de tes parents, à l'affection de tes camarades, à l'estime de tes maîtres.

Qui m'eût dit que l'heure fatale allait sonner si tôt pour toi, quand tu m'entretenais, la semaine dernière, de tes rêves d'avenir. Hélas! ils se sont évanouis, mais qui aurait pu douter alors de leur réalisation? Tu étais trop avancé pour pouvoir reculer, tes premiers lauriers en appelaient d'autres.

Et voilà que tu meurs! O Charles, que de regrets unanimes la perte a soulevés! Jamais personne ne fut plus digne que toi de les exciter! C'est qu'il ne t'a pas suffi d'être bon élève; tu as voulu le montrer également bon camarade et ami dévoué.

Au moment de mourir tu as dû passer en revue les actions de ta vie, et quel bonheur pour toi de ne trouver rien à effacer, rien à regretter. Quel plaisir ineffable tu as dû goûter à la pensée que tu avais constamment rempli ton devoir, qu'avec le poète tu rendais

..... A la mort qui nous presse Des jours remplis plutôt que de longs jours.

Mais un regret a dû troubler tes derniers moments, celui de n'avoir pu produire ce dont tu étais capable. Cet avenir qui s'ouvrait si brillant, tu n'as pu, cher

ami, arriver à le réaliser! A cette pensée ton cœur a dû se soulever, mais cela n'a pu durer qu'un instant. C'est avec calme, avec résignation, je n'en doute pas, que tu as vu venir la mort, et en rendant le dernier soupir tu as dit dans ton cœur: Mon Dieu, que votre volonté soit faite!

Parlerai-je de tes vertus, de ton bon cœur? Non. Nous les commissions tous; et tous nous avons su les apprécier. Si ce peut être une consolation pour ta famille éplorée, qu'elle considère ma faible voix comme l'interprète des sentiments que nous partageons tous depuis longtemps.

Nous te devons ce triste hommage; nos regrets éternels l'accompagnent au delà de la tombe. Ta vie sera pour nous un modèle que nous nous efforcerons d'imiter.

Adieu, toi qui fus le meilleur des amis et le modèle des élèves. Adieu!

Adieu, au nom de tous ceux qui l'ont connu et aimé, au nom de tous tes camarades, au nom de tes amis et de tes maîtres. Adieu!

M. Mingalon, élève externe de philosophie, s'est à son tour fait l'écho des regrets de la jeunesse du lycée.

C'est le cœur brisé d'émotion que je viens, au nom de mes camarades, dire un dernier adieu à celui qui nous fut cher à tous.

La mort d'un jeune homme impressionne toujours les plus indifférents, mais quand à la jeunesse s'allie l'intelligence et le mérite et que celui qu'on pleure est un ami, oh! alors la douleur est terrible.

Par sa douceur et son égalité de caractère, Faggianelli Charles avait su s'attirer la sympathie, l'affection de tous ceux qui l'ont connu, et les souvenirs qu'il a laissés parmi nous sont de ceux qui ne s'effacent jamais. Les solides qualités de son cœur le faisaient estimer de ses camarades et aimer de ses amis, comme sa brillante intelligence l'avait rendu cher à ses professeurs. Car ce fut un élève d'élite; son amour du travail et ses aptitudes si belles et si variées en avaient fait un des sujets les plus distingués du lycée de Bastia, et promettaient d'en faire un de ces hommes dont un lycée, qui est une seconde famille, suit toujours avec orgueil les progrès dans la vie.

Mais tant d'intelligence et tant de cœur ont été trop tôt brisés! au moment où, après avoir brillamment subi ses premiers examens, il se préparait à affronter des luttres plus sérieuses, la mort est venue cruellement nous l'enlever.

Tout son travail, tous ses efforts pour conquérir une place honorable dans la société, tous ces rêves qui ont dû passer si souvent dans l'imagination de notre pauvre ami, tout s'est évanoui, anéanti, et de tant de projets formés, de tant de sommets entrevus, il ne nous reste plus qu'un cercueil!

Le vide que ta mort laisse parmi nous est immense, mon pauvre Charles, mais la douleur de ta famille est sans bornes; à ton malheureux père, déjà trop cruellement éprouvé, un pareil coup ne devait pas être réservé!

A lieu! cher et malheureux ami, un monde meilleur t'appelle loin de nous! va et puisses-tu y trouver la palme que tu n'as pu recueillir sur cette terre de souffrances où tu n'as fait que passer comme une ombre!

Adieu! et prie pour tes parents et tes amis éplorés qui garderont ton souvenir comme une relique au fond de leur cœur.

La mort de l'amiral Courbet

C'est le 11 juin, à dix heures et demie du soir, à bord du Bayard, qu'est mort l'amiral Courbet, d'une attaque bilieuse qui s'était compliquée, depuis deux mois, d'un accès de fièvre algide. Dans son der-

nier rapport sur les îles Pescadore, l'amiral signalait les nombreux cas dont les troupes en garnison à Makung étaient victimes, sans dire qu'il était lui-même atteint.

On craignait déjà une rechute lors du départ du Shanrock, et c'est cette rechute d'une attaque bilieuse, compliquée d'un accès de fièvre algide, qui a enlevé le commandant en chef de l'escadre de l'extrême-Orient.

Dans la nuit du 9 au 10 juin, l'amiral se sentit tout à coup fort malade. Aussitôt on fit appeler M. Doué, le médecin en chef de l'escadre, ainsi que M. de Camprien, aide-médecin du Bayard.

Le mal prenant des proportions graves, l'amiral fut administré par l'abbé Rogel; il mourut quelques heures après.

Quatre personnes ont assisté aux derniers moments de l'amiral: MM. Maigret, Foret, Parrayon, capitaines de frégate ou de vaisseau, et M. Habert, enseigne.

La mort a été enregistrée par MM. Edet et Gueguen, commis d'escadre.

Dès que la mort de l'amiral Courbet a été officiellement connue, le pavillon du ministère de la marine a été mis en berne.

Le corps de l'amiral a été embaumé et déposé à bord du Bayard.

Ephémérides Corses

20 Juin 1739. — Maillebois envoie le colonel de Lussan à Corte, et charge le maréchal de camp Duchâtel, de le soutenir en allant à Omessa.

THÉÂTRE D'ÉTÉ

Aujourd'hui a lieu l'ouverture du théâtre construit au fond de la place Saint-Nicolas, par Madame Federici, et dirigé par le célèbre lutteur Bartoletti.

Programme de ce soir: *Le Vieil Avaro*, pantomime en un acte; — *Jeux de gymnastique et chinois*, par tous les artistes; — *La mort du terrible chef de brigands Caruso*, grande pantomime.

Gazette départementale

VENACO. — Nous recevons de nouveaux détails sur le vol de Venaco.

Dans la nuit du 12 au 13 juin, des voleurs se sont introduits avec escalade et effraction dans l'église paroissiale de Venaco, et l'ont dépouillée de tous les objets de valeur qui s'y trouvaient: des calices de grand prix, provenant des dons des feus abbés Pascal et Lucien Stefani, un superbe ostensoir offert tout récemment par Madame Muraciolo, un riche ciboire renfermant les saintes hosties qui ont été profanées et répandues à terre, enfin d'autres objets en argent qu'ils ont choisis en véritable connaisseurs.

Particularité à relever: les voleurs ont brisé un rayon de l'ostensoir pour s'assurer si toute la matière était précieuse. La constatation ayant été négative, ils se sont contentés d'enlever le disque du milieu qui relie la sainte hostie, ce morceau seulement ayant une valeur intrinsèque. L'enquête, habilement commencée sur le champ par M. Jules Batesti, juge suppléant, résidant à Venaco, a été continuée par M. le juge de paix Carlotti qui n'habite pas la commune et qui, aussitôt prévenu, est arrivé en toute hâte.

La justice informe. La gendarmerie de Venaco est sur pied et recherche activement les auteurs de cet acte inqualifiable. La population indignée se trouve dans un état de surexcitation indescriptible. Notre digne curé est désolé.

Dépêches de Nuit

(Service télégraphique spécial du Petit Bastiais)

Les élections

MM. Madier de Montjau et Clémenceau ont organisé un groupe en vue des élections législatives.

Ils publieront très prochainement un manifeste.

A Formose

Le régiment qui se trouvait à Formose a quitté cette île et a rejoint le quartier-général du commandant en chef.

Obsèques du prince Frédéric

Les obsèques du prince Frédéric-Charles ont eu lieu en grande pompe. Il s'est produit un grave incident.

On avait déployé les drapeaux pris à Sadowa. L'attaché militaire autrichien, représentant l'Empereur, a quitté brusquement le cortège.

Cet incident est très commenté par la presse berlinoise.

Bourse de Paris

	18 Juin	18 Juin
Rente 3 p. 0/0	81,25	81,50
— 3 p. 0/0 amortissable	83,30	83,70
— 4 p. 0/0	105,80	105,90
— 1/2 p. 0/0	109,22 1/2	110,00

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA du 18 juin 1885

ENTRÉES.

De Nice, vap. franç. Cie-Baciocchi, cap. Pietri, dépêches, passagers, divers.

De Portotorres, vap. ital. Lombardia, cap. Barbieri, lest.

SORTIES.

Pour Livourne, balancelle ital. Aquila, cap. Ghio, lest.

Pour Livourne, vap. ital. Lombardia, cap. Barbieri, lest.

Pour Marseille, vap. franç. Médéah, cap. Davin, divers.

Pour Livourne, vap. franç. Cie-Baciocchi, cap. Pietri, dépêches, passagers, divers.

Pour Marseille, vap. franç. Ville de Bastia, cap. Lacotte, dépêches, passagers, divers.

Très recommandé

Depuis le 17 juin, le Figaro publie un roman de M. HECTOR MALOT

LE LIEUTENANT BONNET

C'est une étude à la fois touchante et profonde de la vie militaire, de ses grandeurs et de ses misères. — Grand succès pour HECTOR MALOT et pour le Figaro.

M^{me} POGGI Veuve PAOLI

MARCHANDE DE MODES à Bastia, Boulevard du Palais N. 9.

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un splendide assortiment de nouveautés pour la saison d'été provenant des meilleures fabriques de Paris.

Chapeaux de paille noirs, blancs, et couleurs, chapeaux pour deuil confectionnés en tous genres ou trouva aussi un grand assortiment de fleurs plumes, agréments etc., et tous les articles de modes.

A DES PRIX TRÈS MODERES

Nous n'ajouterons aucune réflexion personnelle craignant de dévier l'action de la justice. Cependant, nous ne pouvons terminer notre relation sans exprimer le vœu de voir l'administration supérieure prendre des mesures exceptionnelles mêmes, s'il le faut, pour arrêter la marche ascendante des nombreux méfaits relevés depuis quelque temps en Corse.

Il est juste pour l'honneur de l'île et des insulaires de décharger les responsabilités, et si ce sont des étrangers au pays qui commettent tous les vols signalés, que chacun y mette du sien et aide la justice à découvrir les véritables coupables. — X.

PONTE-LECCIA. — MM. Beveraggi Antoine-Toussaint, Ambrosi Paul-François et Casaromani Toussaint ont été nommé facteurs ruraux.

VILLE DE PIETRABUGNO. — Le 29 juin doit avoir lieu à la sous-préfecture de Bastia, l'adjudication pour la construction d'un pont en arc de cerce de 6 mètres d'ouverture sur le torrent de Fichoul-belle, avec chemin aux abords, sur une longueur de 100 mètres, sur le chemin vicinal ordinaire n. 4. Le montant des travaux est évalué à 4,016 francs.

Destruction des rats

On prend un tonneau défoncé d'un côté qu'on place debout dans le voisinage des trous à rats, on le remplit à moitié d'eau, au milieu on met une pierre étroite qui émerge à peine. Les premiers jours, le couvercle enlevé est remis en place parsemé de farine, de petits morceaux de lard, de suif, etc.; deux ou trois planches inclinées y donnent accès. Les rats, naturellement, ne manquent pas de venir s'y régaler; au bout de quelques jours, ils connaissent tous le chemin de ce nouveau garde-manger.

C'est le moment de remplacer le couvercle en bois par une feuille de parchemin, dans laquelle on a pratiqué des incisions partant du centre vers la circonférence. On garnit encore une fois avec les mêmes appâts. Le premier rat qui s'aventure sur ce plancher flexible tombe à l'eau, se réfugie sur la pierre et se met à crier. Ses cris en appellent d'autres qui vont le rejoindre. Alors commence une bataille horrible, les cris redoublent, les rats se mordent, se dévorent pour occuper la pierre et bientôt toute la gent du voisinage est venue s'engloutir dans le fatal baril. Le lendemain, il ne restera qu'un seul survivant juché sur la pierre.

DERNIÈRES INFORMATIONS

Sur l'initiative du prince de Hohenne, plusieurs municipalités d'Allemagne ont fait connaître aux habitants du district, qu'il était fort difficile actuellement de se procurer de l'ouvrage en France.

On a découvert du fulmi-coton aux pieds de la statue de M. Thiers, à Saint-Germain.

Le roi du Portugal vient de conférer la grand-croix de l'ordre militaire de Saint-Benoît-d'Aviz, au général Campenon, ministre de la guerre.

M. Sarrien, ministre des postes, a longuement conféré avec plusieurs députés, sur l'abaissement à 10 cent. de la taxe des lettres.

Distillerie de la Montagne Noire

RAISSAC et Compagnie, Revel Haute-Garonne

P O L Y K U M

2 Médailles d'argent

Liqueur hygiénique, tonique, digestive et anti-cholérique composée exclusivement de plantes aromatiques cueillies dans la Montagne Noire. — Se trouve dans tous les principaux établissements : Cafés, Pâtisseries, Confiseurs etc., etc.

Agent général pour la Corse, seul concessionnaire du véritable *Peppermint perfectionné de Revel*

L.-N. MATTEI, à BASTIA

Vente volontaire

d'une vigne et makis, sis à Partir n-elle, territoire d'Agliani, avec maisonnette, cave, pressoir et réservoir d'eau.

Il sera fait une bonification de 15 0/0 sur le prix d'estimation.

S'adresser chez M. André VALERY, rue Napoléon, 7.

LOTÉRIE

ARTISTES MUSICIENS

Secund & Dernier Tirage

JEUDI 30 JUILLET Prochain

Gros Lot: 100.000

240 autres Lots de: 50.000 fr.

25.000 fr., 10.000 fr., 5.000 fr., 1.000 fr., 500 fr., 100 fr.

Le montant de Lots est égale à la Banque de France.

DERNIERS BILLETS: 125 FRANC

à M. Ernest DUBOIS, Directeur général, Directeur de la Loterie, 18, Rue de la Harpe, Paris.

GRAND

ENTREPOT DE MATÉRIAUX

BADANI, marchand de matériaux, boulevard St-Angelo (Bastia) l'honneur de prévenir le public qu'il se charge de toutes les fournitures concernant la maçonnerie à des prix très modérés.

Entreprise de tous les travaux de maçonnerie.

A CÉDER Confiserie bien achalandée, belle position.

S'adresser à l'agence Havas.

Distillerie Bastiaise

Entrepôts de Tabacs et Spiritueux

L.-N. MATTEI

Inventeur de l'Amaro Mattei

APERITIF, DIGESTIF, FEBRIFUGE

Aperçu des Grandes Liqueurs

Arnaud — Meunier — Guillot

Galifet et d'Amsterdam.

Chartreuse du Couvent

Liqueurs des Bénédictines.

Anisette Marie Bizard.

Cacao Chouva véritable.

Peppermint Get

China Brun Perot

Kamel véritable

Thé Chinois

Marsquino di Zara

Amers:

Picon, Saillard, Bianqui, Indion et autres.

Vermouths: Noilly, Walfre.

Martini Sola de Turin.

Absinthes:

Pernod, Cusenier, Conilh.

Cognac fine Champagne:

Martel, Donat, Lavaur, Tempier.

Guérin, Molins, Bagier, Etourneau.

Rham de la Jamaïque.

Kirsch de la Forêt Noire.

Sitrops assortis.

GRAND ASSORTIMENT POUR BUREAUX DE TABACS

Orezza les Eaux

Grand hôtel de Granajola

Ce bel établissement, si heureusement situé à peu de distance de toutes les eaux minérales renfermées dans la vallée d'Orezza, s'ouvrira le 1er juillet prochain. Il est surtout à proximité de la source supérieure, dite Fontana soprana, dont le précieux emploi est tant recommandé dans un grand nombre de maladies spécialement dans les faiblesses d'estomac, dans la chloro-anémie, les bronchites chroniques, les catarrhes de la vessie et dans toutes les affections des voies urinaires, dans les catarrhes de la matrice, les engorgements des ovaires et dans tous les engorgements glandulaires.

Le privilège de ces vertus est dû à l'heureuse combinaison du fer, de l'acide carbonique, des sels de magnésie et du gaz acide sulphydrique qui facilite singulièrement l'assimilation des principes ferrugineux.

Le grand hôtel sera dirigé cette année par Madame PISTRI, propriétaire de l'hôtel de la Paix à Stazzona. Un service tout exceptionnel sera fait à cause du choix des employés recrutés dans les meilleurs établissements de Nice.

Un service d'omnibus sera établi entre les eaux et Granajola.

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865

Prix fixe

1300 MATTEI FILS

17, Boulevard Paoli, sur la Traverso, Bastia

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. — Grands choix de parures, demi-parures, pendants, broches, bracelets, colliers, gilettes, bagues, médaillons, etc., à des prix très réduits, en or, argent, doublé et deuil. — Orfèvrerie argent et métal blanc 1^{er} titre. — Articles d'église et d'optique. — Réparations de montres pendules, réveils et Bijoux, à des prix très réduits. — Achat des matières d'or et d'argent et des pierres fines. — Révisé franco à l'intérieur de toute commande au dessus de 20 fr.

Les représentants sont, MATTEI OLLAGIER

Librairie et Imprimerie Ollagier.

Avant vos repas, Buvez du

BYDOF

BITTER Russe

Propriété exclusive de la Maison SUBE et C^o de Marseille

Ce qui constitue la supériorité du Bydof sur tous les amers connus c'est qu'en outre de ses qualités toniques et apéritives, c'est un reconstituant infaillible et un préservatif contre les épidémies et les fièvres intermittentes. Mélangé avec de l'Eau de Seltz, c'est l'apéritif le plus agréable.

Agents Généraux pour toute la Corse

PIERRE-VINCENT BOURGEOIS ET FILS, BASTIA

Le Petit Bastiais

00099

5 cent.

JOURNAL QUOTIDIEN

cent. 5

Abonnement (Payable d'avance)

UN AN, 30 fr. 6 mois 19 »
 L'UNION FRANÇ., ALGÉRIE, 22 » 13.50
 PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » 18 »
 Autres pays, le port en sus:

On ne répond pas des manuscrits déposés.

10^e ANNÉE, N° 1460 — DIMANCHE, 21 JUIN 1885
 Saint Louis de Gonzague.

Rédaction & Administration:

Matthieu Ollagier, Directeur
 8, Boulevard du Palais, 8.
 Bureau spécial à Paris, 15, rue des Martyrs.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité à Ajaccio, Cours Grandval, 3, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez M. M. Audbourg et C^o, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 1 fr — Récl., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud., 0,25.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'HIER

Baromètre, 758.
 Température à l'air 9 h. m. 26 — à l'air 5 h. s. 25.
 Pluie à 9 heures matin, 0 000.
 Direction du vent à 9 h. m. N-O. — à 5 h. s. N-O.
 Intensité à 9 h. m. faible. — à 5 h. s. modéré.
 Etat du ciel à 9 h. m. nuageux.
 Etat de la mer à 9 h. m. belle.
 Hauteur des eaux à 9 h. m. + 0 40.

Librairie du Petit Bastiais

LES
AMOURS CORSES
 Par PHILIPPE TONELLI

Prix 3.50. franco. 3.80

BASTIA

LES CÉRÉALES

La culture des céréales est de plus en plus délaissée en Corse. Presque partout, le blé du pays est refoulé par les produits des minoteries de Marseille, le flore, comme l'appellent nos paysans. Les propriétaires sont découragés et nos laboureurs, autrefois si nombreux, voient leurs rangs s'éclaircir par l'émigration.

Il faudra bien cependant qu'on y revienne, car les causes qui ont amené une baisse extraordinaire des prix, sont à la veille de disparaître, et les populations, la nôtre par exemple, qui se laisseront surprendre par le retour de la hausse, auront une crise à passer. Les causes auxquelles nous faisons allusion sont connues de tout le monde. Quand les moyens de transport ont acquis la rapidité et pris le développement que nous leur voyons aujourd'hui, les marchés d'Europe ont été envahis par les blés américains et les blés russes. En Amérique, un sol vierge a donné des récoltes extraordinaires, et dans le Midi de la Russie un sol aussi fécond aidé d'une main d'œuvre à bas prix a fourni un rendement tout aussi abondant.

Mais les terres s'épuisent et les mœurs changent. Dans peu d'années, les vastes plaines de l'Amérique du Nord auront elles aussi besoin d'engrais coûteux, et de récolte nouveaux, les frais de transport deviendront un facteur trop important pour que l'exportation continue à s'opérer aux prix actuels. Ce jour-là, par une loi fatale, les arrivages diminueront, et les blés indigènes reprendront leur place. En Russie, le mouvement social qui a commencé par l'affranchissement des serfs et qui marche d'un pas trop rapide, amènera une hausse inévitable dans le salaire des paysans; dès lors il sera impossible aux négociants d'Odessa de livrer des chargements aux conditions qui régissent actuellement le marché.

De ce double fait qu'il est facile de prévoir dès à présent, résulte la conséquence pour tous les peuples d'Europe, qu'il faut avoir sur son territoire, sinon la totalité, du moins la majeure partie des céréales nécessaires à la consommation, sauf à demander aux pays plus abondants, le surplus.

Cette grave question de la production du blé intéresse spécialement notre île. Nous sommes devenus trop tributaires des minoteries de Marseille, et si nous n'y prenons garde, à un moment donné, nous sommes exposés à en porter la peine. Certes, si ces minoteries ne manipulaient que des blés français, l'inconvénient serait moindre; mais comme elles s'approvisionnent exclusivement dans les ports de la Mer-Noire, nous aurons à subir le contre-coup de tous les changements qui se produiront dans la Russie-méridionale.

Nos intérêts, notre avenir nous commandent donc de relever, en Corse, la culture des céréales. Pour atteindre ce but, deux choses sont nécessaires, d'abord la construction de nos voies ferrées, et ensuite une réglementation administrative complète de nos cours d'eau qui permette de travailler à nos moulins dont la plupart sont en ruines. A ce dernier ordre d'idées se rattache le

reboisement de nos montagnes, et l'urgence de donner aux autorités forestières des pouvoirs étendus pour empêcher l'exploitation irrégulière, disons mieux, la dévastation sans frein des bois particuliers, y compris les châtaigneraies. Il y a là une question d'utilité publique qui doit primer même le droit des propriétaires; il ne s'agit pas d'ailleurs d'empêcher le possesseur d'un bois d'en tirer parti, mais de l'astreindre à procéder par coupes régulières.

Le sujet, on le voit, comporterait des développements qui dépasseraient le cadre d'un article. Il nous semble digne des méditations de nos différentes Sociétés d'agriculture, dont le mutisme prolongé est si regrettable.

141^e RÉGIMENT D'INFANTERIE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 21 Juin 1885, de 8 à 9 h.

- | | |
|--|-------------|
| 1. Le Rochelais, (allégo.) | Fondard. |
| 2. Ouverture du Dieu et la bayadère, | Auber. |
| 3. Les Huguenots, (3 ^e acte), | Meyerbeer. |
| 4. Marche médiane, | Sellenick. |
| 5. La Mascotte, (fantaisie.) | Audran. |
| 6. Indiana, (valse) | Marcai'hon. |

LES EXPERIENCES DU DOCTEUR FERRAN

Le Temps publie une longue lettre de son correspondant envoyé en Espagne pour étudier la vaccination du docteur Ferran. Nous en extrayons deux statistiques intéressantes :

« Du 27 avril au 31 mai, il y a eu à Alcira (16.000 habitants): vaccinés, 7.754; non vaccinés, 7.206; malades non vaccinés, 118; morts, 71; guéris, 47; malades vaccinés, 14; morts, 3; guéris, 11; revaccinés, 8; mort, 0; guéris, 8.

« Nigemesi (7.850 habitants): vaccinés, 803; non vaccinés, 6.963; malades non vaccinés, 263; morts, 93; guéris, 136; en traitement, 35; malades vaccinés, 8; mort, 1; guéris, 7. »

Ajoutons que M. Hervé-Mangon, ministre du commerce, vient d'envoyer en Espagne le docteur Gibier, qui doit étudier le procédé employé par le docteur Ferran contre le choléra.

Lettre de Paris

Ouf! une chaleur à fondre comme une pastille. Moins la douceur. Paris en été, quelle fournaise! Le soleil est de plomb; la nuit, de l'argile; le jour, une fièvre et la nuit une névrose.

L'été à Paris, c'est la mansarde pour ceux qui n'ont pas de salon. Aussi les cossus s'en vont à la campagne et les rapés restent sur l'asphalte qui grille. Et, sans être ni cossu, ni rapé, j'ai bien envie de faire mon petit baluchon, non pour me rendre à Luchon, ville d'eau, mais dans mon chez moi, en Corse, endroit charmant, à l'ombre de nos montagnes et de nos châtaigniers, afin de me reposer des bruits du Paris-Tourmente et de me disposer pour les prochaines batailles.

Car la vie est une bataille perpétuelle où l'homme reste plus souvent sur le carreau qu'à cheval. O Corse, sois un appétitif! Et en avant.

Le grand événement de la semaine, c'est l'affaire Pél, cet aimable koriger qui a poussé trop le ressort sur ses deux malheureuses femmes, au point de le briser.

Mais vous savez déjà, sans doute, qu'il a été condamné à mort. Pél a été d'une force extraordinaire à l'audience, il a roulé, les experts, les témoins et l'avocat général, par ses ripostes pleines d'à-propos.

Au fond, tout cela n'est parfaitement égal, ce qui me chagrine à moi, c'est qu'il fait horriblement chaud.

Oh! la politique!

Et tandis que sous le ciel du Céleste-Empire, on meurt comme des mouches, sous le ciel de la belle Espagne, pays de la brune andalouse, des sérénades et des castagnettes, le choléra marche, marche, marche.

Insulaires, reillez!

Gran le solennité artistique, cette semaine. Sigurd, l'opéra de Meyer, a été donné à l'académie nationale de musique.

et quelle telle! des princes, des ducs, des marquis! on retourne de la campagne, pour assister à ces fêtes estivales. Je commence à comprendre que c'est pour économiser sans doute les frais d'une saison aux bains de mer, car en ces sortes de réunions, on nage avec une volupté toute aquatique.

Il fait si chaud! Et les bains de vapeur et autres sont forcés. C'est égal, comme le parisien est frivole! Peut-être qu'il a raison, la vie est si courte. Et les joies si éphémères! Allons, dansez et riez, après nous le déluge!

Hurrah! pour les anglais. Le grand prix a été gagné aujourd'hui, par la blonde Albion. Paradox, le cheval favori du gentlemen Brodrick-Cloete, a battu les français, les américains et les hongrois.

Paradox a bien mérité de l'Angleterre, cent et quelques mille francs entreront dans la poche de son propriétaire qui s'en fiche pas mal; mais la gloire d'avoir copié en France, au Bois de Boulogne, c'est l'orgueil de l'anglais, ce mangeur de beefsteak qui est, entre parenthèse, excellent.

Mais les jours se suivent et ne se ressemblent pas. Si Paradox pouvait aller dans le Soudan et battre le Mahdi! Mais Nisco! le Mahdi est plus fort que Paradox, c'est ce qui embête l'Angleterre.

Au fond, tout cela n'est parfaitement égal, ce qui me chagrine à moi, c'est qu'il fait horriblement chaud.

Oh! la politique!

Le siège de Tuyen-Quan (Voir le Petit Bastiais à partir du 14 Mai 1885)

Dans la soirée du 23, on remarque un grand mouvement de troupes chinoises dans les tranchées qui avoisinent le saillant sud-ouest. Vers neuf heures du soir, l'artillerie chinoise ouvre le feu, et, à partir de dix heures et demie, une fusillade très vive part des positions chinoises autour du saillant nord-ouest; ils allument un grand feu dans cette direction et renouvellent fréquemment leur fusillade afin d'attirer l'attention de ce côté.

Se présentant à la fois sur un développement de crête d'une trentaine de mètres, ils parviennent à percer cette ligne en quatre points. Dès que l'alerte est donnée, le sergent-major Hurband, commandant le piquet (3 escouades), se lance très bravement avec une escouade contre les Chinois qui ont déjà pénétré dans la citadelle, mais il est blessé et l'escouade recule. En même temps le sergent Thénvet cherche à former les deux autres escouades pour les porter sur la brèche, mais il est également blessé et les trois autres escouades restent derrière leur abri,

d'où elles engagent avec les Chinois une fusillade de pied ferme. Le capitaine Gattelin arrive à ce moment sur le terrain de la lutte, avec la section de réserve générale de la 2e compagnie; il fait donner la charge et pousse droit aux brèches à la baïonnette. Les Chinois s'enfuient précipitamment; 4 d'entre eux restent dans la citadelle avec deux grands drapeaux; trois autres sont tués sur la brèche, d'autres encore sont tués dans le fossé. Cette action terminée, les postes habituels sont repris.

Dans la journée, les travailleurs sont occupés à achever la communication défilée de la demi-lune sud au saillant sud-ouest; les coolies font une palissade de bambous en arrière des retranchements des brèches pour rendre ces retranchements infranchissables.

D'après les observations faites par le caporal du génie, l'ennemi travaille à cinq galeries de mine; deux embrassant la brèche prolongée du saillant sud-ouest, une sur la face sud entre la demi-lune sud et le saillant sud-ouest; une quatrième, à côté de celle qui a sauté la dernière, sur la face O; enfin, une cinquième à la demi-lune ouest.

Dans la journée du 24, les tirailleurs tonkinois construisent une grande ligne retranchée en terre et palanques, sur la rive gauche du ravin qui les sépare de la citadelle. Dans le cas où les tirailleurs tonkinois seraient forcés d'évacuer leur cantonnement, cette ligne, défendue par un poste, assurerait la prise d'eau du côté sud, comme la mitrailleuse l'assure déjà du côté nord.

En vue d'une explosion prochaine à la demi-lune ouest, la porte de cette demi-lune, qui servait d'abri à une demi-section de garde et à une demi-section de la réserve générale 2e compagnie (depuis le commencement du bombardement par l'artillerie chinoise), est évacuée. Ces deux groupes sont placés à l'ancienne baraque d'artillerie, et la section de de réserve générale de la 1re compagnie, qui occupait cette baraque, est installée en arrière de la chéle chinoise.

A quatre heures quarante-cinq du matin, le factionnaire du saillant signale un rassemblement de Chinois, dans le grand chemin couvert. Quelques moments après, la mine préparée par les Chinois, à gauche du saillant sud-ouest, saute. Elle prolonge la brèche déjà existante d'une dizaine de mètres. Comme l'ordre en a été donné, le piquet se dispose en arrière de cette brèche et les travailleurs attendent formés plus en arrière.

La section de réserve générale de la 1re compagnie se forme à droite du piquet. Au moment même où ce mouvement s'exécute, les Chinois donnent l'assaut à la brèche de droite de la face ouest; déjà ils en ont atteint la crête et leurs feux plongent dans l'intérieur de la citadelle; cette attaque est vivement repoussée par la section de réserve générale de la 2e compagnie; les Chinois s'en rejettent dans le fossé où ils sont fusillés par les défenseurs de la demi-lune ouest. On attend encore une demi-heure, et lorsqu'il est constaté que l'adversaire a abandonné les tranchées, l'ordre est donné par le commandant du poste de commencer le travail d'organisation de la brèche.

Dans la journée même ce travail est terminé et un obstacle est reconstitué; mais il n'y a plus de flaquement, et l'adversaire peut se rassembler sans être vu au pied des brèches.

La construction du retranchement intérieur est reprise dans l'après-midi. Comme la veille, l'ordre est donné de ne pas laisser de sentinelles fixes sur les points où il peut se produire une explosion de mine; ces sentinelles doivent être placées au pied du parapet, monter de temps en temps sur la banquette et tirer.

(A suivre).

Gazette départementale CAGNANO. — On écrit au Conservateur: Le 9 de ce mois, la population de Cagnano, éplorée, accompagnait en foule, à sa demeure dernière, la dépouille mortelle de Madame Dominici Elisabeth,

Antonors, sœur du digne curé de ce nom, dont le clergé corse regrette encore la perte prématurée. Madame Dominici s'est endormie dans la paix du Seigneur, à l'âge de 44 ans, après des souffrances longues et aiguës, endurées avec la plus parfaite résignation chrétienne. Elle laisse six enfants, dont quatre garçons et deux filles, tous dignes de leur mère par leurs qualités physiques, intellectuelles et morales, et surtout par leurs sentiments profondément religieux.

Les deux filles avaient le bonheur de s'approcher, pour la première fois, du banquet eucharistique, le jour même de la Fête-Dieu. Mais hélas! pauvres enfants, quatre jours après avoir joui de ce bonheur suprême, elles devaient assister à la dernière communion de leur mère et verser d'abondantes larmes d'amertume sur celle qui, en ce jour-là, s'était tant réjouie avec elles et n'avait pu, en quelque sorte, cesser de pleurer de joie. Puisse le Pain de vie soutenir toujours ces âmes angéliques et leur inspirer la pensée d'aller toujours puiser aux pieds des Saints-Tabernacles la force dont elles ont si grand besoin, dans la dure épreuve qui les atteint si cruellement.

Puisse le précieux souvenir des vertus admirables que la chère défunte a toujours pratiquées et la bonne mort qu'elle a faite consoler son excellent époux désolé et tous ses honorables parents si justement affligés. — E.

Dépêches de Nuit

(Service télégraphique spécial du Petit Bastiais)

M. Sébastien Gregorj, président de la Chambre de commerce, nous communique la dépêche suivante:

La commission du budget a repoussé la proposition de M. Ballue relative au régime fiscal de la Corse.

Le ministre des finances avait combattu cette proposition.

Réunion Bonapartiste

Le comité bonapartiste s'était réuni dans une salle à Belleville. Les anarchistes ont envahi la salle et ont chassé les membres du bureau. Il en est résulté un tumulte qui heureusement n'a pas eu de conséquences.

Conseil des ministres

Les ministres se sont réunis à l'Elysée, et se sont particulièrement occupés de la réfection du matériel naval.

Programme électoral

Les membres de la gauche et du centre gauche du Sénat se sont réunis et ont élaboré un programme électoral qui sera publié prochainement.

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

Présidence de M. Le Royer

Première délibération sur la proposition de loi, adoptée par le Sénat, amendée par la Chambre des députés, sur les moyens de prévenir la récidive.

Le Sénat a adopté. Séance jeudi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. PHILIPPOTEUX

La séance est ouverte à 2 heures. M. Rodat, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de jeudi qui est adopté.

Suite de la 2e délibération sur les projets et propositions de loi relatifs au recrutement de l'armée.

Les articles 73 et suivants sont adoptés. Le président met aux voix l'ensemble du projet de loi.

Nombre des votants . . . 430 Majorité absolue . . . 220 Pour l'adoption . . . 350 Contre . . . 80

— L'ordre du jour appelle la proposition de M. Rivière assimilant les propositions émanant de l'initiative parlementaire aux projets de loi du gouvernement. Mgr Freppel demande la question préalable.

SAINT-FLORENT. — M. Luciani Toussaint est nommé porteur de contraintes auxiliaire.

VESCOVATO. — Le 14 juin, à une heure très avancée de la nuit, des individus de la commune de Venzolasca avaient entamé une partie de cartes dans un cabaret. Une querelle ne tarda pas à s'engager entre les nommés Orlandi (François) menuier et Tomasini (André) cultivateur. Orlandi était armé d'un stylet. Il en a porté un violent coup à son adversaire, plus âgé que lui. La blessure paraît présenter une certaine gravité, puisque les magistrats du Tribunal de Bastia ont jugé à propos de se rendre sur les lieux. Orlandi est en fuite.

ZILIA. — Le 17 du courant, une grande partie de la population du canton de Calenzana s'est rendue à Zilia pour honorer par sa présence et ses regrets, la mémoire d'un homme de bien, le docteur Ambrosini, qui a succombé à la suite d'une courte et terrible maladie. Le canton perd en lui un habile praticien, et un médecin assidu auprès de ses malades. M. Ambrosini laisse dans sa commune et les villages qui l'environnent, un vide qu'on ne remplira pas malheureusement en un double point de vue, les avantages matériels ayant fait désertier ses confrères de toutes ces localités.

Le docteur Bartoli, de Calvi, MM. Griseni, instituteur à Cassano, et Emmanelli, instituteur à Zilia, ont prononcé, chacun, un discours, sur la tombe de ce digne médecin. Ils ont retracé sa vie d'abnégation, et mentionné les services qu'il a rendus à l'humanité pendant sa longue carrière.

Quoique âgé de 68 ans, le docteur Ambrosini était taillé pour vivre longtemps encore. Sa mort a été une surprise douloureuse pour tous ceux qui l'ont connu et qui avaient apprécié l'aménité de son caractère.

Bourse de Paris 19 Juin 20 Juin Rente 3 p. 0/0 81,50 81,45 — 3 p. 0/0 amortissable 83,70 83,70 — 4 p. 0/0 105,90 105,95 — 1/2 p. 0/0 109,22 110,00

Le scrutin est ouvert. Nombre des votants 424 Majorité absolue 213 Pour l'adoption 52 Contre 372

La Chambre n'a pas adopté. Le paragraphe 1er de l'article unique est adopté.

Le paragraphe 2 est supprimé.

Unification des retraites

La Chambre a pris en considération la proposition de loi relative à l'unification des retraites des sous-officiers et assimilés. Séance lundi.

ETAT CIVIL

MARIAGES. Stasi Marc-Orlévre, de Forca della Chiana, (Italie) et Cherubini Marie, ménagère, de Bastia. NAISSANCES. Rossi Paul-François. — Mariotti Marie. DÉCÈS. Reginensi François, 7 jours, de Bastia. Ferrarini Noël, 9 mois, de Bastia.

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA

du 20 juin 1885 ENTRÉES. De Marseille, vap. franç. Cte-Valery, cap. Limarola, dépêches, passagers, diverses. SORTIES. Pour Porticiolo, esquif franç. St-Antoine, cap. Quarelli, lest. Pour Macinaggio, esquif franç. Ste-Marie, cap. Anziani, lest. Pour Livourne, vap. franç. Cte-Valery, cap. Limarola, diverses.

45 ANS DE SUCCÈS

52 Récompenses dont 12 Médailles d'or Alcool de menthe

DE RICQLÈS

Bien supérieur à tous les produits similaires ET LE SEUL VÉRITABLE

Contre les Indigestions, Étourdissements, Mauvaise estomac, de cœur, de nerfs, de tête et dissipant le moindre malaise. Excellent aussi pour la toilette et les dents.

Préservatif souverain contre les Épidémies

Fabrique à Lyon, 9 cours d'Herbouville

Maison à Paris, 41, rue Richer

Dépôt dans les principales pharmacies, parfumeries et épiceries fines. — Se méfier des imitations, et pour éviter toute confusion, exiger le véritable nom de H. DE RICQLÈS, dont la signature doit se trouver sur l'étiquette du flacon.

400 Fr. avec 150 Fr. dans trois mois par les acheteurs de toutes les villes. — Demander la circulaire au Journal L'INFORMATION, 14, RUE DU HELDER, PARIS

Mme PUGI Veuve PAOLI

MARCHANDE DE MODES, à Bastia, Boulevard du Palais N. 9,

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un splendide assortiment de nouveautés pour la saison d'été provenant des meilleures fabriques de Paris.

Chapeaux pour dames confectionnés en tous genres on trouvera aussi un grand assortiment de fleurs, plumes, agréments etc., et tous les articles de modes.

A DES PRIX TRÈS MODÈRES

Le Petit Bastiais

00101

5 cent.

JOURNAL QUOTIDIEN

cent. 5

Abonnement (Payable d'avance)
 TROIS MOIS, 30 fr. 6 mois 49 »
 UN AN, 90 fr. 18 mois 135 »
 L'UNION POSTALE, 35 » 48 »
 Autres pays, le port en sus.
 On ne répond pas des manuscrits déposés.

10^e ANNÉE, N° 1461 — LUNDI, 22 JUIN 1885
 Saint Paulin, évêque.
Rédaction & Administration :
Mathieu Ollagnier, Directeur
 8, Boulevard du Palais, 8.
 Bureau spécial à Paris, 40, rue des Martyrs.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais, 40, à Paris, chez MM. Audouard et Co, Place de la Bourse, 40. — Faits divers, 4 fr — Recl., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud., 0,25.

MUSIQUE

Notre librairie vient de recevoir un assortiment de Musique Française, Italienne, Allemande, etc. pour piano et instruments. Méthodes, Partitions, Danses, Mélodies, Chansonnettes, etc.

BASTIA

DE BASTIA A CORTE

Nous pouvons maintenant annoncer avec certitude que le gouvernement est résolu à achever dans le plus bref délai possible le réseau de nos chemins de fer.

Pendant que M. l'entrepreneur Marchetti pousse avec activité les travaux de balastage entre Bastia et Casamozza, l'administration prépare la mise en adjudication des mêmes travaux de Casamozza à Corte, pour lesquels le ministre a alloué un crédit d'environ un demi-million. La voie de Casamozza à Corte est presque entièrement achevée : il ne reste qu'un ouvrage d'art de peu d'importance que M. l'entrepreneur Mingalon terminera sous peu. Le nouvel adjudicataire pourra donc concentrer son matériel aux endroits indiqués, engager des centaines d'ouvriers, prendre enfin toutes les dispositions nécessaires pour ouvrir de nombreux chantiers dès le commencement d'octobre, et mener rondement son entreprise, de manière qu'elle soit achevée dans le courant de l'année 1886.

Il n'est pas certain qu'en cette même année la bruyante locomotive jette son sifflet joyeux sur la route de Bastia à Corte; mais même en envisageant les choses avec le moins d'optimisme, tout fait espérer que la ligne pourra être inaugurée en 1887. Il ne restera donc plus que la moitié du chemin à faire pour arriver à Ajaccio.

Mais l'achèvement du réseau s'impose à un tel point que nous sommes convaincu qu'avant la fin de 1886 de nouvelles adjudications importantes auront lieu pour les derniers travaux.

Nous comptons pour cela sur le zèle dont nous ont donné tant de preuves jusqu'ici MM. les ingénieurs et leurs collaborateurs, ainsi que sur la puissante intervention de M. le Préfet.

M. Barrabant rendra un service immense au département qu'il administre en appuyant fortement les propositions de M. l'ingénieur en chef dans ses demandes de crédits pour l'achèvement du réseau insulaire. C'est une bonne occasion offerte à M. le Préfet de prouver qu'il s'intéresse sérieusement à l'avenir de notre pays, et qu'il est venu en Corse pour faire de l'administration et uniquement de la bonne administration.

CONSEIL MUNICIPAL DE BASTIA

Séance extraordinaire du 3 juin 1885
 Président : M. BONELLI, Maire.
 Secrétaire : M. GASCO.

Avant de passer à l'ordre du jour M. le maire dit qu'il tient à donner connaissance au conseil d'une lettre par laquelle M. le curé de la paroisse de Ste-Marie lui fait savoir que la procession de la Fête-Dieu aura lieu dimanche à 6 h. du soir, et prie le conseil de vouloir y assister.

Le conseil donne acte.
Supplément de crédit pour secours aux indigents.
 M. le maire communique au conseil dix demandes de secours formées par des gens malades qui voudraient aller les uns aux bains de Pietrapola, les autres en Italie. Toutes ces demandes, ajoute M. le maire, sont dignes d'intérêt, et si le conseil n'y voit pas d'inconvénient il serait d'avis d'augmenter de 500 fr. le crédit de secours aux indigents et d'accorder à chacun d'eux un secours de 50 francs.

Le conseil adopte les propositions de M. le maire. Dit en outre que M. le maire ne devra accorder ces secours que sur la vu de la déclaration d'un des deux docteurs médecins qui font partie du conseil municipal.

Demande Colombani.
 Le conseil renvoie à l'examen de la commission du compte administratif et des chapitres additionnels la demande du sieur Colombani, ancien agent de police et ancien garde-champêtre qui sollicite un secours.

Bourses nationales.
 Le conseil donne son avis sur la position de famille de deux candidats à l'école polytechnique qui demandent des bourses.

Projet de construction d'un lazaret.
 M. le maire expose qu'à la dernière réunion du conseil d'hygiène, réunion à laquelle il a pris part, on a traité la question de la construction d'un lazaret. M. le maire ajoute que la construction d'un lazaret présente au point de vue des intérêts de la ville de Bastia une importance considérable et qu'il conviendrait de prendre d'ores et déjà des dispositions afin que les provenances de toutes sortes n'en soient pas éloignées tout en restant soumises à la plus stricte surveillance le jour où une épidémie viendrait à se déclarer.

Le conseil partageant l'avis de M. le maire dit qu'il y a lieu de prendre en considération le vœu émis par le conseil d'hygiène et de s'y associer; autorise en conséquence M. le maire à renouveler auprès de l'administration l'offre par la ville de prendre à sa charge les frais d'acquisition du terrain nécessaire à la construction d'un lazaret.

Dit enfin que pour le choix du terrain à acquérir et de toute autre mesure à prendre en vue de cette acquisition il sera nommé une commission qui agira de concert avec M. le Maire, et nomme pour en faire partie MM. Pitti-Ferrandi, de Montera, Carluccia, Alfonsi et Ghilini.

Soutiens de famille.
 Le conseil donne son avis sur des demandes de sursis d'appel comme soutien de famille.

Égout de l'Abattoir.
 Le conseil renvoie pour l'examen à la commission du compte administratif et chapitres additionnels le projet de construction d'un égout collecteur présenté par M. l'architecte.

Demande de Mme la supérieure de l'Orphelinat du Bon Pasteur.

Le conseil renvoie à l'examen de la commission scolaire la demande de Mme la supérieure de l'Orphelinat, qui sollicite un secours pour l'acquisition du mobilier d'une classe composée d'environ 30 élèves.

Demande Marie Baggiani.
 M. le maire communique au conseil une demande formée par la dame Baggiani tendant à obtenir l'autorisation d'établir sur le marché Favacelli une petite baraque en bois.

Le conseil, après discussion, dit que cette demande ne peut pas être prise en bonne considération, et il prie M. le maire de donner des ordres afin que celle qui existe déjà et qui n'avait été autorisée qu'à titre provisoire, disparaisse dans le plus bref délai possible.

SPECIALITÉ DE PÂTES ALIMENTAIRES
JEAN CAFFARELLI
 Boulevard St Angelo, Bastia.

44 Médailles, or, argent et bronze aux Expositions Universelles et concours régionaux Ajaccio; Hors concours comme membre du Jury.

Les pâtes que fabrique ma maison se recommandent par leur parfaite pureté. Elles sont exemptes de toute acreté à cause de l'emploi de semoules de tout 1^{er} choix, pur Tangarock, sans aucune couleur artificielle toujours nuisible à la santé.

Quoique mes pâtes soient reconnues de beaucoup supérieures aux produits similaires, les prix sont tels à ne devoir craindre aucune concurrence.

Prix exceptionnels et qualité supérieure.

ON DEMANDE à acheter un 1/2 étage composé de 6 à 8 pièces dans une situation convenable.

S'adresser à Mme Raffalli, au 5^e étage au dessus des magasins Olivari.

DEMANDEZ chez tous les bons détaillants LE **CHOCOLAT DES ANTILLES** (VIENTRE DORÉ) M^{re} Prosper Faynel (Lyon)

HOTEL D'EUROPE
 Tenon par M. L. STEFANI
 4, Boulevard du Palais, 4
 au-dessus des grands magasins Orange BASTIA

Chambres garnies, Table d'hôte, Tables particulières, Pension bourgeoise, Prix très-modérés. Cet Hôtel est fraîchement meublé et se recommande pour son bon confortable.

L'UN SEUL DÉPÔT A AJACCIO, MATTEI OLLAGNIER

Café Restaurant National
 Cours des Ormeaux, BASTIA
 chez Madame Adélaïde Colombani

Table d'hôte à 3 fr. par jour soit 1 fr. 50 par repas. Service à la carte et à toute heure. Diners sur commande. Bon confortable et consommations de premier choix.

VIN FÉBRIFUGE
 de J. MICHELETTI, pharmacien-chimiste

Ex-interne des hôpitaux de Marseille. Lauréat de l'École de médecine et de pharmacie de Marseille (CONCOURS 1881) BASTIA. — Boulevard Paoli. — BASTIA

Ce vin est employé avec le plus grand succès dans le traitement des fièvres, intermittentes, les plus rebelles. Les nombreux résultats obtenus par messieurs les médecins qui l'ont expérimenté, attestent la supériorité de ce vin sur toutes les préparations fébrifuges employées jusqu'à ce jour. Expédition dans toute la Corse. — Le litre 10 fr. le 1/2 litre 5 fr.

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865
 Prix fixe
PCE MATTEI FILS
 17, Boulevard Paoli, sur la Traverso, Bastia

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. — Grands choix de parures, demi-parures, pendants, broches, bracelets, colliers, gilettes, bagues, médaillons, etc., à des prix très réduits, en or, argent, doublé et doublé. — Orfèvrerie argent et métal blanc 1^{er} titre. — Articles d'église et d'optique. — Réparations de montres pendules, réveils et Bijoux, à des prix très réduits. — Achat des matières d'or et d'argent et des bijoux. — Envoi franco à l'intérieur de toute commande au dessus de 20 fr.

Spécifique Vinciguerra
 De tous les Fébrifuges aucun ne lui est comparable. Se mêler des contrefaçons. Dépôt unique du véritable FÉBRIFUGE VINCIGUERRA. Pharmacie LUCIANI (Bastia).

AVIS
 M. PETROLACCI a l'honneur d'informer le public qu'indépendamment de son atelier il a un Magasin de vente, Boulevard Paoli, N° 29, d'articles de Chaudronnerie, Ferblanterie, Zinguerie, Lampisterie, Robinetterie, Pompes, Plombs en tuyau et en planches, Tôles, Clouterie et Serrurerie, Couleurs, Vernis et Pinceaux. Le tout à des prix très modérés. Il se charge de faire peindre les portes et fenêtres, de la pose des vitres à domicile, ainsi que de toutes sortes de réparations concernant son métier.

BRASSERIE GASPARINI JEAN
 Place Saint-Nicolas, Bastia
 Maison fondée en 1869.

M. Gasparini a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il fournit de la bière crémeuse et dorée, fabriquée avec de l'orge et houblon, en fûts et en bouteille, dont les prix sont très réduits.

Bière en bouteille, de trois quarts, 0.60 cent. (verre compris). id. en fût 0.50 id. baril non compris.

Fabrique d'eau de Seltz, et Limonades gazeuses. Exportation pour l'Italie jusqu'à golfe de l'Adriatique, l'Égypte et la mer Rouge. Mortadelle de Bologne choucroute de Strasbourg.

Distillerie Bastiaise
 Entrepôts de Tabacs et Spiritueux
L.-N. MATTEI
 Inventeur de l'Amaro Mattei
 APERITIF, DIGESTIF, FÉBRIFUGE

Aperçu des Grandes Liqueurs
 Arnaud — Meunier — Guillot
 Galifet et d'Amsterdam.
 Chartreuse du Convent
 Liqueurs des Bénédictines.
 Anisette Marie Brizard.
 Cacao Chouva véritable.

Pippermint Get
 China Brun Perot
 Komel véritable
 Thé Chinois
 Mara-quinô di Zara
 Amers :

Picon, Saillard, Blanqui, Indien et autres.
 Vermouths :
 Noilly, Walfre,
 Martini Sola de Turin.

Absinthes :
 Pernod, Cusenier, Conilh.
 Cognac fine Champagne :
 Martel, Donat, Laveur, Tempier,
 Guérin, Kolina, Bagier, Etourneau.
 Rhum de la Jamaïque.
 Kirsch de la Forêt Noire.
 Sirops assortis.

GRAND ASSORTIMENT POUR BUREAUX DE TABACS

Librairie et Imprimerie Ollagnier

Trois Diplômes d'honneur et 20 Médailles
Distillerie J.-U. BLANQUI Fils, Nice
 Spécialité de la Maison

AMARA BLANQUI

Le plus agréable et le plus fortifiant de tous les Amers et Bitters connus
 Il est répandu et apprécié dans toute la Corse
CURAÇAO DE NICE ET ANISETTE SURFINE
 Liqueurs autant appréciées que celles de Hollande.
PHILIPPE POGGI, REPRÉSENTANT, A BASTIA

Demande Maroni Jean.

Le conseil, conformément à l'avis de M. l'architecte, rejette la demande de M. Maroni Jean, propriétaire, qui sollicite une indemnité pour le prétendu dommage à lui causé par suite du changement de niveau de la rue Miot, et prie M. le maire de le mettre en demeure de daller la partie du trottoir qui est devant sa maison du côté de la traverse n° 3.

(La fin à demain).

Viandes malades

Un taureau malade ayant été conduit hier à l'abattoir. M. le vétérinaire-inspecteur l'a fait abattre et enfouir. Nous ne saurions trop recommander d'agir avec la plus grande sévérité pour l'inspection des viandes destinées à la boucherie.

Avec les fortes chaleurs que nous subissons il est même urgent que des visites fréquentes soient faites par la police dans les boucheries de notre ville.

Ephémérides Corses

22 Juin 1879. — M. Pietri est élu sénateur de la Corse en remplacement M. le comte Valéry.

Votes de nos députés

Scrutin sur l'urgence de la proposition de M. Baudry d'Asson, relative aux obsèques de l'amiral Courbet.

Table with 2 columns: Item, Count. Number of voters: 393. Majority absolute: 197. For adoption: 92. Against: 301.

La Chambre des députés n'a pas adopté. M. Gavini a voté pour. Ont voté contre, MM. Arène, Graziani. M. Bartoli n'a pas pris part au vote.

Scrutin sur l'amendement de M. Lenient, ainsi conçu:

Après une année complète de service actif et d'instruction exclusivement militaire, les élèves des écoles supérieures et des facultés de l'Etat pourront être autorisés à suivre les cours des dites écoles et facultés, en restant toujours incorporés et soumis au ministre de la guerre jusqu'à l'expiration de trois ans.

Table with 2 columns: Item, Count. Number of voters: 413. Majority absolute: 207. For adoption: 137. Against: 276.

La Chambre des députés n'a pas adopté. Ont voté pour, MM. Bartoli, Gavini. M. Arène a voté contre. M. Graziani n'a pas pris part au vote.

ACTES OFFICIELS

Le quartier-maître vétérinaire Cecchini a été nommé second maître. — M. Giovannoni a été nommé interprète à Laghouat. — L'exequatur a été accordé à M. Bonelli Edouard, vice-consul d'Italie à Cette. — M. Campana Jean-Marie, ancien engagé conditionnel, a été nommé à un emploi de sous-lieutenant de réserve au 53 de ligne. — M. Padovani, receveur des contributions directes à Boussada, est appelé au bureau de Tallat. — MM. Massoni Dominique-Mathieu et Paolotti Etienne, capitaines d'infanterie en retraite, ont été nommés à des emplois de leur grade dans la réserve. — La médaille militaire a été conférée aux militaires dont les noms suivent: — Piani Etienne, maréchal de 3e classe sur le Tara, 4 ans 6 mois de service, dont 10 mois à la mer. Blessé gravement à Tamsui (Chine).

Raffi Antoine, soldat au 3e rég. d'infanterie de marine, 3 ans, 6 mois de services, 3 campagnes dont 4 de guerre. Blessé à Phu-Sa (Tonkin). — Grimaldi Sabien, adjudant sous-officier au 2e rég. d'infanterie de marine, 9 ans de services, 5 campagnes, dont 2 de guerre. Affaire de Tamatavo (Madagascar).

Evacuation de Thuan-Quan

Le ministre de la guerre a reçu du général de Courcy une dépêche lui annonçant l'évacuation de Thuan-Quan par les Chinois. Toutefois, comme ce point est signalé actuellement comme malsain, les troupes françaises ne l'occuperont pas immédiatement.

Le général de Courcy fait savoir qu'il a reçu ses lettres de créance et qu'il se dispose à partir pour Hué avec une escorte d'honneur.

Ecole municipale de musique

Le cours préparatoire de solfège étant terminé, le Directeur de l'école invite les élèves à ne pas manquer à la leçon mardi soir, 23 courant, afin de classer les voix pour les chœurs qui seront formés dans cette même séance.

Correspondance

Bastia, mai 1885.

Monsieur le Directeur du Petit Bastiais, La presse continentale s'occupe depuis quelque temps de la crise que subit le pays, au point de vue commercial et industriel; elle ne cesse ainsi de tenir en éveil l'opinion publique sur une question si importante.

Tout le monde s'est ému, en France, de la situation qui a été faite par la concurrence étrangère, jusque sur nos marchés, aux produits nationaux. Le Gouvernement fait de louables efforts pour conjurer les effets d'un pareil état de choses; il en recherche depuis de longs mois les causes immédiates.

Les syndicats et les chambres de commerce, ainsi que nos consuls à l'étranger l'aident dans cette besogne. Les rapports affluent au ministère. Nos consuls, en examinant l'état économique de nos voisins, affirment, pour notre consolation (si c'en est une!) que le mal est général. Mais cela n'empêche pas que cet état de perturbation n'ait pris, chez nous, ces derniers temps, des proportions de plus en plus alarmantes. Les documents officiels accusent une différence bien marquée entre le chiffre des importations et celui des exportations. C'est par centaines de millions, que la Direction générale des douanes établit cette différence à notre préjudice. Et pour donner raison aux chiffres fournis par la statistique les faillites apportent leur contingent. Pour ne parler que du midi de la France, nous dirons qu'à Lyon les faillites ont augmenté d'une année à l'autre, de 33,48 p. 0/0; à Nice elles augmentaient dans le même laps de temps de 409,67 p. 0/0. Marseille, sans être aussi éprouvée, n'échappait pas aux conséquences de cette crise, dont les causes sont multiples.

Les kraks ou effondrements financiers, la stagnation forcée dans les affaires, qui nous a été imposée par la dernière visite du choléra, sont venus tour à tour s'ajouter aux conditions désavantageuses qui nous sont faites depuis longtemps, à l'étranger, par la concurrence plus ou moins loyale de nos voisins, et à l'intérieur, quelque peu aussi, par l'agriculture en souffrance. Voilà les causes qui, à une époque déterminée, ont contribué à ébranler le crédit des plus saines maisons du continent.

Ces événements n'étaient connus en Corse que par ce que nous en disaient les journaux. En effet, sauf le chômage provisoire, il faut l'espérer! de l'usine de Toga, rien n'indiquait ici les circonstances difficiles que traversait le commerce français. Aussi, en même temps que nous déplorions les suites désastreuses d'une telle situation, nous devons avouer que nous constatons, avec quelque satisfaction, que le commerce bastiais était indemne de cette lépre qu'on appelle l'état de faillite. Nous pensions cela, d'après la réponse qu'ont dû faire nos juges consulaires à la commission d'enquête instituée par le Gouvernement.

Mais, depuis, nous avons été obligé de revenir sur l'opinion que nous nous étions faite à ce sujet. On nous a affirmé que nos juges consulaires savent par trop s'apitoyer sur le sort des négociants de notre ville qui manquent à leurs engagements.

La chose est tellement surprenante, que nous avons de la peine à y ajouter foi! Ce serait vraiment vouloir compromettre l'avenir commercial de la ville de Bastia! En agissant de la sorte, au lieu de sauvegarder le crédit bastiais, on tendrait à le détruire. Il medio pietoso rende le piaghe puzolenti, puis d'ailleurs il ne faudrait pas que l'on dise que la balance de la justice ne penche que d'un seul côté. Il importe donc de revenir sur cette manière erronée d'entendre les intérêts de notre commerce!

Ravisez-vous, Messieurs du tribunal, sans cela, les notions élémentaires de ce qui constitue la probité commerciale, disparaîtront bientôt de notre place, et l'on finira par ne plus vouloir payer ses créanciers qu'avec de la monnaie de singe.

La probité commerciale, nous n'avons point à vous l'apprendre, est une; elle est, ce qu'elle a été de tous temps et dans tous les pays.

Le célèbre navigateur portugais Vasco de Gama se trouvait dans un de ses voyages aux Indes, dans l'impossibilité d'affrêter un navire, pour rentrer dans sa patrie. Il s'adressa alors aux négociants de Goa, auxquels il offrit ses moustaches, comme garantie du paiement de 40,000 doubloons, somme indispensable pour effectuer la traversée. Ce gage fut accepté, et le hardi navigateur put, encore une fois, franchir le Cap des Tempêtes. Lorsqu'à l'époque fixée, il revint à Goa, il retira, avec honneur, son gage, en remboursant la somme prêtée.

Voilà comme l'on tenait à ses engagements à la fin du XVe siècle.

S'il est des gens à Bastia qui entendent autrement la droiture dans les affaires, il vous appartient, Messieurs les juges, de séparer l'ivraie du bon blé.

R.

C'est la première boisson de la journée qui détermine l'état général de notre santé pendant 12 heures. Ce qui implique à conclure que plus une consommation est inoffensive, meilleure elle est. Aussi ne saurions-nous trop recommander l'usage de l'Amara Bianqui dont les qualités non-seulement sont sans danger, mais constituent encore le tonique le plus fort flant, l'apéritif le plus léger à l'estomac. Il n'est pas un café de notre ville qui ne tienne cette liqueur à la disposition du client.

Charretier et mendiant

A la suite d'une altercation survenue devant l'hôtel de ville entre un charretier et un mendiant, le brigadier Gambotti est intervenu, et a fait éloigner ce dernier; puis, s'adressant au charretier, il lui a reproché ses propos et son attitude vis-à-vis d'un malheureux. Mais au lieu d'accepter ces observations, le charretier s'est rebellié, a insulté le brigadier, et comme celui-ci voulait l'arrêter, il a tenté de le mordre à la main. Sur ces entrefaites est arrivé l'agent Sicurani, et

le charretier a été écroué à la prison municipale.

Vaccination du choléra

Les personnes qui se font vacciner par le docteur Ferran reçoivent une carte portant au recto :

N° du registre. M. X... s'est soumis à l'inoculation préventive contre le choléra (méthode Ferran).

Valence, le...

Au verso de cette carte, on lit :

AVIS

1. La vaccination anticholérique est basée sur des études faites au laboratoire; nous ne pouvons donc la présenter autrement au public.

2. Cette opération est fondée sur les principes scientifiques qui ont servi à l'éminent Pasteur pour découvrir la vaccine du charbon, du choléra des poules, du rouget des porcs et de la rage; ces découvertes, après expériences faites, ont passé dans le domaine des faits positifs.

3. La vaccination anticholérique, pareillement aux autres vaccins, n'a pas la faculté d'empêcher d'une manière absolue l'attaque du mal, mais elle donne à espérer que l'attaque sera bénigne, et il faut croire qu'elle prévient absolument un dénouement fatal de la maladie.

4. Il est à supposer que l'immunité que peut donner la vaccine anticholérique n'est pas d'une durée illimitée. Il en est de même pour les autres vaccins, celle de la petite vérole par exemple. En tout cas, la vaccine anticholérique préserve l'organisme pendant un certain temps dont les expériences n'ont pas encore déterminé la durée. Il serait bon, par conséquent, que, en cas d'épidémie, les personnes déjà vaccinées se soumettent de mois en mois à de nouvelles inoculations.

5. Attendu que la vaccination demande un certain temps pour procurer l'immunité à la personne inoculée, on fait observer que toute attaque de choléra survenue pendant les premiers cinq jours après l'inoculation se trouve en dehors de l'influence préventrice de la vaccine, dont l'action ne peut être constatée avant l'expiration de cinq jours.

6. L'existence d'une épidémie cholérique dans une localité quelconque ne constitue pas un obstacle pour l'inoculation; tout au contraire, celle-ci devient

alors encore plus opportune, aussi bien que la vaccine pendant les épidémies de la petite vérole.

7. La vaccination anticholérique ne peut jamais être la cause d'une attaque de choléra.

8. Aucun des moyens préservatifs contre le choléra employés jusqu'à présent n'offre les garanties que donne l'inoculation préventive.

9. Les pauvres, qui prouveront leur indigence, seront vaccinés gratuitement.

Contraventions

Il a été dressé procès-verbal de contravention pour les faits ci-après.

X... ménagères, pour avoir lavé du linge à la fontaine près du hangar Fraissinet. Cinq charretiers, pour avoir laissé leur charrette à l'abandon sur la voie publique.

X... entrepreneur du balayage, pour n'avoir pas balayé le faubourg St-Joseph et la place d'Armes.

X... cabaretier, rue Campanari, pour avoir tenu son établissement ouvert à minuit 35 minutes.

X... rue du Pontetto, pour avoir jeté des eaux sales de sa fenêtre, sur la rue.

X... buvelière, place d'Armes, pour avoir son établissement ouvert à 11 h. 20 m. avec des consommateurs attablés.

Nettoyage des marbres

Prenez 60 grammes de chlorure de chaux, et faites-les dissoudre dans un litre d'eau. Trempez un tampon de vieux linge dans cette solution, et frottez-en légèrement le marbre. Deux heures après, lavez à l'eau pure avec une éponge. Si le marbre est très sale, il faut employer une brosse de chiendent pas trop dure au lieu du tampon de linge.

Le même procédé s'applique au nettoyage des murs en pierre nue noircis par la temps. Toutefois, avant de procéder au lavage, il faut enlever la poussière avec un balai de erin.

DERNIÈRES INFORMATIONS

La commission supérieure départementale de la surveillance du travail des enfants employés dans l'industrie à Paris et dans la banlieue, a discuté sur l'extension de la surveillance aux enfants employés dans les maisons de commerce et dans les entreprises agricoles.

FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

N° 22.

LA PEAU DU LION

Par Charles de Bernard

IV

LE BALCON

(Suite).

Servian, du moins en apparence, avait supporté avec un calme imperturbable l'attaque dont il venait d'être l'objet; Estelle avait épuisé contre lui tout un carquois d'ironie sans parvenir à le faire sourcilier; toutefois les flèches de la jeune femme n'avaient pas été perdues. Dans une mêlée, souvent il arrive qu'un coup porté à un adversaire le manie, mais en atteint un autre. De même, en cette circonstance, Félix Cambier se trouva percé de part en part par les traits destinés à son oncle. Jaloux à l'ouïe, comme on l'est à dix-huit ans, le finaud adorateur de madame Cassade ne remuait pas sans un dépôt furieux les petites faveurs prodiguées par elle à Raoul Tonyrion; à cette blessure de

cœur s'en joignit une autre non moins cuisante dont l'amour-propre devint le siège.

— Je suis sûr qu'elle croit que cette nuit j'ai eu peur, pensa l'élevé de Saint-Cyr en rougissant de confusion à cette idée; toutes ses railleries sur le peu de courage de certains hommes sont évidemment à son adresse. Damnation! si je savais qu'elle me prit pour un lâche, je me brûlerais la cervelle à ses pieds, afin de lui prouver que j'ai du cœur.

Selon le respectueux usage des adolescents, Félix Cambier n'osa pas donner un libre cours au ressentiment que lui inspirait la conduite de la dame de ses pensées; mais il montra moins de retenue au sujet de l'heureux rival qui déjà, plus d'une fois, lui avait fait éprouver les amertumes de la jalousie. — Mon oncle, dit-il, en prenant à part Servian, lorsqu'ils furent descendus sur la terrasse, ne trouvez-vous pas, comme moi, que ce monsieur Tonyrion abuse de la permission d'être fat, impertinent et insupportable?

Servian partageait l'opinion de son neveu, mais il ne se crut pas obligé d'en convenir.

— Monsieur Tonyrion est fort beau garçon, répondit-il, et il a le droit de se montrer assez content de lui-même.

— Vous le trouvez beau! reprit Cambier avec une moue dédaigneuse. En ce cas un tambour-major doit vous paraître superbe.

— Il te déplaît beaucoup, à ce qu'il paraît?

M. Sarrien, ministre des postes, prend des mesures pour que le service soit fait d'une façon régulière pendant la période électorale.

Le roi des Belges a nié qu'il ait prononcé une allocution anti-française, en recevant des diplomates allemands. Il a fait seulement quelques observations au sujet de la mort de Victor Hugo.

Le conseil de salubrité convoqué hier, s'est occupé de rechercher des remèdes efficaces, pour empêcher les mauvais effets des émanations de certains établissements des environs de Paris.

M. Jules Ferry doit prononcer un grand discours à Saint-Dié, à l'occasion de la fête du 14 juillet.

On vient de terminer, au ministère de la guerre, le travail de l'inscription au tableau d'avancement des officiers au titre de campagne du Tonkin.

A Saint-Petersbourg, on fouille sous les ponts et dans les canaux, des avis annonçant plusieurs dépôts de dynamite.

Plusieurs colons français sont arrivés au Texas.

Mme POGGI Veuve PAOLI MARCHANDE DE MODÈS, à Bastia, Boulevard du Palais N. 9.

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un splendide assortiment de nouveautés pour la saison d'été provenant des meilleures fabriques de Paris. Chapeaux de paille noirs, blancs, et couleurs, chapeaux pour deux confectionnés en tous genres on trouvera aussi un grand assortiment de fleurs plumes, agréments etc., et tous les articles de modes. A DES PRIX TRÈS MODÉRÉS

Superlativement; et j'avoue que j'aurais un plaisir tout particulier à lui donner une leçon de politesse et de modestie.

— Tu, mon pauvre Félix, dit Servian en considérant son neveu d'un air un peu moqueur; toi, lui donner une leçon! Je te conseille d'attendre pour cela que tu lui viennes à l'épaule.

— Six pouces de plus ou de moins, ne font rien à l'affaire, répondit le jeune homme d'un ton piqué; je sais bien que je ne suis pas grand, et qu'en sur-tout de Saint-Cyr je n'entrerais pas dans les carabinières; mais n'oubliez pas que David était petit aussi, et qu'il a tué Goliath.

— Allons, mon brave David, ne te fâche pas, et à ton tour reviens-tu que Goliath avait mérité son sort en étant le provocateur. Voici notre Philistin; qu'il soit fat ou non, reste poli. Songe que les ridicules d'autrui n'excusent jamais les nôtres.

Après cette courte leçon qu'autorisait son titre d'oncle, Servian prit familièrement le bras de Félix et ils attendirent le colonel qui était resté en arrière avec M. Tonyrion.

(La suite à demain.)

Le Petit Bastiais

00103

5 cent.

JOURNAL QUOTIDIEN

cent. 5

Abonnement (Payable d'avance)
 10^e ANNÉE, N° 1462 — MARDI, 23 JUIN 1885
 Saint François, martyr.
 Rédaction & Administration:
 Matthieu Ollagnier, Directeur
 8, Boulevard du Palais, 8.
 Bureau spécial à Paris, 12, rue des Martyrs.
 On ne répond pas des manuscrits déposés.

10^e ANNÉE, N° 1462 — MARDI, 23 JUIN 1885
 Saint François, martyr.
 Rédaction & Administration:
 Matthieu Ollagnier, Directeur
 8, Boulevard du Palais, 8.
 Bureau spécial à Paris, 12, rue des Martyrs.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des journaux de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Coura Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez M.M. Audbourg et Co, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 4 fr. — Recl., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud., 0,25.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'AVANCE
 Baromètre, 763.
 Température à l'air 9 h. m. 26 — à l'air 5 h. a. 24.
 Pluie à 9 heures matin, 0,600.
 Direction du vent à 9 h. m. N.-O. — à 5 h. s. N.-E.
 Intensité à 9 h. m. modéré. — à 5 h. s. modéré.
 Etat du ciel à 9 h. m. nuageux.
 Etat de la mer à 9 h. m. peu agitée.
 Hauteur des eaux à 9 h. m. + 0,48.

Librairie du *Petit Bastiais*
 LES
AMOURS CORSES
 Par PHILIPPE TONELLI
 Prix 3,50. franco. 3,80

BASTIA
 LES QUARANTAINES

Que de plaisanteries plus ou moins spirituelles n'a-t-on pas débitées sur le compte des quarantaines et de leurs partisans! Aux plaisanteries venaient s'ajouter de hautes considérations sur les nécessités commerciales, sur la philanthropie; bref, on aurait dit que le libre échange des maladies allait devenir un principe aussi sacré que le libre échange des denrées alimentaires.

Mais le bon sens, un instant méconnu, ne perd jamais ses droits. On revient aux quarantaines. La conférence sanitaire réunie à Rome, a proclamé leur utilité, et spécialement reconnu l'efficacité des quarantaines maritimes. Dernièrement le gouvernement français a ordonné les mesures d'observation les plus sévères sur la frontière d'Espagne, et les préfets des départements qui bordent les Pyrénées, réclament l'établissement d'un cordon sanitaire.

Nous plaignons bien sincèrement ces populations espagnoles qui nous sont si sympathiques, et nous faisons des vœux pour que l'inoculation du microbe cholérique, inventée par le docteur Ferran,

produise les salutaires effets qu'en attend, que ce soit même avoir obtenu le savant médecin. Mais jusqu'à ce que le remède ait été prouvé par l'expérience, nous croyons prudent de nous en tenir à la méthode de nos pères augmentée des mesures de propreté et de désinfection qu'enseigne l'hygiène moderne.

N'oublions pas que les insulaires de la Méditerranée ont été, l'année dernière, pendant plus de trois mois, entourés de foyers d'épidémie qui se sont allumés les uns après les autres, à Toulon, Marseille, la Spezzia, Gènes, Naples. Cependant grâce aux quarantaines que le vœu des populations a su imposer, la Corse, la Sardaigne et la Sicile, ont pu traverser cette terrible épreuve, sans être touchées par le fléau ou à peu près.

De pareils faits en disent plus que toutes les dissertations médicales. Ils défont tous les sophismes, toutes les arguties; ils imposent à l'administration sanitaire des devoirs stricts, et le cas échéant, font peser sur elle une responsabilité à laquelle elle ne saurait échapper.

Ces réflexions sont-elles prématurées? Souvenons-nous comme nous avons été surpris en juin 1884. Que d'émotions, que d'ordres suivis de contreordres, que d'argent mal employé! Et cela, parce que n'ayant rien préparé à l'avance, il a fallu tout faire en même temps.

A répéter les mêmes choses, le *Petit Bastiais* gagnera à être traité de *radoteur* par certaines personnes. Mais la grande majorité du public qui a approuvé son attitude, lors de la dernière épidémie, lui saura gré de signaler le fléau qui ne désolé actuellement que l'Espagne et le Portugal, mais qui peut se propager sur toutes les côtes de notre Méditerranée.

Les examens oraux commenceront le 20 septembre et devront être terminés le 20 octobre au plus tard.

Une autre décision fera ultérieurement connaître les dispositions relatives à la date de l'engagement, au versement de la prime et à la mise en route.

Ephémérides Corses
 23 Juin 1739. — Maillebois quitte Omessa pour faire son entrée à Corte. Il avait sous ses ordres la brigade d'Auvergne.

CONSEIL MUNICIPAL DE BASTIA
 Séance extraordinaire du 3 juin 1885
 Président : M. BOSSELLI, Maire.
 Secrétaire : M. GEMSCO.

Projet de construction d'une écurie pour les chevaux étalons.
 M. le maire donne lecture de la lettre suivante de M. le ministre de l'Agriculture.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
 Paris, le 23 mai 1885.

Monsieur le Maire,
 M. l'inspecteur général des Haras chargé du service de la Corse m'a fait connaître, en réponse aux instructions qui lui ont été données, que la municipalité de la ville de Bastia est disposée à prendre à sa charge les frais de construction et d'installation des locaux destinés à loger les étalons détachés en Corse d'une manière permanente, ainsi que des logeurs affectés au surveillance et au palefrenier préposés au service.

Je m'empresse de vous féliciter de la bonne volonté avec laquelle, sur votre initiative, le conseil municipal de Bastia se propose de seconder les efforts de mon administration, et je vous prie d'être mon interprète auprès de lui pour lui exprimer mes remerciements.

La question étant ainsi résolue en principe, il restait à examiner les conditions d'aménagement propres à assurer convenablement ce service spécial.

L'administration des Haras n'est pas en mesure de fournir un plan qui, suivant la configuration des lieux et la nature de l'emplacement, serait sujet à des modifications qu'elle n'est pas à même d'apprécier a priori.

Il conviendrait, à mon sens, pour obvier à cette difficulté, que vous fassiez dresser par un architecte local un plan d'exécution comportant les constructions ci-après :

Les engagés conditionnels
 Le ministre de la guerre va faire paraître une décision prescrivant les mesures suivantes pour le prochain appel d'engagés conditionnels d'un an :
 Les demandes devront être remises du 1^{er} juillet au 26 août.
 L'examen écrit aura lieu le 23 août.

Deux Médailles d'Argent 1884 Exposition de Nice
Distillerie Bastiaise
L.-N. MATTEI
 Deux Médailles d'Argent 1884 Exposition de Nice
 Spécialité de la Maison
AMARO MATTEI

Le plus agréable et le plus apéritif de tous les armers connus jusqu'à ce jour
Liqueurs de Myrthe et de Mandarine
 Spécialité de 316 du Nord de la Maison CH. DECLE DE RECOURT pour le remontage des vins (prix du cours)

Grand assortiment de Vins fins de la Corse et de l'Etranger
Vins Blancs du Cap-Corse
 Muscat, 1,50 — Malvoisie sec, 1,50 — Genovesella doux, 1,50 — Vin blanc doux, 1,50
Vins Fins Rouges du Pays
 Tallano, 1,75 — Rotella, 1,50 — Cervione, 1 — Chasselas doux, 1,50
Vins Ordinaires
 0,35, 0,40, 0,50 et 0,60 centimes le litre
Vins de Bordeaux
 de toutes les marques à partir de 1,25 jusqu'à 5 la bouteille
Vins de Champagne
 de toutes les marques également à partir de 2,25 jusqu'à 10 fr. la bouteille
AUTRES MARQUES
 Vins de Malaga, Madère, Muscat de Frontignan, Muscat de Lunel, Sauterne, Chably, Pomard, Chambertin, Fleury, Beaune, Marsala, Xérès, Porto, Volney, Côte-Rotie, Ste-Marguerite, Alicante, Chypre, etc., etc.

RAND ENTREPOT DE TABACS EN FEUILLES
 Manufacture de Tabacs, Cigares et Cigarettes
DÉPOT DE CIGARES DE LA HAVANE ET ÉTRANGERS

AVIS
 M. PETROLACCI a l'honneur d'informer le public qu'indépendamment de son atelier il a un Magasin de vente, Boulevard Paoli, N° 29, d'articles de Chaudronnerie, Ferblanterie, Zinguerie, Lampisterie, Robinetterie, Pompes, Plombs en tuyau et en planches, Tôles, Clouterie et Serrurerie, Couleurs, Vernis et l'inceaux. Le tout à des prix très modérés.
 Il se charge de faire peindre les portes et fenêtres, de la pose des vitres à domicile, ainsi que de toutes sortes de réparations concernant son métier.

VIN FÉBRIFUGE
 de J. MICHELETTI, pharmacien-chimiste
 Ex-interne des hôpitaux de Marseille.
 Lauréat de l'École de médecine et de pharmacie de Marseille (CONCOURS 1881)
 BASTIA. — Boulevard Paoli. — BASTIA
 Ce vin est employé avec le plus grand succès dans le traitement des fièvres, intermittentes, les plus rebelles. Les nombreux résultats obtenus par messieurs les médecins qui l'ont expérimenté, attestent la supériorité de ce vin sur toutes les préparations fébrifuges employées jusqu'à ce jour.
 Expédition dans toute la Corse. — Le litre 10 fr. le 1/2 litre 5 fr.

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865
 Prix fixe
PCB MATTEI FILS
 17, Boulevard Paoli, sur la Traverso, Bastia
 Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tabourets et réveils. — Grands choix de parures, démaillures, pendants, broches, bracelets, colliers, giletières, bagues, médaillons, etc., à des prix très réduits, en or, argent, doublé et émail. — Orfèvrerie argent et métal blanc 1^{er} titre. — Articles d'épave et d'optique. — Réparations de montres, pendules, réveils et bijoux, à des prix très réduits. — Achat des matières d'or et d'argent et des pièces fines. — Envoi franco à l'extérieur de toute commande au-dessus de 50 fr.

BRASSERIE GASPARINI JEAN
 Place Saint-Nicolas, Bastia
 Maison fondée en 1869.
 M. Gasparini a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il fournit de la bière crêmeuse et dorée, fabriquée avec de l'orge et houblon, en fûts et en bouteille, dont les prix après.
 Bière en bouteille, de trois quarts, 0.60 cent. (verre compris).
 id. en fût 0.50 id. baril non compris.
 Fabrique d'eau de Seltz, et Limonades Gazeuses.
 Exportation pour l'Italie jusqu'à golfe de l'Adriatique, l'Egypte et la mer Rouge. Mortadelle de Bologne choucroute de Strasbourg.

HOTEL D'EUROPE
 Tenu par M. L. STEFANI
 4, Boulevard du Palais, 4
 au-dessus des grands magasins Orange BASTIA
 Chambres garnies, Table d'hôte, Tables particulières, Pension bourgeoise, Prix très-modérés.
 Cet Hôtel est fraîchement meublé et se recommande pour son bon confortable.

A CEDER Confiserie bien achalandée, belle position.
 S'adresser à l'agence Havas.

GRAND ENTREPOT DE MATÉRIAUX
 BADANI, marchand de matériaux, boulevard St-Angelo (Bastia) a l'honneur de prévenir le public qu'il se charge de toutes les fournitures concernant la maçonnerie à des prix très modérés.
 Entreprise de tous les travaux de maçonnerie.

GIOVANNOLI FRÈRES
 Place Saint-Nicolas, Bastia.
 Grand assortiment de meubles riches et simples
 SUSPENSIONS, PENDULES, SIÈGES, GLACES, TABLEAUX
 Pour Chambre, Salon, Salle à manger, etc.
 ÉTOFFES POUR MEUBLES ET TENTURES
 Prix très modérés
 Grand Atelier de Fabrication de Meubles défiant toute concurrence.
 Pianos de la Maison AURAND, de Paris.

Un correspondant garant, MATTHIEU OLLAGNIER
 Librairie et Imprimerie Ollagnier.

Une écurie comprenant 6 boxes et 12 stalles, avec grenier à fourrages ; Une infirmerie isolée ; Un local avec hangar pour l'installation d'une petite forge. Un logement pour le surveillant et le palefrenier. Je vous serais très-obligé de me communiquer ce travail dès qu'il aura été préparé, afin de me mettre à même d'apprécier s'il répond aux nécessités du service. Recevez, etc.

Le Ministre de l'Agriculture, HERVÉ-MANGON.

Le conseil prenant en considération la demande de M. le ministre renvoie à M. l'architecte l'étude de cette question.

Demande Mamberti, ferblantier.

M. le maire communique au conseil une lettre de M. le Sous-Préfet en date du 18 mai dernier, relative à une nouvelle réclamation à l'effet d'obtenir le paiement d'une somme de 332 francs montant d'une tournée de 20 bouées qu'il a faites à l'occasion de l'épidémie cholérique.

Le conseil sur l'observation de M. le maire renvoie à une autre séance la solution définitive de cette question.

Demande Costa.

Le conseil après discussion renvoie à la fin du bail la demande par laquelle Costa, entrepreneur du balayage, réclame de la ville une indemnité pour les fumiers qu'il a dû jeter à la mer à l'occasion de l'épidémie cholérique.

Demande des anciens employés de l'Octroi.

Le conseil renvoie également à la commission de l'Octroi une demande de remises formée par des anciens employés de l'Octroi.

Demande Lota Pascal.

Le conseil après lecture, et conformément à l'avis de M. l'architecte, regrette de ne pouvoir donner une suite favorable à la demande du sieur Lota Pascal tendant à obtenir la location pour neuf années d'un terrain près du bureau de l'Octroi de St-Joseph pour y construire deux baraquets en planches.

Demande Juliette Adam.

Lecture est donnée d'une lettre par laquelle Mme Juliette Adam, présidente de l'organisation de l'œuvre des concours nationaux de tir, sollicite la souscription du conseil municipal en faveur du 2e concours qui va avoir lieu à Paris en 1885.

FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

N° 25.

LA

PEAU DU LION

Par Charles de Bernard

IV

LE BALCON

(Suite).

Tandis qu'ils se promenaient tous quatre sur la terrasse, madame Gauscade se vengeait sur son piano du peu de succès de ses railleries, et tout en torturant les touches, elle réfléchissait aux moyens de percer l'armure dont Servian semblait cuirassé.

Son sang-froid n'est que du calcul, se disait-elle ; il est impossible qu'il soit devenu complètement indifférent. Il est vrai qu'envers moi il s'est montré d'une dissimulation achevée. Les mots les plus piquants glissaient sur lui comme sur une statue de bronze. En deux heures j'ai été plus méchante qu'il ne serait permis de l'être en deux ans ; peine due. Je le croirais vraiment insensible si les deux per-

Le conseil ayant déjà alloué à la Société de tir et de gymnastique de Bastia, une subvention de 300 fr. regrette de ne pouvoir adhérer au désir exprimé par Mme Juliette Adam.

Question des Eaux.

M. le maire donne la parole à M. de Montera, rapporteur de la commission qui s'exprime en ces termes :

(Nous publierons ce rapport dans le numéro de demain.)

Sur la Ire proposition relative à la cession provisoire d'un des réservoirs de la ville à la Cie des Eaux, M. Carbuccia, dit que cette faculté ne devrait pas être accordée au concessionnaire, la ville ayant intérêt à conserver les réservoirs dont elle dispose pour l'aménagement des eaux de Suerta. Le rapporteur fait observer que cette cession a un caractère tout à fait précaire, que d'ailleurs il est expressément stipulé que le réservoir sera mis à la disposition de la ville dès qu'elle en aura besoin.

Cette question étant mise aux voix est repoussée, et les conclusions du rapport sont ainsi adoptées dans leur entier.

Certificat de grammaire

M. le Recteur a fixé au jeudi, 9 juillet prochain, l'ouverture de la première session d'examen des candidats au certificat de grammaire.

Les examens auront lieu au Lycée à 8 heures du matin.

Les agents de police révoqués

Mattei, Jean-Thomas, ancien agent-voyer, 12 ans de services, inspecteur de police de la ville de Bastia depuis 5 ans.

Lanfranchi François-Marie, maréchal-logis de gendarmerie en retraite, 26 ans de services, décoré de la médaille militaire et de celle d'Italie, 4 ordres du jour.

Lavezzi Pierre-Joseph, 7 ans de services militaires, sert dans la police depuis 22 ans, décoré de la médaille de Crimée.

Castà Marc, gendarme en retraite, 26 ans de services, 10 ordres du jour, décoré de la médaille militaire et de celle de Crimée.

rien ne m'apprenait ce que je dois penser de cette insensibilité. Peut-être est-il peu susceptible, mais à coup sûr il est encore jaloux ; cela suffit.

Déterminée à tourmenter son ancien amant, Estelle trouva que le moyen d'atteindre son but était de donner à l'élégant Raoul l'occasion de remporter un de ces triomphes frivoles en apparence, mais qui en réalité suffisent pour désespérer un rival. Après y avoir quelque temps réfléchi, elle se leva, cueillit la plus belle rose d'une corbeille de fleurs posée sur une étagère, ouvrit une des fenêtres donnant sur la terrasse, et se montra subitement, rayonnante de coquetterie, aux yeux des hommes qui s'y promenaient.

Pour dissiper le déplaisir qu'avait dû lui causer la conduite de madame Gauscade, le colonel avait pris Servian par le bras et l'accablait de questions au sujet de son voyage d'Italie. A quelques pas en arrière, Félix Gambier marchait d'un air mélancolique, le front penché et les mains dans les poches, comme il convient à un jeune amoureux ; plus loin enfin, superbement isolé à la manière du lion, Raoul Tonayrien fumait un cigare et de temps en temps jetait à ses compagnons le regard dédaigneux de l'homme à la mode qui se trouve en bourgeoisie compagnie.

Au bruit que fit la fenêtre les quatre promeneurs levèrent la tête et s'arrêtèrent à la fois. Estelle, s'accoudant sur le balcon, leur adressa un salut

Battaglini Jacques-Louis, gendarme en retraite, 26 ans de services, 5 ordres du jour, décoré de la médaille de Crimée.

Casanova Ours-Paul, gendarme en retraite, 26 ans de services, 7 ordres du jour.

Sacripanti Jean-Joseph, gendarme en retraite, 25 ans de services, 1 ordre du jour.

Dionisi Pierre-Xavier, gendarme en retraite, 25 ans de services, 6 ordres du jour.

Colombani Taddée, ancien militaire, 7 ans de services actifs au corps.

Mattei Pierre-Atilius, 14 ans de services actifs, 9 ans de grade de sous-officier, capitaine de mobilisés de 1870 à 1871, décoré de la médaille d'Italie, de la croix des Sauveteurs de la Méditerranée et de la médaille de bronze de la ville de Marseille, pour le Congrès International.

141^e RÉGIMENT D'INFANTERIE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 23 Juin 1885, de 8 à 9 h.

- 1. Le Rochelais, (allégro), Fondard.
2. Ouverture du dieu et la bayadère, Auber.
3. Les Noces de Jeannette, (fantaisie), V. Massé.
4. Marche indienne, Sellenick.
5. La Mascotte, (fantaisie), Audran.
6. Indiana, (valse), Marcellin.

Cabarets et débits de boissons

Nous, Préfet de la Corse, chevalier de l'Legion d'honneur ;

Vu la loi du 7 juillet 1880 et l'arrêté préfectoral en date du 24 octobre 1873, sur la police des cafés, cabarets et débits de boissons ;

Considérant que depuis quelque temps des rixes nocturnes se produisent dans les cabarets et débits de boissons et que la sécurité des personnes se trouve ainsi souvent compromise ;

Considérant, en outre, que ces établissements ne sont généralement fréquentés aux heures avancées de la nuit que par des individus se livrant à des jeux prohibés ;

Attendu que dans l'intérêt des bonnes mœurs, de

souriant et montra par un geste mutin la rose qu'elle venait de cueillir.

— Qui la veut ? dit-elle après l'avoir sentie comme pour lui donner plus de prix.

— Moi, madame, s'écria Félix, qui tendit les deux mains avec une naïveté d'écolier.

— Moi, dit en même temps le beau Raoul en s'approchant impétueusement.

— Croyez-vous donc que j'aïlle vous la jeter ? reprit la jeune veuve d'un air moqueur ; il me semble que ceux qui en ont envie peuvent bien prendre la peine de la venir chercher.

Tonayrien et Félix s'élançèrent à l'envi l'un de l'autre vers le perron, qui de la terrasse conduisait dans le vestibule où se trouvait l'escalier du premier étage. Un éclat de rire d'Estelle les arrêta en route.

— Par l'escalier ! leur dit-elle ; quoi ! sérieusement, vous voulez monter par l'escalier ?

— Et par où veux-tu qu'ils montent ? demanda le colonel avec un accent grondeur.

— Mon père, répondit madame Gauscade en le cajolant du regard ; à l'âge de l'un ou l'autre de ces Messieurs, un lieu de m'adresser une question pareille, vous auriez déjà escaladé la fenêtre.

(La suite à demain.)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec M. Calman Levy, éditeur, à Paris.

la morale, de la tranquillité publique et de l'ordre, il convient de mettre un terme à cet état de choses, Arrêtons :

Art. 1^{er}. — Les arrêtés préfectoraux autorisant les cabarets et débits de boissons à laisser leurs établissements ouverts après l'heure réglementaire, sont rapportés.

Art. 2. — La fermeture de tous les établissements, tels que cabarets et débits de boissons, est fixée à 11 heures du soir.

Art. 3. — MM. les Sous-Préfets, Maires, Commandants de gendarmerie et Commissaires de police demeurent chargés de constater les contraventions aux dispositions de cet arrêté qui sera publié, affiché dans toutes les communes du département, et inséré au Recueil des Actes administratifs.

Fait à Ajaccio, le 12 juin 1885.

Le Préfet, L. BARRABANT.

L'amiral Lespès

Le contre-amiral Lespès, le digne lieutenant de l'amiral Courbet, est investi par intérim du commandement en chef de l'escadre de l'Extrême-Orient, fonctions dans lesquelles il a admirablement secondé le chef regretté dont la presse française et étrangère fait unanimement l'éloge.

Né à Bayonne, le 12 mars 1828, l'amiral Lespès compte dans la marine les plus brillants états de service.

Entré à l'Ecole navale en 1844, il en sortit aspirant de 2e classe en 1846. Successivement, enseigne en 1850 ; lieutenant de vaisseau en 1854 ; capitaine de frégate en 1864 ; capitaine de vaisseau en 1873, il porte les étoiles de contre-amiral depuis le 7 décembre 1881.

Comme lieutenant de vaisseau, il embarqua sur le vaisseau le Valmy et ensuite sur la Magellan, de 1852 à 1856, et fut détaché aux batteries devant Sébastopol pendant plus d'une année.

Il assista donc à toutes les péripéties de ce siège mémorable et à la prise de la ville, et sut se distinguer dans cette longue et glorieuse campagne.

En 1857, il navigua sur divers bâtiments dans les mers de Chine et se trouva en 1858 et 1859 à la prise de Pei-Ho, à la prise de Tourane et à la prise des forts de Kiea-Chan.

En 1862, il commandait la Mitraille pendant l'expédition de Phu-oc-Loc et fut blessé à la ceinture par un biscaten dans l'affaire de Long-Phut en 1863.

De 1864 à 1866, il navigua en Irlande en qualité de second.

De 1869 à 1871, il commanda le Duplex dans la même station navale, ce qui l'empêcha de prendre part à la guerre contre la Prusse.

De 1873 à 1876, comme capitaine de vaisseau commandant le Montcalm, il retourna dans les mers de Chine où il était le chef de pavillon et chef-d'état-major du contre-amiral Krantz, qui commandait en chef la division navale des mers de Chine et du Japon.

De 1876 à 1878, il commanda successivement les cuirassés la Rezanche et l'Héroïne en escadre d'évolutions de la Méditerranée ; puis fut envoyé en service à Paris comme membre du Conseil d'Amirauté, puis comme chef d'état-major et chef de cabinet du Ministre de la Marine.

Promu contre-amiral en décembre 1881, sa parfaite connaissance des parages de l'Extrême-Orient où il avait longtemps navigué et combattu non sans gloire, il était tout désigné pour y avoir le commandement en chef de la division navale des mers de Chine et du Japon. A l'époque de la formation de l'escadre de l'Extrême-Orient, sous le commandement en chef de l'amiral Courbet, il fut investi du commandement en sous-ordre. Tout le monde sait de quelle brillante manière ce brave marin s'est

conduit à bord de La Galissonnière, qui porte son pavillon, et à la tête de sa division, dans les divers combats où se sont à jamais illustrés nos officiers et nos marins.

Nouvel Echo de l'affaire Cristiani

- Loa
Moacchini
Bengetti
Sizco
Blanchard
Thiers
Valentini
Ramaro
Touranon
Gerrini
Quatella
Sattelli

Dépêches de Nuit

(Service télégraphique spécial du Petit Bastiais)

Elections sénatoriales

Les électeurs sénatoriaux d'Ille-et-Vilaine ont procédé à l'élection d'un sénateur.

Deux candidats étaient en présence. M. Courtois, républicain, a obtenu 534 voix ; M. l'amiral Véron, conservateur, 577.

M. l'amiral Véron est élu.

M. Luccioni

Les journaux annoncent le décès de M. Luccioni, commissaire de police à Paris.

Au Tonkin

Le chef de la province de Haid-Zuong soupçonné d'avoir conspiré avec les français, a été déporté à Poul-oc-Ordor.

M. Ferry

M. Ferry reçoit fréquemment les anciens amis de son ministère : MM. Ranc, Spuller, Lefèvre, etc. Les derniers entretiens ont porté sur les moyens à prendre pour lutter contre la coalition conservatrice.

Au Cambodge

Les nouvelles venues du Cambodge affirment que la navigation du Mekong n'est plus sûre, et que les révoltés ont reçu des armes.

Les Pavillons-Noirs

Les pavillons-noirs ont pûit Lao-Kai, en y affichant des proclamations belliqueuses.

M. Allain-Targé fait surveiller attentivement les agissements des princes.

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. FLOQUET

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Bizarelli, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de samedi qui est adopté.

M. de Freycinet dépose sur le bureau de la Chambre le texte du traité de paix signé le 9 juin et qui a été officiellement ratifié par l'empereur de Chine.

Ce traité est précédé d'un long exposé des motifs.

Le ministre des affaires étrangères invite la Chambre à statuer le plus tôt possible.

L'urgence est déclarée.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à l'emprunt à faire à la caisse des chemins vicinaux pour le service des écoles.

M. Daynaud critique la manière dont sont administrées les finances de la République.

M. Amagat relève certaines omissions de dépenses dans le budget de 1886.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Bourse de Paris

Table with 3 columns: Date (20 Jun, 22 Jun), 3 p. 0/0, 4 p. 0/0, 1/2 p. 0/0. Values: 81,45, 83,70, 105,25, 110,00.

ETAT CIVIL

MARIAGES.

Ermini Toussaint, boulanger, de Bastia, et Alfonsi Victoire, ménagère, de Lozzi.

NAISSANCES.

Raffa Michel. — Girard Victor-Louis. — Pelletier François-Pierre-Louis. — Ersa Ange-Marie.

DÈCES.

Alama David, journalier, célibataire, 31 ans, de Fiano. (Italie)

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA du 21 juin 1885

ENTRÉES.

De Toulon, brick goél. franç. Sampiero, cap. Marcantelli, lest.

De Livourne, vap. franç. Gio-Valery, cap. Limarola, divers.

De Livourne, vap. ital. Lombardia, cap. Barbieri, lest.

SORTIES.

Pour Madeleine, vap. ital. Lombardia, cap. Barbieri, lest.

Mme POGGI Veuve PAOLA

MARCHANDE DE MODES, à Bastia, Boulevard du Palais N. 9.

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un splendide assortiment de nouveautés pour la saison d'été provenant des meilleures fabriques de Paris.

Chapeaux de paille noirs, blancs, et couleurs assorties pour demi-confectionnés en tous genres on trouvera aussi un grand assortiment de fleurs, plumes, agréments etc., et tous les articles de modes.

A DES PRIX TRES MODERES

Avant vos repas, Buvez du BYDOF BITTER RUSSE

Propriété exclusive de la Maison SUBE et C^o de Marseille

Ce qui constitue la supériorité du **Bydof** sur tous les amers connus c'est qu'en outre de ses qualités toniques et apéritives, c'est un reconstituant infaillible et un préservatif contre les épidémies et les fièvres intermittentes. Mélangé avec de l'Eau de Seltz, c'est l'apéritif le plus agréable.

Agents Généraux pour toute la Corse

PIERRE-VINCENT BOURGEOIS ET FILS, BASTIA

Distillerie Bastiaise

Entrepôts de Tabacs et Spiritueux

L.-N. MATTEI

Inventeur de l'**Amaro Mattei**
APERITIF, DIGESTIF, FEBRIFUGE

Aperçu des Grandes Liqueurs

- Arnaud — Meunier — Guillot
- Galifet et d'Amsterdam.
- Chartreuse du Couvent
- Liqueurs des Bénédictines.
- Anisette Marie Brizard.
- Cacao Chouva véritable.
- Pippermint Get
- China Brun Perot
- Kamel véritable
- Thé Chinois
- Maraschino di Zoro

- Amers:**
- Picon, Saillard, Bianqui, Indien et autres.
 - Vermouths: Noilly, Malfre, Martini Sola de Turin.

- Absinthes:**
- Pernod, Cusenier, Conilh.
 - Cognac fine Champagne: Martel, Douat, Lavour, Tempier, Guérin, Molina, Bagier, Etourneau.
 - Rhum de la Jamaïque.
 - Kirsch de la Forêt Noire.
 - Sirops assortis.

GRAND ASSORTIMENT
POUR BUREAUX DE TABACS

BRASSERIE GASPARI JEAN
Place Saint-Nicolas, Bastia

Maison fondée en 1869.

M. Gasparini a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il fournit de la bière crèmeuse et dorée, fabriquée avec de l'orge et houblon, en fûts et en bouteille, dont les prix sont très réduits.

Bière en bouteille, de trois quarts, 0.60 cent. (verre compris).
id. en fût 0.50 id.
baril non compris.

Fabrique d'eau de Seltz, et Limonades Gazeuses.

Exportation pour l'Italie jusqu'à golfe de l'Adriatique, l'Égypte et la mer Rouge. Mortadelle de Boigne choucroute de Strasbourg.

Librairie et imprimerie Ollagnier.

Café Restaurant National

Cours des Ormeaux, BASTIA
chez Madame Adélaïde Colombani

Table d'hôte à 3 fr. par jour soit 1 fr. 50 par repas.
Service à la carte et à toute heure.
Diners sur commande.
Bon confortable et consommations de premier choix.

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS
Jugement du Tribunal civil de la Seine du 5 mai 1875.

LA VELOUTINE
EST UNE
Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth
PAR CONSEQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
Elle est adhésive et invisible, ainsi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

VIN FÉBRIFUGE

de J. MICHELETTI, pharmacien-chimiste

Ex-interne des hôpitaux de Marseille.
Lauréat de l'École de médecine et de pharmacie de Marseille
(CONCOURS 1881)

BASTIA. — Boulevard Paoli. — BASTIA

Ce vin est employé avec le plus grand succès dans le traitement des fièvres, intermittentes, les plus rebelles. Les nombreux résultats obtenus par messieurs les médecins qui l'ont expérimenté, attestent la supériorité de ce vin sur toutes les préparations fébrifuges employées jusqu'à ce jour.
Expédition dans toute la Corse. — Le litre 10 fr. le 1/2 litre 5 fr.

LA KABILINE
Veritable
TEINTURE DES MENAGES

On teint CHEZ SOI en toutes nuances sans difficulté.

Oscar LEGRIS, Chimiste à Marseille (France)

40 Centimes
LE PAQUET

Se vend chez les Marchands de Colons, Epiciers, Merciers.

Spécifique Vinciguerra

De tous les Fébrifuges aucun ne lui est comparable. Se méfier des contrefaçons.

Dépôt unique du véritable **FÉBRIFUGE VINCIGUERRA**.
Pharmacie LUCIANI (Bastia).

MAISON DE CONFIANCE FONDÉE EN 1865

E. MATTEI FILS

17, Boulevard Paoli, sur la Traverso, Bastia

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminée, tabourets et réveils. — Grands choix de parapets, demi-parapets, pendules, broches, bracelets, colliers, giletières, bagues, médaillons, etc. — A des prix très réduits, en or, argent, double et doublé. — Orfèvrerie argent et métal blancs 1^{er} titre. — Articles d'église et d'optique. — Réparations de montres, pendules, réveils et bijoux, à des prix très réduits. — Achat des matières d'or et d'argent et des pierres fines. — Renvoi franco à l'intérieur de toute commande au-dessus de 50 fr.

AVIS

M. PETROLACCI a l'honneur d'informer le public qu'indépendamment de son atelier il a un Magasin de vente, Boulevard Paoli, N° 29, d'articles de Chaudronnerie, Ferronnerie, Zinguerie, Lampisterie, Robinetterie, Pompes, Plombs en tuyaux et en planches, Tôles, Cloueries et Serrurerie, Couloirs, Ferris et Pincaux. Le tout à des prix très modérés. Il se charge de faire peindre les portes et fenêtres, de la pose des vitres à domicile, ainsi que de toutes sortes de réparations concernant son métier.

L'un des rédacteurs gérants,
MATTEO OLLAGNIER.

Le Petit Bastiais

00105

5 cent.

JOURNAL QUOTIDIEN

cent. 5

Abonnement (Payable d'avance)

UN AN, 20 fr. 6 mois 10 fr. 3 mois 5 fr. 15
CORSE, ALGÈRE, 25 fr. 12 fr. 6 fr. 15
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 fr. 18 fr. 9 fr. 15
Autres pays, le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

10^e ANNÉE, N° 1403 — MERCREDI, 24 JUIN 1885
Nativité de Saint Jean-Baptiste.

Rédaction & Administration:
Mathieu Ollagnier, Directeur
8, Boulevard du Palais, 8.
Bureau spécial à Paris, 15, rue des Martyrs.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des journaux de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audouard et C^o, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 4 fr. — Rent., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud., 0,25.

BULLETIN METEOROLOGIQUE D'HIER

Baromètre, 766.
Température à l'air 9 h. m. 26 — à l'air 5 h. s. 24.
Pluie à 9 heures matin, 0 000.
Direction du vent à 9 h. m. N-E. — à 5 h. s. Sud.
Intensité à 9 h. m. faible. — à 5 h. s. très faible.
Etat du ciel à 9 h. m. clair.
Etat de la mer à 9 h. m. très belle.
Hauteur des eaux à 9 h. m. + 0 10.

Librairie du Petit Bastiais

LES
AMOURS CORSES

Par PHILIPPE TONELLI

Prix 3,50, franco. 3,80

BASTIA

LA MORT D'UN BRAVE

Dans un article auquel le *Petit Marseillais* a prêté l'appui de son immense publicité et qui beaucoup de nos lecteurs auront lu avec intérêt, un rédacteur du XIX^e Siècle établit un parallèle entre Bayard et l'amiral Courbet. D'après notre confrère, si la postérité, quelque jour, donne un surnom au grand marin, elle l'appellera, l'amiral du Bayard, et confondra ainsi l'un de l'autre et qui se ressemblent par plus d'un point. Il nous les montre issus tous deux de cette bourgeoisie, qui se venge de la morgue hantaine de la noblesse et de l'envie du peuple en donnant au pays d'éminents serviteurs. Tous deux arrivent aux honneurs et à la gloire par leur seul mérite; ils restent fidèles au culte de la Patrie et l'honorent par le même courage et une égale loyauté. Cette comparaison est juste; mais elle est incomplète, ces deux hommes se rapprochent l'un de l'autre jusque dans leur mort.

Le 30 avril 1524 à Romagnano alors qu'il protégeait la retraite de l'armée, le preux et bon chevalier; fut frappé à mort d'un coup d'arquebuse: il tombe de cheval entre les bras de son maître d'hôtel: « Qu'on me descende, dit-il, au pied de cet arbre et qu'on me mette en sorte que j'aie la face

regardant les ennemis; ne leur ayant jamais tourné le dos, je ne veux pas commencer en finissant, car c'est fait de moi. Il fit dire au roi son maître combien il est malade ne pouvant le servir davantage, puis il veut rester seul pour ne plus penser qu'à sa pauvre âme; après avoir reçu le Saint Viatique, il expire en portant à ses lèvres la garde de son épée en guise de croix et en priant Dieu, de le recevoir à merci.

Courbet depuis plusieurs mois est atteint d'une maladie grave. Sa nourriture continuera à être celle des matelots et il ne se couchera que pour mourir. Ceux qui le voient avant de revenir en France emportent de leur dernière entrevue un triste pressentiment, tant sa figure amaigrie reflétait ses souffrances physiques et morales. Aux affres de la maladie, se mêlent en effet le désespoir et le dégoût. Il peinait de voir ses marins, admirables au feu et qui avaient foi dans sa bonne étoile, souffrir en silence, ce qui est souffrir deux fois, et succomber aux fatigues et aux atteintes du climat meurtrier. On lui avait infligé l'humiliation de céder le commandement qu'il avait si brillamment exercé à un général qui y a fait triste figure. Toutes les fois qu'on le laisse agir, ce sont des coups de maître, et quand on lui donne des ordres ineptes, il obéit et fait tourner les combinaisons les plus absurdes en glorieux faits d'armes. Ses conseils étaient lettre morte: « Conservez à tout prix, écrivait-il, les îles Pescadore! » Et les préliminaires de paix n'en font même pas mention.

Cependant les crises se succèdent plus longues et plus fréquentes. La dernière commence. Tout son état-major est autour de lui, tandis que les marins détournent leur pensée de la Patrie si lointaine et la reportent avec inquiétude sur l'amiral qu'ils n'ont pas vu depuis quarante-huit heures; le médecin est appelé. Tout espoir est perdu. C'est donc la mort qui vient. Il n'en a pas peur: à Son-Tay, à Kelung, à Tamsui, il l'a vue de près; à Fou-Tchéou, elle a frappé à côté de lui son pilote et son officier d'ordonnance. Aussitôt il demande l'aumônier.

Comme tous les marins qui ont devant les yeux l'image de l'Infini et qui sentent la toute-puissance d'une force supérieure, il croit en Dieu. Il se confesse, on l'administre, et en présence des officiers supérieurs du vaisseau-amiral, il montre, la conscience tranquille, et face à l'ennemi, comme Bayard, que le courage militaire et la foi religieuse s'allient dans son âme fortement trempée. Il meurt le Crucifix sur la bouche, et cette voix qui a tant de foi commandé à la victoire s'éteint en une prière.

Quel grand spectacle que la mort de ce brave! Ne semble-t-il pas que Dieu, dans ses impénétrables desseins, après la mort de Victor Hugo qui n'a point voulu de secours religieux, qui a refusé ce viatique, qui accompagne, selon nos pieuses croyances, l'âme qui s'envole vers un monde meilleur, après ces funérailles qui tenaient autant d'une fête que d'une cérémonie funèbre, après cet enterrement dont le prêtre était absent et où l'athéisme s'affichait avec impudence, ne semble-t-il pas que Dieu ait voulu prouver, combien plus noble et plus belle était la fin de celui qui se recommandait à Lui? Tandis que Victor Hugo meurt à son déclin, il prend Courbet en pleine victoire, alors que sa renommée n'a pas encore souffert des injures des hommes et qu'il n'a pas encore éprouvé leur ingratitude. Il s'est peut-être trouvé des Français qui, tout en rendant hommage à son génie, n'ont pas pleuré la mort de Victor Hugo; il ne s'en rencontre pas dont le cœur ne saigne de douleur en pensant à Courbet. La mort du grand poète qui au moment de rejoindre le Créateur repousse l'archevêque qui offre de l'aller consoler, avait été d'un fâcheux exemple, d'un déplorable effet. Il fallait que le prêtre revint au plus tôt au chevet des grands hommes qui meurent, et l'histoire dira de Courbet comme de Bayard: il mourut en chrétien; ainsi que la France répète, au milieu de ses épreuves, les paroles que François I^{er} adressait à la mémoire du chevalier sans peur et sans reproche: « Ah! capitaine Bayard! que vous me faites grand'faute! » — X.

Les élections en Corse

On télégraphie de Paris au Petit Provençal :

Les nombreuses compétitions républicaines qui se produisent en Corse à l'occasion des prochaines élections législatives, font craindre le succès de la liste bonapartiste. Pour éviter ce danger, il est question de constituer un comité départemental, qui aurait pour mission de grouper toutes les forces républicaines du département et de provoquer, au second tour de scrutin, la retraite des candidats en minorité. La discipline est indispensable au triomphe de la démocratie et nous applaudissons à l'organisation d'un comité qui a pour but de la faire naître.

Vacances

Les écoles primaires publiques et enfantines seront fermées du 1er août au 1er octobre.

Selon la coutume, les écoles dites de plage seront fermées du 1er juillet au 15 octobre.

Les écoles maternelles vaqueront pendant la première semaine d'août.

Encore la gare d'Aléria

On nous permettra de revenir sur une question importante entre toutes. Dans un de nos précédents numéros nous nous exprimions ainsi à ce sujet : « Nous ne pensons pas qu'il puisse venir à l'esprit d'aucune personne, vraiment soucieuse de l'intérêt général, de consentir à ce que la gare d'Aléria soit construite dans cette partie malsaine et déserte de la commune qui se trouve enclavée entre le Tagnone et le Tavignano. » Mais admettons, ce qui pour nous est impossible, que faisant fi des convenances des populations intéressées, l'on décide que cette station soit construite sur la rive droite du Tavignano. Il faudra nécessairement construire une avenue qui aura une longueur de plus de six kilomètres, avenue qui sera elle-même coupée par un pont qu'il faudra jeter sur le Tagnone et qui coûtera au bas mot,

50,000 fr. Ce n'est pas tout : comme la rivière déborde à la moindre crue et que les eaux se trouvent, à l'endroit où l'on devrait construire le pont, encore grossies par le refoulement de celles du Tavignano qui reçoit le Tagnone à peu de distance du pont projeté, l'accès de la gare se trouvera interdit assez fréquemment pour causer de réels préjudices à la population. Enfin, et nous terminerons par cette considération : si nous voulons que l'on construise une avenue parfaite, il faudra au moins 150,000 fr. pour cela. Qui fournira cet argent ? Est-ce la Compagnie ? Elle nous répond que ce n'est pas son affaire. Comme on ne peut pas compter sur le département ; reste la commune. Il faudrait pour se procurer cette somme que celle-ci eût recours à un emprunt. Et bien ! étant donné la situation financière de la commune, nous pouvons hardiment affirmer que jamais l'administration supérieure ne consentira à approuver le vote d'un emprunt hors de proportion avec les ressources communales.

Que la Compagnie cesse donc de caresser un projet dont la réalisation amènerait la ruine de la commune tout en sacrifiant les intérêts d'une notable partie de l'arrondissement. Pour nous, nous ne saurions trop appeler sur cette grave question l'attention de M. l'ingénieur en chef. Elle en vaut vraiment la peine.

(Le Pascal Paoli).

A. B.

Contraventions

Des procès-verbaux de contravention ont été dressés sous les faits ci-après :

X. de Campile ; X. du Cimbalo ; X. de Corte ; X. de Vignale ; X. de Pontenovo, pour avoir laissé leurs bêtes attelées à l'abandon sur la voie publique.

X. pour avoir battu sa femme sur la Traverse. X. pour avoir injurié sa femme et occasionné un rassemblement.

X. entrepreneur du balayage, pour n'avoir pas balayé le faubourg St-Joseph et la place d'Armes.

X. rue Campanari, pour avoir son cabaret ouvert à minuit.

X. place d'Armes, X. rue de l'Intendance, X. place du marché, et huit revendeuses de la haute-ville, accaparement de fruits et légumes.

Ephémérides Corses

24 Juin 1562. — Sampiero s'embarque à Marseille, pour aller à Alger, sur la Galiole qui avait conduit en France l'Ambassadeur du Dey, Serafague.

Le héros Corse allait demander l'appui du souverain Algérien en faveur de sa cause. Il convenait avec lui Antoine et Parie de St-Florent, Calvese et d'autres fidèles ou serviteurs.

Le quai nord

Bastia, 23 juin 1885.

Monsieur le Directeur du Petit Bastiais, Les promeneurs abandonnent complètement la place Saint-Nicolas à l'exception des heures de musique. Pourquoi ? naturellement à cause des nombreuses pierres qui la recouvrent. Et ils se portent sur les quais, particulièrement sur le quai nord, où on ne circule, vu son peu de largeur, qu'avec la plus grande difficulté et en se bousculant quelque peu.

Mais tout le quai nord n'est pas accessible aux promeneurs : il faut qu'ils s'arrêtent à mi-chemin, s'ils veulent éviter les bouffées peu odorantes des égouts et du monument si dégoûtant que nous n'avons pas besoin de nommer.

Comment la municipalité peut-elle tolérer pareille chose ? Et s'agit-il seulement d'une question de propreté, en ce moment où la chaleur commence à se faire sentir ?

Vous avez publié dernièrement le procès-verbal d'une séance du conseil d'hygiène qui a été fort bien remplie. C'est aux honorables membres qui le composent que je m'adresse aussi pour qu'ils invitent les représentants de la ville et des ponts-et-chaussées qui siègent dans ce conseil à prendre de commun accord les mesures les plus urgentes pour faire disparaître ce cloaque et ces émanations délétères. Agréez, etc.

MANTISO.

Hippocrate, dans ses aphorismes, nous dit : « La bile, trop abondamment sécrétée, ou mal élaborée, devient une source féconde de maladies. » Ce que disait le père de la médecine, a été depuis lors confirmé tous les jours. Aussi ne saurait-on trop recommander aux personnes qui ont, comme on dit, la bile en mouvement, de faire usage des Pâles Suisses, le seul dépuratif qui ait rendu autant de preuves de guérison. Le 20 janvier 1885. — Je souffrais de l'estomac, de points de côté, de douleurs dans le bas-ventre ; je n'avais plus d'appétit, la digestion se faisait mal ; depuis que j'ai pris une boîte de vos Pâles Suisses à 1 fr. 50, je ne souffre plus. Ma fille était aussi très souffrante, elle avait aussi des points de côté, elle ne mangeait plus, toujours fatiguée, depuis qu'elle a pris de vos Pâ-

les reprises mais sans succès cette jointe d'un nouveau genre, qu'Estelle encourageait du regard et du sourire.

— Vous n'êtes donc pas tenté de disputer cette rose ? demanda le colonel à son ami. — Je n'ai pas fait mes études chez madame Saqui, répondit Servian assez haut pour qu'Estelle pût l'entendre.

La jeune veuve se mordit les lèvres. Comptant sur l'aveuglement qu'on dit inséparable de l'amour, elle avait projeté de ridiculiser l'homme de quarante ans en l'engageant dans une de ces luttes hasardeuses qui ne conviennent qu'à la jeunesse ; mais l'ironie avec laquelle Servian déjura cette provocation perdue de change en dépit l'amusement qu'elle se promettait.

Aiguillonné par l'espoir du triomphe, les deux concurrents redoublaient d'efforts. A les voir bondir alternativement sous la fenêtre, ou les aurait crus piqués de la tarantule, et plus d'un danseur de l'Opéra eût envié la vigueur de leurs élan. Tonayrien, à qui l'élévation de sa taille donnait un avantage marqué, parvint le premier à saisir la barre inférieure du balcon ; mais le taillant du fer, en lui meurtrissant la main, lui fit presque aussitôt lâcher prise. A la vue du demi-succès obtenu par son adversaire, Félix avait éprouvé plus d'émotion que ne semblait en composer une lutte si périlleuse. Rassemblant toute la vigueur dont l'avait doué la nature, il s'élança d'un

bon désespéré, et cette fois atteignit à son tour au balcon.

Loin d'imiter alors la conduite de son rival, Félix se cramponna au fleuron de fer, qui lui déchirait les mains, avec un courage comparable à l'héroïsme de ce jeune Spartiate dont un renard rougeait le ventre sans que sa figure en dit rien. Le point d'appui trouvé, le reste de l'escalade n'était plus qu'une bagatelle pour un adolescent tout frais émoulu du gymnase de M. Amoros. En moins de temps que nous n'en mettons à l'écrire, Gambier, s'enlevant à la force des poignets, posa les pieds où étaient ses mains, et remonta celles-ci jusqu'à l'appui du balcon qu'il franchit presque au même instant par une leste enjambée.

Il n'était pas venu à l'esprit de madame Caussade qu'un autre que Raoul Tonayrien pût mériter le prix. C'est pour lui qu'elle avait cueilli la rose, pour lui qu'elle réservait son plus charmant sourire, pour lui que d'avance elle avait ôté son gant, décidée qu'elle était, la coquette, à lui laisser baiser sa main pour mieux désoler Servian.

(La suite à demain.)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas été traités avec M. Calman Levy, éditeur, à Paris.

les Suisses, tout a disparu. J'en suis donc très satisfait et je vous autorise à publier ma lettre.

à Justine, par Wasigny (Ardennes) * M. Hertzog, Phien, 28, rue de Grammont, à Paris.

Un fou

Avant-hier, vers sept heures du soir, deux agents de police ont été prévenus que le nommé B., de Stazzona, atteint d'aliénation mentale, se livrait à des excentricités. En effet, ils se sont approchés, et ont constaté que B. se trouvait dans un état de surexcitation extraordinaire. Ils l'ont conduit au poste de police et là il a déchiré tous ses effets et enlevé des pierres des murs.

Il serait bon qu'il existât à l'hospice civil une chambre réservée à ces malheureux, afin d'éviter du scandale public, et aussi pour qu'ils puissent être traités un peu plus humainement que dans une prison.

Gazette départementale

SAINT-FLORENT. — Dimanche M. le docteur Dettori, revenant de Santo-Pietro dans son cabriolet, a trouvé entre Pieve et Sorio un paquet contenant divers objets. La personne qui l'a perdu peut le lui réclamer.

SOLENZARA. — Le 30 juin, à l'occasion de la fête patronale, auront lieu des courses de chevaux nés et élevés en Corse.

Les courses commenceront à 4 heures ; distance à parcourir, 800 mètres.

1er prix, 200 fr. ; 2e prix, 100 fr. ; 3e prix, 50 fr. Montant de la mise : pour le premier prix, 10 fr. ; pour le second, 5 fr. ; pour le troisième, 3 fr.

Les chevaux qui devront prendre part à ces courses devront être inscrits vingt-quatre heures à l'avance au bureau du commissaire désigné à cet effet.

CAMPILE. — Un ouvrier italien a voulu se baigner dans le Golo, il s'est noyé. Le cadavre est toujours au fond de la rivière, et comme, en cet endroit, elle a une profondeur d'une dizaine de mètres, il ne s'est trouvé personne qui ait voulu plonger pour retirer le cadavre.

DERNIERES INFORMATIONS

Le comte de Paris a reçu ces jours-ci M. Hervé, qui lui a développé son plan, tendant à faire des avances aux républicains du centre gauche, dans un but de coalition.

Le gouvernement turc a suspendu deux journaux qui annonçaient l'insurrection de Crète.

M. Isaac, sénateur de la Martinique, s'est entretenu avec le ministre de la marine et des colonies, d'un projet de création à Paris d'une institution spécialement destinée aux enfants des colonies.

M. Grévy a reçu à sa table, le général Menabrea, ambassadeur d'Italie.

On annonce le retour du régiment de génie, parti pour le Caucase, à l'ouverture du conflit anglo-russe.

M. Camescasse, ancien préfet de police, a terminé un projet tendant à la révision du Code d'instruction criminelle.

Dépêches de Nuit

(Service télégraphique spécial du Petit Bastiais)

Incident Amagat-Campenon

Le ministre de la guerre s'est cru personnellement visé par certaines allusions dans le discours prononcé par M. Amagat : à la fin de la séance, il a provoqué une explication qui a abouti à des injures ; le ministre de la guerre a répondu sur le même ton, et une rencontre avait été décidée, mais les témoins des deux parties ont contesté la gravité de l'incident, et ont empêché le duel.

L'amiral Courbet aux Invalides

Le gouvernement a décidé que les funérailles de l'amiral Courbet seraient faites aux frais de l'Etat et qu'il serait inhumé aux Invalides.

Explosion

Une explosion a eu lieu dans une brasserie de Marseille retirée dans la rue St-Fercol. Il y a plusieurs blessés.

LA JOURNEE PARLEMENTAIRE

CHAMBRE DES DEPUTES

Présidence de M. Floquet

La séance est ouverte à 2 heures. M. Etienne, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier qui est adopté.

M. Cuneo d'Ornano interpelle le gouvernement sur les agissements du préfet des Pyrénées-Orientales.

Le ministre de l'intérieur excuse entièrement ce fonctionnaire.

M. Faure dépose un ordre du jour approuvant la conduite du cabinet.

Le scrutin est ouvert. Nombre des votants. 381 Majorité absolue 191 Pour l'adoption. 381 Contre. 0

Le président annonce à ses collègues le décès de M. Peulevey et rappelle en peu de mots la vie politique de ce député.

La Chambre s'associe aux paroles du président.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi concernant : 1° l'apurement des opérations faites au 31 décembre 1881 par la caisse des che-

mins vicinaux et la caisse des lycées, collèges et écoles primaires ; 2° les voies et moyens nécessaires, à partir de 1885, à l'achèvement des chemins vicinaux et à la construction des établissements scolaires.

M. Amagat continue son discours : il critique principalement les entreprises coloniales et les dépenses exagérées.

La suite de la discussion générale est renvoyée à jeudi.

Bourse de Paris

Table with 3 columns: Rente 3 p. 0/0, 3 p. 0/0 amortissable, 4 p. 0/0. Values for 23 Jun and 23 Juin.

SOMMAIRE DE LA FRANCE ILLUSTRÉE

TEXTE : Chronique, par VENER. — Revue de la Semaine, par XX. — Attention ! par ***. — Louis XVII, par le marquis de Ségur. — Chiffon et Guignol (suite). — Chronique judiciaire, par M. CH. B. — Du Couébie ou les frères de lait (suite), par G. DE LA LANDELLE. — Raoul de Navery, par CH. DES GRANGES. — Beaux-Arts (suite), par OSCAR HAVARD. — Nos Gravures, par C. G. — Echees, par EMMIL PRADIGNAT. — Rebus. GRAVURES : Mgr d'Hultz. — La dernière Messe à Sainte-Geneviève. — La Théologie. — Une peur de chien. — La cathédrale d'Anvers.

ETAT CIVIL

MARIAGES. — Néant.

NAISSANCES.

Patroni Antoine-Jean-Baptiste. — Murati Jean-Sixtus.

DÉCÈS.

Grannoni Angélique, 12 ans, de Cervione. Carrega Marie-Françoise, 2 mois, de Bastia. Marinaccio Bonavita, menuisier, marié, 23 ans, de Poggio d'Oletta.

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA du 23 juin 1885

ENTRÉES.

De Marseille, vap. franç. Ville de Bastia, cap. Lacotte, dépêches, passagers, diverses. De Marseille, vap. franç. Médèah, cap. Davin, diverses.

De Macinaggio, esquif franç. Ste-Marie, cap. Anziani, minéral.

SORTIES.

Pour Marseille, vap. franç. Ge-Valery, cap. Limarola, dépêches, passagers, diverses.

Pour Livourne, vap. franç. Ville de Bastia, cap. Lacotte, dépêches, passagers, diverses.

Pour Solenzara, esquif franç. Ste-Marie, cap. Anziani, lest.

Pour Solenzara, esquif franç. La Foi, cap. Longui, diverses.

Pour Macinaggio, esquif franç. St-Paul, cap. Renucci, lest.

Mme POGGI Veuve PAOLI MARCHANDE DE MODES, à Bastia, Boulevard du Palais N. 9.

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un splendide assortiment de nouveautés pour la saison d'été provenant des meilleures fabriques de Paris.

Chapeaux de paille noirs, blancs, et couleurse chapeaux pour dent confectionnés en tous genres on trouvera aussi un grand assortiment de fleur, plumes, agréments etc., et tous les articles de modes.

A DES PRIX TRÈS MODERÉS

SPÉCIALITÉ DE PÂTES ALIMENTAIRES

JEAN CAFFARELLI
Boulevard St-Angelo, Bastia,

14 Médailles, or, argent et bronze aux Expositions Universelles et concours régionaux Ajaccio; Hors concours comme membre du Jury.

Les pâtes que fabrique ma maison se recommandent par leur parfaite pureté. Elles sont exemptes de toute acreté à cause de l'emploi de semoules de tout 1er choix, pur Tangarock, sans aucune couleur artificielle toujours nuisible à la santé.

Quoique mes pâtes soient reconnues de beaucoup supérieures aux produits similaires, les prix sont tels à ne devoir craindre aucune concurrence.

Prix exceptionnels et qualité supérieure.

BRASSERIE GASPARINI JEAN
Place Saint-Nicolas, Bastia

Maison fondée en 1869.

M. Gasparini a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il fournit de la bière crémeuse et dorée, fabriquée avec de l'orge et houblon, en fûts et en bouteille, dont les prix sont après.

Bière en bouteille, de trois quarts, 0.60 cent. (verre compris).
id. en fût 0.50 id.
baril non compris.

Fabrique d'eau de Seltz, et Limonades gazeuses.

Exportation pour l'Italie jusqu'à golfe de l'Adriatique, l'Égypte et la mer Rouge. Mortadelle de Bologne choucroute de Strasbourg.

HOTEL D'EUROPE

Tenu par M. L. STEFANI
4, Boulevard du Palais, 4
au-dessus des grands magasins Orsaga
BASTIA

Chambres garnies, Table d'hôte, Tables particulières, Pension bourgeoise, PRIX très-modérés.

Cet Hôtel est fraîchement meublé et se recommande pour son bon confortable.

Distillerie de la Montagne Noire
RAISSAC et Compagnie, Revel, Haute-Garonne.

POLYKUM
2 Médailles d'argent

Liquor hygiénique, tonique, digestive et anti-cholérique composée exclusivement de plantes aromatiques cueillies dans la Montagne Noire. — Se trouve dans tous les principaux établissements: Cafés, Pâtisseries, Confiseurs etc., etc.
Agent général pour la Corse, seul concessionnaire du véritable Peppermint perfectionné de Revel

L.-N. MATTEI, à BASTIA

LE PETIT BASTIAIS

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865

Prix fixe

P^{re} MATTEI FILS

17, Boulevard Paoli, sur la Traversée, Bastia

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. — Grands choix de parures, demi-parures, pendants, broches, bracelets, colliers, gilettes, bagues, médaillons, etc., à des prix très réduits, en or, argent, doublé et diamant. — Orfèvrerie argent et métal blanc 1^{er} titre. — Articles d'église et d'optique. — Réparations de montres pendules, réveils et Bijoux, à des prix très réduits. — Achat des matières d'or et d'argent et des pierres fines. — Envoi franco à l'intérieur de toute commande au dessus de 20 fr.

VIN FÉBRIFUGE

de J. MICHELETTI, pharmacien-chimiste

Ex-icterne des hôpitaux de Marseille.

Lauréat de l'École de médecine et de pharmacie de Marseille

(CONCOURS 1881)

BASTIA. — Boulevard Paoli. — BASTIA

Ce vin est employé avec le plus grand succès dans le traitement des fièvres, intermittentes, les plus rebelles. Les nombreux résultats obtenus par messieurs les médecins qui l'ont expérimenté, attestent la supériorité de ce vin sur toutes les préparations fébrifuges employées jusqu'à ce jour. Expédition dans toute la Corse. — Le litre 10 fr. le 1/2 litre 5 fr.

AVIS

M. PETROLACCI a l'honneur d'informer le public qu'indépendamment de son atelier il a un Magasin de vente, Boulevard Paoli, N° 29, d'articles de Chaudronnerie, Ferblanterie, Zinguerie, Lampisterie, Robinetterie, Pompes, Plombs en tuyau et en planches, Tôles, Clouterie et Serrurerie, Couleurs, Vernis et Pinceaux. Le tout à des prix très modérés.

Il se charge de faire peindre les portes et fenêtres, de la pose des vitres à domicile, ainsi que de toutes sortes de réparations concernant son métier.

PUBLICITÉ

DANS TOUS LES

JOURNAUX DE FRANCE & DE L'ÉTRANGER

S'ADRESSER A L'AGENCE HAVAS

10, Boulevard du Palais, 10

BASTIA

GRAND

ENTREPOT DE MATÉRIAUX

BADANI, marchand de matériaux, boulevard St Angelo (Bastia), a l'honneur de prévenir le public qu'il se charge de toutes les fournitures concernant la maçonnerie à des prix très modérés.

Entreprise de tous les travaux de maçonnerie.

Distillerie Bastiaise

Entrepôts de Tabacs et Spiritueux

L.-N. MATTEI

Inventeur de l'Amaro Mattei
APERITIF, DIGESTIF, FEBRIFUGE

Aperçu des Grandes Liqueurs

Arnaud — Meunier — Guillot
Gahlet et d'Amsterdam.

Chartreuse du Couvent
Liqueurs des Bénédictines,
Anisette Marie Brizard.

Cacao Chouva véritable.
Peppermint Get
China Brun Perot
Kumel véritable
Thé Chinois

Maraschino di Zara
Amers:

Picon, Sillard, Blanqui, Iadino
et autres.

Fermouths:
Noilly, Malire,
Martini Soia de Turin.

Absinthes:
Pernod, Cusenier, Conilh.

Cognac fine Champagne:
Martel, Donat, Laveur, Tampièr,
Guérin, Molina, Bégier, Etourneau.

Rham de la Jamaïque.
Kirsch de la Forêt Noire.
Sirops assortis.

GRAND ASSORTIMENT
POUR BUREAUX DE TABACS

Librairie et Imprimerie Ollagnier.

L'un des rédacteurs gérant,
MATTEI OLLAGNIER

Le Petit Bastiais

00107

5 cent.

JOURNAL QUOTIDIEN

cent. 5

Abonnement (Payable d'avance)

10 ANNÉE, N° 1461 — JEUDI, 25 JUIN 1885
Saint Guillaume, martyr.

10^e ANNÉE, N° 1461 — JEUDI, 25 JUIN 1885

Saint Guillaume, martyr.

Rédaction & Administration:

Matthieu Ollagnier, Directeur

8, Boulevard du Palais, 8.

Bureau spécial à Paris, 15, rue des Martyrs.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audbourg et Co, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 4 fr. — Récl., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud. 0,25.

MUSIQUE

Notre librairie vient de recevoir un assortiment de Musique Française, Italienne, Allemande, etc. pour piano et instruments.

Méthodes, Partitions, Danses, Mélodies, Chansonnettes, etc.

BASTIA

LES DEMI-SOLDIERS

Minée par la fin de sa législature, la Chambre des députés va incessamment se séparer et laisser probablement sans suite la question si intéressante des demi-soldiers de 1862, bien que le remarquable rapport de M. La Vieille, tendant à l'unification de leur pension, soit déposé depuis longtemps.

Dans cette occurrence ne serait-ce pas plutôt au gouvernement qu'à l'initiative des députés qu'incomberait le devoir de prendre en main les intérêts d'une phalange de vieux marins que la loi du 11 avril 1881 a eu le tort d'abandonner à leur malheureux sort, et de proposer, carrément, à la Chambre, l'unification de leur pension, aujourd'hui surtout que la Chambre a pris en considération la proposition relative à l'unification de celle des sous-officiers, soldats, marins et assésés ?

Quoiqu'il en soit, il n'est pas permis de croire que le gouvernement veuille améliorer la position de tous les militaires des armées de terre et de mer à l'exception de celle des demi-soldiers. Il permettra d'autant moins cette exception qu'il ne doit souffrir plus longtemps que nos gens de mer, dont le plus jeune a 73 ans, continuent à vivre de privations, et à se voiler le visage pour tendre la main à la charité publique.

La France fière et jalouse, à bon droit, du prestige de son drapeau, n'ignore cependant pas que les vétérans oubliés par la loi du 11 avril 1881 ont concouru à la défendre sur différents points du globe, et qu'impuissants aujourd'hui à renouveler leurs exploits, ils ne s'abritent pas

moins, avec orgueil, sous ses plis glorieux. Peut-on, doit-on continuer à les laisser dans la misère ?

En réponse à cette question le gouvernement leur doit la meilleure preuve de l'intérêt qu'il leur porte et calmera des angoisses qui n'ont que trop duré.

Le budget de 1886

M. Germain (de l'Ain) vient de déposer deux amendements très-importants au budget de 1886.

Le premier a pour objet de supprimer le principal de l'impôt foncier sur les propriétés non bâties, et, comme compensation pour le Trésor, d'élever de 156 à 300 francs le droit de consommation par hectolitre d'alcool.

Le second amendement a pour objet de supprimer totalement l'impôt sur le sel et de demander l'équivalent du produit de la taxe du sel à un relèvement des droits sur le sucre.

Le droit sur le sucre représenté, à raison de 10 centimes par kilogramme, un produit de 33 millions pour l'année 1884. Les droits sur les sucres ont donné, en 1884, 166 millions pour 374 millions de kilogr. En élevant de 10 centimes le droit sur le kilogr. de sucre, c'est-à-dire en portant le droit à 60 fr. les 100 kilogr. sur les sucres bruts et raffinés et à 63 fr. 50 le droit sur les sucres candis et à 20 fr. le droit sur les glucoses, on récupère exactement les 33 millions que fait perdre le dégrèvement de l'impôt du sel.

SALUBRITÉ PUBLIQUE

Dans notre numéro du 20 courant nous avons annoncé que sur le rapport de M. le vétérinaire de Ristori, l'autorité compétente avait ordonné d'enfermer un animal de race bovine reconnu impropre à la consommation. Les ordres donnés à cet effet ont été bien mal exécutés. Quelques pelletées de terre ont à peine été jetées sur l'animal qui hier matin était complètement à découvert et déjà en état de putréfaction. Par ces fortes chaleurs il y a là un véritable danger auquel il convient d'obvier sans retard, car malgré la précaution prise par les ouvriers du chemin de fer de recouvrir à nouveau de

terre cette charogne, il s'en dégage une odeur infecte et vraiment insupportable.

La musique du 141^e

Plusieurs de nos lecteurs nous écrivent pour demander à l'autorité militaire que la musique du 141^e commence ses concerts du mardi, jeudi et dimanche à 8 heures 1/2 au lieu de 8 heures.

Nous sommes, en effet, au moment de l'année, où l'on ne jouit guère de la fraîcheur qu'à partir de 9 heures du soir. Nous ne doutons pas que l'autorité militaire, qui n'a jamais cessé de faire chose agréable à la population, n'accueille cette légitime demande.

141^e REGIMENT D'INFANTERIE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 25 Juin 1885, de 8 à 9 h.

1. Le Bienheureux, (allégo), Leroux.
2. Ouverture des Dragons de Villars, Maillart.
3. Fantaisie sur le Trouvère, Verdi.
4. Nachtgall, (polka), Moos.
5. Chasse à courre, Inot.
6. Delavaren-Klange, (valse), Gongl.

LA QUESTION DES EAUX

Rapport présenté au nom de la commission des Eaux par M. H. de Montera. (Séance du 10 juin.)

Messieurs,

Au nom de la commission des eaux, j'ai l'honneur de vous rendre compte de l'examen qu'elle a fait de diverses questions qui lui ont été soumises.

Aux termes du paragraphe final de l'art. 2 du cahier des charges, il est loisible à la municipalité, après avis du conseil municipal, de permettre au concessionnaire de la conduite des eaux du Bevinco d'utiliser à titre provisoire la canalisation et les réservoirs appartenant à la ville et dont celle-ci n'aurait pas besoin pour la conduite et l'emmagasinage des eaux dont elle dispose actuellement.

La société concessionnaire sollicite l'autorisation d'utiliser l'un des deux réservoirs de St-Angelo, afin que les eaux du Bevinco n'aient pas à séjourner dans un réservoir nouvellement construit, ce qui serait de nature à les altérer d'une manière ou moins sensible par suite de l'action qui pourrait être exercée sur elles par leur contact avec un crêpage n'ayant pas atteint un suffisant degré de sécheresse.

Votre commission, après une longue hésitation,

s'est déterminée à vous proposer d'accueillir cette demande, mais sous la triple condition, 1. que l'un des réservoirs ne serait mis à la disposition du concessionnaire que pendant un an au plus; 2. que ce réservoir ne serait pas jugé nécessaire pour l'emmagasinage des eaux dont nous disposons actuellement; 3. Que des dispositions soient prises pour qu'à ces dernières eaux ne viennent jamais se mêler celles du Bevinco.

L'art. 9 du cahier des charges porte qu'il sera fourni un état des établissements communaux à desservir au moyen des eaux du Bevinco.

Les établissements actuellement existants sont au nombre de sept, à savoir : l'Hôtel de Ville, l'Hospice civil, le Lycée, l'établissement des Frères, celui des Sœurs de St-Joseph, le théâtre et l'Abattoir.

Un autre, est projeté, c'est la caserne d'artillerie à édifier dès qu'on se sera entendu avec les propriétaires des terrains à occuper.

On peut donc comprendre dès à présent cette caserne parmi les établissements contemplés par l'art. 9 précité.

Mais il a paru à votre commission qu'il était nécessaire de prévoir l'éventualité de la création de nouveaux établissements municipaux, tels que groupes scolaires et autres, et de décider que le concessionnaire demeurera obligé de desservir tous les établissements communaux qui viendraient à être créés en dehors de ceux énumérés dans l'état ci-dessus mentionné.

Aux termes du même article 9 combiné avec les dispositions de l'article 16, il y a à déterminer les points sur lesquels doivent être établies les nouvelles bornes fontaines à raison d'une borne par 800 habitants, ainsi que les bouches d'arrosages à raison d'une bouche par 500 habitants.

En prenant pour base une population de 25.000 habitants, on aurait à établir 32 bornes fontaines et 50 bouches d'arrosage.

Quant aux bornes fontaines, eu égard à celles actuellement existantes et alimentées par les eaux appartenant à la ville, il suffit, pour le moment, d'en placer 26 et de réserver les 6 autres pour desservir le nouveau quartier du Fango qui sera prochainement habité.

Le nombre de 50 bouches d'arrosage a été reconnu tout à fait insuffisant, et votre commission a pensé qu'il fallait le porter à 100 bouches. On pourra ainsi en avoir partout en ville, à une distance de 50 mètres l'une de l'autre.

Comme conséquence de cette augmentation, il y aura à mettre à la charge de la ville le prix d'établissement de celles de ces bouches dont la pose n'incombe pas au concessionnaire.

Le montant de cette dépense ne peut pas encore être fixé, tout porte à croire que chaque bouche coûtera de 50 à 60 francs. Une délibération spéciale devra être prise pour ouvrir le crédit nécessaire, mais dès à présent votre commission pense qu'on ne saurait hésiter à décider que le nombre des bouches d'arrosage soit porté de 50 à 100.

Un plan de la ville joint au dossier, indique les points sur lesquels doivent être placées et les bornes fontaines et les bouches d'arrosage. Votre commission vous propose d'accepter ces indications.

Un projet de règlement a été présenté par la Société concessionnaire des eaux en exécution de l'article 12 du cahier des charges.

Les dispositions de ce règlement ont été étendues à des cas se référant à d'autres articles du cahier des charges. Votre commission a plus spécialement attiré son attention sur ce projet de règlement, et elle a apporté aux propositions du concessionnaire des modifications de nature à donner plus de clarté aux stipulations à intervenir entre la société concessionnaire et les abonnés, de nature aussi à prévenir des difficultés pouvant surgir entre eux.

Prévoyant le cas où à raison des travaux de réparations à faire à la canalisation et autres, l'abonné serait privé pendant un temps plus ou moins long

serait privé pendant un temps plus ou moins long de la jouissance des eaux pour lesquelles le prix d'abonnement était stipulé, le concessionnaire aurait voulu qu'il fut dit qu'il ne devrait aucune indemnité et que l'intégralité du prix d'abonnement lui serait payée.

Votre commission a pensé qu'il serait injuste d'obliger un abonné à fournir une redevance même par un tout le temps où il n'aurait pas la jouissance des eaux; pour concilier tous les intérêts, elle a cru que si une interruption se produisait dans le service des eaux, l'abonnement continuerait à être fourni pourvu qu'elle n'excédât par en totalité pendant le cours d'un trimestre une durée de quinze fois vingt-quatre heures.

Enfin, votre commission a pensé qu'il était indispensable de donner aux termes si absolus de l'article 13 du cahier des charges une interprétation indiquée par l'équité, et d'accord avec le représentant de la Société des eaux elle a ajouté au règlement projeté une disposition portant qu'un abonné propriétaire dans une même maison ou corps de bâtiments de divers étages ou appartements, pourrait faire affluer dans chacun d'eux tout ou partie de la quantité d'eau dont son abonnement lui donne la jouissance, que ces étages ou appartements soient occupés par lui ou par des locataires.

En conséquence de ce qui précède votre commission vous propose :

1. D'autoriser M. le Maire à concéder pendant un an à la Société des eaux la jouissance de l'un des réservoirs de St-Angelo, à la condition que ce réservoir ne soit pas nécessaire pour l'emmagasinage des eaux dont la ville dispose actuellement, et qu'en aucun cas ces dernières eaux ne soient mélangées avec celles du Bevinco.

2° De décider que les établissements communaux à desservir au moyen des eaux du Bevinco sont : 1. l'Hôtel-de-Ville, 2. l'Hospice civil, 3. le Lycée, 4. les Ecoles des Frères, 5. celles des Sœurs de St-Joseph, 6. le Théâtre, 7. l'Abattoir, 8. la caserne à construire pour l'artillerie, sans préjudice de tous autres établissements communaux dont la construction serait jugée nécessaire dans l'avenir.

3° De porter de 50 à 100 le nombre des bouches d'arrosage à établir, dont 50 à placer aux frais de la ville, et d'accepter pour l'établissement de ces bouches d'arrosage et des nouvelles bornes fontaines les indications données à cet effet par M. l'architecte sur un plan de la ville annexé au dossier.

4° Enfin de formuler dans les termes suivants le règlement proposé par le concessionnaire des eaux.

Ephémérides Corses

25 Juin 1602. — Marc-Antoine Giustiniani défend à qui que ce soit et sous n'importe quel prétexte, de bâtir sur la plage ou les rochers de Porto-Cardo, à moins d'y être autorisé.

Les contraventions à cette défense entraînaient une amende de 500 ecus payables à la Camera de Gènes.

Gazette départementale

AJACCIO. — MM. Poiffant, secrétaire général, et Bourgong, conseiller de Préfecture, sont arrivés samedi par le paquebot-poste le Bocognano, de la C^{ie} Morelli.

— M. Grassi, sous-préfet de Corte, est depuis quelques jours dans nos murs.

— On parle de la candidature de l'avocat Casaneli, pour les prochaines élections législatives.

— M. Jacques Abbatucci est arrivé hier par le courrier de Nice.

M. Abbatucci vient poser sa candidature pour la députation.

— Dans la nuit du 21 juin, des malfaiteurs ont essayé de pénétrer dans le magasin de M. Elie Guidoni, confiseur.

Que fait la police ?

— Il est question d'organiser à Ajaccio comme Bastia une société de tir.

— Il est question d'organiser à Ajaccio comme Bastia une société de tir.

MEDICROCE. — Le 8 de ce mois, M. Roux, inspecteur primaire de la circonscription de Corte, a présidé la conférence pédagogique des instituteurs et institutrices du canton de Piedicroce, réunis dans la salle d'école de garçons du chef-lieu.

La séance du matin a été ouverte par l'appel nominal du personnel; un seul, M. Doria, instituteur public de Nocaria, n'a pas répondu à l'appel, s'étant fait excuser pour cause de maladie.

Après l'élection du secrétaire dont le choix est tombé sur M. Orsini, instituteur de Piedicroce, M. le président a procédé successivement à la lecture, à l'appréciation et à la remise des mémoires pédagogiques faits par quelques membres du personnel sur les bibliothèques pédagogiques; leur institution, leur but; mode de roulement des livres empruntés; cotisations, etc.; et ensuite, il a soumis à l'examen de l'assemblée un projet de règlement portant sur les dites bibliothèques, qui a été unanimement approuvé dans toutes ses parties.

La nomination d'un comité composé de six membres dont M. l'inspecteur est président élu, a suivi immédiatement ces premières opérations. Ce comité, pris dans le sein de l'assemblée, a pour mission de s'occuper de tout ce qui intéresse la prospérité de la bibliothèque pédagogique cantonale.

Cela fait, M. l'inspecteur, dans un langage net et précis, a rappelé à ces éducateurs de l'enfance, l'espoir de la nation, leurs devoirs professionnels au triple point de vue intellectuel, civique et moral; et après leur avoir adressé de sages conseils ayant trait à leur conduite privée, il a clos la séance.

Dans la soirée, la séance devant être particulièrement consacrée à la leçon qu'un des instituteurs devait faire sur l'hygiène scolaire, en ce qui concerne le bon état de la vue et de l'ouïe, sur les moyens de perfectionner ces deux sens et de prévenir les dangers auxquels leurs organes sont exposés, M. Chipponi, instituteur public de Carcelo, désigné au sort, s'est acquitté de sa tâche avec l'habileté d'un pédagogue consommé.

La leçon appréciée par l'auditoire, a été développée, complétée, par M. l'inspecteur avec un talent et un tact exquis qui dénotent ses profondes connaissances professionnelles et sa haute expérience dans la matière.

Des motions, au sujet de ladite leçon, présentées par quelques membres de la conférence, ont soulevé des objections qui, controversées par quelques uns, mais élucidées par M. le Président, n'ont fait qu'apporter à l'assistance plus de lumières dans l'art d'enseigner cette branche importante du programme obligatoire.

A la fin de la séance, chaque membre participant de la société des secours mutuels des instituteurs et institutrices du département, a remis entre les mains de M. l'inspecteur sa cotisation annuelle, et celle se rapportant à la bibliothèque pédagogique cantonale. — C. J.

CORTE. — Depuis longtemps on demande la création d'un poste de second facteur pour la ville. Le Pascal Paoli revient sur cette question qui aurait dû être tranchée depuis longtemps.

Voici comme s'exprime notre confrère :

Dans la ville de Corte, qui compte 6 mille habitants, le service de la distribution des lettres, journaux, etc. est confié à un seul facteur qui, plus d'une fois, avec la meilleure volonté possible, ne peut terminer sa tournée avant deux heures de l'après-midi.

C'est un grand inconvénient que nous s'gr'aloos à l'administration des Postes, ce dont nos édiles auraient dû se rendre compte depuis longtemps.

Nous n'avons pas besoin d'insister pour prouver

que cette partie du service de la poste ne peut être convenablement fait dans une localité de 6 mille âmes, qu'à l'aide de deux facteurs, et que par conséquent la création d'un autre facteur semble s'imposer comme une nécessité impérieuse, ayant un caractère d'urgence incontestable. — Aussi nous espérons que M. le directeur des postes et des télégraphes de notre département, dont on connaît la vive sollicitude pour toutes les questions qui intéressent son service, s'empressera de faire accorder satisfaction à la population de Corte qui a donné tant de preuves de dévouement au gouvernement de la République.

Bibliographie

à Ajaccio, Mlle Germani Marie, en remplacement de Mlle Antona.

à Bocognano, Mlle Agostini Marie-Xavière, directrice de l'école infantine.

à l'école congréganiste de Bastia (basse-ville) Mme Marilier, sœur Saint-Michel, en remplacement de Mme Cambon.

— Mme Cambon, sœur Saint-Louis-Edésis, est nommée directrice de l'école congréganiste de Bastia, (basse-ville) en remplacement de Mme Fayot.

SISCO. — Les jeunes Simoni Napoléon, âgé de 12 ans, Petrolani Egisto, âgé de 9 ans, et Lorenzi Jean-Etienne, âgé de 5 ans, ont trouvé : le premier, un canif valant 12 fr., le second, une pièce de 10 fr. et le 3e quelques sous de monnaie.

L'objet perdu et l'argent ont été immédiatement restitués aux propriétaires.

Rapatriment de la classe 79

Le général de Courcy a reçu l'ordre de rapatrier au plus tôt les hommes de la classe 1879, ainsi que les troupes de marine et les équipages de la flotte qui se trouvent au Tonkin et que le traité de paix ne permet pas au ministre de la guerre de maintenir plus longtemps sous les drapeaux.

Votes de nos députés

Scrutin sur l'amendement de Mgr Freppel à l'article 50 du projet de l'armée sur le recrutement de l'armée.

Cet amendement est ainsi conçu :

« Les ministres des cultes reconnus par l'Etat et pourvus d'un emploi rétribué par lui seront exemptés des manœuvres des troupes de la réserve et de l'armée territoriale. »

Table with 2 columns: Item, Votes. Rows: Nombre des votants (396), Majorité absolue (199), Pour l'adoption (117), Contre (279)

La Chambre des députés n'a pas adopté.

M. Gavini a voté pour.

Ont voté contre, MM. Arène, Bartoli.

M. Graziani n'a pas pris part au vote.

Scrutin sur l'ensemble du projet de loi relatif au recrutement de l'armée.

Table with 2 columns: Item, Votes. Rows: Nombre des votants (425), Majorité absolue (213), Pour l'adoption (338), Contre (87)

La Chambre des députés a adopté.

Ont voté pour, MM. Arène, Graziani.

M. Gavini a voté contre.

M. Bartoli n'a pas pris part au vote.

Personnel des institutrices

Ont été nommées institutrices :

à Santa Reparata de Moriani, Mme Cruciani Anne-Marie, en remplacement de Mme Giabicani, décédée.

à Lapedina (Pietracorbara) Mlle Astolfi, directrice de l'école infantine d'Omessa, en remplacement de Mlle Lanzalavi.

— Ont été nommées directrices des écoles enfantines :

à Omessa, Mlle Lanzalavi, institutrice de Lapedina.

à Bocognano, Mlle Fabiani Marie-Lucie, institutrice adjointe dans la même localité, en remplacement de Mme Mariotti.

— Ont été nommées institutrices adjointes.

communications les invitait à cesser toute polémique.

Les socialistes de la Creuse ont offert la candidature aux élections législatives, à Eudes, ancien membre de la commune.

Les cosaques ont mis en fuite, un millier de chinois qui avaient franchi la frontière russe.

M. Allain-Targé, ministre de l'intérieur, a décidé de consacrer le mercredi, à la réception des préfets.

Dépêches de Nuit

(Service télégraphique spécial du Petit Bastiais)

L'anniversaire de Hoche

Grande affluence à Versailles à l'occasion de l'anniversaire de Hoche.

Cette fête était présidée par l'amiral Jauréguiberry; un banquet, l'amiral a prononcé un discours patriotique, qui a soulevé des applaudissements frénétiques.

Dîner parlementaire

Le président de la Chambre des députés a donné un dîner auquel assistaient les présidents des groupes de la Chambre, le bureau, etc.

Le dîner a été suivi d'une grande réception.

Conseil des ministres

Les ministres se sont réunis à l'Élysée sous la présidence de M. Jules Grévy.

Le ministre de la guerre a présenté les rapports du général Boulanger sur les divers incidents qui se sont produits à Tunis

Puis on s'est occupé du budget.

Les opportunistes

Les groupes opportunistes du sénat et de la chambre se sont réunis ce matin chez M. Scheurer-Kestner pour s'entendre sur les mesures à prendre en vue des prochaines élections.

Le cabinet italien

Le roi a chargé M. Depretis de former le nouveau cabinet.

DERNIÈRES INFORMATIONS

M. Pierre Legrand, ministre du commerce, a envoyé aux diverses chambres de commerce les rapports de nos consuls en Angleterre, qui indiquent les manœuvres frauduleuses de certains aventuriers de Londres qui exploitent les négociants français.

Les journaux autrichiens, qui publiaient des articles violents contre le prince Frédéric-Charles ont reçu des

M^{me} POGGI Veveve PAOLI

MARCHANDE DE MODÈS à Bastia, Boulevard des Palais N. 9.

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un splendide assortiment de nouveautés pour la saison d'été provenant des meilleures fabriques de Paris.

Chapeaux de paille noirs, blancs, et couleur, chapeaux pour dames confectionnés en tous genres on trouvera aussi un grand assortiment de fleurs plumes, agréments, etc., et tous les articles de modes.

A DES PRIX TRÈS MODÈRES

Trois Diplômes d'honneur et 20 Médailles
Distillerie J.-U. BLANQUI Fils, Nice
 Spécialité de la Maison
AMARA BLANQUI

Le plus agréable et le plus fortifiant de tous les Amers et Bitters connus
 Il est répandu et apprécié dans toute la Corse
CURAÇO DE NICE ET ANISETTE SURFINE
 Liqueurs autant appréciées que celles de Hollande.

PHILIPPE POGGI, Représentant, à Bastia

MAISON FONDÉE EN 1862

M^{me} **MATTEI** aîné, Place St-Nicolas et Boulevard Paoli, 40
 Il prévient sa nombreuse clientèle, qu'il est en mesure de livrer ses articles à des prix défiant toute concurrence.
 Prix fixe. — **COMPTANT**. — Savoir :

Café Moka, le kilog. fr. 3,70	Riz Caroline (extrâ) 0,60 à 0,70
» Ceylan roulé. fr. 3,40	Riz du Piémont 0,35 0,45 et 0,50
Café Porio-Ricco vert extra à 3,00 à 3,40	Bougies (Lesseps) le pag. 1,30
Autres qualités . . . 4,95 à 2,50	Il. Fournier (de luxe) le paquet à 1,30 1,00 et 1,45
Café grille, mélangé avec le Moka le kil. 4,00 à 4,40	Pétrole (Atlantique) caisse 45,50
Sucre raffiné en pains le kilog. 0,85 à 0,90	Minot de Marseille la balle de 122 k. 45,00
Id. coupe en morceaux réguliers. 0,95 à 1,00	Farines Minot May. d'Aix la balle 49,00 à 50,00
irrégulier 0,90 à 0,95	Minot d'Italie Bougloux 35,00 à 35,00
id. pile 0,90	Farines Cos (extra) tre marque 33,50 à 31,00
Cassonades françaises blanches 0,70 à 0,75	Gros son de Marseille les 100 kil. 14,00 à 15,00
Chocolat Mezier, prix de facture 3,80 à 4,00	Petit son d'Italie. 13,50 à 15,00
Id. des Antilles id. 3,75	Savon jeune Fournier 56,00 à 57,00
Dattes muscades 3,25	Id. blanc (La Vierge) 0,65 à 0,70
Prunes (Impériales) 1,70	Id. Rose (arceux) frap. 0,55 à 0,60
Id. (Choix) 1,50	Id. ordinaire de 0,40 à 0,45
Raisin de Malaga en détail 1,70	Dépôt de chicorée orientale la cassede 10 kil. 5,00 à 5,50
Id. par caisses de 10 k. 16,00	Soufre Romagne, la balle 9,00 à 9,50
Pois ronds et cassés de 0,35 à 0,40	Id. sublime id. 10,50 à 11,00
Lentilles vertes 0,55 à 0,60	Id. Sicile courant 8,00 à 8,50

Café Restaurant National
 Cours des Ormeaux, BASTIA
 chez Madame Adélaïde Colombani

Table d'hôte à 3 fr. par jour soit 4 fr. 50 par repas.
 Service à la carte et à toute heure.
 Diners sur commande.
 Bon confortable et consommations de premier choix.

AVIS

M. PETROLACCI a l'honneur d'informer le public qu'indépendamment de son atelier il a un Magasin de vente, Boulevard Paoli, N° 29, d'articles de *Chaudronnerie, Ferblanterie, Zinguerie, Lampisterie, Robinetterie, Pompes, Plombs en tuyau et en planches, Tôles, Clouterie et Serrurerie, Couleurs, Vernis et Pinceaux*. Le tout à des prix très modérés.
 Il se charge de faire peindre les portes et fenêtres, de la pose des vitres à domicile, ainsi que de toutes sortes de réparations concernant son métier.

Spécifique Vinciguerra

De tous les Fibrifuges aucun ne lui est comparable. Se méfier des contrefaçons.
 Dépôt unique du véritable **FÉBRIFUGE VINCIGUERRA**.
 Pharmacie LUCIANI (Bastia).

Distillerie Bastiaise

Entrepôts de Tabacs et Spiritueux

L.-N. MATTEI

Inventeur de l'*Amaro Mattei*
APERITIF, DIGESTIF, FEBRIFUGE

Aperçu des Grandes Liqueurs

Arnaut — Meunier — Guillot
 Galilet et d'Amsterdam.
 Chartreuse du Couvent
 Liqueurs des Bénédictines.
 Anisette Marie Brizard.
 Cacao Chouva véritable.
 Peppermint Get
 China Brun Perot
 Kumel véritable
 Thé Chinois
 Maraschino di Zara

Amers :
 Picon, Saillard, Blanqui, Indien et autres.

Vermouths :
 Noilly, Maître,
 Martini Sola de Turin.

Absinthes :
 Pernod, Cusenier, Conilh.
 Cognac fine Champagne :

Martel, Donat, Laveur, Timpier, Guérin, Molino, Bagier, Etourneau.
 Rhum de la Jamaïque.
 Kirsch de la Forêt Noire.
 Sirops assortis.

GRAND ASSORTIMENT
 POUR BUREAUX DE TABACS

HOTEL D'EUROPE

Tenu par M. L. STEFANI
 4, Boulevard du Latit, 4
 au-dessus des grands magasins Orsini
 BASTIA

Chambres garnies, Table d'hôte, Tables particulières, Pens-on bourgeoisie, Prix très-modérés.
 Cet Hôtel est fraîchement meublé et se recommande pour son bon confortable.

Librairie et Imprimerie Ollagnier.

L'Administration des journaux,
 MATTEI OLLAGNIER.

00109
Le Petit Bastiais

3 cent.

JOURNAL QUOTIDIEN

cent. 3

Abonnement (Payable d'avance)
 France un an, 20 fr. 6 mois 12 »
 JOURNÉE FRANÇ., ALGÉRIE, 22 » » 13,50
 PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » » 18 »
 Autres pays, le port en sus.
 On ne répond pas des manuscrits déposés.

10^e ANNÉE, N° 1465 — VENDREDI, 26 JUIN 1885
 Saints Jean et Paul, martyrs.

Rédaction & Administration :
Mathieu Ollagnier, Directeur
 8, Boulevard du Palais, 8.
 Bureau spécial à Paris, 40, rue des Martyrs.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des correspondants de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez M^m. Audouard et C^o, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 4 fr. — Recl., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud. 0,25.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'HIER

Baromètre, 761.
 Température à l'air 9 h. m. 26 — à l'air 5 h. s. 25.
 Pluie à 9 heures matin, 0 000.
 Direction du vent à 9 h. m. N.-E. — à 5 h. s. S.-E.
 Intensité à 9 h. m. modérée. — à 5 h. s. modérée.
 Etat du ciel à 9 h. m. clair.
 Etat de la mer à 9 h. m. belle.
 Hauteur des eaux à 9 h. m. + 0 44.

Librairie du *Petit Bastiais*

LES
AMOURS CORSES

Par PHILIPPE TONELLI

Prix 3,50. franco. 3,80

BASTIA

TROP DE FEUX

M. le Directeur du *Petit Bastiais*, encore faudrait-il ne pas en abuser. Le soir du 23 juin, pendant deux heures, notre bonne ville a été enfumée; d'énormes brasiers flamboyants aux carrefours; la flamme était si intense que je ne jurerais pas que parmi les matières combustibles ne figuraient pas d'anciennes barriques à pétrole.

Par bonheur, le libeccio n'a pas subitement apparu, comme cela lui arrive quelques fois; si le vent s'était levé, nous aurions couru de véritables dangers. Si encore les bûchers étaient organisés et surveillés par des hommes qui en auraient la responsabilité, il n'y aurait que demi-mal. Mais le tout est laissé sous la direction de bandes de gamins, de marmots qui courent, se heurtent, et se bousculent. Il faut vraiment qu'il y ait un Dieu pour les enfants, pour que des malheurs n'arrivent pas.

La même incurie subsiste, quand la flamme se transforme en braise qui consume sur place. Il y a là une négligence regrettable. On ne réfléchit pas que toutes nos maisons ont des caves dont les

soupiraux sont à fleur de trottoir, que dans ces caves, se trouvent des futailles, la provision de bois, souvent même des caisses, de vieux meubles. Il suffit qu'une légère brise pousse à travers les soupiraux quelques charbons incandescents pour qu'un incendie soit allumé, et, outre les pertes matérielles, mette en émoi tous les habitants d'une maison.

Tolérons les feux de la Saint-Jean, puisque c'est une habitude locale, et que le feu est présumé purifier l'air, mais pour Dieu! qu'on les surveille, et qu'on soit en état, la nécessité l'exigeant, de les éteindre sur le champ.

Ce qui me paraît absolument intolérable, c'est cette consommation de pétards que les gamins se croient tenus de faire. Leur espérance va jusqu'à faire éclater les susdits pétards sous le nez des passants et près des robes des dames; risquer d'éborgner les uns, et de brûler les autres me paraît un passe-temps qu'on devrait interdire. Mieux vaudrait couper le mal dans sa racine, en prohibant la vente des pétards, car enfin, si un passant impatient, allongéait un coup de canne mérité au gavroche amateur de feux d'artifices, le gavroche n'aurait que ce qu'il mérite; cependant le passant pourrait fort bien être mandé en simple police, ce qui serait d'une justice docteur.

J'espère, M. le Directeur, que vous voudrez bien accorder une place dans votre journal à cette réclamation d'un citoyen paisible. Les mêmes faits se sont produits le 24, ils vont se renouveler la veille de la fête des Saint-Pierre et Paul; il serait bon que la police avisât.
 Veuillez etc.
 Un lecteur.

LE RÉGIME FISCAL DE LA CORSE

On sait que M. Ballue avait présenté un amendement au projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1886, sous forme d'article additionnel, qui était ainsi conçu :

« A dater du 1^{er} janvier 1886, les impôts de toute nature seront perçus en Corse conformément aux lois et tarifs en vigueur dans la métropole. »

Ainsi que nous l'avons annoncé, M. Ballue a développé devant la commission du budget son amendement qui a été repoussé à une très grande majorité après les observations de M. Rouvier.

L'honorable député des Bouches-du-Rhône s'est appuyé principalement sur le mémoire présenté par M. Sébastien Gregorj, président de la Chambre de Commerce de Bastia, pour établir que le régime fiscal de la Corse ne pouvait être modifié sans une souveraine injustice.

Nous remercions M. Rouvier d'avoir pris notre défense dans cette juste cause.

L'affaire de la Fanfare

Cette affaire prend une nouvelle tournure.

Nous lisons dans le *Paris*, de mardi :
 « M. Stalle, adjoint au maire de Bastia, a été reçu ce matin par le ministre de l'intérieur, qu'il a longuement entretenu des affaires de la ville de Bastia. »

D'autre part, on télégraphie au *Petit Marseillais* :

« M. Stalle, adjoint au maire de Bastia, est depuis quelques jours à Paris. Il a été présenté à M. le ministre de l'intérieur par MM. de Casabianca, sénateur, et Arène, député. »

« M. Allain-Targé s'est longuement entretenu avec ces messieurs des scènes déplorables provoquées par la municipalité bonapartiste de Bastia, qui se sont produites dans cette ville à l'occasion de la mort de Victor Hugo. »

phémérides Corse

- 26 Juin 1743. — La république de Gènes fait faire aux chefs Corses et par l'intermédiaire du docteur Limperani, les propositions de paix suivantes :
1. La République parlera à tous les Corses.
 2. Elle permettra le port d'armes moyennant une patente.
 3. Elle dégrèvera les impôts qui pèsent sur l'île.
 4. Elle ne fera punir ni arrêter les personnes qui auront des armes à feu dans le voisinage de leur maison.
 5. Elle n'augmentera plus les impôts sans l'avis favorable des Douze.
 6. Elle amnistiera les Corses qui sont dans les prisons génoises.
 7. En ce qui concerne ce septième article, qui a trait à deux demandes faites sur les charges ecclésiastiques et seculaires, il y a lieu de s'entendre de nouveau sur les concessions à faire; du reste S. E. s'est expliquée verbalement avec le député de



ON DEMANDE à acheter un 1/2 étage composé de 6 à 8 pièces dans une situation convenable.
 S'adresser à Mme Raffalli, au 5^e étage au-dessus des magasins Olivari.

Corses, M. Limperani, lequel devra en référer à M. M. Brandimarte, Mari et Jacques-François Pietri, ses collègues de la députation corse.

8. Toutes ces concessions ne seront faites que lorsque les Corses auront déposé les armes.

Nos fontaines

Par suite d'un dérangement survenu au robinet distributeur des eaux, les fontaines de la basse-ville se trouvent diminuées dans leur débit. La municipalité a fait entreprendre sans retard les réparations nécessaires lesquelles se poursuivent activement et seront terminées demain

Gazette départementale

AJACCIO. — Les examens pour le baccalauréat ont commencé mardi à 2 heures de l'après-midi au collège Fesch.

Mardi soir fête brillante à l'occasion de la St-Jean. A 9 heures les membres de la confrérie se sont rendus processionnellement et musique en tête sur la place du Diamant et ont mis le feu au bâcher élevé au milieu de cette place.

La rue du Roi de Rome où se trouve l'oratoire de St-Charles était illuminée.

Le soir mercredi procession à 7 heures.

Les chaleurs de la saison qui paraissent en retard cette année à Ajaccio et que personne ne réclamait se font sentir depuis quelques jours avec une certaine intensité. Aussi les bains de mer ont déjà commencé et chaque jour un grand nombre de personnes se donnent à ce plaisir hygiénique. Malheureusement les baigneurs ne se préoccupent pas toujours suffisamment des convenances et de l'obligation du caleçon. On se plaint que la route de la chapelle des Grecs, une des plus belles promenades de la ville, devient vers la fin de la journée absolument impraticable pour les dames, surtout entre l'hospice civil et l'usine à gaz.

Nous appelons l'attention de qui de droit.

SISCO. — Une caisse d'épargne scolaire a été fondée par les soins de M. l'Instituteur communal Santucci. Les premiers versements s'élèvent à 38.80.

BONIFACIO. — M. Simoni Antoine est nommé débiteur de poudre à feu.

CENTURI. — Les nombreux lecteurs du Petit Bastiais n'auront pas oublié le crime affreux, qui a été commis le 23 du mois dernier, dans le territoire de la commune de Rogliano, sur la personne du malheureux Rossi J. B., originaire de Santo-Pietro-di-Tenda. Ils n'auront pas oublié, non plus, que le correspondant du Petit Bastiais a osé, involontairement sans doute, de signaler au public, en cette occasion, la belle conduite du chef de brigade de la gendarmerie de Rogliano, M. Micheletti, de ses hommes et des deux gardes-champêtres de Centuri et de Morsiglia. Nous croyons faire acte de justice, en venant réparer cet oubli par la voie de votre patriotique journal. Voici comment ces braves gens se sont conduits dans cette affaire. Le 23 mai, jour du crime, la brigade de gendarmerie du canton de Rogliano, se trouvait en embuscade dans un bois de la commune de Centuri; son chef dépêcha à Rogliano pendant la nuit, pour une affaire pressante le gendarme Filippini, qui apprît là quel crime venait d'être commis. A son retour il en informa le maréchal des logis, qui ne trouva rien de plus pressé à faire que de réunir ses hommes pour se rendre immédiatement sur le théâtre de l'assassinat, au lieu dit Prunasca, distant d'environ huit kilomètres

de l'endroit où ils étaient embusqués. Les deux gardes-champêtres de Centuri et Morsiglia, informés de l'événement, se joignirent de bon cœur aux gendarmes. Le trajet fut parcouru de nuit et par des sentiers très-difficiles.

Arrivé sur les lieux, la première idée du chef de brigade fut de se rendre chez le sieur Franceschi dit Ficajo, habitant une maison de campagne située près de l'endroit où l'assassinat venait d'être commis et où se trouvait également la femme de la victime. Interrogé immédiatement par le maréchal des logis, avec cette courtoisie et cette sagacité qui le distinguent, sur les incidents de la mort de son mari, cette femme déclara, entre autres choses, que Parsi, l'associé de son pauvre mari à couper du bois pour faire du charbon, était auprès du cadavre; M. Micheletti et ses hommes se transportèrent au lieu indiqué et trouvèrent effectivement à côté de l'assassiné, Parsi, que le maréchal questionna aussitôt. Ce misérable, sous le regard d'aigle et la parole habile du chef de brigade, se troubla, balbutia et fit soupçonner sa culpabilité. Il fut arrêté sur le champ et laissé près du cadavre sous la sauvegarde des gendarmes Filippini et Biancardini, et les gardes-champêtres de Centuri, le nommé Pasqualini Etienne, un grognard qui compte 14 ans de service dans les Zouaves, et celui de Morsiglia, le nommé Bellotti.

Après l'arrestation de Parsi, le chef de brigade, convaincu de la complicité de la femme Rossi, retourna à la maison Franceschi accompagné du gendarme Tristani; ils y retrouvèrent cette femme à laquelle ils ne firent aucune part des soupçons qui pesaient sur elle. Le maréchal des logis et le gendarme Tristani se rendirent après à Rogliano, où ils requièrent les gardes-champêtres de cette commune: deux furent envoyés sur le lieu du crime pour prêter, au besoin, main-forte aux camarades, et le troisième au bureau télégraphique de Macinaggio.

Le lendemain 24, à 8 heures du matin, M. le Juge de paix prévenu la veille, se rendit accompagné de son greffier, de M. le Maire de Rogliano et de M. Franceschi Pascal, officier de santé résidant à Centuri, à la caserne de gendarmerie d'où ils se transportèrent, avec le maréchal des logis et le gendarme Tristani, sur le théâtre du crime. Après les constatations légales, le corps de l'infortuné Rossi fut transporté dans la maison communale de Rogliano, par les soins de M. le Maire qui s'est très bien conduit en cette circonstance.

Nous pensons donc que la conduite du maréchal des logis Micheletti méritait d'être portée à la connaissance du public et surtout de l'autorité compétente. Nous en pensons autant pour les hommes qui l'ont secondé avec zèle, dévouement et courage.

Les habitants du canton de Rogliano s'estiment heureux de posséder un chef de brigade tel que M. Micheletti. Les mauvais sujets le craignent et le redoutent; ils savent qu'ils ont à faire à quelqu'un qui ne plaisante pas. En effet, T., cet escroc qui menaça de mort M. le Maire de Tomino et dévalisa un vitrier, est-il demeuré longtemps dans le canton? Quatre vauriens établis à Centuri qui eurent la mauvaise idée de menacer un épicier, disparurent pour toujours de la commune sur une simple observation que leur fit le maréchal.

Par ces temps de vagabondage on ne saurait mieux couper le mal dans sa racine, qu'en donnant carte blanche à des chefs de brigade comme M. Micheletti.

Nos plus chaudes félicitations au maréchal des logis et à ses hommes. — X.

LA SAINT-JEAN

Les vrais bastiais fêtent toujours avec joie le saint patron de leur paroisse, et malgré la disparition d'une foule de vieux usages, il en reste encore quelques-uns

qui permettent de célébrer la Saint-Jean avec assez de pompe.

Naturellement, pour cette circonstance, l'église est parée de ses plus beaux atours, et le maître-autel disposé avec une profusion de luminaire que rien n'égale.

Cette année on a chanté la grand messe en musique de Ricomini; depuis une centaine d'années que le grand auteur l'a écrite, cette messe n'a été chantée que quatre à cinq fois dans notre ville.

MM. Sbolli, les frères Fiaggi, Antoine Sisco, Dominique Bernardini, Severoni et toute la maîtrise de la paroisse, dirigée par M. l'organiste Suzzoni, ont convenablement interprété cette œuvre magistrale. C'est le R. P. Romolo, supérieur des Capucins, qui a officié le matin, à la messe, et le soir aux vêpres.

COUR D'APPEL DE BASTIA

CHAMBRE CORRECTIONNELLE

Présidence de M. DE CASABIANCA

Audience du 25 juin 1885

Hier est venue devant la Cour d'appel de Bastia, chambre correctionnelle, l'affaire dite des Minelli.

On se souvient qu'à la date du 23 mars dernier, le tribunal de 1re instance de Bastia condamnait quatorze prévenus sur 26 inculpés à des peines variant de 10 jours de prison à 25 francs d'amende, pour les délits de bris de clôture et d'outrage aux agents de la force publique.

Les prévenus avaient tous interjeté appel. Le ministère public s'en était tenu à la décision des premiers juges.

M. le conseiller Flach a fait son rapport; puis on a procédé à l'interrogatoire des prévenus.

Les prévenus MM. Albert et Auguste Gaudin ont présenté eux-mêmes quelques observations.

Puis M. Antoine Gavini a présenté la défense de plusieurs des prévenus.

La Cour a renvoyé l'affaire en continuation à aujourd'hui pour la plaidoirie de M^e de Montera et le réquisitoire de M. l'avocat général Bissaud.

Rébellion

Le tribunal correctionnel a infligé un mois de prison à un jeune homme de 17 ans qui avait exercé des violences sur des agents de police, en leur enlevant un individu qu'ils conduisaient à la prison municipale.

ACTES OFFICIELS

M. Antoniotti, officier d'administration adjoint de 3e classe du service des hôpitaux militaires, employé à Paris, a été désigné pour le corps expéditionnaire du Tonkin.

Ont été nommés à l'octroi de Marseille: MM. Poggi Charles, vérificateur de 2e classe; Léoni Mathieu, de 3e classe; Antoni Pierre, de 4e classe; Graini, de 5e classe.

M. Canquoin Vincent, officier d'administration adjoint de 3e classe chargé de la gestion de l'hôpital militaire de Biskara, a été nommé aux mêmes fonctions à l'hôpital de Bougie.

M. Perrin, percepteur de 4e classe, appelé à la perception de Saint-Romans a celle de Cour-et-

Buis, et non installé, est nommé à la perception de Biol.

M. Fataccioli, maître répétiteur de 2e classe au lycée de Nice, est nommé maître répétiteur de 3e classe au lycée de Vanves.

M. Carcopino-Tusoli, sous-inspecteur de 3e classe des domaines à Mende, est nommé aux mêmes fonctions dans la Nouvelle-Calédonie.

Mouvement d'instituteurs

Ont été nommés instituteurs,

à Piana, M. Borrossi Jean-Camille, précédemment à Santa Reparata de Balagne, en remplacement de M. Patacchini.

à Santa-Reparata de Balagne. M. Rossi Michel, précédemment à Monticello.

à Monticello, M. Angeli Pierre-François, précédemment à Pigna.

à Pigna, M. Babilani Toussaint-Antoine.

Ont été nommés instituteurs adjoints, à Belgiojere, M. Bartolini Jean-Thomas, en remplacement de M. Babilani.

à Lumio, M. Laurenti Jacques-Ambroise, en remplacement de M. Bartolini.

à Corte, M. Tavian, en remplacement de M. Bartolini.

Quatrième Echo de l'affaire Cristiani

Benevetti
Toiranjon
Moacchini
Thiers

Blanchard
Gualilla
Sioco

Loza
Valentini
Ramarozi
Gurrini
Satelli

Contraventions

Malgré les procès-verbaux déjà dressés, cinq autres revendeuses ont voulu accaparer des cerises et des petits-pois: elle paieront l'amende.

Trois marchands ambulants sont cités pour avoir gêné la circulation et occasionné un rassemblement par leurs cris.

X. buvettier au Cimbalò, à minuit 30 il y avait des consommateurs dans son établissement.

X. loueur de calèches, pour avoir fait boire deux chevaux à la borne fontaine.

X. pour avoir déposé de la paille dans l'impassé Tarigo.

X. pour avoir jeté des immondices de sa fenêtre.

DERNIÈRES INFORMATIONS

Le prince de Bismark est parti pour Varzin.

Des achats de munitions de guerre ont été faits par le gouvernement français, à la Grèce.

M. Sadi-Carnot, ministre des finances, prépare un nouveau projet de loi sur les pensions des officiers, et des sous-officiers.

Le duc de Padoue organise la publication prochaine de dix journaux dévoués au prince Victor.

L'empereur François-Joseph va visiter la Bosnie et l'Herzégovine.

Dépêches de Nuit

(Service télégraphique spécial du Petit Bastiais)

Le cabinet anglais

La Reine a remis les sceaux de l'Etat aux nouveaux membres du ministère.

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

SENAT

Présidence de M. LE ROYER

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif au personnel des facultés de théologie catholique, et portant ouverture au ministère de l'instruction publique de crédits supplémentaires extraordinaires sur le budget de 1885.

M. Paul de Rémusat, rapporteur, soutient les conclusions du rapport.

Le Sénat a adopté.

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant ouverture au ministère de l'instruction publique d'un crédit extraordinaire de 50.000 francs, sur l'exercice 1885, pour l'acquisition d'œuvres d'art figurant au catalogue de la collection Gréau et destinées aux musées nationaux.

Deuxième délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet de déclarer d'utilité publique l'établissement du chemin de fer d'intérêt local de Verton à la plage de Berck (Pas de Calais).

Adopté.

Discussion du rapport de la commission d'enquête parlementaire sur les élections sénatoriales du département du Finistère.

M. Paris combat les conclusions de la commission qui demande l'invalidation.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. FLOQUET

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Jullien, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de mardi qui est adopté.

Le ministre de la marine dépose le projet de loi relatif aux funérailles de l'amiral Courbet, et demande la discussion immédiate.

Le projet de loi est adopté.

La Chambre adopte le projet de loi

relatif à l'établissement d'une ligne de railway de Soukaras à Tébessa.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi concernant: 1° l'appurement des opérations faites au 31 décembre 1884 par la caisse des chemins vicinaux et la caisse des lycées, collèges et écoles primaires; 2° les voies et moyens nécessaires, à partir de 1885, à l'achèvement des chemins vicinaux et à la construction des établissements scolaires.

Après les discours de MM. Jules Roche, de Soubeyran et Carnot, l'ensemble du projet de loi est mis aux voix et adopté.

Séance samedi.

SOMMAIRE DE L'UNIVERS ILLUSTRÉ

GRAVURES: L'horloger Pel devant la Cour d'assises. — L'Été; promenade aux champs. — Salon de 1885: la Jacquerie, tableau de M. Georges Rochegrosse. — Paris; la Fête des fleurs au bois de Boulogne. — Théâtre national de l'Opéra: Sigurd; opéra en quatre actes, de MM. du Locle et Alf. Blau. — musique de M. Ernest Reyer. — La marine anglaise le Collingwood, cuirassé à torchettes. — L'armée russe; cosques circassiens en tirailleurs. — Le vice-amiral Courbet, décédé le 11 juin. — Rebus.

Bourses de Paris

	22 Juin	23 Juin
Rente 3 p. 0/0	81,45	81,32 1/2
— 3 p. 0/0 amortissable	83,70	83,50
— 4 p. 0/0	105,75	105,70
— 1/2 p. 0/0	110,05	110,00

ÉTAT CIVIL

MARIAGES. — Néant.

NAISSANCES.

Tomasi Jeanne-Marie-Dominique-Félicie. — Luciano Jean-Baptiste. — Tartari Jean-Pierre. — Rocchi Marie. — Filippi Antoinette-Jeanne-Françoise-Félicie. — Maestracci Jeanne-Angèle.

DÉCÈS.

Bertoni Marie-Thérèse, 8 mois, de Bastia. — Francia Marie, célibataire, 20 ans, de Bastia. — Pellegrini Jean, 17 mois, de Bastia.

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA

du 24 juin 1885

ENTRÉES.

De Porto-Torres, balancelle ital. Morteo, cap. Mourganti, diverses.

De Cotte, brick goél. franç. Charles, cap. Sugent, diverses.

De Cotte, brick goél. franç. Salanque, cap. Rosi, diverses.

De Livourne, vap. franç. Ville de Bastia, cap. Lacotte, dépêches, passagers, diverses.

De Livourne, vap. franç. Médéah, cap. Davin, diverses.

SORTIES.

Pour Marseille, brick goél. franç. Madeleine, cap. Bastiani, charbon

M^{me} PUGGI Veuve PAULI
MARCHANDE DE MODÈS, à Bastia,
Boulevard du Palais N. 9.

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un splendide assortiment de nouveautés pour la saison d'été provenant des meilleures fabriques de Paris.

Chapeaux de paille noirs, blancs, et couleur; chapeaux pour deuil confectionnés en tous genres ou trouvez aussi un grand assortiment de leurs plumes, agréments etc., et tous les articles de modes.

A DES PRIX TRÈS MODÉRÉS

Le Petit Bastiais

5 cent.

JOURNAL QUOTIDIEN

cent. 5

Abonnement (Payable d'avance)
 Un an, 20 fr. 6 mois 12 »
 CONTINENT FRANÇ., ALGÉRIE, 22 » 13.50
 PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » 18 »
 Autres pays, le port en sus.
 On ne répond pas des manuscrits déposés.

10^e ANNÉE, N° 1466 — SAMEDI, 27 JUIN 1885
 Saint Gallien, martyr.

Rédaction & Administration :
Mathieu Ollagnier, Directeur
 8, Boulevard du Palais, 8.
 Bureau spécial à Paris, 15, rue des Martyrs.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des correspondants de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audouard et C^o, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 4 fr. — Récl., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud. 0,25.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'HIER
 Baromètre, 761.
 Température à l'air 9 h. m. 25 — à l'air 5 h. s. 25.
 Pluie à 9 heures matin, 0 000.
 Direction du vent à 9 h. m. N.-E. — à 5 h. s. S.-E.
 Intensité à 9 h. m. faible. — à 5 h. s. faible.
 Etat du ciel à 9 h. m. brumeux.
 Etat de la mer à 9 h. m. belle.
 Hauteur des eaux à 9 h. m. + 0 46.

Librairie du Petit Bastiais
CORSICA
 De Ferdinand GREGOROVICUS
 Traduction française par M. P. LUCCIANA
 3 vol. in-8° de 790 pages. — Prix 9 fr.

BASTIA

LA TOLÉRANCE

Quelques-uns de nos amis — nous avons la prétention d'en compter dans tous les partis — nous reprochent de trop nous désintéresser de la politique proprement dite. Nous l'avouons sans détour, c'est un reproche dont nous sommes fier ; notre conviction absolue est que la politique, telle qu'on la pratique de droite et de gauche, constitue la plaie de notre pays.

Quoiqu'en dise la statistique, les initiés ont disparu en grande partie, la vendetta est reléguée parmi les décors poudreux des vieux mélodrammes, et la plupart des meurtres déferés à la cour d'assises proviennent de rixes particulières qui n'ont aucun rapport avec ces luttes sanglantes de famille à famille, dont le récit fait frissonner d'aise les femmes romantiques, et jubiler les journalistes parisiens à court de copie.

Mais l'instinct de *combattivité* qui caractérise notre race, ne semble que s'être déplacé ; aux rencontres dans le makis, se sont substitués les batailles à coup de bulletins. Ce qu'on dépense, au moment des élections, d'énergie morale et physique, de finesse, d'intelligence, suffirait, s'il était mieux employé, à transformer la Corse en un Eldorado industriel

et agricole. Loin de nous cependant la pensée de blâmer l'ardeur qui entraîne nos populations au scrutin, malheur aux peuples qui se désintéressent de leurs affaires ! Ce que nous déplorons, c'est que cette ardeur, au lieu d'avoir pour objet exclusif les questions de principe et d'intérêt général, s'applique sur des mesquines questions de personne. Ce que nous déplorons surtout, c'est que la querelle s'envenime au point de transformer l'adversaire en ennemi personnel, c'est que la polémique dégénère en injures. Et voilà pourquoi, nous nous sommes imposé de ne jamais aborder la politique locale, de nous en tenir aux questions qui intéressent l'avenir agricole, commercial et industriel de notre île. Le sujet est assez vaste, pour n'avoir pas à regretter de s'interdire des articles qui tendent à démontrer que M. X. est la perte des candidats et M. Z. un gredin, et réciproquement.

Nous savons, et le public sait aussi bien que nous, que chaque parti a à faire son *mod culpa*. Mais, de ce que il y a eu, jusqu'à ce jour, des horions échangés, s'en suit-il que cela doive durer indéfiniment ? N'est-il pas temps que les hommes qui, par leur situation, leurs fonctions, leur intelligence, sont à la tête du pays, donnent l'exemple de la modération dans la parole, de la courtoisie dans les rapports ? Ne doivent-ils pas si quelques amis trop zélés dépassent la mesure, les rappeler au respect des convenances ?

Nous ne défendons jamais les fonctionnaires qui font acte de propagande contre les institutions, mais nous n'admettons pas davantage que les députés de l'autorité publique s'en fassent, sans scrupule, une arme pour peser sur la conscience des électeurs. La République ne doit pas être un mauvais pastiche des régimes monarchiques ; elle est, avant tout, le règne de la liberté et de la souveraineté nationale.

Nous allons bientôt entrer dans la fournaise électorale, et il serait bon que chacun mette en pratique ces vérités si élémentaires qu'elles n'ont même pas besoin d'être démontrées. On risque fort,

nous le savons, de s'attirer des compliments ironiques, quand on écrit de pareilles choses, au seuil de la mêlée qui va s'engager, mais nous savons aussi qu'il existe en Corse un groupe chaque jour grossissant de citoyens fort las de toutes les compétitions de famille, et qui sont absolument de notre avis.

Unification des retraites

La prise en considération de la proposition de loi de M. Georges Roche, relative à l'unification des pensions militaires, a été votée à la Chambre des députés. C'est un grand acte de justice que nos représentants viennent d'accomplir à l'égard de l'ancienne armée.

Aussi, tous les vieux soldats remercient vivement les membres du Parlement qui ont bien voulu adopter, pour ainsi dire à l'unanimité, ladite proposition de loi, laquelle, par ce fait, a reçu un commencement d'exécution.

C'est une réparation, tardive sans doute, mais, en tout état de cause, on ne pouvait faire plus vite.

Et d'ailleurs, la rapidité avec laquelle cette question si intéressante est menée depuis quelques jours surtout, indique suffisamment pour ceux qui savent comprendre que la Chambre a hâte d'accorder, dans le plus bref délai, la satisfaction réclamée depuis si longtemps.

Le peintre Casile

Le jury du Salon vient de terminer ses opérations ; dans la liste des médailles nous remarquons, — et nous nous faisons un plaisir de la mentionner, — les noms de nos concitoyens, MM. Alfred Casile et J.-B. Olive, auquel il a été décerné une troisième médaille.

M. Casile avait exposé un tableau représentant le Pont de l'Estacade, et M. Olive une Vue de Saint-Florent.

Cette nouvelle sera bien accueillie dans notre ville où ces deux excellents artistes comptent de nombreuses sympathies.

(Petit Marseillais).

Le jeune Casile dont le *Petit Marseillais* est fier de se dire le concitoyen est originaire d'Ajaccio. Nous ajoutons nos plus vives félicitations à celles que le jeune artiste ajaccien a déjà reçues de toutes

GIOVANNOLI FRÈRES

Place Saint-Nicolas, Bastia.

Grand assortiment de meubles riches et simples
 SUSPENSIONS, PENDULES, SIÈGES, GLACES, TABLEAUX
 Pour Chambre, Salon, Salle à manger, etc.
 ET OFFES POUR MEUBLES ET TENTURES
 PRIX TRÈS MODÉRÉS.
 Grand Atelier de Fabrication de Meubles défiant toute concurrence.
 Pianos de la Maison AURAND, de Paris.

VIN FÉBRIFUGE

de J. MICHELETTI, pharmacien-chimiste

Ex-interne des hôpitaux de Marseille.
 Lauréat de l'École de médecine et de pharmacie de Marseille
 (CONCOURS 1881)
BASTIA. — Boulevard Paoli. — BASTIA

Ce vin est employé avec le plus grand succès dans le traitement des fièvres, intermittentes, les plus rebelles. Les nombreux résultats obtenus par messieurs les médecins qui l'ont expérimenté, attestent la supériorité de ce vin sur toutes les préparations fébrifuges employées jusqu'à ce jour.
 Expédition dans toute la Corse. — Le litre 10 fr. le 1/2 litre 5 fr.

AVIS

M. PETROLACCI a l'honneur d'informer le public qu'indépendamment de son atelier il a un Magasin de vente, Boulevard Paoli, N° 29, d'articles de Chaudronnerie, Ferblanterie, Zinguerie, Lampisterie, Robinerie, Pompes, Plombs en tuyau et en planches, Tôles, Clouterie et Serrurerie, Couloirs, Vernis et Pinceaux. Le tout à des prix très modérés. Il se charge de faire peindre les portes et fenêtres, de la pose des vitres à domicile, ainsi que de toutes sortes de réparations concernant son métier.

Librairie et Imprimerie Ollagnier.
 L'un des rédacteurs gérant, MATTHEO OLLAGNIER.

Deux Médailles d'Argent 1884 Exposition de Nice

Distillerie Bastiaise

L.-N. MATTEI

Spécialité de la Maison

AMARO MATTEI

Le plus agréable et le plus apéritif de tous les amers connus jusqu'à ce jour

Liqueurs de Myrthe et de Mandarine

Spécialité de 3/6 du Nord de la Maison CH. DECLE DE RECOURT pour le remontage des vins (prix du cours)

Grand assortiment de Vins fins de la Corse et de l'Etranger

Vins Blancs du Cap-Corse
 Muscat, 1,50 — Malvoisie sec, 1,50 — Genovesella doux, 1,50 — Vin blanc doux, 1,50

Vins Fins Rouges du Pays
 Tallano, 1,75 — Rotella, 1,50 — Cervione, 1 — Chasselas doux, 1,50

Vins Ordinaires
 0,35, 0,40, 0,50 et 0,60 centimes le litre

Vins de Bordeaux
 de toutes les marques à partir de 1,25 jusqu'à 5 la bouteille

Vins de Champagne
 de toutes les marques également à partir de 2,25 jusqu'à 10 fr. la bouteille

AUTRES MARQUES
 Vins de Malaga, Madère, Muscat de Frontignan, Muscat de Lunel, Santerne, Chably, Pomard, Chambertin, Fleury, Beaune, Marsala, Xères, Porto, Volney, Côte-Rotie, Ste-Marguerite, Alicante, Chypre, etc., etc.

GRAND ENTREPOT DE TABACS EN FEUILLES

Manufacture de Tabacs, Cigares et Cigarettes

DÉPOT DE CIGARES DE LA HAVANE ET ÉTRANGERS

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1866
 Prix fixe

UCC MATTEI FILS

17, Boulevard Paoli, sur le Travasse, Bastia

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, labreaux et réveils. — Grands choix de parures, demi-parures, pendants, broches, bracelets, colliers, allumettes, bagues, médaillons, etc., à des prix très réduits, en or, argent, double et simple. — Orfèvrerie argent et métal blanc et titré. — Articles d'optique et d'oplique. — Réparations de montres pendules, réveils et bijoux, à des prix très réduits. — Achat des matières d'or et d'argent et des pierres fines. — Envoi franco à l'intérieur de toute commande au-dessus de 20 fr.

GRAND HOTEL DU CASINO

de la Cie des eaux d'Orezza à Stazzona

Cet établissement dirigé par Mme DELAIDE COLOMBANI offre un nombre indéfini de Chambres fraîchement meublées, appartement pour familles, salons de lecture, musique et piano, salle de bains et un très bon confort, défilant toute concurrence, à des prix modérés selon la localité. Mme Colombani fait de la pâtisserie et de la confiserie. Elle offre aussi cette année aux visiteurs de son hôtel deux fois par semaine (jeudi et dimanche) les pâtés froids, gelatine, du jambon glacé et des dinde truffées.

Un service d'omnibus et calèches à volonté sera mis à la disposition de MM. les voyageurs.

Nota — Pour renseignements, s'adresser à M. Ignace Colombani, Café-Restaurant des gourmets Cours des Ormeaux, Bastia.

GRAND ENTREPOT DE MATÉRIAUX

BADANI, marchand de matériaux, boulevard St-Angelo (Bastia), l'honneur de prévenir le public qu'il se charge de toutes les fournitures concernant la maçonnerie à des prix très modérés.

Entreprise de tous les travaux de maçonnerie.

parts et à celles que nous avons déjà eu l'occasion de lui prodiguer avant ce jour.

(Le Réveil).

Le siège de Tuyen-Quan

(Voir le Petit Bastiais à partir du 14 Mai 1885)

26 FÉVRIER

La nuit du 25 au 26 se passe assez tranquillement; nos travailleurs continuent l'organisation du retranchement intérieur. A deux heures du matin, on entend dans les tranchées chinoises un petit bruit de sonnettes; des lumières, qui circulent dans ces tranchées, semblent indiquer un rassemblement; quelques moments après, une fusillade assez vive s'ouvre contre la face sud; mais elle est de courte durée.

A partir de huit heures du matin, l'ennemi entre-tient sur ses positions un tir lent de fusils et de canons de rempart.

Travail exécuté: organisation du retranchement intérieur.

27 FÉVRIER

Toute la nuit du 26 au 27, les factionnaires de l'ennemi ne cessent de tirer; un canon de rempart installé en face de la brèche du saillant sud-ouest lance de la ferraille mélangée de pierres.

L'ennemi continue ses galeries de mine, mais son travail semble peu avancer; il gagne une vingtaine de mètres en sape contre les tirailleurs tonkinois.

Dans la journée, il remonte son canon de 4, et plusieurs projectiles de cette pièce atteignent le mamelon de la citadelle. Son feu est éteint par notre artillerie.

Travail exécuté: organisation du retranchement intérieur.

28 FÉVRIER

Dès le 27 au soir, à la tombée de la nuit, les travailleurs sont occupés à faire un petit retranchement intérieur, vis-à-vis de la brèche du milieu de la demi-face sud de la face ouest. Ce retranchement a pour but d'abriter les feux du mamelon brûlé et du mamelon du nord-ouest, le groupe chargé de surveiller les brèches pouvant se produire sur cette demi-face. Le retranchement est relié par une communication défilée avec l'abri du piquet de la 2e compagnie.

Dès dix heures du soir, le bombardement par la pièce de 4 recommence.

A onze heures et demie du soir, la mine du milieu de la face sud saute; elle fait une brèche de 10 mètres et lance à 60 mètres de distance des masses énormes de maçonnerie et de terre. Les Chinois s'étaient massés en grand nombre au pied des brèches des 12, 13, 22 et 25 février.

Dès que l'explosion s'est produite, ils s'élancent à l'assaut avec furie. M. le sous-lieutenant Proye, qui commande le piquet (3 escouades de la 2e compagnie), le lance aux brèches. Je gauche (2e brèche du 22 février, brèche du 25 et arrondissement du saillant).

Le capitaine Cottelin, qui arrive en ce moment de l'ancien baraquement de l'artillerie avec une demi-section de la réserve générale de la 2e compagnie, la lance contre les brèches de droite (brèche du 12 février, 1re et 3e brèche du 22 février).

L'autre demi-section de la réserve générale de la 2e compagnie arrive de la porte sud avec M. le lieutenant Maert. Une escouade de cette demi-section va renforcer le piquet à l'arrondissement du saillant, où le combat est particulièrement vif; l'autre escouade est employée à surveiller la brèche qui vient de se produire sur la face sud; les Chinois n'ont probablement fait sauter une mine de ce côté que pour nous y attirer; car ils ne cherchent pas à donner l'assaut par la nouvelle brèche et tous leurs efforts se réunissent contre les anciennes.

Pendant près de trente minutes, le combat se maintient à bout portant sur les brèches, les combattants n'étant séparés que par la palissade de bambous dont elles sont couronnées. Les Chinois essayent d'y planter successivement trois drapeaux qui sont immédiatement enlevés par nos légionnaires. Ils finissent par quitter le sommet des brèches pour se

mettre à l'abri dans l'angle mort des entonnoirs. De là, ils lancent des pétards et des sachets de poudre à la figure des défenseurs.

Quelques moments après, ils renouvellent leur attaque; rejetés encore une fois au pied des brèches par notre feu, ils ne se découragent pas et, pendant une heure et demie, ils ne cessent de tenter de nouveaux assauts.

Pendant que ces attaques furieuses sont dirigées sur notre saillant sud-ouest, une démonstration est faite contre la face nord et une autre contre les tirailleurs tonkinois; ces deux tentatives sont repoussées par les fractions de troupes attachées à la défense de ces points et grâce aussi au feu de l'artillerie du mamelon.

La lutte se termine vers trois heures du matin; les Chinois abandonnent le pied des brèches où ils laissent une quarantaine de morts avec leurs armes.

A partir de ce moment, les travailleurs élèvent un retranchement rapide avec palissade en bambous sur la nouvelle brèche. Le piquet du saillant, renforcé d'une demi-section, assure le service de garde dans cette partie de l'enceinte et les autres troupes rentrent au cantonnement.

La journée est employée par les travailleurs à améliorer et réparer les retranchements des brèches.

L'affaire du 28 février nous coûte 3 tués et 9 blessés, parmi lesquels M. le sous-lieutenant Proye, de la 1re compagnie.

A huit heures du soir, la colonne qui vient débloquent Tuyen-Quan annonce son approche par des fusées qui sont très bien vues de la citadelle.

(La fin à demain).

Marine et Colonies

Le paiement des pensions du 2e trimestre 1885 aura lieu aux dates et aux heures indiquées ci-après:

1^o Retraités et veuves de toutes catégories, le mercredi 1er juillet 1885, de midi à 3 heures;

2^o Demi-soldiers, le jeudi 2 juillet 1885, aux mêmes heures.

Ephémérides Corses

27 Juin 1796. — Naissance du comte Xavier de Casabianca, ministre de Napoléon III.

M. de Casabianca qui fut élu député de la Corse en 1848, devint vers la fin de 1850, ministre de l'Agriculture et du Commerce, puis des Finances.

Après le deux décembre, il organisa le ministère d'Etat, et plus tard fut nommé Procureur Général à la cour des Comptes et sénateur.

Marché de Nice

Le 22 juin, il a été vendu environ 2.000 kilos de cocons au prix de 2.75 à 3 fr. le kilo.

THÉÂTRE DÉTÉ

Ce soir: débuts des frères Thompson, du Palais de Cristal, de Marseille, et de Mlle Jeanne, des Folies Bergères, de Paris. Grande pantomime en 3 actes et 4 tableaux: L'enlèvement du fils du général Kléber.

Gazette départementale

CORTE. — Hier, notre ville a été agréablement agitée, et cela mérite d'être relaté dans votre excellent journal. M. Semidei, pharmacien de 1re classe, élu conseiller général à Prunelli de Fimorbo, a fait son entrée en ville au milieu d'une véritable acclamation populaire. Une grande partie de la population était allée à son devant, le fusil sur le bras, et la fusillade, commencée à 3 heures de l'après-midi, n'a pris fin que vers dix heures. Les sym-

pathies personnelles dont M. Semidei jouit dans cette ville où il occupe une belle situation sociale par ses liaisons de famille, par son caractère indépendant et les services généraux qu'il rend à la classe pauvre; la grande majorité qu'il a obtenue; et enfin la considération dont jouit ici la famille Laurelli à laquelle il est allié, ayant épousé la fille de M. Pompée Laurelli, qu'il s'agissait de remplacer au conseil général, tout cela était de nature à attirer au nouvel élu les applaudissements et les manifestations sympathiques dont la ville de Corte, après le canton de Fimorbo, a été hier le théâtre. Toute la ville, on peut le dire, a tenu à exprimer sa joie à M. Semidei, qui, à son tour, se fera un devoir de défendre ses intérêts dans notre assemblée départementale.

Les feux d'artifice n'ont pas manqué à cette fête, où on a bu et porté la santé de M. Semidei et de son honoré oncle, l'avocat Laurelli.

Mais à propos de ces feux qui inquiètent souvent les passants, et surtout le beau sexe, il est à désirer que la police prenne des mesures de préservation qui ne nuiront pas au magnifique effet qu'ils produisent sur le cours de Corte.

Inutile de dire qu'on a chanté la *Marseillaise*.

SAINT-MARIE-SICCHÉ. — M. Marcelli Antoine est nommé délégué de poudre à feu et de tahac de la régie.

FICAJA. — M. l'instituteur Natali a fondé une caisse d'épargne scolaire.

STAZZONA. — Le conseil municipal de Stazzona, désireux de donner un témoignage de légitime sympathie à M. le général Giovanninelli, ce digne enfant de la terre des communes, a dans sa séance du 10 mai dernier, voté une somme de 20 francs pour concourir à l'achat d'une épée d'honneur que la Corse s'est proposée d'offrir à l'éminent patriote et au brave soldat qui a si vaillamment défendu notre drapeau dans une de nos terres lointaines.

AJACCIO. — M. Pœury, receveur rédacteur de 1re classe à la direction de Châlons sur Marne, est nommé inspecteur de l'enregistrement et des domaines de 3e classe, en Cotes.

LEGL. — M. l'abbé Constantini, vicaire de Fozzano, est nommé desservant à Lecci.

AJACCIO. — Une scène regrettable s'est produite au petit séminaire. L'élève X. a frappé un de ses camarades avec un couteau et lui a fait une blessure grave.

VESCOVATO. — M. Campana Jean-Paul-Antoine a été nommé suppléant du juge de paix, en remplacement de M. Buttafoco, démissionnaire.

Certificat d'études primaires

Ont obtenu le certificat d'études primaires:

Sainte-Marie-Siché. (bas canton). — Bianchi Jean, Canavaggio Dominique, Canavaggio Paul, Casabianca Dominique, Casanova Mathieu, Coti Nicolas, Mannoni Charles, Peretti Ange-Louis, Poggi Jean-Baptiste.

Messandri Marie-Madeleine, Antona Catherine. Rocognano et Sarrrola. — Arnaud Joseph, Bonardi Lucien, Ciamborrani Antoine, Gras Lucien, Levanti Hyacinthe, Luciani François, Marcaggi Dominique, Padovani Joseph, Padovani Jean-Baptiste,

Giacanti Jean, Orsoni Joseph, Peri Charles-Xavier, Giacconi Pierre Jean.

Armani Mattea, Carbuca Marie-Dominique, Casalonga Emilie.

Bastelica. — Brignoli Antoine-Marie, Franceschini Noël, Muraccioli Charles, Muselli Dominique, Salini François.

Nivaggioli Catherine, Loviconi Marie-Dominique, Pietri Marie, Pontiviane Antoinette, Romanetti Claire-Marie.

COUR D'APPEL DE BASTIA

CHAMBRE CORRECTIONNELLE

Présidence de M. DE CASABIANCA

Audience du 26 juin 1885

La Cour d'appel a terminé dans son audience d'hier matin l'affaire des Minelli.

Après le réquisitoire de M. l'avocat général Bissaud auquel a répondu M. H. de Montera il est intervenu un arrêt prononçant l'acquiescement de MM. Albert Gaudin, docteur Pitti-Ferrandi et Alfonsi.

M. Scotto a été relaxé du chef d'outrage envers les agents de la force publique retenu à son encounter par les premiers juges; le jugement a été maintenu en la partie qui le déclare coupable de bris de clôture, néanmoins la cour a converti en une amende de 25 fr. les six jours de prison que lui avait infligé le tribunal.

Le jugement est confirmé quand aux condamnations prononcées contre les autres prévenus savoir:

MM. Saladini Horace, 10 jours de prison, Alberti Pierre, id.

Alberti Simon, 6 jours de prison, Alberti Antoine, id.

Louis Blanc, id. Auguste Gaudin, 1er adjoint, 25 fr. d'amende, Docteur Guasco, id.

Louis de Zerbi, id.

Le ministère public ayant accepté la décision du tribunal, la Cour n'avait pas à statuer sur les prévenus acquittés en 1re instance.

Les prévenus définitivement condamnés auront en outre à supporter tous les frais du procès. Or, ils sont suffisamment considérables dans une affaire venant après une instruction qui a duré près de 8 mois. Information parfaitement inutile, s'il faut en croire ce qu'a dit M. le conseiller-rapporteur, lequel a exposé au commencement de son rapport que les prévenus auraient pu sans inconvénient être jugés en état de flagrant délit. Instruction du reste qui n'a à peu près rien produit, puisque, comme l'a proclamé l'organe du ministère public, les charges qui ont servi de base à la condamnation reposent presque exclusivement sur le dire d'un enfant de 16 ans qui n'a figuré à l'information qu'en qualité de prévenu. N'oublions pas de mentionner que la cour retient dans son arrêt, contrairement à ce qu'avait fait le tribunal, comme motif d'atténuation, la profonde surexcitation qui régnait à Bastia lorsque les baraques de Minelli ont été détruites.

Gordon vivant

La *Riforma* publie une lettre du colonel Messedaglia, qui est au service de

l'Égypte, soutenant, comme il le soutenait déjà l'hiver dernier, que Gordon est vivant.

Il base sa conviction sur le récit d'un négociant syrien, témoin oculaire de la chute de Kartoum, qui a tout raconté au colonel Messedaglia.

Ni Gordon, ni son entourage, ni ses habits, ni ses papiers n'ont été retrouvés.

Le Mahdi a cherché Gordon vainement pendant trois mois parmi les morts et les prisonniers.

Le négociant croit que Gordon a eu le temps de gagner Musselamich avec l'aide des Taloriss, peuple de la rive gauche du Nil bleu, et passer vers le sud.

Quelques jours avant son entrevue avec le tyran, le général Wolseley a dit au colonel Messedaglia: « Il résulte des dernières nouvelles qu'on avait reçues de Gordon qu'il a pu se retirer dans le Sud. »

L'Univers illustré (bureaux, 3, rue Auber, à Paris) offre gratuitement en prime, à tout souscripteur pour trois mois, le plus beau portrait de Victor Hugo, imprimé sur un beau papier vélin très fort et mesurant 59 centimètres de hauteur sur 40 centimètres de largeur.

Prix de l'abonnement pour trois mois: 6 francs; ajouter 50 centimes pour recevoir franco à domicile le portrait.

Un numéro spécimen du journal est envoyé gratuitement contre demande par lettre affranchie.

Dépêches de Nuit

(Service télégraphique spécial du Petit Bastiais)

L'affaire Marchandon

L'affaire Marchandon a commencé aujourd'hui devant la cour d'assises. Plusieurs témoins ont été entendus. Elle a été renvoyée à demain.

Les opportunistes

Une deuxième réunion a eu lieu chez M. Schärer-Kestner.

Il a été décidé que MM. Ranc, Devès et Humbert rédigeront un appel au pays, en vue des prochaines élections législatives.

Au Tonkin

Le général de Courcy est arrivé à Hué. L'état général des troupes est assez satisfaisant.

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

SENAT

Présidence de M. LE ROYER

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Gustave Denis, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier qui est adopté.

Le sénat adopte à l'unanimité le projet de loi adopté par la Chambre, relatif aux funérailles de l'amiral Courbet.

Suite de la discussion du rapport de la commission d'enquête parlementaire sur les élections sénatoriales du département du Finistère.

M. Xavier Blanc, rapporteur, répond au discours de M. Paris et soutient les conclusions de la commission.

Il fait ressortir l'intervention du clergé. M. Honoré appuie les considérations présentées par M. Blanc et dit que l'action du clergé a été contraire à la dignité de la religion.

M. Le Guen combat l'enquête. Les conclusions de la commission sont mises aux voix.

Nombre des votants . . . 253
Majorité absolue . . . 127
Pour l'adoption . . . 157
Contre . . . 96

Les élections sont invalidées. Séance mardi.

SOMMAIRE DE LA FRANCE ILLUSTREE

TEXTE: Chronique, par VESST. — Revue de la Semaine, par XX. — Londres et Berlin, par ***.

— Causerie scientifique, par G. S. L. — Chiffon et Guemillon, (suite). — Causerie littéraire, par MARC PUELLBERG. — Du Couédis ou les frères de lait (suite), par G. DE LA LANDELLE. — Revue musicale, par BLONDEL. — Nos Gravures, par C. G. — Ecluse, par EMILE PRADIGNAT.

GRAVURES: Le vice-amiral Courbet. — Funérailles des victimes de la catastrophe de Thiers. — Route à travers d'une forêt en Russie. — Le Sermon dans la barque. — Le duc de Noailles. — Le château de Maintenon. — Un Cyclone.

Bourse de Paris

25 Juin 26 Juin
Rente 3 p. 0/0 81,32 1/2 81,20
— 3 p. 0/0 amortissable . . . 83,50 83,40
— 4 p. 0/0 105,70 105,65
— 1/2 p. 0/0 110,00 110,00

ÉTAT CIVIL

MARIAGES. — Néant.

NAISSANCES.
Fontanabona Jean-Louis. — Villa Amélie. — Perriani Jean-Baptiste.

DÉCÈS.
Casta Marie, 4 mois, de Bastia.

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA du 26 juin 1885

ENTRÉES.
De Madeleine, vap. ital. Lombardia, cap. Barbieri, lest.

De Nice, vap. franç. Spahis, cap. Lota, dépêches, passagers, diverses.

De Marseille, vap. franç. Médéah, cap. Davin, dépêches, passagers, diverses.

Pour Livourne, vap. ital. Lombardia, cap. Barbieri, lest.

Pour Marseille, vap. franç. Médéah, cap. Davin, dépêches, passagers, diverses.

Pour Livourne, vap. franç. Spahis, cap. Lota, dépêches, passagers, diverses.

Pour Marseille, vap. franç. Ville de Bastia, cap. Lacotte, dépêches, passagers, diverses.

Sorties.
Pour Calzarello, brick goél. franç. Sampiero, cap. Marcanetti, lest.

Pour Livourne, vap. ital. Lombardia, cap. Barbieri, lest.

Pour Marseille, vap. franç. Ville de Bastia, cap. Lacotte, dépêches, passagers, diverses.

M^{me} POGGI Veuve PAOLI
MARCHANDE DE MODES, à Bastia,
Boulevard du Palais N. 9.
A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un splendide assortiment de nouveautés pour la saison d'été provenant des meilleures fabriques de Paris.
Chapeaux de paille noirs, blancs, et couleurse chapeaux pour deuil confectionnés en tous genre ou trouver aussi un grand assortiment de fleurs plumes, agréments etc., et tous les articles de modes.
A DES PRIX TRES MODERES

Distillerie de la Montagne Noire

RAISSAC et Compagnie, Revel, Haute-Garonne.

POLYKUM

2 Médailles d'argent

Liquore hygiénique, tonique, digestive et anti-cholérique composée exclusivement de plantes aromatiques cueillies dans la Montagne Noire. — Se trouve dans tous les principaux établissements : Cafés, Pâtisseries, Confiseurs etc., etc.

Agent général pour la Corse, seul concessionnaire du véritable *Peppermint perfectionné de Revel*

L.-N. MATTEI, à BASTIA

Distillerie Bastiaise

Entrepôts de Tabacs et Spiritueux
L.-N. MATTEI
Inventeur de l'*Amaro Mattei*
APÉRITIF, DIGESTIF, FÉBRIFUGE

Aperçu des Grandes Liqueurs

- Arnaud — Meunier — Guillot
- Chartreuse du Couvent
- Liqueurs des Bénédictines.
- Anisette Marie Brizard.
- Cacao Chouva véritable.
- Peppermint Get
- China Brun Perot
- Kamel véritable
- Thé Chinois
- Maraschino di Zara
- Amers :
- Picon, Saillard, Blanqui, Indien et autres.
- Vermouths :
- Noilly, Maifre,
- Martini Solo de Turin.
- Absinthes :
- Pernod, Cosenier, Conilh.
- Cognac fine Champagne :
- Martel, Donat, Lavaur, Tempier,
- Guérin, Molins, Bagier, Etourneau.
- Rham de la Jamaïque.
- Kirsch de la Forêt Noire.
- Sirops assortis.

GRAND ASSORTIMENT
POUR BUREAUX DE TABACS

AVIS

M. TORELLI et Cie, loueurs de voitures, ont l'honneur de prévenir le public qu'ils viennent d'établir un service régulier de Bastia à Piedicroce (Orezza) passant par Vesco-vato et Porta.

Départ tous les jours à 6 heures du matin. Pour plus amples renseignements, s'adresser au Bureau, Nouvelle Traverse maison Cagninacci.

GRAND HOTEL DU CASINO
de la Cie des eaux d'Orezza à Stazzona

Cet établissement dirigé par Mme DELAI DE COLOMBANI offre un nombre indéfini de Chambres fraîchement meublées, appartement pour familles, salons de lecture, musique et piano, salle de bains et un très bon confort, défiant toute concurrence, à des prix modérés selon la localité. Mme Colombani fait de la pâtisserie et de la confiserie. Elle offre aussi cette année aux visiteurs de son hôtel deux fois par semaine (jeudi et dimanche) les pâtés froids, gelatine, du jambon glacé et des dindes truffées.

Un service d'omnibus et calèches à volonté sera mis à la disposition de MM. les voyageurs.

Nota — Pour renseignements, s'adresser à M. Ignace Colombani, Café-Restaurant des gourmets Cours des Ormeaux, Bastia.

BRASSERIE GASPARINI JEAN
Place Saint-Nicolas, Bastia

Maison fondée en 1869.

M. Gasparini a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il fournit de la bière crémeuse et dorée, fabriquée avec de l'orge et houblon, en fûts et en bouteille, dont les prix après.

Bière en bouteille, de trois quarts, 0.60 cent. (verre compris).
id. en fût 0.50 id.
baril non compris.

Fabrique d'eau de Seltz, et Limonades Gazeuses.

Exportation pour l'Italie jusqu'à golfe de l'Adriatique, l'Egypte et la mer Rouge. Mortadelle de Bologne choucroute de Strasbourg.

LOTÉRIE

ARTISTES MUSICIENS
Secund & Dernier Trage

JEUDI 30 JUILLET Prochain

GROS LOT: 100.000

246 Autres Lots de: 50,000 fr.
25,000 fr. 10,000 fr. 5,000 fr. 1,000 fr. 500 fr. 100 fr.

Le ticket à 50 cent. est déposé à la Banque de France.

DERNIERS BILLETS: UN FRANC

à Paris chez M. L. OLLAGNIER, 18, rue de la Loterie, 18, rue Grange-Batelière, Paris.

Librairie et Imprimerie Ollagnier.

L'un des rédacteurs gérant,

MATTEO OLLAGNIER.

Spécifique Vinciguerra

De tous les Fébrifuges aucun ne lui est comparable. Se méfier de contrefaçons.

Dépôt unique du véritable **FÉBRIFUGE VINCIGUERRA**.
Pharmacie LUCIANI (Bastia).

Café Restaurant National

Cours des Ormeaux, BASTIA
chez Madame Adélaïde Colombani

Table d'hôte à 3 fr. par jour soit 4 fr. 50 par repas.
Service à la carte et à toute heure.
Diners sur commande.

Bon confortable et consommations de premier choix.

Avant vos repas, Buvez du

BYDOF

BITTER Russe

Propriété exclusive de la Maison SUBE et C^{ie} de Marseille

Ce qui constitue la supériorité du *Bydof* sur tous les amers connus c'est qu'en outre de ses qualités toniques et apéritives, c'est un reconstituant infailible et un préservatif contre les épidémies et les fièvres intermittentes. Mélangé avec de l'Eau de Seltz, c'est l'apéritif le plus agréable.

Agents Généraux pour toute la Corse

PIERRE-VINCENT BOURGEOIS ET FILS, BASTIA

Le Petit Bastiais

00113

5 cent.

JOURNAL QUOTIDIEN

cent. 5

Abonnement (Payable d'avance)
France 20 fr. 6 mois 45 »
L'UNION FRANÇ., ALGÉRIE, 22 » 52.50
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » 48 »
Autres pays, le port en sus.

10^e ANNÉE, N° 1467 — DIMANCHE, 28 JUIN 1885
Saint-Léon 1^{er}, pap.

Rédaction & Administration :
Mathieu Ollagnier, Directeur
8, Boulevard du Palais, 8.
Bureau spécial à Paris, 15, rue des Martyrs.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des correspondants de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez M.M. Audbourg et C^{ie}, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 1 fr. — Récl., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud. 0,25.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'HIER

Baromètre, 763.
Température à l'air 9 h. m. 29 — à l'air 5 h. s. 24.
Pluie à 9 heures matin, 0.600.
Direction du vent à 9 h. m. N-E. — à 5 h. s. S-E.
Intensité à 9 h. m. modéré. — à 5 h. s. modéré.
Etat du ciel à 9 h. m. clair.
Etat de la mer à 9 h. m. belle.
Hauteur des eaux à 9 h. m. + 0.16.

Librairie du *Petit Bastiais*

LES
AMOURS CORSES
Par PHILIPPE TONELLI

Prix 3.50. franco. 3.80

BASTIA
MACÉDOINE

En quittant nos rivages, mon ami Bidoison m'a sournoisement glissé sa plume entre les doigts. Fiez-vous aux amis ! Le traitre savait ce qu'il faisait ; le désir d'écrire est contagieux, et il rira bien en parcourant ces premiers essais du paresseux qui le goguenardait, soir et matin, à propos de son hebdomadaire causerie.

Vous pensez bien, lecteur, qu'à peine séduit par le démon tentateur, ma première préoccupation a été de trouver un titre, quelque peu relevé, un titre qui.... un titre que.... enfin, vous saisissez. L'un me paraissait vieillot, un autre bourgeois, celui-ci trop pâle, celui-là trop prétentieux. Après de longues réflexions, je me suis décidé pour *Macédoine*. Vous allez me demander pourquoi, peut-être ne me demandez-vous rien de tout, — ça m'est égal, je ne perdrai pas une si belle occasion de m'expliquer.

Ou plutôt, ce sera le savant Littré qui expliquera pour moi, en vous disant qu'on appelle *Macédoine*, un mets composé de différents légumes ou de différents fruits. Je l'avoue, cette causerie plus ou moins littéraire m'a tenté, d'autant mieux que

je pouvais y faire entrer les femmes ou tels fruits qui me plairaient, résolu immense qui manquait à Bidoison, lequel s'était cantonné dans sa bonne ville de Bastia, uniquement.

J'ai soumis mes idées à l'honorable directeur du *Petit Bastiais*, lequel, après avoir assuré ses lunettes, m'a dit d'une voix grave : Va, mon enfant, et ne tribu- che pas dans les plate-bandes de la poli- tique.

Je me suis incliné, ainsi qu'il convient à tout nouveau venu dans un journal ; mais la recommandation n'a pas laissé que de m'embarrasser quelque peu, car je comptais sur un légume de haut goût, que chacun va savourer, qui sera proba- blement d'une digestion difficile pour quelques-uns, je veux parler des futures élections.

C'est-à-dire, non, je ne veux pas en parler. Diantre ! j'oubliais déjà la recom- mandation directoriale, et j'allais faire de la jolie besogne.

Au fait si, pour une première fois, je m'en tenais là. Je me suis présenté au lecteur, comme il sied à tout plume qui se respecte ; j'ai trouvé un titre, j'ai ra- conté mon entretien avec le directeur. Tout cela me paraît constituer une Ma- cédoine suffisante comme entrée.

Puis l'abonné me tiendra compte de la modestie avec laquelle je lui tire mon chapeau. Il me saura gré, pour un début, de ne pas lui infliger une lecture trop longue. Il se dira sans doute : voilà un jeune homme dont la réserve me plaît : il se formera ; je lui accorderai ma pro- tection et mes cinq centimes.

Je m'arrête donc et je signe.

FANTASIO.

LE TRAITÉ DE TIEN-TSIN

Voici le texte du traité dont le ministre des affaires étrangères a donné lecture à la Chambre des députés.

Article 1^{er}. — La France s'engage à rétablir et à maintenir l'ordre dans les provinces de l'Annam qui confinent à l'Empire chinois. A cet effet, elle prendra les mesures nécessaires pour disperser ou ex- pulser les bandes de pillards et gens sans aveu qui compromettent la tranquillité publique et pour em-

pêcher qu'elles ne se reforment. Toutefois, les trou- pes françaises ne pourront, dans aucun cas, franchir la frontière qui sépare le Tonkin de la Chine, fron- tière que la France promet de respecter et de garan- tir contre toute agression.

De son côté, la Chine s'engage à disperser ou à expulser les bandes qui se réfugiaient dans ses provinces limitrophes du Tonkin, et à disperser cel- les qui chercheraient à se former sur son territoire pour aller porter le trouble parmi les populations placées sous la protection de la France, et en consi- dération des garanties qui lui sont données quant à la sécurité de sa frontière, elle s'interdit pareille- ment d'envoyer des troupes au Tonkin. Les hautes parties contractantes fixeront par une convention spéciale les conditions dans lesquelles s'effectuera l'extradition des malfaiteurs entre la Chine et l'An- nam.

Les Chinois colons ou anciens soldats, qui vivent paisiblement en Annam en se livrant à l'agriculture, à l'industrie ou au commerce, et dont la conduite ne donnera lieu à aucun reproche, jouiront, pour leurs personnes et pour leurs biens, de la même sécurité que les protégés français.

Art. 2. — La Chine décide à ne rien faire qui puisse compromettre l'œuvre de pacification entre- prise par la France, s'engage à respecter dans le présent et dans l'avenir, les traités, conventions et arrangements directs ou indirects ou à interve- nir entre la France et l'Annam ; il est entendu qu'ils seront de nature à ne point porter atteinte à la digni- té de l'Empire chinois et à ne donner lieu à aucune violation du présent traité.

Art. 3. — Dans un délai de six mois à partir de la signature du présent traité, des commissaires désignés par les hautes parties contractantes, se rendront sur les lieux pour reconnaître la frontière entre la Chine et le Tonkin. Ils poseront, partout où besoin sera, des bornes destinées à rendre apparen- te la ligne de démarcation. Dans le cas où ils ne pourraient se mettre d'accord sur l'emplacement de ces bornes ou sur les rectifications de détail qu'il pourrait y avoir lieu d'apporter à la frontière actuel- le du Tonkin, dans l'intérêt commun des deux pays, ils en référeront à leurs gouvernements respectifs.

(La fin à demain.)

141^e REGIMENT D'INFANTERIE
PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 28 Juin 1885, de 8 1/2 à 9 1/2

- 1. Les Canoniers, (allégo), Leroux.
- 2. Ouverture du poète et paysan, Suppé.
- 3. Les Huguenots, (Je acte), Meyerbeer.
- 4. Désirée (Redowa), Leroux.
- 5. Luisa Miller, (fantaisie), Verdi.
- 6. Vie d'artiste, (valse), Gungl.

Ephémérides Corses

28 Juin 1833. — Mgr. Casanelli d'Istria est nommé évêque d'Ajaccio.
Ce prêtre fut préconisé dans le consistoire du 30 septembre suivant et sacré à Auch où il était vicaire général.

Certificat d'études primaires

Ont obtenu le certificat d'études primaires :
Sainte-Marie-Siché, (haut canton). — Andreucci Ange-François, Cananaggio, Jules Prunetti Toussaint, Prunetti Paulin, Quilici Xavier, Costa Paul-Marie, Trombetta Pierre-Toussaint, Giacometti Charles, Gioveni Louis, Guglielmi Pierre, Mel David, Peretti Louis.

Antonia Graciense, Franceschi Blancke, Mariani Sivia, Cardemilj Marie, d'Ornano Rosine, Casanova Joséphine, Padovani Blanche, Quartana Marianne, Serra Constance.

Nouza. — Paoli Antoine.
Bogliano. — Antonetti Dominique, Lorenzi François, Cosimi Eugène, Giorgi Jacques-Antoine, Orlandi Dominique, Magna Joseph, Piovantini Antoine, Strenna Grégoire-Thomas.

Antonsanti Rose, Pellegriani Agathe.
Morosaglia. — Costa Antoine-Marie, Muzi Don Paul, Pasqualini Pierre-Toussaint, Anziani Charles, Santini Blaise.

Gazette départementale

RUTALI. — On nous écrit de cette commune. J'ai lu dans votre estimable journal du 7 mai un article sur le Niolo.

J'ai apprécié toute la beauté du récit élégant et élogieux qui sort de la plume d'un de ses vrais fils.

Voulez-vous me permettre de vous dire que vous allez bien loin brouter votre flore corse ; certes, le Monte-Cinto, ce roi de nos montagnes, a assez d'attraits pour que vous vous plaisiez à en relever les charmes ; mais sachez que le Niolo est un peu plus rapproché de notre ancienne province d'Orto, dont Biguglia était jadis la capitale, et que le fameux Lomellino en déplaça le siège en érigeant l'ancien Mantunum, notre Bastia.

Sur la limite de cette province se trouve, à l'occident, une autre province assez renommée, le Nebbio.

FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

N° 25.

LA

PEAU DU LION

Par Charles de Bernard

IV

LE BALCON

(Suite).

— Et maintenant il vous faut votre prix, reprit Estelle, dont le sourire sardonique éteignit soudain toute joie au cœur du jeune victorieux. Je regrette de ne pouvoir vous offrir à la place de cette fleur quelques beaux livres comme vous en avez obtenu l'an dernier à votre concours de rhétorique.

— Il y a deux ans que j'ai fait ma rhétorique, madame ! En ce moment je suis un soldat et non un collègue ! — A ces mots accentués par un secret courroux, Cambier prit la rose que lui présentait madame Gausade, et il en passa la tige dans une des boutonnières de son habit, en affectant un air dégagé qui contrastait avec la rougeur de son visage.

appelée autrefois Conca, se reflétant dans le golfe de St-Florent qui lui sert de miroir, et que couronnent, au sud-est la célèbre montagne de Stella, à l'occident la Tenda, au nord-est la Saint-Jean.

C'est la première de ces montagnes qui a été chantée par notre poète Sauveur Viale, dans sa Diomonarchia :

Corona il gioco di un acuto monte ;
E l'ampia spingggia domina e sovrasta.

Le pic est évidemment celui de Stella qui a à ses pieds le sublime Borgo et au couchant le village de Rutali, sur la rive droite du Bevinco dont les eaux doivent alimenter prochainement la ville de Bastia.

Rutali, par sa position topographique, sa population, son étendue, peut être considéré comme le second village du canton de Murato, bien que le seul de ce canton il ne soit pas encore doté d'un chemin carro-sable.

Ce village fut en partie brûlé par les caporali Costa et le fameux Achille Campocasso, en 1756, parce que les habitants se soulevèrent et refusèrent de payer l'impôt.

Que les temps sont changés ! aujourd'hui il subit sans rechigner le joug d'un maire despote que lui a envoyé le Niolo.

Mais les vents et les flots sont changeants. Les habitants de Rutali n'ont pas perdu l'espoir d'être administrés avec plus d'impartialité. — R.

CAMPO. — Mlle Santoni, institutrice, reconnaissant la nécessité de posséder dans son école des cartes murales, a ouvert une souscription qui a produit la somme de 67 fr. 20 c.

RUTALI. — La jeune Onneta Adrienne, âgée de 8 ans, a sauvé un petit garçon de 20 mois qui était tombé à l'eau.

Cet acte honore à la fois la jeune Onneta et son institutrice, Mlle Orsini, qui sait si bien apprendre à ses élèves leurs devoirs et leurs obligations envers le prochain.

PIANA. — M. Massoni François-Antoine a été nommé garde-champêtre communal.

AGHIONE. — M. l'abbé Stefanini, desservant de Focicchia, est transféré à Aghione, en remplacement de l'abbé Filippi, appelé à Focicchia.

A part Servian, dont l'impassibilité ne se démentait pas, et le colonel, qui se trouvait en dehors de cette scène, chacun semblait également mécontent de son résultat. Sous les yeux de la femme que l'on courtise il n'est pas de petite dévotion ; malgré les efforts de Tonayrion pour faire bonne contenance, devinait-on à son rire affecté qu'il souffrait dans son amour-propre de lion, en se voyant éclipsé par un écolier. D'autre part, le vainqueur n'était guère plus satisfait que le vaincu, car il avait trouvé plus d'épines que de feuilles à la rose conquise par sa légèreté, et il s'était piqué à son triomphe. Pendant la journée, Félix, tout en sautant, avait fait un plan superbe.

— J'arriverai sur le balcon, s'était-il dit ; elle me sourira gracieusement et m'offrira la rose ; alors je me jeterai à genoux sans gancherie ; en prenant la fleur, je saisirai la jolie main blanche qui la tient, et, ma foi, je la baiseraï audacieusement en vrai hussard.

Rêve enchanteur, mais décevant ! Au lieu de l'épouse tendrement chevaleresque qu'il espérait d'ajouter à sa victoire, Félix s'était vu complimenté sur ses succès de rhétorique. N'y avait-il pas là de quoi navrer un cœur de dix-huit ans ?

Madame Gausade, de son côté, était mécontente de tout le monde : mécontente de Servian, qui n'avait pas la politesse de paraître malheureux ; mécontente de Félix, qu'elle traitait d'indiscret écolier,

Examen du baccalauréat

Session d'Ajaccio

BACCALURÉAT ES-LETTRES (2e partie)

Ont obtenu le diplôme.

MM. Flori (mention bien). — Tavera (mention assez-bien). — Battistelli. — Desanti. — Dutour. — Giacometti. — Gaudiani. — Paoli. — Sabadini.

BACCALURÉAT ES-SCIENCES

MM. Colonna d'Istria (mention très-bien). — Copolani (mention bien). — Tanti (mention assez-bien). — Borelli (mention assez-bien). — Quilichini. — Brunati. — Casanova. — Mellini. — Coggia.

Cinquième Echo de l'affaire Cristiani

- Guerr — ni
Bla — chard
Si — co
Sea — elli
Valent — ni
Ram — roni
Lo — a
Ben — detti
To — anchini
Thier —

Souscription Giovanninelli

MM. Pietri Paul-Jean et frères, négociants à Stazona, 5 fr. ; Nicolai, médecin à Bastia, 3 fr. ; de Ristori, propriétaire, 5 fr. ; Mattei Jesu-Etienne, 5 fr. ; Brincourt à Sedan, 20 fr. ; total, 38 fr.

Les chiens

Bastia, 26 juin 1885.
Monsieur le Directeur du Petit Bastiais,
Le récent arrêté de M. le Maire en date du 15 courant n'est pas observé dans son entier.
A en juger par l'infinité de chiens qui circulent dans le quartier du nouveau port, sans collier, ni muselière et sans être tenus en laisse, on serait tenté de croire que l'arrêté municipal ne vise que ceux errant dans l'intérieur de la ville.

mécontente de Tonayrion, qui s'éta.t laissé vaincre par un enfant ; mécontente de son père — à quel propos ? Elle eût été assez embarrassée de le dire ; mais peu importe, elle lui en voulait ; mécontente d'elle-même enfin plus que de tous les autres.

Lorsqu'à propos de quelques incidents trivoles une femme prend ainsi en antipathie l'univers entier, il est permis de supposer que cette haine à mille branches a pour racine unique l'amour.

V

LES POTPÉES

Quelques jours après la scène du balcon, Raoul Tonayrion et Félix Cambier se trouvèrent brusquement face à face au détour d'une des allées du parc. Cette rencontre imprévue d'une part était préméditée de l'autre. L'élève de Saint-Cyr avait cherché l'ombrage des hêtres et des marronniers dans le seul but d'y promener sa rêverie, selon l'usage immémorial des adolescents amoureux ; mais l'intention du beau Tonayrion était moins pastorale et moins tendre.

(La suite à demain.)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec M. Calman Levy, éditeur, à Paris.

avait-il une exception pour notre quartier ? ne voudrions aucunement bénéficier d'une faveur, car en cette saison, les chiens en ont quelque prédisposition à être atteints d'hydrophobie d'un instant à l'autre.
Il nous aura suffi d'avoir signalé cette inobservance simplement, pour oser espérer qu'il sera fait de suite à ma très-juste réclamation.

CH. PIAZZA,
propriétaire.

Nouvelles maritimes

Le paquebot-poste Spahis, ayant dû entrer au bassin pour le nettoyage de ses chaudières, c'est le Comte Baioccelli, capitaine Pietri, qui lui a succédé.

Le navire, venant de Bastia, a mouillé dans notre port hier matin, à 7 heures, avec un retard de plus d'une heure, occasionné par un contre-temps en doublant le Cap Corse. Un vent ouest-sud-ouest soufflait avec violence et rendait la mer très houleuse.

M. le lieutenant-colonel Z... se trouvait dans un nombre d'une vingtaine de passagers. 43 tonnes de marchandises diverses, telles que farine, volailles, œufs, huile d'olive, vin, etc., ont été débarquées. Le navire a levé l'ancre vers 11 heures ce matin, se dirigeant sur Marseille. (Petit Niçois.)

TONKIN

On écrit de Hanoi :

« Depuis le 1er mai, le service d'été a commencé pour les troupes ; de neuf heures du matin à cinq heures du soir, les différents quartiers sont conspués, et aucun soldat ne peut sortir si ce n'est pour le service, et encore, dans ce cas, les hommes désignés ne peuvent sortir que munis d'un parasol, qui leur est fourni par l'administration.

« Le général Brière de l'Isle a remplacé le vulgaire parapluie de l'escouade par un gentil parasol qui fait les délices de celui qui le porte. Le parasol est une heureuse innovation. On ferait bien aussi l'employer à nos troupes leurs vareuses de laine.

« Le général de Négrier, complètement rétabli de sa blessure, doit bientôt reprendre le commandement de ses troupes. Depuis quelques jours déjà, il monte à cheval tous les matins.

« Le chemin de fer Decauville, réunissant la concession à la citadelle, a été enfin mis en exploitation. Ce chemin de fer a une longueur de 2 kilomètres. Commencé en juin de l'année dernière, il a été terminé au mois de novembre, mais on doit attendre l'arrivée des wagons.

« Le teng-doc de la province de Haïduong vient d'être arrêté pour avoir conspiré contre nous. Depuis longtemps on était avisé de la trahison de ce fonctionnaire. Ce n'est que dernièrement que l'on réussit à en trouver les preuves certaines.

« Le teng-doc de Hanoi, supérieur hiérarchique du teng-doc de Haïduong, a été chargé de le juger. Il l'a condamné à être étranglé, par application d'une loi annamite. Cette peine a été changée en cent coups de truong. Le truong est un gros bâton de 2 mètres de long, dont on frappe le condamné sur les reins ; généralement la victime meurt au trentième coup. L'administration civile et politique voulant faire acte de magnanimité a transformé cette peine en quatre années de déportation à Poulou-Condor.

« Le teng-doc de Haïduong était accusé (et nous avons les preuves en mains) de préparer avec les Chinois de l'armée du Kouang-Si un soulèvement général de toute la province de Haïduong. »

Les petits pois

Chez les Anciens et au moyen-âge, les pois n'étaient mangés que secs, c'est-à-dire mûrs. C'est vers la fin du règne de Louis XIII, seulement, que l'usage s'établit de les manger verts. Sous Louis XIV, la mode s'étant établie de manger des pois verts en primeurs, on a des exemples de dépenses fabuleuses, faites pour avoir, aussitôt que possible dans l'année, ce mets sur les tables.

« L'impatience de manger des petits pois, écrivait Mme de Maintenon, le 16 Mai 1696, le plaisir d'en avoir mangé, et la joie d'en manger encore, sont les trois points que nos princes traitent depuis quatre jours. Il y a des dames qui après avoir souppé, trouvent des pois en rentrant chez elles pour manger avant de se coucher. C'est une mode, une fureur, et l'une suit l'autre. »

Quand venait le mois de mai, les premiers litres de pois se payaient jusqu'à cent livres, somme énorme pour l'époque.

Bourse de Paris

Table with 3 columns: Rente 3 p. 0/0, 26 Juin, 27 Juin. Values range from 81.20 to 110.10.

DERNIÈRES INFORMATIONS

Le conseil supérieur des prisons vovera des subventions pour la transformation de diverses prisons départementales en prisons cellulaires.

L'amiral Galiber, ministre de la marine, ouvre une enquête sur la disparition des rapports de Duguay-Trouin, Suffren, etc., qui se trouvaient dans les archives de la marine.

Le gouvernement de Venezuela annonce qu'il est en mesure de satisfaire les créances de nos nationaux.

M. Joffrin, l'ancien conseiller municipal ouvrier, est sorti hier de l'hôpital de la Pitié, où il était allé se faire soigner d'une tumeur.

Dépêches de Nuit

(Service télégraphique spécial du Petit Bastiais)

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. FLOUQUET

La séance est ouverte à 2 heures. M. Benazet, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de jeudi qui est adopté.
Discussion du projet de loi relatif à la fabrication des armes de guerre. Tous les articles sont adoptés, excepté le troisième, relatif à la détermination des armes, qui est réservé.

Discussion du projet de loi portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1886.

La Chambre décide que la discussion générale sur le budget sera ajournée, et vote sans discussion les budgets de la Justice, de la Légion d'honneur, de l'Imprimerie nationale, des Affaires étrangères, des Postes et Télégraphes.

Séance lundi.

ÉTAT CIVIL

MARIAGES. — Néant.

NAISSANCES.

Biondi Annunziata-Adorigille. — Gravati Anne-Marie.

DÉCÈS. — Néant.

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA du 27 juin 1885

ENTRÉES.

De Marseille, vap. franç. Cte-Valery, cap. Limarola, dépêches, passagers, diverses.

De l'île-Rousse, vap. franç. Bidah, cap. Portal, dépêches, passagers, diverses.

De Solenzara, esquif franç. St-Martin, cap. Dasso, planches.

SORTIES.

Pour Cervione, brick goél. franç. Salanque, cap. Roses, diverses.

Pour Macinaggio, esquif franç. Elisa, cap. Cantorli, lest.

Pour Livourne, vap. franç. Bidah, cap. Portal, dépêches, passagers, diverses.

Pour Livourne, vap. franç. Cte-Valery, cap. Limarola, diverses.

45 ANS DE SUCCÈS 52 Récompenses dont 12 Médailles d'or Alcool de menthe DE RICQLÈS

Bien supérieur à tous les produits similaires ET LE SEUL VÉRITABLE Contre les Indigestions, Flatulences, Maux d'estomac, de cœur, de nerfs, de tête et dissipant le moindre malaise. Excellent aussi pour la toilette et les dents.

Preservatif souverain contre les Epidémies Fabrique à Lyon, 9 cours d'Herbouvillle Maison à Paris, 41, rue Richer Dépot dans les principales pharmacies, parfumeries et épiceries fines. — Se méfier des imitations, et pour éviter toute confusion, exiger le véritable nom de H. de RICQLÈS, dont la signature doit se trouver sur l'étiquette du flacon.

RIIONI SAINT-JAMES

RIIONI SAINT-JAMES... (Text describing the product and its benefits)

Mme POGGI Veuve PAOLI MARCHANDE DE MODÈS à Bastia, Beauvau du Palais N. 9.

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un splendide assortiment de nouveautés pour la saison d'été provenant des meilleures fabriques de Paris. Chapeaux de paille noirs, blancs, et couleur chapeaux pour deuil confectionnés en tous genres on trouvera aussi un grand assortiment de fleurs plumes, agréments etc., et tous les articles de modes.

A DES PRIX TRÈS MODÉRÉS

Trois Diplômes d'honneur et 20 Médailles
Distillerie J.-U. BLANQUI Fils, Nice
Spécialité de la Maison

AMARA BLANQUI

Le plus agréable et le plus fortifiant de tous les Amers et Bitters connus

Il est répandu et apprécié dans toute la Corse

CURAÇAO DE NICE ET ANISETTE SURFINE

Liqueurs autant appréciées que celles de Hollande.

PHILIPPE POGGI, REPRÉSENTANT, A BASTIA

OREZZA-LES-EAUX

Hôtel de l'Ormeau et de la Paix

Madame Vve PIETRI propriétaire

Cet établissement, le mieux heureusement situé des hôtels d'Orezza, nouvellement meublé, se recommande par son bon confortable sous tous les rapports, un service modéré, et par la modicité de ses prix.

Les membres du Club Alpin français ont tenu à lui consacrer quelques lignes de recommandations très vives dans une brochure: *Cinq semaines de voyage en Corse.*

Outre son établissement de Staziona Mme Pietri dirigera en même temps le grand Hôtel de la villa Manfredi à Granajolo.

Service confortable de calèches et omnibus.

Spécialité de PATES ALIMENTAIRES

JEAN CAFFARELLI

Boulevard St-Angelo, Bastia.

14 Médailles, or, argent et bronze aux Expositions Universelles et concours régionaux Ajaccio; Hors concours comme membre du Jury.

Les pâtes que fabrique ma maison se recommandent par leur parfaite pureté. Elles sont exemptes de toute acreté à cause de l'emploi de semoules de tout fer choix, par Tangarock, sans aucune couleur artificielle toujours nuisible à la santé.

Quoique mes pâtes soient reconnues de beaucoup supérieures aux produits similaires, les prix sont tels à ne devoir craindre aucune concurrence.

Prix exceptionnels et qualité supérieure.

DEMANDEZ
chez tous les bons détaillants

**CHOCOLAT
DES ANTILLES**

(VIGNETTE DOREE)

M^{re} Prosper Faynel
(Lyon)

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865

Prix fixe

PER MATTEI FILS

17, Boulevard Paoli, sur la Traverse, Bastia

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. — Grands choix de parures, demi-parures, pendants, broches, bracelets, colliers, gilettes, bagues, médaillons, etc., à des prix très réduits, en or, argent, double et d'acier. — Orfèvrerie argent et métal blanc 1^{er} titre. — Articles d'église et d'optique. — Réparations de montres pendules, réveil est Bijoux, à des prix très réduits. — Achat des matières d'or et d'argent et des pierres fines. — Envoi franco à l'Intérieur de toute commande au dessus de 20 fr.

AVIS

M. PETROLACCI a l'honneur d'informer le public qu'indépendamment de son atelier il a un Magasin de vente, Boulevard Paoli, N° 29, d'articles de Chaudronnerie, Ferblanterie, Zinguerie, Lampisterie, Robinetterie, Pompes, Plombs en tuyau et en planches, Tôles, louterie et Serrurerie, Couleurs, Vernis et Pinceaux. Le tout à des prix très modérés. Il se charge de faire peindre les portes et fenêtres, de la pose des vitres à domicile, ainsi que de toutes sortes de réparations concernant son métier.

VIN FÉBRIFUGE

de J. MICHELETTI, pharmacien-chimiste

Ex-interne des hôpitaux de Marseille.

Lauréat de l'Ecole de médecine et de pharmacie de Marseille

(CONCOURS 1884)

BASTIA. — Boulevard Paoli. — BASTIA

Ce vin est employé avec le plus grand succès dans le traitement des fièvres, intermittentes, les plus rebelles. Les nombreux résultats obtenus par messieurs les médecins qui l'ont expérimenté, attestent la supériorité de ce vin sur toutes les préparations fébrifuges employées jusqu'à ce jour. Répétition dans toute la Corse. — Le litre 10 fr. le 1/2 litre 5 fr.

**GRAND
ENTREPOT DE MATÉRIAUX**

BADANI, marchand de matériaux, boulevard St-Angelo (Bastia), a l'honneur de prévenir le public qu'il se charge de toutes les fournitures concernant la maçonnerie à des prix très modérés.

Entreprise de tous les travaux de maçonnerie.

L'En des rédacteurs gérant,
MATTEU OLAGNIER.

AVIS

M. TORELLI et Cie, loueurs de voitures, ont l'honneur de prévenir le public qu'ils viennent d'établir un service régulier de Bastia à Piedicroce (Orezza) passant par Vescovalo et Porta.

Départ tous les jours à 6 heures du matin. Pour plus amples renseignements, s'adresser au Bureau, Nouvelle Traverse maison Cognigni.

Librairie et Imprimerie Ollagnier.

Distillerie Bastiaise

Entrepôts de Tabacs et Spiritueux

L.-N. MATTEI

Inventeur de l'Amaro Mattei

APERITIF, DIGESTIF, FÉBRIFUGE

Aperçu des Grandes Liqueurs

Arnaud — Meunier — Guillot

Galifet et d'Amsterdam.

Chartreuse du Couvent

Liqueurs des Bénédictines.

Anisette Marie Brizard.

Cacao Chouva véritable.

Pippermint Get

China Brun Perot

Komel véritable

Thé Chinois

Marasquino di Zara

Amers:

Picon, Saillard, Blanqui, Indien

et autres.

Vermouths:

Noilly, Maille,

Martini Solo de Turin.

Absinthes:

Pernod, Cusenier, Conilh.

Cognac fine Champagne:

Martel, Donat, Lavour, Tampier,

Goërie, Molina, Bagier, Etourneau

Rham de la Jamaïque.

Kirsch de la Forêt Noire.

Siraps assortis.

GRAND ASSORTIMENT

POUR BUREAUX DE TABACS

ON DEMANDE à acheter un 1/2 étage composé de 6 à 8 pièces dans une situation convenable.

S'adresser à Mme Raffalli, au 5e étage au dessus des magasins Olivari.

HOTEL D'EUROPE

Tenu par M. L. STEFANI

4, Boulevard du Palais, 4

au-dessus des grands magasins Orezza

BASTIA

Chambres garnies, Table d'hôte.

Tables particulières, Pension bourgeoise, Prix très-modérés.

Cet Hôtel est fraîchement meublé

et se recommande pour son bon

confortable.

Le Petit Bastiais

00115

5 cent.

JOURNAL QUOTIDIEN

cent. 5

Abonnement (Payable d'avance)

UN AN, 30 fr. 6 mois 19 »

TRIMESTRE FRANÇ., ALGÈRE, 22 » 12 50

1/2 AN DE L'UNION POSTALE, 35 » 18 »

Autres pays, le port en sus:

On ne répond pas des manuscrits déposés:

10^e ANNÉE, N° 1468 — LUNDI, 29 JUIN 1885

Saints Pierre et Paul, apôtres.

Rédaction & Administration:

Matthieu Ollagnier, Directeur

8, Boulevard du Palais, 8.

Bureau spécial à Paris, 15, rue des Martyrs.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des journaux de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandval, 3, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audouard et Co, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 1 fr. — Recl., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jui. 0,25.

MUSIQUE

Notre librairie vient de recevoir un assortiment de Musique Française, Italienne, Allemande, etc. pour piano et instruments.

Méthodes, Partitions, Danses, Mélodies, Chansonnettes, etc.

BASTIA

UNE LOI AJOURNÉE

La Chambre des députés va se dissoudre, sans avoir ni voté, ni même discuté la loi qui devait étendre les attributions des juges de paix. Nous voilà donc ajournés jusqu'au moment où se réuniront nos futurs législateurs, et Dieu sait quand ceux-ci se décideront à aborder l'examen de cette importante question. Retard regrettable, car c'est une loi essentiellement démocratique que celle qui doit permettre aux citoyens pauvres de réclamer l'intervention de la justice, sans subir les frais qu'imposent actuellement certains procès; c'est aussi une loi qui présente pour la Corse un intérêt spécial.

En effet, dans la presque totalité de nos arrondissements, la propriété est mal assise, mal délimitée; or ce qui cause, ce qui prolonge cette situation, déplorables à tous égards, c'est l'état d'indivision dans lequel demeurent indéfiniment les patrimoines. Il n'en saurait être autrement, quand on songe aux dépenses considérables qu'entraîne le moindre partage en justice, partage qui seul présente des garanties sérieuses. Les choses ne se passeraient pas ainsi, si, pour les successions relativement minimes, les juges de paix avaient compétence pour opérer eux-mêmes les partages.

Ce serait là une garantie de tranquillité pour les familles; on sait quelles collisions provoque souvent entre cohéritiers, malgré les liens du sang, l'ignorance sur ce qui appartient aux uns et aux autres.

Personne n'ayant fait reconnaître ses droits, chacun se les exagère, et des prétentions respectives des membres d'une même famille, naissent des animosités qui dégénèrent parfois en haines.

Les intérêts de l'agriculture sont aussi fortement compromis par l'état de choses que nous signalons. Tant qu'on n'est pas fixé sur ce qui vous revient, on se soucie fort peu de dépenser ses économies, de prodiguer son travail pour féconder un champ que les hasards d'une liquidation postérieure peuvent faire passer en d'autres mains. De là des terres en friche, ou des cultures hâtives, faites sans soins, sans ordre, sans méthode, car on ne travaille bien que lorsqu'on travaille pour soi et ses enfants.

L'argent nous manque; nous avons besoin de crédit, il nous faut des avances pour tirer parti de nos propriétés. Or comment trouver des prêteurs, si on ne leur offre par un gage certain, si on ne peut leur dire: telle vigne, telle prairie, telle châtaigneraie m'appartient, en vertu d'une sentence en bonne et due forme; elle vous paiera, si je ne puis payer moi-même?

Enfin, grâce à cette stagnation résultant du défaut de partages, la plupart des immeubles, surtout dans l'intérieur de la Corse, deviennent en fait de véritables biens de main-morte, en ce sens qu'ils ne sont susceptibles d'aucune transmission, d'aucune vente, précisément parce que l'acquéreur est privé de garanties réelles. Et qui ne sait, par l'histoire, combien les biens de main-morte créent d'obstacles à la richesse générale d'un pays?

On le voit, la question nous touche de très près; elle est, pour la Corse, nous ne dirons pas plus, mais aussi vitale que celle des chemins de fer. Nous avons donc grand intérêt à ce qu'elle soit tranchée, le plus tôt possible, dans un sens largement démocratique, c'est-à-dire, par l'extension des attributions des juges de paix.

Ephémérides Corses

29 Juin 1814. — Ordonnance instituant en Corse une Cour de justice criminelle jugeant au nombre de six ou huit juges sans le concours de jurés.

Cette cour était présidée par un conseiller désigné par le Premier Président.

La difficulté de trouver en Corse huit cents jurés, le défaut d'impartialité, les haines héréditaires de notre pays, les dangers que les jurés pouvaient courir par suite des désirs de vengeance que leurs déclarations étaient susceptibles de faire naître, telles sont les raisons qui avaient été invoquées pour motiver cette ordonnance.

LES EAUX DE BEVINCO

RAPPORT

présenté au Conseil d'Hygiène sur les eaux de Bevinco par M. MICHELETTI, pharmacien.

Ces eaux ont donné à l'analyse hydrochimique les résultats suivants:

Degré hydrochimique de l'eau à l'état naturel.	27°
— — — après ébullition.	21°
Sulfates alcalins et alcalino-terreux	15°
Chlorures	5°
Degré hydrochimique de l'eau additionnée de 2 centimètres cubes d'oxalate d'ammoniaque à 1/50.	4°
Degré hydrochimique de l'eau après ébullition, moins 3 unités.	18°
Degré hydrochimique de l'eau bouillie et filtrée, additionnée de 2 centimètres cubes d'oxalate d'ammoniaque à 1/50.	4°
L'acide carbonique, les sels de chaux et de magnésie contenus dans un litre de l'eau examinée, équivalent à	27°
Par suite, un litre de cette eau neutralise 27 décigrammes de savon:	
Les sels de chaux équivalent à	22°
Les sels de magnésie équivalent à	4°
L'acide carbonique équivalent à	1°
Le carbonate de chaux équivalent à	8°
Le sulfate de chaux ou les sels de chaux, autres que le carbonate, équivalent à	14°
Cette eau contient par conséquent:	
Acide carbonique	1°
Carbonate de chaux	8°
Sulfate de chaux	14°
Sels de magnésie	4°
Les degrés hydrochimiques, transformés en poids donnent:	
Acide carbonique	0,005 (par litre d'eau)
Carbonate de chaux	0,0824
Sulfate de chaux	0,1960
Sels de magnésie	0,0360

DOCUMENTS ANALYTIQUES

Nous avons fait l'essai direct pour avoir additionné 25 centimètres cubes de l'eau à analyser, d'un centimètre cube environ de la liqueur savonneuse hydrochimique. Après quelques instants d'agitation.

tion, l'eau a pris une teinte opaline sans formation de grumeaux.

Nous avons pris ensuite le degré hydrotimétrique en opérant sur 40 centimètres cubes d'eau, et nous avons trouvé 27°. On peut en conclure :

1° Qu'un litre de cette eau décompose 27 décigrammes de savon avant de pouvoir dissoudre ce corps.

2° Qu'un litre de cette eau contient à très-peu près 27 centigrammes de matières terreuses fixes.

Dosage de l'acide sulfurique et du chlore.

500 centimètres cubes d'eau ont été soumis à l'ébullition pendant une demi-heure environ dans un ballon jaugé, et après refroidissement, nous avons rétabli le volume primitif par addition d'eau distillée pure. Degré hydrotimétrique après filtration : 21°.

Cette eau additionnée de 10 dixièmes et demi de centimètres cubes d'une solution d'ozalate de baryte à 2 gr. 14 0/0, accuse 15 degrés à l'hydrotimètre.

Pour déduire de cette indication, la précipitation d'acide sulfurique des sulfates contenus dans un litre d'eau, nous avons multiplié par l'équivalent en acide sulfurique ou en sulfate de 1° hydrotimétrique, 0.0082 x 15.

Acide sulfurique = 0.1230.

Pour le dosage du chlorure nous avons opéré d'une façon identique, en substituant à la solution barytique, une solution argentique à 2 gr. 78 0/0.

Degré hydrotimétrique après filtration, 21°.

Addition de 10 dixièmes et demi de centimètres cubes de la solution argentique, donne 5 degrés hydrotimétriques. 0.0072 x 5 Chlorures = 0.0360.

Dosage de l'acide carbonique, des sels de chaux et des sels de magnésie.

1°. — Degré hydrotimétrique de l'eau à l'état naturel, 27°.

2°. — Sur 50 centimètres cubes de l'eau à analyser, additionnés de 2 centimètres cubes d'une solution d'ozalate d'ammoniaque à 1/60, et filtrés après une demi-heure environ, nous avons mesuré 40 centimètres cubes de la liqueur filtrée, dont nous avons pris le degré hydrotimétrique qui est de 4°.

3°. — L'eau bouillie et filtrée, et ramenée à son volume primitif par addition d'eau distillée pure, et filtrée ensuite, a donné 18 degrés hydrotimétriques. Ce nombre ainsi obtenu est trop fort de 3 unités qu'il faut retrancher, soustraction nécessaire, parce que l'ébullition ne précipite pas tout le carbonate de chaux, et que la quantité de ce sel qui reste en dissolution est de 3 degrés hydrotimétriques. Le degré observé réellement est 21°.

4°. — Sur 50 centimètres cubes de cette eau bouillie et filtrée, et traitée par 2 centimètres cubes de la solution d'ozalate d'ammoniaque à 1/60, filtrés ensuite, nous avons pris le degré hydrotimétrique en opérant sur 40 centimètres cubes, et nous avons trouvé 4°.

Ces quatre opérations nous ont donc donné les résultats suivants :

Degré hydrotimétrique de l'eau :

Table with 2 columns: Description of water treatment and resulting hydrotimetric degree.

J. MICHELETTI.

Nous publierons demain le rapport de M. Tellié, qui a été chargé de faire la même analyse.

M. Luccioni

M. Luccioni, commissaire de police du quartier Necker, est mort subitement lundi matin, à onze heures et demie, dans son domicile, boulevard de Vaugirard.

M. Luccioni laisse d'unanimes regrets. Il était âgé de cinquante ans, et il était

LE PETIT BASTIAIS

marié à la fille d'un ancien président du tribunal d'Auxerre. Il laisse plusieurs enfants.

Il avait été d'abord commis à l'administration centrale, puis successivement commissaire de police à Joinville-le-Pont et au quartier du Mail.

M. Gragnon, préfet de police et de nombreux employés de la préfecture assistaient à ses obsèques.

Mémoires pédagogiques

Les instituteurs dont les noms suivent ont mérité des félicitations pour leur mémoire pédagogique.

- MM. Chipponi, de Cauro. Colonna, de Sari d'Orcino. Foata, de Guarguale. Loviconi, de Bastelica. Mlle Santini, de Coti.

Le siège de Tuyen-Quan

(Voir le Petit Bastiais à partir du 14 Mai 1885)

1er MARS

Nuit et journée assez calmes ; l'artillerie de l'adversaire ne se fait plus entendre, bien qu'il ait refait les embrasures détruites par notre canon de 80 millimètres. Un emplacement de batterie a été préparé contre les Tonkinois ; cette batterie est dans une situation telle qu'elle ne peut être contre-battue par notre artillerie du mamelon.

Le cheminement des Chinois contre les tirailleurs tonkinois continue ; outre la sappe qui suit la route et se dirige sur la face sud du cantonnement, ils en ont ouvert une seconde qui s'avance contre la face ouest. A sept heures et à neuf heures du matin, des fusées sont aperçues dans la direction de Yuoc.

Continuation du retranchement intérieur.

2 MARS

Fusillade entretenue nuit et jour ; aucun incident important à Tuyen-Quan.

Tout l'après-midi on entend la canonnade et la fusillade dans la direction de Yuoc.

Une communication défilée est établie entre la citadelle et les tirailleurs tonkinois.

3 MARS

Une fusillade assez vive est dirigée toute la nuit contre la citadelle ; vers quatre heures du matin cette fusillade cesse presque entièrement. La canonnade que l'on a entendue la veille du côté de Yuoc annonçant l'approche de la colonne qui vient débâcher Tuyen-Quan, il y a lieu de supposer que les Chinois se sont retirés ; une patrouille de Tonkinois est envoyée au retranchement le plus avancé, qu'elle trouve évacué. Le premier mouvement du terrain en avant de la face sud est alors occupé par une section de tirailleurs tonkinois, et une section de légionnaires est appelée pour former réserve.

De ce premier mouvement de terrain, une patrouille est envoyée au village, qui est également trouvé abandonné ; un poste de tirailleurs tonkinois est établi sur la rivière sud du village.

En même temps, pour nous prolonger sur la face ouest, une demi-section de Tonkinois, commandée par le sergent André, de la légion, gagne le saillant sud-ouest par une des tranchées de l'adversaire ; elle trouve au saillant quelques Chinois qui sont tués ; de là, elle se porte sur le mamelon brûlé qu'elle occupe.

Dans une chambre souterraine se sont retirés quelques Chinois, qui se défendent en désespérés. En voulant y pénétrer directement, les Tonkinois ont un homme tué et un blessé. La section de la légion qui forme réserve arrive aussitôt conduite par le capitaine de Borelli, commandant de la Compagnie à laquelle appartient cette section ; un des légionnaires voulant aller droit aux Chinois est tué. Le capitaine Borelli fait alors boucher la sortie et tous les créneaux

de la casemate avec de la paille humide et fait ensuite enfoncer la toiture. On parvient ainsi à atteindre cinq Chinois qui meurent les armes à la main, sans vouloir se rendre.

Vers dix heures du matin passent successivement, à 3,500 mètres de la place, deux colonnes chinoises se rendant de Dong-Yen à Yla, la première, forte environ d'un millier d'hommes, et la deuxième, de 600. Plusieurs coups de 80mm forcent ces colonnes à rompre leur ordre de marche.

A deux heures de l'après-midi, le général en chef, avec la brigade Giovanninelli, arrive à Tuyen-Quan.

Tuyen-Quan, 4 mars 1885.

Le commandant du poste, Signé : E. DOMINÉ.

Pertes : tués, 33 ; blessés, 76.

A LA FRANCE!

Je me rappellerai toujours l'heure où mon père s'arracha de nos bras pour aller à la guerre, s'efforçant d'être gai, nous embrassant cent fois, une larme dans l'œil, un frisson dans la voix. Quoique enfant, je compris son effort, sa souffrance. Et depuis ce jour-là, j'aime, j'aime la France !..

O France ! ô Normandie ! où Dieu, dans sa bonté, Versa tous les trésors de la fécondité, Je te plains d'avoir vu dans tes splendides villes, Dans tes châteaux anciens, dans tes plaines fertiles, Du Prussien vainqueur les dévastations — Stigmée impérieuse au front des nations ! — Par un droit insolent, cruel, que rien n'excuse, Plus méchant que la haine, et plus vil que la ruse, Il fondait, sabre au poing, superbe, triomphant, Sur le manoir en deuil, morne comme un couvent. Tes champs étaient livrés au pillage, à la flamme, A la brutalité de loup sans cœur, sans âme, Qui repaissaient, hurlant, leur vorace appétit. Que leur sol infécond jamais ne satisfie. La pudeur qui désarme une main prête au crime, On la foulait aux pieds — rougissante victime !

O France ! écoute bien la voix de tes martyrs Demandant à grands cris le jour des repentirs... Tu forgas — comme aux jours des victoires anciennes A l'admiration les hordes prussiennes... Honneur, honneur à toi ! Honte à tes durs bourreaux ! Tes fils, quoique vaincus, restèrent des héros !..

Que peut faire un bras — si fort qu'il soit — sans la Hèle ! ils ont passé, la vieille baïonnette, [la tête] Les assauts de géants, à deux pas, corps à corps, Les prodiges du cœur, les glorieuses morts !.. La science aux combats a tué le courage. Un lâche bien conduit peut avoir l'avantage.

N'importe, ô mon pays ! Tes fils la laveront La tâche qui ternit l'aurole à ton front... A.-T. GIACOMONI.

Une boîte aux lettres

Bastia, le 26 ju n 1885.

Monsieur le Directeur du Petit Bastiais. Le quartier des Capannelle s'agrandit de jour en jour et son commerce augmente au fur et à mesure de l'avancement des travaux du nouveau port. La plupart des navires qui fréquentent la ville mouillent actuellement dans ce port, et par conséquent presque toute la population maritime et flottante traverse ce quartier ou y séjourne. D'autre part, des administrations importantes et des Compagnies industrielles y ont établi leur siège. Cependant, l'unique boîte aux lettres qui dessert la basse ville étant placée à côté du bureau des Postes, tout habitant des Capannelle qui a une lettre à expédier est obligé de faire un parcours de 300 mètres environ, retour compris. Il va sans dire que pendant les intempéries, la longueur de ce trajet est cause que des lettres, au lieu d'être confiées au service des postes, restent au domicile de leurs auteurs.

Un pareil état de choses ne saurait durer plus longtemps sans porter préjudice aux intérêts des industriels établis aux Capannelle et même à ceux de la population qui habite ce quartier. C'est pourquoi nous faisons appel à la bienveillance de M. le Directeur des Postes et Télégraphes, avec l'autant plus de confiance que l'inconvénient signalé peut facilement disparaître.

Il n'y aurait, en effet, qu'à placer une boîte, soit dans le quartier même, soit dans les environs, au fond de la place St-Nicolas, par exemple. Dans ce dernier cas, nous n'en doutons pas, les habitants de cette place, voire même ceux du fond des deux traverses, en sauraient gré à l'Administration des Postes. Veuillez agréer, etc. P. M. Habitant aux Capannelle.

de faire connaître aux nombreuses lectrices du Petit Bastiais le moyen de les conserver, j'en comprends trop l'impérieuse nécessité au moment où nous voyons les dernières et où nous n'en verrons bientôt plus. Cette idée m'a été surtout suggérée pour les personnes qui voudront perpétuer un doux souvenir en conservant une rose, une pensée ou toute autre fleur. D'aucuns riront ou crieront à la mystification ; que ceux-là s'en assurent en employant ce procédé : mettez la fleur à conserver dans un cornet de papier que vous remplirez ensuite délicatement de sable lavé et épuré, renfermez le tout dans un tiroir bien fermé ou mieux dans un globe en verre dans lequel on aura mis une légère quantité de chlorure de chaux. La fleur se conservera indéfiniment et l'on pourra, après le temps qu'on voudra, voir sa fraîcheur, sa forme, sa couleur et quelquefois son parfum primitifs.

Et rose vivra plus que ce qu'en dit Malherbe : Une éternité. J. T.

On sait qu'à cause de l'acide carbonique dont les puits sont quelquefois remplis, il est extrêmement dangereux d'y pénétrer. Par le moyen suivant, on est certain, non seulement de constater, mais de détruire l'infection. On descend au-dessus de l'eau un fourneau plein de charbons ardens ; des ces charbons s'éteignent, ils commencent à absorber le gaz délétère. On retire l'opération jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de gaz acide carbonique.

On s'en assure, lorsqu'en descendant une chandelle allumée jusqu'à la surface de l'eau et en l'y laissant pendant une heure, elle ne s'éteint pas : le danger a complètement disparu. On peut ainsi, en quelques heures, désinfecter un puits très profond.

On peut ainsi, en quelques heures, désinfecter un puits très profond.

On peut ainsi, en quelques heures, désinfecter un puits très profond.

On peut ainsi, en quelques heures, désinfecter un puits très profond.

On peut ainsi, en quelques heures, désinfecter un puits très profond.

On peut ainsi, en quelques heures, désinfecter un puits très profond.

On peut ainsi, en quelques heures, désinfecter un puits très profond.

On peut ainsi, en quelques heures, désinfecter un puits très profond.

On peut ainsi, en quelques heures, désinfecter un puits très profond.

On peut ainsi, en quelques heures, désinfecter un puits très profond.

On peut ainsi, en quelques heures, désinfecter un puits très profond.

On peut ainsi, en quelques heures, désinfecter un puits très profond.

On peut ainsi, en quelques heures, désinfecter un puits très profond.

On peut ainsi, en quelques heures, désinfecter un puits très profond.

On peut ainsi, en quelques heures, désinfecter un puits très profond.

On peut ainsi, en quelques heures, désinfecter un puits très profond.

On peut ainsi, en quelques heures, désinfecter un puits très profond.

POUR ENLEVER LES TACHES D'ENCRE SUR LES ETOFFES

Eponger légèrement l'étoffe avec du papier buvard, jusqu'à ce que ce dernier ait absorbé une partie de l'encre. Verser ensuite sur la tache une petite quantité de lait, frotter avec la main, et éponger ensuite. Renouveler le lait tant qu'il se teint, et laver ensuite avec de l'eau.

Aucune tache d'encre fraîche ne résiste à ce procédé, que l'on peut employer, du reste, en attaquant la tache alternativement des deux côtés, l'un après l'autre.

Certificat d'études primaires

Ont obtenu le certificat d'études primaires : Oliba et Saint-Florent. — Barrettipian Paul, Boccheciampo Paul-Toussaint, Conti Augustin, Giustra Benoît, Leccia Louis, Boccheciampo François, Saliceti Laurent, Romanacci Pierre, Santamaria Augustin, Vaccarezza Etienne-Marie, Costa François, Casabianca Horace, Dabbene Roch, Venturini Charles-Louis.

Benigni Marie, Ceccaldi Marie-Augustine, Mariucci Angèle, Saliceti Anne, Saliceti Pauline, Nobili Rosalie-Marie.

Murato et Santo-Pietro. — Biaggi François-Antoine, Maroselli Pierre-Vincent, Cristofani François-Antoine, Guerrini Ange-Félix, Lucchiardi Jean-Jacques, Michelangeli Urbain, Croce Antoine, Cameo Amédée, Luccioni Pierre, Ristorcelli Ange, Simoni Paul-Dominique, Domartini Philippe, Pianelli Antoine-François.

Fondacci Annunziata, Venturini Marie-Dominique, Padovani Pauline, de Petroni Colette, Raffucchi Marie-Louise.

San-Martino-di-Lota. — Confortini Angeline, Susini Madeleine, Susini Marie-Thérèse, Negroni Lisa.

Lama. — Clementi Joseph, Massiani Noël, Franzini Marie-Adelaïde.

Appel des engagés conditionnels

Les dates des opérations du prochain appel des engagés conditionnels d'un an, ont été définitivement arrêtées ainsi qu'il suit :

1er juillet au 14 août. — Dépôt des demandes à la préfecture.

17 août. — Examen écrit à 8 heures du matin.

18 août. — Envoi des états nominatifs des demandes d'admission par les préfets au ministre de la guerre.

27 août. — Envoi au ministre du classement des candidats d'après l'épreuve écrite.

10 septembre. — Commencement des examens oraux.

10 octobre. — Envoi au ministre du classement des candidats d'après l'épreuve orale.

DERNIÈRES INFORMATIONS

Le général Campenon a autorisé trois officiers japonais à faire un stage d'instruction dans un régiment d'artillerie à Versailles.

Des instructions ont été données par le gouvernement italien, à son représentant à Paris, pour proposer à la France d'augmenter considérablement les tarifs actuels, concernant certains produits de l'industrie italienne.

Des instructions ont été données par le gouvernement italien, à son représentant à Paris, pour proposer à la France d'augmenter considérablement les tarifs actuels, concernant certains produits de l'industrie italienne.

Des instructions ont été données par le gouvernement italien, à son représentant à Paris, pour proposer à la France d'augmenter considérablement les tarifs actuels, concernant certains produits de l'industrie italienne.

Des instructions ont été données par le gouvernement italien, à son représentant à Paris, pour proposer à la France d'augmenter considérablement les tarifs actuels, concernant certains produits de l'industrie italienne.

M. Sadi-Carnot, ministre des finances, recevant plusieurs percepteurs des départements, les a invités à une abstention absolue, dans les préparatifs en vue des élections.

Le général Campenon, ministre de la guerre a signifié aux généraux qui résident trop longtemps à Paris, d'avoir à regagner leur corps dans les délais réguliers.

Le général Campenon visitera pendant la période électorale, les fortifications de l'Est.

De nombreux juifs, expulsés de l'Allemagne, se sont fixés à Paris.

Dès que les chambres se seront séparées, M. Paul de Cassagnac prononcera, à la salle de la Redoute, un grand discours, pour indiquer la ligne que doit suivre le parti bonapartiste, aux élections prochaines.

Dépêches de Nuit

(Service télégraphique spécial du Petit Bastiais)

Condamnation à mort

Marchandon, l'assassin de Madame Cornet, a été condamné à mort par le jury de la Seine.

Dans la nuit Marchandon a été frappé d'une congestion cérébrale.

Olivier Pain

M. Olivier Pain a succombé aux suites de fièvres très fortes contractées en Egypte.

M. Henri Rochefort, dans son journal, affirme qu'il a été assassiné.

Le Pays

Les propriétaires du Pays ont fait annoncer la mise en vente de ce journal.

Le général Boulanger

Le général Boulanger, commandant le corps d'occupation en Tunisie, a demandé à être relevé de son commandement, à la suite du décret qui place les commandements des forces de terre et de mer sous l'autorité du résident.

Mme POGGI Veuve PAOLI

MARCHANDE DE MODES, à Bastia, Boulevard du Palais N. 9.

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un splendide assortiment de nouveautés pour la saison d'été provenant des meilleures fabriques de Paris.

Chapeaux de paille noirs, blancs, et couleurs chapeaux pour deuil confectionnés en tous genres on trouvera aussi un grand assortiment de fleurs plumes, agréments etc., et tous les articles de modes.

A DES PRIX TRÈS MODÉRÉS

AVIS

M. TORELLI et Cie, loueurs de voitures, ont l'honneur de prévenir le public qu'ils viennent d'établir un service régulier de Bastia à Piedicroce (Orezza) passant par Vesco-vato et Porta.

Départ tous les jours à 6 heures du matin. Pour plus amples renseignements, s'adresser au Bureau, Nouvelle Traverse maison Cogninacci.

GRAND HOTEL DU CASINO

de la Cîe des eaux d'Orezza à Stazzona

Cet établissement dirigé par Mme ADELAÏDE COLOMBANI offre un nombre indéfini de Chambres fraîchement meublées, appartements pour familles, salons de lecture, musique et piano, salle de bains et un très bon confortable, défiant toute concurrence, à des prix modérés selon la localité. Mme Colombani fait de la pâtisserie et de la confiserie. Elle offre aussi cette année aux visiteurs de son hôtel deux fois par semaine (jeudi et dimanche) les pâtés froids, gelatine, du jambon glacé et des dindes truffées.

Un service d'omnibus et calèches à volonté sera mis à la disposition de MM. les voyageurs.

Nota - Pour renseignements, s'adresser à M. Ignace Colombani, Café-Restaurant des gourmets, Cours des Ormeaux, Bastia.

Solida YEUX

BRASSERIE GASPARINI JEAN

Maison fondée en 1869.

M. Gasparini a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il fournit de la bière crémée et dorée, fabriquée avec de l'orge et houblon, en fûts et en bouteille, dont les prix sont très modérés.

Bière en bouteille, de trois quarts, 0.50 cent. (verre compris).

id. en fût 0.50 id. baril non compris.

Fabrique d'eau de Seltz, et Limonades gazeuses.

Exportation pour l'Italie jusqu'à la mer Rouge, Mortadelle de Bologne chourroute de Strasbourg.

HOTEL D'EUROPE

Tenu par M. L. STEFANI

Chambres garnies, Table d'hôte, Tables particulières, Pension bourgeoise, Prix très-modérés.

Cet hôtel est fraîchement meublé et se recommande pour son bon confortable.

Distillerie Bastiaise L.-N. MATTEI Deux Médailles d'Argent 1884 Exposition de Nice

AMARO MATTEI Le plus agreable et le plus apéritif de tous les armers connus jusqu'à ce jour Liqueurs de Myrthe et de Mandarine

Grand assortiment de Vins fins de la Corse et de l'Etranger Vins Blancs du ap-Corse Muscat, 1,50 - Malvoisie sec, 1,50 - Genovesella doux, 1,50 - Vin blanc doux, 1,50

GRAND ENTREPOT DE TABACS EN FEUILLES Manufacture de Tabacs, Cigares et Cigarettes DÉPOT DE CIGARES DE LA HAVANE ET ÉTRANGERS

GIOVANNOLI FRÈRES Place Saint-Nicolas, Bastia.

Grand assortiment de meubles riches et simples SUSPENSIONS, PENDULES, SIÈGES, GLACES, TABLEAUX

Café Restaurant National Cours des Ormeaux, BASTIA chez Madame Adélaïde Colombani

Spécifique Vinciguerra De tous les Fébrifuges aucun ne lui est comparable. Se méfier de contrefaçons. Dépôt unique du véritable FÉBRIFUGE VINCIGUERRA.

Le Petit Bastiais 00117 3 cent. JOURNAL QUOTIDIEN cent. 3

Abonnement (Payable d'avance) 10 ANNEE, N° 4460 - MARDI, 30 JUIN 1885 Rédaction & Administration: Mathieu Maguier, Directeur

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'HIER Baromètre, 760. Température à l'air 9 h. m. 26 - à l'air 5 h. s. 25.

Librairie du Petit Bastiais LES AMOURS CORSES Par PHILIPPE TONELLI Prix 2.50, franco, 3.00 BASTIA

MARINS & SOLDATS CORSES C'en est donc fait. Le Renard s'est perdu corps et biens; ceux qui se font encore illusion, espèrent contre toute espérance.

pagne de l'Extrême-Orient, de glorieux faits d'armes, de glorieux épisodes, auxquels le nom Corse se trouve mêlé. La Corse a toujours et toujours les Corses ont vaillamment fait leur devoir.

sont dignes de leurs devanciers des guerres de Crimée, d'Italie, du Mexique et de la guerre Franco-Allemande. Il fallait un général pour débattre Tuyen-Quan, et c'est un Corse, Gioanninelli, qu'on a dû choisir.

Elections législatives

Le Moniteur de la Corse annonce que M. le marquis de Villeneuve, beau-frère du prince Rolland-Bonaparte, se présente en Corse comme candidat républicain.

Accident

Dimanche matin le cocher Pieri François, sujet italien, descendant le boulevard du Palais au galop, a renversé une vieille femme de 73 ans, devant le café Andreani.

La pauvre vieille a été fortement contusionnée. La gendarmerie a dressé procès-verbal contre le cocher.

Bourse de Paris

Table with 3 columns: Rente 3 p. 0/0, 3 p. 0/0 amortissable, 4 p. 0/0, 1/2 p. 0/0. Rows for 27 Juin and 29 Juin.

Dépêches de Nuit

(Service télégraphique spécial du Petit Bastiais)

Violent orage

Un violent orage a éclaté sur Paris. La berge du pont de l'Archevêché a disparu.

La Seine a débordé sur ce point et entraîné les passants.

A la suite des mesures prises et des secours organisés immédiatement, il n'y a pas eu d'accidents de personnes.

Election de Charonne

Endes, ancien chef de la commune, a obtenu 1510 voix contre Patenne, socialiste qui en a réuni 1500.

Il y a ballottage.

Marchandon

Marchandon s'est pourvu en cassation contre l'arrêt qui le condamne à la peine de mort.

LA JOURNEE PARLEMENTAIRE

CHAMBRE DES DEPUTES

Présidence de M. Floquet

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Compayré, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de samedi qui est adopté.

Plusieurs députés déposent des rapports sur des projets de loi d'intérêt local.

Discussion du projet de loi sur le traité de commerce avec la Hollande.

Le rapporteur demande l'urgence.

L'urgence est déclarée.

M. des Rotours combat le projet de traité.

MM. Trytain, Legrand et le ministre des affaires étrangères le défendent.

Le scrutin est ouvert.

Table with 2 columns: Nombre des votants, Majorité absolue. Rows for 301, 203, 298, 106.

La Chambre a adopté.

Discussion du projet de loi portant

Ephémérides Corses

30 Juin 1569. — Décret des collèges autorisant deux orateurs Corses, l'un élu pour le dega des monts, et l'autre pour le dela, à assister aux séances du sénat de Gênes, et à y défendre les intérêts de leur pays.

Ecole navale

Les candidats dont les noms suivent ont été admis à subir les épreuves orales pour l'admission à l'école de Brest.

- MM. Angelelli Pierre-François, Giovannetti Joseph-Simon, Lucciardi Pierre-Joseph, Musso François, Olmi Gaston-Paul.

L'Unification des retraites

La commission chargée d'examiner la proposition de loi ayant pour objet d'accorder aux sous-officiers, caporaux, etc., le bénéfice des tarifs annexés aux lois du 23 juillet 1881 et du 8 août 1883 a constitué son bureau.

M. Truelle a été élu président et M. Camescasse, secrétaire.

La commission a décidé qu'elle entendrait mardi prochain M. Sadi Carnot, ministre des finances.

L'Union des Corses

En conformité des statuts, le comité de l'Union des Corses s'est réuni dimanche 7 juin courant.

M. le général Filippi, devant quitter définitivement Paris, a donné sa démission de président et de membre du comité.

Il a été dès lors procédé à son remplacement au scrutin secret, et M. Arrighi, avocat, vice-président, a été élu président. Par suite, M. le comte Raphaël de Casabianca a été nommé vice-président, et M. Fantauzzi, banquier, membre du comité.

Le bureau et le comité de l'Union des Corses se trouvent donc composés pour l'année 1885-1886 de la façon suivante :

Président : M. Arrighi, avocat. Vice-président : M. le Cte Raphaël de Casabianca.

EUILLETON DU PETIT BASTIAIS

N° 26.

LA

PEAU DU LION

Par Charles de Bernard

V

LES POUPES (Suite).

En voyant son jeune rival s'enfoncer mélancoliquement sous la juatie, il l'avait suivi du pas d'un loup qui aperçoit un mouton séparé du troupeau, et se dit entre ses dents : Voici mon diner.

A la vue de l'homme qu'il détestait, Félix ne put réprimer un mouvement d'impatience, et il pressa le pas pour se soustraire à cette déplaisante rencontre. Au lieu de flâner, Tonyrion se campa fièrement au milieu de l'allée.

— Je suis bien aise de vous rencontrer, dit-il d'un air arrogant ; j'ai deux mots à vous dire.

Surpris de cette interpellation, et plus encore du ton dont elle était faite, Félix s'arrêta.

— Je vous écoute, monsieur, répondit-il froidement. Que me voulez-vous ?

— Vous donner un conseil, reprit-il en taisant le jeune homme du bout en les ; la rose que vous portez est flétrie ; vous lerez bien de la jeter.

Félix examina la fleur qui venait sa boutonnière, et reportant ensuite sur son rival un regard assuré :

— Vous vous trompez, lui dit-il ; cette rose est fraîche comme la bouche de celle qui me l'a donnée, et avec ou sans votre permission, je la garderai.

— Elle est fanée, vous dis-je ; et je vais vous le prouver.

En prononçant ces mots, Baoul appliqua une chiquenotte à la rose épanouie, dont les feuilles s'éparpillèrent soudain au milieu de l'allée.

A cette insulte inattendue, l'élève de Saint-Cyr pâlit et resta muet, tandis qu'un frisson visible le parcourait de la tête aux pieds. Le professeur le regarda un instant fixement comme pour lui donner le temps de parler, puis il sourit d'un air railleur, et pironna sur le lion.

— Monsieur, dit alors Félix en sortant de sa stupeur, je me respecte trop pour vous donner un soufflet, mais tenez-le pour reçu.

— Peste ! répondit Tonyrion avec un accent méprisant. Si vous ne parlez pas vite, en revanche vous parlez bien. N'étant pas encore assez grand pour souffleter les gens en réalité, vous montrez de l'esprit à le faire verbalement.

— Si je ne suis pas assez grand pour appliquer ma main sur votre figure, du moins le suis-je assez

Treasorier : M. le commandant Orsini. Secrétaire : M. Corazzi, Publiciste. M. le général Filippi, président d'honneur.

MEMBRES DU COMITÉ :

- MM. Abbataucci, Jacques. Ambrosini, avocat. Arrighi, duc de Padoue. Arrighi, jeune, avocat. Comte Benedetti. Costa de Bastelica, ancien conseiller à la Cour des Comptes. Fantauzzi, banquier. Limperani, conseiller à la Cour d'Appel. Paganelli de Zicavo, directeur de la Caisse des Mines. Duc Pozzo-di-Borgo. Pozzo-di-Borgo, juge au tribunal de la Seine.

Rixe

La nuit dernière, une dispute a éclaté, au faubourg Saint-Joseph, entre deux individus de l'intérieur ; l'un d'eux armé d'un fusil, l'a déchargé sur l'autre et l'a blessé à la cuisse.

L'agresseur a été arrêté immédiatement par la gendarmerie, et le blessé transporté à l'hospice civil.

Son état n'est pas alarmant.

141^e RÉGIMENT D'INFANTERIE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 30 Juin 1885, de 8 1/2 à 9 1/2

- 1. Allégo, Sellénick. 2. Ouv. des Diamants de la couronne, Auber. 3. Duo de Lucie, Donizetti. 4. Le Cocoyor, (danse havanaise), Bocci. 5. Fantaisie sur Bocace, Verdi. 6. Vergis-mein-nicht, (valse), Dreyt.

Gazette départementale

BRANDO. — Dimanche, il y a eu grande réjouissance au joli petit village de Mausoleo, hameau de cette commune.

On était l'arrivée de M. Morazzani-Pietri, avoué à la Cour d'Appel, qui venait dans son pays natal,

pour la première fois, avec sa jeune et charmante épouse, Mlle Serani, dont la famille est une des plus distinguées de Rome ; le mariage a été célébré il y a quelques jours seulement.

Ils étaient arrivés le matin par le bateau de Livourne, et après quelques instants de repos, ils sont repartis pour Mausoleo, accompagnés de nombreux parents et amis de l'honorable famille Morazzani-Pietri.

Des arcs-de-triomphe avaient été dressés sur la route du Cap ; à 7 heures des coups de boîtes annonçaient l'arrivée du cortège.

Toute la population était sur pieds pour souhaiter avec enthousiasme, la bienvenue aux époux, qui, rayonnants de bonheur, leur ont témoigné leur vive reconnaissance, avec la plus cordiale amabilité.

Une agréable collation a été servie immédiatement aux invités ; à 9 heures on a assisté à la messe qui a été célébrée dans une petite chapelle, située en face de la vieille et belle maison de la famille Morazzani-Pietri, par le révérend supérieur des moines du couvent de Larasina, dont M. Morazzani-Pietri, père de l'époux et greffier du tribunal de Commerce de Bastia, remplit les fonctions de syndic depuis plusieurs années.

A midi, excellent et copieux déjeuner dinatoire où la plus grande et la plus sincère gaieté n'a cessé de régner.

A 5 heures les invités ont pris congé de leurs amphitryons pour retourner à Bastia, emportant de cette belle journée, le meilleur souvenir ; avant de les quitter, ils ont chaleureusement renouvelé aux époux, leurs souhaits de bonheur et de prospérité. Puissent ces vœux, aussi ardents que sincères, être exaucés par la Providence !

CARDO. — M. l'abbé Pieracini, vicaire de Nuro, est nommé desservant à Cardo.

*AJACCIO. — M. Costa, agent secondaire des ponts et chaussées de 1^{re} classe, précédemment chargé des fonctions de conducteur du service ordinaire, et actuellement sous les drapeaux, est remis en activité.

L'usage des boissons amères, a dit le docteur Picherat, influence très favorablement la constitution humaine. « Excellent précepte, mais combien en est-il qui le suivent réellement ? Combien qui,

pour vous mettre six pouces de lame dans le ventre. Le beau lion examina, non sans une sorte de surprise, son adversaire, dont les yeux lueaient des éclairs.

— Ainsi donc, monsieur, vous me provoquez ? lui demanda-t-il en prenant un ton sérieux qui contrastait avec la légèreté dédaigneuse qu'il a ait montrée jusqu'alors.

— Je ne vous provoque pas, répondit Carabier ; je ne fais que répondre à une insulte aussi brutale que stupide.

— Mais enfin, c'est vous qui m'appelez sur le terrain ?

— Assurément, et le plus tôt possible.

— En ce cas, j'ai le choix des armes, et je vous prie que je me bats au pistolet.

— Au pistolet soit, dit Félix.

(La suite à demain.)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec M. Colman Levy, éditeur, à Paris.

le nom d'amers, ne consomment en réalité que des boissons absolument droguées ? Avec l'AMARA CASQUET, cet inconvénient n'est pas à craindre. Exclusivement composée de plantes choisies et traitées avec soin, cette liqueur s'est imposée à la clientèle par son goût particulier qui laisse au palais une saveur d'orange autant que par ses qualités saines et cordiales.

Par arrêté préfectoral du 27 juin, M. Auguste Gaudin, premier adjoint au maire de Bastia, a été suspendu de ses fonctions.

Requête des pavés

Bastia, 29 juin 1885.

Monsieur le Directeur du Petit Bastiais,

Lorsque M. Bridoison était ici, il glissait dans ses aimables causeries quelques paroles bien senties sur notre pitoyable sort ; nous le remercions de l'intérêt qu'il a bien voulu nous témoigner, car nul plus que nous n'a pu apprécier avec quel esprit il suit prendre la défense d'une bonne cause.

Mais, comme il est parti, et que l'on n'a pas daigné tenir compte de ce qu'il faisait entendre avec tant de finesse, nous prenons la liberté de pétitionner nous-mêmes ; nous exprimons respectueusement le désir d'être bientôt déchargés de nos pénibles fonctions, et nous espérons que vous voudrez bien donner à notre réclamation, une charitable hospitalité dans les colonnes de votre intéressant journal, où chacun appréciera la justesse de notre demande.

Plusieurs de nos camarades se sont absentés, ils n'ont jamais été remplacés, et nous, pauvres vieux pavés, nous trouvons le service pénible pour nos faibles usés.

Au moment où tant de personnes sont rendues aux douceurs de la retraite sans avoir sollicité cette faveur, comme, par exemple, les dix agents de police qu'on a renvoyés se reposer dans leurs foyers, nous osons espérer que nos longs états de services et nos nombreuses infirmités nous constitueront des titres suffisants pour réclamer notre mise à la retraite, et nous prions le conseil municipal de vouloir bien les prendre en considération.

Nous le prions de n'attribuer à aucune pensée d'opinion politique la sollicitation que nous avons l'honneur de lui adresser. Malgré toute notre bonne volonté, il nous est impossible de continuer notre service ; nous entendons sans cesse des plaintes contre nous, et ces plaintes ne sont que trop fondées.

Les habitants de Bastia qui trebuchent, ou se blessent les pieds à cause de nous, s'écrient involontairement : maudit pavé, que le diable l'enlève ! mais le diable a bien autre chose à faire que de s'occuper de nous.

C'est pourquoi, nous vous prions de vouloir bien imprimer cette humble supplique, espérant qu'on ne refusera pas d'y faire droit, et nous avons l'honneur d'être, avec le plus profond respect,

Les vieux pavés de la ville de Bastia,

Jean le Pointu, dit l'ère des Cors, Thibault le Bonnev, Boniface Tremblérot, Edoane l'Enfoecé, dit Nérovainien, Polycarpe Groscalet, Dagobert Trou d'un mètre, Nicolas Rouland, Jacques Grève semelle, Balharzer la Galbute, Michel Casso-ressort, Tibarce des Entorses, Jérôme Flaque-à-terre.